

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RELATIF À L'EXERCICE 2025 & AU PREMIER TRIMESTRE 2026

ENREGISTREMENT DE L'AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 24/09/2026 sous la référence N° EN/EM/031/2026. Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dûment visé par l'AMMC.

MISE À JOUR ANNUELLE ET OCCASIONNELLE DU DOSSIER D'INFORMATION RELATIF AU PROGRAMME D'ÉMISSION DE CERTIFICATS DE DÉPÔT

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour annuelle et occasionnelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Certificats de Dépôt est composé :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme de Certificats de Dépôt enregistré par l'AMMC en date du 24/09/2026, sous la référence EN/EM/032/2026.

AVERTISSEMENT

Enregistrement du Document de Référence

Le présent Document de Référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du Document de Référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent Document de Référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent Document de Référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce Document de Référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABRÉVIATIONS

ALM	Assets & Liabilities Management
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BFI	Banque de Financement et d'Investissement
BMAO	Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Economique
BVC	Bourse des Valeurs de Casablanca
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CD	Certificat de Dépôt
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CGE	Charges Générales d'Exploitation
CNCA	Caisse Nationale du Crédit Agricole
DAT	Dépôts À Terme
Dhs	Dirhams
DPA	Directions provinciales de l'Agriculture
EUR	Euro
FDA	Fonds de Développement Agricole
GCAM	Groupe Crédit Agricole du Maroc
GGR	Gestion Globale des Risques
GPBM	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
ICS	Impôt sur la Cohésion Sociale
IG	Intégration Globale
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
KDH	Milliers de dirhams
MAD	Dirham marocain
MAPMDREF	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts
MDH	Millions de dirhams
Mrds Dhs	Milliards de dirhams
MSP	Mission de Service Public
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PCEC	Plan Comptable des Établissements de Crédit
PDM	Part De Marché
PDV	Point De Vente
PEB	Produits d'Exploitation Bancaire
PMEA	Petites Et Moyennes Exploitations Agricoles
PNB	Produit Net Bancaire
Pbs	Points de base
PMV	Plan Maroc Vert
Pts	Points
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
SA	Société Anonyme
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SG	Secrétaire Général
TEF	Tamwil El Fellah
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar américain

SOMMAIRE

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES	6
I- LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC.....	7
II- LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC.....	8
III- CONSEILLER FINANCIER.....	9
IV- RESPONSABLE DE L'INFORMATION & DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE	10
PARTIE II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CAM.....	11
I- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	12
II- RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DU CAM	14
III- NOTATION.....	18
IV- MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR.....	19
V- DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	22
VI- ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	25
VII- CONTRÔLE DE L'ÉTAT.....	25
VIII- ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE	26
IX- ORGANISATION DE LA BANQUE	40
X- GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	42
XI- RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE	49
XII- PRÊTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE	49
XIII- INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL	49
PARTIE III. ACTIVITÉ DU CAM	50
I- HISTORIQUE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC.....	51
II- STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	58
III- APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE.....	99
IV- APERÇU DU SECTEUR AGRICOLE	109
V- ACTIVITÉ DU GROUPE CAM.....	112
VI- MOYENS TECHNIQUES ET ORGANISATION DU CAM	124
PARTIE IV. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES ANNUELS)	143
I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	144
II- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	145
III- ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES	166
IV- ANALYSE DU BILAN	178
V- ANALYSE DE L'HORS BILAN.....	191
VI- TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE	192
VII- INDICATEURS FINANCIERS	194
VIII- PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS IAS-IFRS ANNUELS.....	196

PARTIE V. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES TRIMESTRIELS)	220
I. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES (T1-2026).....	221
II. ATTESTATIONS D'EXAMEN LIMITÉ DES CAC (T1-2025/2026).....	222
III. COMPTES SOCIAUX (T1-2026)	226
IV. COMPTES CONSOLIDÉS IAS-IFRS TRIMESTRIELS (T1-2026).....	230
V. INDICATEURS D'ACTIVITÉ (T2-2026).....	232
 PARTIE VI. STRATÉGIE & PERSPECTIVES	 233
I. AMBITIONS GCAM 2024-2028.....	234
II. ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATÉGIE « GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 ».....	235
 PARTIE VII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	 237
I- FAITS EXCEPTIONNELS.....	238
II- LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....	238
 PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUES.....	 239
I- RISQUE DE CRÉDIT	240
II- RISQUE DE CONCENTRATION	246
III- RISQUE DE MARCHÉ.....	247
IV- RISQUES ALM.....	250
V- RISQUES OPÉRATIONNELS.....	254
VI- RISQUE DE SOLVABILITÉ.....	256
VII- RISQUE DE CONCURRENCE.....	256
VIII- RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIÉ À LA MSP	256
IX- RISQUE DE DÉPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMÉDIATION	257
X- RISQUES RÉGLEMENTAIRES	257
XI- RISQUE PAYS.....	257
XII- RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & À L'ENVIRONNEMENT.....	258
 ANNEXES	 267

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

I- LE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Crédit Agricole du Maroc
Représentant légal :	M. Mohammed FIKRAT
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Place des Alaouites –BP 49 – 10 000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 5 37 73 88 88
Numéro de fax :	+212 5 37 73 58 86
Adresse électronique :	presidence@creditagricole.ma

Attestation

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2025 et au premier trimestre 2026

Le Président du Directoire atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Crédit Agricole du Maroc.

Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mohammed FIKRAT
Président du Directoire

II- LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Identité

Dénomination	FIDAROC GRANT THORNTON	COOPERS AUDIT MAROC	BDO Audit, Tax & Advisory
Associés signataires	Rachid BOUMEHRAZ Fayçal MEKOUAR	Abdellah LAGHCHAOUÏ	Moutai CHAOUKI
Adresse	7, Boulevard Driss Slaoui 20160 Casablanca, Maroc	83, Avenue Hassan II, 20100 Casablanca, Maroc	23, Rue Lemtouni –Oasis – 20410
Numéro de téléphone	+212 522 544 800	+212 5 22 98 40 40	+212 522 29 33 04
Numéro de fax	+212 522 296 670	+212 5 22 99 11 96	+212 522 29 33 05
E-mail	Rachid.boumehraz@ma.gt.com faical.mekouar@ma.gt.com	abdellah.laghchaoui@pwc-cl.com	mchaouki@bdo.ma
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2016	2019	2025
Date de début du dernier mandat	2022	2025	-
Date d'expiration du dernier mandat	AG qui a statué sur les comptes 2024	AG qui statuera sur les comptes 2027	AG qui statuera sur les comptes 2027

ATTESTATION DE CONCORDANCE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVE AUX ÉTATS DE SYNTHÈSE SOCIAUX DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC ET CONSOLIDÉS EN NORME IFRS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC POUR LES EXERCICES CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023, 2024 ET 2025, AINSI QU'AU TITRE DES SITUATIONS INTERMÉDIAIRES DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS EN NORMES IAS/IFRS AU 31 MARS 2025 ET AU 31 MARS 2026

Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2025 et au premier trimestre 2026

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux du Crédit Agricole du Maroc tels qu'audités par les commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Coopers Audit Maroc au titre des exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, et par nos soins au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés selon les normes IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc tels qu'audités par les commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Coopers Audit Maroc au titre des exercices clos au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, et par nos soins au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ;
- Les états de synthèse trimestriels sociaux du Crédit Agricole du Maroc ayant fait l'objet d'un examen limité par Fidaroc Grant Thornton et Coopers Audit Maroc au titre du trimestre clos au 31 mars 2025 et par nos soins au titre du trimestre clos au 31 mars 2026 ;
- Les états de synthèse trimestriels consolidés selon les normes IFRS du Groupe Crédit Agricole du Maroc ayant fait l'objet d'un examen limité par Fidaroc Grant Thornton et Coopers Audit Maroc au titre du trimestre clos au 31 mars 2025 et par nos soins au titre du trimestre clos au 31 mars 2026.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

BDO Audit, Tax & Advisory
Moutai CHAOUKI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOUÏ
Associé

III- CONSEILLER FINANCIER

Identité

Nom et prénom	DAOUD Yasminah
Fonction	Directrice – Ingénierie des Opérations sur le Capital
Adresse	Place des alaouites B.P 49 10.000 Rabat
Numéro de téléphone	+212 (0) 537 21 71 63
Numéro de fax	+212 (0) 537 20 82 63
Adresse électronique	y_daoud@creditagricole.ma

Attestation : Document de Référence relatif à l'exercice 2025 et au premier trimestre 2026

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du Crédit Agricole du Maroc à travers :

- Les commentaires, analyses et statistiques des dirigeants du CAM, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci selon les standards de la profession afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans le présent document de référence ;
- Les rapports financiers annuels relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Les comptes consolidés IFRS du GCAM pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du CAM relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés IFRS du Groupe CAM (GCAM) relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2023, 2024 et 2025 ;
- Les comptes sociaux du Crédit Agricole du Maroc au 31 mars 2025 et au 31 mars 2026 ;
- Les comptes consolidés IFRS du GCAM au 31 mars 2025 et au 31 mars 2026 ;
- Les attestations d'examen limité des commissaires aux comptes sur les situations intermédiaires sur les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2025 ;
- Les attestations d'examen limité des commissaires aux comptes sur les situations intermédiaires sur les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2026 ;
- Les rapports et statistiques du GPBM 2023, 2024 et 2025 ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du CAM relatifs aux exercices 2023, 2024, 2025 et 2026 jusqu'à la date d'enregistrement.

À notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder son jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Crédit Agricole du Maroc. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

L'Entité Ingénierie des Opérations sur le Capital fait partie du Crédit Agricole du Maroc, compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Yasminah DAOUD
Directrice – Ingénierie des Opérations sur le Capital
Crédit Agricole du Maroc

IV- RESPONSABLE DE L'INFORMATION & DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE**Identité**

Nom et prénom:	Yasminah DAOUD
Fonction :	Directrice – Ingénierie des Opérations sur le Capital
Adresse :	Place des alaouites B.P 49 10.000 Rabat
Numéro de téléphone :	+212 (0) 537 21 71 63
Numéro de fax :	+212 (0) 537 20 82 63
Adresse électronique :	y_daoud@creditagricole.ma

PARTIE II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CAM

I- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dénomination sociale	Crédit Agricole du Maroc
Siège social	Place des Alaouites –BP 49 – 10 000 RABAT
Téléphone / télécopie	Téléphone : 0537 20 82 19 à 26 Télécopie : 0537 70 78 32
Site Internet	www.creditagricole.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Date de constitution	04/12/1961
Date de transformation en SA	18 décembre 2003 suite à la publication de la loi 15-99 portant réforme du CAM
Durée de vie de la société	99 ans
Registre du commerce	R.C. Rabat 58.873
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Objet social	Conformément à l'article 3 des statuts le Crédit Agricole du Maroc a pour missions : <u>1) Mission principale :</u> Le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural avec pour objectif de : - Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ; - Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ; - Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ; - Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ; - Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ; - Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ; - Soutenir l'économie sociale de production et de services en milieu rural. Il peut être également chargé, par les pouvoirs publics, de toute mission d'intérêt national ou régional relative à l'agriculture et au développement rural. <u>2) Mission de service public :</u> Le CAM assure pour le compte de l'État et conformément aux décisions du Gouvernement, les missions de service public par la mise en œuvre des conventions visées à l'article 4 de la loi 15-99. À cet effet, la société peut conclure des conventions avec l'État pour l'exécution d'opérations initiées par celui-ci en matière de financement de l'économie rurale, de soutien spécifique ou d'activités agricoles. Ces conventions définiront les secteurs, les bénéficiaires, les conditions, les modalités ainsi que les ressources et peuvent porter notamment sur les opérations suivantes : - Les subventions de financement de la petite et moyenne exploitation agricole ; ces subventions peuvent être étendues aux grandes exploitations dans des cas fixés par voie réglementaire ; - Les subventions nécessaires au rééchelonnement des crédits accordés aux agriculteurs lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient ; - Toute opération, aide, prime ou bonification des taux d'intérêt décidée par l'État.

	<u>3) Opérations bancaires universelles :</u> La banque peut effectuer à titre de profession habituelle, toutes les opérations susceptibles d'être pratiquées par les banques conformément aux dispositions de la loi N°103-12 du 1^{er} rabii I 1436 (24/12/2014) relative aux établissements de crédit et organismes assimilés et des statuts du CAM. <u>4) Autres opérations :</u> La banque peut, généralement, effectuer toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et susceptibles d'en faciliter le développement.
Textes législatifs applicables à la société	De par sa forme juridique, le CAM est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance régie par les dispositions de la loi 17/95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée. De par son activité, le CAM est régi par : - La loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole ; - La loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ; De par ses émissions obligataires, le CAM est régi par : - La loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; - Le règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16; - La loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (Telle que modifiée et complétée) ; - Le règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 (Tel que modifié et complété) ; - Loi n° 19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier; - Le règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019; - La loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; - Les circulaires de l'AMMC en vigueur. De par son programme d'émission de certificats de dépôt : - La loi 35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée ; - L'Arrêté du Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 relatif à certains titres négociables tel que modifié et complété.
Capital social au 31/03/2026	4.645.081.220 MAD composé de 4.645.081 actions d'une valeur nominale de 100 DH.
Documents juridiques	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social du Crédit Agricole du Maroc.
Régime fiscal	En tant qu'établissement de crédit, le Crédit Agricole du Maroc est soumis à la TVA au taux de 10% et à l'impôt sur les sociétés dont le taux augmentera progressivement pour atteindre 40% en 2026. En 2025, le taux de l'impôt en vigueur est de 39,25%. La banque est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun.
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de Commerce de Rabat.

II- RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DU CAM

II.1. Évolution du capital social

À l'origine, la Caisse Nationale du Crédit Agricole a été instituée par le Dahir n° 1-60-106 du 26 Joumada II 1381 (le 04 décembre 1961) relatif à l'organisation du Crédit Agricole. Créée sous forme d'établissement public en 1961, la CNCA n'avait pas de capital social.

Le 18 décembre 2003, la Caisse Nationale du Crédit Agricole est transformée en Société Anonyme (SA) en vertu de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole du Maroc.

Les fonds et les dotations alloués à la CNCA en tant qu'établissement public à la date de la transformation en SA sont convertis en capital divisé en actions selon les dispositions de la loi 17-95.

Ainsi, depuis cette réforme et jusqu'au 31 mars 2026, le capital du CAM a connu les évolutions suivantes :

Tableau 1: Évolution du capital

Date	Capital initial (en KDH)	Nature de l'opération	Participants à l'opération	Montant de l'opération (En KDH)	Nombre d'actions émises	Prix d'émission ¹	Capital final (en KDH)
18-déc-03		Transformation en SA	ÉTAT	1 200 000	12 000 000	100	1 200 000
2005	1 200 000	Augmentation de capital en numéraire et incorporation de créances	ÉTAT MAMDA MCMA BNDE	1 099 983	6 205 128	177	1 820 513
2005	1 820 513	Augmentation de capital en numéraire	ÉTAT MAMDA MCMA CDG ATLANTA SANAD	1 000 000	10 000 000	100	2 820 513
2010	2 820 513	Augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation	ÉTAT MAMDA MCMA CDG	361 368	3 613 684	100	3 181 881
2010	3 181 881	Augmentation de capital en numéraire	ATLANTA SANAD	700 018	2 784 146	251	3 460 296
2011	3 460 296	Augmentation de capital en numéraire		900 000	3 579 525	251	3 818 248
2015	3 818 248	Augmentation de capital par incorporation de l'écart de réévaluation	ÉTAT MAMDA MCMA CDG	409 428	4 094 282	100	4 227 677
2023	4 227 677	Augmentation de capital en numéraire	ÉTAT MAMDA MCMA CDG	1 330 141	4 174 047	319	4 645 081
2025	4 645 081	Augmentation de capital en numéraire	ÉTAT MAMDA MCMA CDG	665 131	2 152 526	309	4 860 334

Source : CAM

^{1°} Montants arrondis

Augmentation de capital en 2023:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2023 a décidé de procéder à une augmentation de capital par apport en numéraire pour un montant de 1 330 141 KDH. À la suite de cette augmentation, le capital du CAM est porté à 4 645 081 KDH constitué de 46 450 813 actions de 100 DH.

Augmentation de capital en 2025:

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2025 a décidé de procéder à une augmentation de capital par apport en numéraire pour un montant de 665 MDH. À la suite de cette augmentation, le capital du CAM est porté à 4 860 334 KDH constitué de 48.603.339 actions de 100 DH.

Composition actuelle du capital :

Au terme du premier semestre 2026, le capital du CAM s'élève à 4.860.333.900 MAD composé de 48.603.339 actions d'une valeur nominale de 100 dirhams.

II.2. Capital potentiel du Crédit Agricole du Maroc

Modification future du capital social décidée par les instances du CAM

À ce jour, le CAM ne prévoit aucune modification du capital social de la banque.

Opérations en cours pouvant modifier significativement la structure de l'actionnariat du CAM

À ce jour, le CAM ne prévoit aucune opération pouvant modifier significativement la structure de son actionnariat.

Opérations conclues pouvant avoir un impact futur sur le capital social du CAM

À ce jour, le CAM n'a conclu aucune opération pouvant avoir un impact futur sur son capital social.

II.3. Structure de l'actionariat

Depuis 2021 à ce jour, l'actionariat du CAM a évolué comme suit :

Tableau 2 : Évolution de la structure de l'actionariat

Actionnaires	2021 à 2022			2023 à 2025		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
État Marocain	31 780 465	75,2%	75,2%	34 918 514	75,2%	75,2%
MAMDA	3 134 311	7,4%	7,4%	3 443 608	7,4%	7,4%
MCMA	3 134 311	7,4%	7,4%	3 443 608	7,4%	7,4%
CDG	4 227 678	10,0%	10,0%	4 645 083	10,0%	10,0%
Total	42 276 765	100%	100%	46 450 813	100%	100%

Source : CAM

Actionariat actuel

Actionnaires	Juin 2026		
	Nb d'actions détenues	% de capital	% des droits de vote
État Marocain	36 536 636	75,2%	75,2%
MAMDA	3 603 184	7,4%	7,4%
MCMA	3 603 184	7,4%	7,4%
CDG	4 860 335	10,0%	10,0%
Total	48 603 339	100%	100%

Source : CAM

En vertu de l'article 2 de la loi 15-99 portant réforme du Crédit Agricole du Maroc, le capital du CAM est détenu à hauteur d'au moins 51% par l'État. Toute autre personne morale ne peut détenir, directement ou indirectement, une part supérieure à 15% dans le capital du CAM, et toute personne physique ne peut détenir une part supérieure à 5% dudit capital.

II.4. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

1. MAMDA

Activité	Assurance
Fonds d'établissement ² en MDH au 31/12/2025	4.000
Chiffre d'affaires en MDH au 31/12/2025	1.510
Résultat Net en MDH au 31/12/2025	530
% de capital détenu au 31/12/2025	7,41%
Actionnariat	Sociétaires

Source : MAMDA

2. MCMA

Activité	Assurance
Fonds d'établissement en MDH au 31/12/2025	4.000
Chiffre d'affaires en MDH au 31/12/2025	2.951
Résultat Net en MDH au 31/12/2025	450
% de capital détenu au 31/12/2025	7.41%
Actionnariat	Sociétaires

Source : MCMA

MAMDA et MCMA sont deux mutuelles marocaines, juridiquement et financièrement indépendantes, mais partageant des moyens communs (management, locaux et ressources commerciales).

Née en 1963, la MAMDA (Mutuelle agricole marocaine d'assurance) propose des produits d'assurance couvrant l'ensemble du secteur agricole : l'agriculteur, l'exploitation, les récoltes et le matériel. Elle a également mis en place une assurance Multirisque Climatique dédiée aux cultures céréalières et légumineuses. Pour améliorer le processus d'indemnisation, la MAMDA a développé, depuis 2011, un réseau de plus de 200 experts agricoles et investi dans des systèmes d'information pointus (suivi par satellite, géolocalisation, automatisation des règlements, etc.).

Née en 1969, la MCMA (Mutuelle centrale marocaine d'assurance) propose une gamme complète de produits d'assurance, hors assurance agricole qui reste du domaine de la MAMDA, et répond plus globalement à l'ensemble des besoins en assurance des familles. Pour rester fidèle aux principes cardinaux du mutualisme que sont la participation et la démocratie, MCMA encourage ses sociétaires à se regrouper par affinités régionales, professionnelles ou en fonction de leurs besoins propres. Les groupements ainsi créés servent d'intermédiaires entre les sociétaires et le management.

3. CDG³

Activité	Centralisation des Dépôts et consignation
Capital au 31/12/2025	NA
Capitaux Propres Consolidés en MDH au 31/12/2025	33 819
PNB en MDH au 31/12/2025	16 038
RNPG en MDH au 31/12/2025	4 974
% de capital détenu au 31/12/2025	10%
Actionnariat	État Marocain

Source : CDG

Créée en 1959, au lendemain de l'indépendance du Maroc, le Groupe CDG a graduellement enrichi et diversifié son portefeuille d'activités dans le but d'accompagner le développement national. Son organisation s'articule autour de 5 grands métiers : (i) Gestion de l'épargne et prévoyance (ii) Développement territorial (iii) Tourisme (iv) Investissement (v) Banque & Finance. L'intervention de la CDG dans ces différents métiers constitue un accélérateur de développement pour les secteurs concernés, tout en offrant de multiples possibilités de synergies intra-groupe.

^{2°} Les sociétés d'assurance mutuelle sont tenues de justifier un fonds d'établissement minimum de 50 MDH (cf. article 176 du code des assurances).
Il s'agit de l'équivalent du capital social des sociétés anonymes.

^{3°} Indicateurs consolidés

II.5. Pacte d'actionnaires

Il n'existe actuellement aucun pacte relatif au CAM liant les actionnaires de celui-ci.

II.6. Politique de distribution de dividendes

L'article 47 des statuts du Crédit Agricole du Maroc prévoit que le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation au fonds de réserve légale et augmenté ou diminué des reports, constitue le bénéfice distribuable de l'exercice.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence des sommes distribuables, l'Assemblée des actionnaires détermine la part à attribuer aux actionnaires sous forme de dividendes. Le reliquat est affecté aux réserves et au report à nouveau.

Lors des Assemblées Générales Ordinaires relatives aux exercices 2023 à 2025, il a été décidé d'affecter l'ensemble du bénéfice distribuable en réserves facultatives afin de renforcer l'assise financière de la banque et améliorer ainsi ses ratios réglementaires et ce, après constitution de la réserve légale.

Tableau 3 : Affectation du résultat

	2023	2024	2025
Résultat Net (En MDH)	33	262	270
Dividendes Distribués au titre de l'exercice N (En MDH)	-	-	-
Nombre d'actions	46.450.813	46.450.813	48.603.339
Pay out (En %)	-	-	-
Résultat par action (en dhs)	0,71	5,63	5,56

Source : CAM

II.7. Négociabilité des titres de capital

Les actions du Crédit Agricole du Maroc ne font pas objet d'une cotation sur le marché boursier.

II.8. Restriction en matière de négociabilité

L'article 12 des statuts de Crédit Agricole du Maroc prévoit que la cession d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément de la société.

À cet effet, la demande d'agrément doit être notifiée à la société par lettre recommandée avec accusé de réception et l'opération se déroule selon les modalités et dans les conditions fixées dans l'article 254 et suivant de la loi relative aux sociétés anonymes.

II.9. Nantissements d'actions

Les actions du CAM ne font pas l'objet de nantissements.

III- NOTATION

À ce jour, le CAM n'a fait l'objet d'aucune notation

IV- MARCHÉ DES TITRES DE L'ÉMETTEUR

IV.1. Émission d'obligations subordonnées

Lors de sa réunion du 6 juin 2025, l'Assemblée Générale du CAM a autorisé un programme d'émission obligataire pour un plafond de 1,5 Milliards de Dirhams sur 2 ans et a délégué au Directoire et toute personne déléguée par lui à cet effet, les pouvoirs nécessaires pour en fixer les modalités (subordonnées ou non subordonnées, perpétuelles ou non, à taux fixe ou variable, cotées ou non...).

Premier titage : Obligations subordonnées perpétuelles (1.000 MDH) :

Dans le cadre de son plan de financement, le Crédit Agricole du Maroc a réalisé une émission obligataire subordonnée perpétuelle, par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant global de 1.000.000.000 MAD. L'opération a été structurée en une tranche unique de 1.000.000.000 MAD d'obligations subordonnées perpétuelles non cotées à taux révisable.

À travers cette émission obligataire clôturée le 30 décembre 2025, le Crédit Agricole du Maroc a visé: (i) le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie et notamment le secteur de l'agriculture et le monde rural dans son intégralité, ainsi que (ii) le renforcement des fonds propres réglementaires de la banque.

Reliquat du programme : à réaliser avant le 6 juin 2027 (500 MDH).

Tableau 4 : Évolution de l'encours des emprunts obligataires sur les 3 derniers exercices (En MDH)

Encours	2023	2024	2025	31/08/2026
Obligations Subordonnées	4 440	5 440	4 680	4 680
Obligations Subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	1 350	1 350	2 850	2 850
TOTAL	5 790	6 790	7 530	7 530

Tableau 5 : Caractéristiques des dettes subordonnées émises par le CAM

Montant de l'émission (En MAD)	Tranche (En MAD)	Encours au 31/08/2026 (En MAD)	Type de l'emprunt obligataire	Date d'émission	Cotation	Valeur nominale	Mode de remboursement	Nombre de titres émis & en circulation	Nature du Taux	Taux d'intérêt en vigueur	Prime d'émission (En pbs)	Maturité	Date d'échéance	ISIN
900 000 000	35 000 000	-	Subordonné	27-nov-15	BVC	100 000	In fine	-	Fixe	4,42%	109	7 ans	27-nov-22	MA0000021701
	105 500 000	-			De gré à gré			-		4,42%	109	7 ans	27-nov-22	MA0000092736
	290 000 000	-			BVC			2 900		4,80%	120	10 ans	27-nov-25	MA0000021719
	469 500 000	-			De gré à gré			4 695		4,80%	120	10 ans	27-nov-25	MA0000092744
600 000 000	50 000 000	-	Subordonné	12-oct-16	BVC	100 000	In fine	-	Fixe	4,11%	110	7 ans	12-oct-23	MA0000021768
	20 000 000	-			De gré à gré			-	Fixe	4,11%	110	7 ans	12-oct-23	MA0000092900
	50 000 000	50 000 000			BVC			500	Fixe	4,43%	115	10 ans	12-oct-26	MA0000021776
	180 000 000	180 000 000			De gré à gré			1 800	Révisable annuellement	3,40%	119	10 ans	12-oct-26	MA0000092918
	300 000 000	300 000 000			De gré à gré			3 000	Fixe	4,43%	115	10 ans	12-oct-26	MA0000092926
1 000 000 000	202 900 000	202 900 000	Subordonné	11-oct-17	BVC	100.000	In fine	2 029	Fixe	4,22%	90	10 ans	11-oct-27	MA0000021826
	797 100 000	797 100 000			De gré à gré			7 971		4,22%	90	10 ans	11-oct-27	MA0000093403
500 000 000	175 600 000	175 600 000	Subordonné	01-nov-18	BVC	100.000	In fine	1 756	Fixe	4,10%	80	10 ans	01-nov-28	MA0000021909
	324 400 000	324 400 000			De gré à gré			3 244		4,10%	80	10 ans	01-nov-28	MA0000093791
850 000 000	631 600 000	631 600 000	Subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	28-oct-19	De gré à gré	100 000	-	6 316	Révisable 10 ans	5,78%	280	Perpétuelle	-	MA0000094088
	218 400 000	218 400 000						2 184	Révisable annuellement	5,11%	280	Perpétuelle		MA0000094096
450 000 000	450 000 000	450 000 000	Subordonné	23-déc-19	De gré à gré	100 000	In fine	4 500	Fixe	3,71%	80	10 ans	23-déc-29	MA000094260
200 000 000	60 000 000	60 000 000	Subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	14-déc-20	De gré à gré	100 000	-	600	Révisable 10 ans	5,44%	280	Perpétuelle	-	MA0000094849
	140 000 000	140 000 000						1 400	Révisable annuellement	4,70%	280	Perpétuelle		MA0000094856
1 200 000 000	250 000 000	250 000 000	Subordonné	20-juil-22	De gré à gré	100 000	In fine	2 500	Révisable 1 fois la 5 ^{ème} année	3,18%	85	10 ans	20-juil-32	MA0000095465
	950 000 000	950 000 000	Subordonné					9 500	Révisable annuellement	2,98%	80			MA0000095473
300 000 000	300 000 000	300 000 000	Subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	20-juil-22	De gré à gré	100 000	-	3 000	Révisable annuellement	4,68%	250	Perpétuelle	-	MA0000095457
1 000 000 000	500 000 000	500 000 000	Subordonné	31-déc-24	De gré à gré	100 000	In fine	5 000	Fixe	4,37%	100	10 ans	31-déc-34	MA0000096653
	500 000 000	500 000 000	Subordonné	31-déc-24	De gré à gré	100 000	In fine	5 000	Révisable annuellement	3,68%	90	10 ans	31-déc-34	MA0000096646
500 000 000	500 000 000	500 000 000	Subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	30-juin-25	De gré à gré	100 000	-	5 000	Révisable annuellement	4,57%	225	Perpétuelle	-	MA0000097016
1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	Subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons	30-déc-25	De gré à gré	100 000	-	10 000	Révisable annuellement	4,45%	210	Perpétuelle	-	MA0000097628
8 500 000 000	8 500 000 000	7 530 000 000						75 300						

Source : CAM

IV.2. Émission de certificats de dépôt

Dans le cadre du programme d'émission de certificats de dépôt (Plafond : 10 Mrds Dhs) et dans l'objectif de diversifier ses ressources, le CAM a réalisé plusieurs tirages.

Tableau 6 : Évolution de l'encours des certificats de dépôt sur les 3 derniers exercices (En MDH)

Encours	2023	2024	2025	31/08/2026
Certificats de dépôt	5 557	6 788	6 752	6 862
TOTAL	5 557	6 788	6 752	6 862

Tableau 7 : Caractéristiques des Certificats de dépôts émis par le CAM (non échus au 31 Août 2026)

Date souscription	Date échéance	Maturité	Taux fixe	Montant de l'émission (MDH)	ISIN
12/06/2020	12/06/2027	7 ANS	3,4	500	MA0001522350
15/06/2020	15/06/2027	7 ANS	3,4	300	MA0001522368
17/06/2020	17/06/2027	7 ANS	3,4	200	MA0001522400
19/02/2021	19/02/2028	7 ANS	2,77	50	MA0001523424
11/11/2021	11/11/2028	7 ANS	2,79	200	MA0001524422
15/11/2021	15/11/2026	5 ANS	2,50	50	MA0001524430
17/10/2025	17/10/2028	2 ANS	2,65	725	MA0001531187
17/10/2025	16/10/2026	6 MOIS	2,41	580	MA0001531195
24/10/2025	24/10/2030	2 ANS	3,1	1 125	MA0001531229
04/12/2025	03/12/2026	2 ANS	2,57	682	MA0001531369
24/04/2026	24/04/2031	5 ANS	3,47	620	MA0001531716
24/04/2026	24/04/2028	2 ANS	2,89	530	MA0001531708
30/04/2026	30/04/2033	7 ANS	3,72	200	MA0001531740
20/05/2026	20/05/2033	7 ANS	3,71	340	MA0001531823
26/05/2026	25/05/2027	12 MOIS	2,54	100	MA0001531872
26/05/2026	24/11/2026	6 MOIS	2,45	70	MA0001531880
01/06/2026	31/05/2027	12 MOIS	2,54	80	MA0001531898
19/06/2026	18/06/2027	12 MOIS	2,56	350	MA0001531971
19/06/2026	18/12/2026	6 MOIS	2,47	160	MA0001531963
TOTAL				6 862	

Source : CAM

Au 31 août 2026, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM s'élève à 6 862 MDH.

V- DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

V.1. Évolution de la dette vis-à-vis d'organismes internationaux

Dans le cadre de sa mission de service public, le Crédit Agricole du Maroc bénéficie d'emprunts d'organismes internationaux (en devise) à des taux préférentiels en vue de financer des activités spécifiques.

En effet, le CAM compte un total de 8 emprunts en EURO et 2 emprunts en DOLLAR AMERICAIN dont les principales caractéristiques se présentent comme suit :

Tableau 8 : Évolution de l'encours des emprunts extérieurs sur les 3 derniers exercices

Encours (Total des tirages)	2023	2024	2025
Dettes contractées en K-Euro	74 965	60 519	91 261
Dettes contractées en K-Dollar	1 308	664	334

Tableau 9 : Caractéristiques des dettes extérieures à moyen et long terme' (Au 31/12/2025)

Contrepartie	Objectif	Devise	Montant initial (En Devise)	Encours (En K-Euro)	Taux	Année d'octroi	Maturité Initiale	COVENANTS FINANCIERS Le prêteur pourra annuler tout ou une partie du crédit disponible par l'envoi d'une notification à l'emprunteur, avec prise d'effet immédiate si :
KFW VII	Financement des TPME en zone rurale	EUR	8 000 000	1 023	0,75%	2000	10 ans	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM • Ratio de solvabilité d'au moins 12% ; • Ratio Tier one d'au moins 9% ; • Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Taux de provisionnement de Prêts Non Productifs d'au moins 35%.
AFD	Financement par crédit MLT des TPME non agricoles en zone rurale et des TPME de valorisation/transformation de produits agricoles.	EUR	30 000 000	8 333	1,49%	2016	8 ans ⁵	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM • Ratio de solvabilité d'au moins 12% ; • Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Coefficient d'exploitation inférieur ou égal à 60% ; • Ratio: CES non provisionnées (définies par BAM) / Capital total <30% ;
AFD			30 000 000	8 333	1,53%	2017		
AFD	Financement des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles privées en zone rurale pour des investissements d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de pompage solaire	EUR	30 000 000	17 143	0,65%	2019	8 ans ⁶	
			10 000 000	5 714	0,40%	2019	39 ans	
			10 000 000	5 714	3,40%	2019	11 ans	
AFD	Financement des investissements contribuant à la résilience et à la durabilité de l'économie marocaine Sécurité alimentaire	EUR	32 600 000	6 520	Calculé pour chaque tirage	2024	10 ans	
			17 400 000	3 480		2024	10 ans	
		EUR	20 000 000	10 000		2024	10 ans	
CEE I	Financement des TPME en zone rurale	EUR	10 000 000	-----	1,00%	1986	10 ans	
BEI	Soutien des PME et des ETI réalisant des investissements productifs dans la chaîne de valeur agricole au Maroc	EUR	200 000 000	-----	Calculé pour chaque tirage	2020	10 ans ⁷	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM • Ratio de solvabilité d'au moins 12% ; • Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Ratio de Prêts Non Productifs sur le Total des Prêts ne pouvant excéder à tout moment 20% ; • Ratio d'Encours Non Couvert ne pouvant excéder à tout moment, 115% ; • Taux de provisionnement de Prêts Non Productifs d'au moins 34%.
BERD	Financement et soutien des projets des micros entreprises et des TPME marocaines, dont 65% se situent dans les zones touchées par le séisme d'Al Haouz	EUR	25 000 000	25 000	3%	2024	3 ans	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM • Ratio d'exposition totale aux parties liées de 10% ; • Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 110% ; • coefficient maximum de division des risques de 30% ; • Un ratio « position en devises/ fonds propres » ne dépassant pas 20%.
			25 000 000	-----	Spécifique à chaque ligne			
TOTAL			4488 000 000	91 261				

Contrepartie	Objectif	Devise	Montant initial (En Devise)	Encours (En K-USD)	Taux	Année d'octroi	Maturité Initiale	COVENANTS FINANCIERS Le prêteur pourra annuler tout ou une partie du crédit disponible par l'envoi d'une notification à l'emprunteur, avec prise d'effet immédiate si :
USAID I	Financement des TPME en zone rurale	USD	15 000 000	334	3,00%	1995	30 ans	
BERD	Financement en devises des transactions commerciales d'exportation ou d'importation	USD	20 000 000	-----	Spécifique à chaque ligne	2020	TRADE FINANCE ⁸	Respect des limites en matière de ratios réglementaires tel que fixées par BAM • Un Ratio de solvabilité d'au moins 13% ; • Un Ratio de Liquidité (LCR) d'au moins 100% ; • Un coefficient maximum de division des risques de 30% ; • Un ratio « position en devises/ fonds propres » ne dépassant pas 20%.
TOTAL			35 000 000	334				

4° Couvre les comptes sociaux

5° Avec 3 ans de différé

6° Avec 3 ans de différé

7° Avec 2 ans de différé

8° Lignes visant le financement à court terme (<360 j)

V.2. Emprunts en cours de conclusion

Aucun autre emprunt vis-à-vis d'organismes internationaux n'est en cours de négociation par le Crédit Agricole du Maroc

V.3. Évolution de la dette

Au cours des trois derniers exercices les dettes du Crédit Agricole du Maroc auprès des établissements de crédit et assimilés ont évolué de la manière suivante:

Tableau 10 : Évolution de la dette du CAM auprès des ECA*

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Dettes envers les Établissements de Crédit et Assimilés	14 298 568	19 448 675	36,02%	28 377 482	45,91%
Poids en % du total	10,51%	12,65%		16,62%	
. À vue	1 717 114	332 029	-80,66%	1 124 731	>100%
. À terme	12 581 454	19 116 646	51,94%	27 252 752	42,56%

Source : CAM

À fin 2025, l'encours de la dette envers les ECA s'élève à 28,4 Mrds Dhs, dont 1,1 Mrds Dhs de dettes à vue et 27,3 Mrds Dhs de dettes envers les établissements de crédit et assimilés à terme.

V.4. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du CAM sont présentés dans la partie IV « situation financière », titre V : analyse de l'hors bilan.

VI- ASSEMBLÉES GÉNÉRALES¹⁰

Les Statuts reprennent les dispositions de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée et ne contiennent pas de règles spécifiques en matière de modalités de convocation, de règles de quorum et de majorité des assemblées générales.

VII- CONTRÔLE DE L'ÉTAT

L'article 5 de la loi 15-99 régissant le Crédit Agricole du Maroc stipule que les dispositions de la loi n° 69-00, organisant le contrôle financier de l'État sur les offices, établissements publics et sociétés concessionnaires ainsi que sur les sociétés et organismes bénéficiant du concours financier de l'État ou des collectivités publiques, ne sont pas applicables au Crédit Agricole du Maroc.

Les termes du contrôle de l'État sur le Crédit Agricole du Maroc sont par ailleurs détaillés dans l'article 26 des statuts de la banque.

¹⁰ Articles 28 à 40 des statuts du Crédit Agricole du Maroc

VIII- ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La Société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance conformément aux dispositions des articles 77 à 106 de la Loi relative aux sociétés anonymes.

La société étant par ailleurs soumise à la loi 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures, le Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc est nommé en Conseil des Ministres, sur proposition du Chef du Gouvernement et à l'initiative du Ministre concerné (Ministre de l'Agriculture pour le CAM).

VII.1. Le Conseil de Surveillance

a. Dispositions statutaires

Les dispositions statutaires relatives au Conseil de surveillance sont décrites aux articles 20, 21, 22, 23 et 24 des statuts de la banque. À noter que lesdits articles ne comprennent aucune disposition dérogatoire à la loi N°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée.

b. Composition (Cf article 20-1 des statuts)

La composition du Conseil de surveillance se présente comme suit :

Tableau 11 : Composition du conseil de surveillance (31 août 2026)

Nom et Prénom	Qualité	Date de début ou de renouvellement du mandat	Date d'expiration du mandat
M. Aziz AKHANNOUCH, Chef du Gouvernement	Président	AG du 22 juin 2022	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos en 2027
M. Ahmed Bouari, Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	1 ^{er} Vice Président	AG du 28 Octobre 2024	
Mme. Nadia FETTAH ALAOUI Ministre de l'Économie et des Finances	2 ^{ème} Vice Président	AG du 22 juin 2022	
M. Redouane ARRACH, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 22 juin 2022	
M. Mohamed OUHSSAIN, Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts	Membre	AG du 06 juin 2025	
M. Mohamed Samir TAZI, Wali Chargé de Mission auprès du Ministre de l'Intérieur	Membre	AG du 14 décembre 2022	
M. Abdellatif ZAGHOUN, Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État	Membre	AG du 06 juillet 2023	
M. KHALID SAFIR, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG)	Membre	AG du 26 juin 2024	
M. Hicham BELMRAH, Président du Directoire de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 22 juin 2022	
M. Larbi LAHLOU, Directeur Général Délégué de la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (MAMDA/MCMA)	Membre	AG du 22 juin 2022	
Mme. Samira KHAMLI	Membre Indépendant	CS 25 juin 2025	
Mme. Ismahane ELOUAFI	Membre Indépendant	CS 25 juin 2025	

Source : CAM

c. Curriculum Vitae et principaux mandats des membres du Conseil de Surveillance

M. Aziz AKHANNOUCH

M. Aziz AKHANNOUCH est titulaire d'un diplôme en management de l'Université de Sherbrooke au Canada en 1986, M. AKHANNOUCH est également président d'Akwa-Group, un holding qui regroupe une cinquantaine de sociétés, spécialisées dans la distribution pétrolière, la communication et les services. Parallèlement à ses fonctions ministérielles (nommé en 2007), M. Aziz AKHANNOUCH a assumé plusieurs responsabilités associatives et managériales. M. AKHANNOUCH a également été administrateur de Bank Al-Maghrib et a présidé le Groupement des Pétroliers du Maroc (GPM). En 1999, il a fait partie du Groupe de réflexion auprès de feu S.M le Roi Hassan II, communément appelé G14.

Après avoir occupé le poste de Ministre de l'Agriculture entre 2007 à 2021, M. AKHANNOUCH est à la tête du gouvernement depuis le 7 octobre 2021.

En plus de ses responsabilités de chef du gouvernement, M. Aziz AKHANNOUCH assume plusieurs mandats :

- Président : RNI ;
- Président du conseil d'orientation stratégique : MCA Morocco ;
- Président du conseil de surveillance : Holding Al Omrane ;
- Président du conseil d'administration : ONEE, AMDIE, Fonds de Solidarité contre les Événements Catastrophiques, Agence Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme, CNRST, ANRT, Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, AMSSNUR, ADD, CNSS, Agence Nationale de l'Assurance Maladie ANAM, ONDA, Caisse Marocaine des Retraites, ANCFCC, FEC, Agence pour la Promotion et le Développement du Nord, ANPME, Agence de Logements et d'Équipements Militaires, Poste du Maroc, ONDA, École Nationale Supérieure de l'Administration...

M. Ahmed BOUARI

Avant d'être nommé à la tête du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, Monsieur Bouari occupait depuis juin 2023 le poste de Directeur de l'Irrigation et du Développement Agricole au sein dudit Ministère. Auparavant, il a été nommé en septembre 2018 Directeur de l'Irrigation et de l'Aménagement du Territoire Agricole. De 2009 à 2013, Monsieur Bouari a également dirigé la Division du Développement à la Direction de l'Irrigation et de l'Aménagement du Territoire Agricole. Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur dans une unité de coordination de projets financée par la Banque Mondiale.

Outre sa fonction à la tête du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. BOUARI siège en tant que :

- Président du CS : SONACOS, BIOPHARMA ;
- Président du CA : OCP, Fonds Mohammed VI pour l'Investissement.

Mme. Nadia FETTAH ALAOUI

Madame FETTAH ALAOUI est une dirigeante d'entreprise et femme politique. Depuis le 7 octobre 2021, elle est Ministre de l'Économie et des Finances. Cela après avoir occupé le poste de Ministre du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Économie Sociale marocaine de 2019 à 2021.

En 1997, elle a commencé son parcours professionnel en tant que consultante pour la société d'audit Arthur Andersen. En 2000, elle crée et gère une société de capital-investissement dénommée Maroc Invest Finances Group. En 2005, elle rejoint la CNIA Assurance, rachetée alors par le Groupe SAHAM et occupe la fonction de Directrice Générale du Pôle Support et Finances. En 2010, elle accompagne le groupe dans des opérations de fusions-acquisitions en Afrique et Moyen-Orient. En 2013, elle devient Directrice Générale Déléguée des Finances et M&A (Mergers and Acquisitions) du Groupe SAHAM, puis est désignée Directrice Générale Déléguée des Finances & Opérations de SAHAM Finances, en 2014. Puis elle est choisie comme Présidente du Conseil d'Administration de SAHAM Assurance Maroc et Directrice Générale Déléguée de SAHAM Finances.

Outre ses fonctions à la tête du Ministère de l'Économie et des Finances, Madame FETTAH EL ALAOUI siège au sein des organes de gouvernance d'établissements stratégiques dont :

- Président du CS : IAM ;
- Président du CA : Fonds Mohammed VI pour l'Investissement, Ithmar Al Mawarid, SNGFE, ANGSPÉ, CCP, CMR, CNSS, CNOPS, FSEC.
- Membre du CS : Holding Al Omrane (HAO), Agence spéciale Tanger Méditerranée (TMSA) ;
- Membre du CA : Barid Al Maghrib (BAM SA), Moroccan agency for sustainable energy (MASÉN), OCP SA, Société d'Investissements Énergétiques (SIE), Agence de Développement du Digital, ANCFCC, ANRT, Agence pour l'Aménagement de la vallée du Bouregreg, Agence pour l'Aménagement du site de la Lagune de Marchica, Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique, Agence Nationale pour la Promotion de la PME, Centre National de l'Énergie des Sciences et des Techniques Nucléaires, Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social, ONEE, ONHYM, ONCF, ONDA.

M. Redouane ARRACH

Agroéconomiste de formation, monsieur Redouane ARRACH est diplômé de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en 1992. Il est aussi diplômé du Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE en 1999.

Avant sa nomination à son poste actuel de Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Redouane ARRACH occupait le poste de Directeur Central de la Stratégie et des Statistiques depuis 2017.

En sus de ses fonctions au sein du ministère, Monsieur ARRACH siège au sein d'établissements stratégiques dont :

- Administrateur : OCP, SONACOS, SOREC, BIOPHARMA.

M. Mohamed OUHSSAIN

M. Mohamed OUHSSAIN est titulaire de deux diplômes, le premier d'ingénieur d'État en génie rural de l'Université Hassan II à Rabat en 1996, et le second : exécutif master en expertise européenne et africaine à l'Université Internationale de Rabat en 2020. Occupant actuellement la fonction de Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Mohamed OUHSSAIN a d'abord été nommé en tant qu'ingénieur en chef du génie rural au sein de la DIAEA du MAPM en 2009 avant d'être promu chef de la même division en avril 2014.

En sus de ses fonctions au sein du ministère, Monsieur Mohamed OUHSSAIN siège au sein d'un certain nombre d'établissements stratégiques en tant :

- Administrateur : SONACOS, SOREC, BIOPHARMA, Fos-Agri.

M. Abdellatif ZAGHNOUN

Diplômé de l'EMI, Monsieur Abdellatif Zaghoun a entamé sa carrière à l'OCP où il a notamment occupé le poste de Directeur du Pôle Mines et a été membre du comité exécutif du groupe. Il fut le Directeur Général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) de 2004 à 2010, avant d'être nommé Directeur Général à la Direction Générale des Impôts (2010-2015). Depuis 2015, il a occupé le poste de Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) avant d'être nommé à la tête de l'ANGSPÉ en juillet 2022.

Outre ses fonctions au sein de l'ANGSPÉ, M. Abdellatif ZAGHNOUN est :

- Membre CA : Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, Fonds Hassan II pour le Développement Économique et Social, ANCFCC, ONEP, ONHYM, SNGFE, BARID AL-MAGHRIB, OCP, MASÉN, Fonds Mohammed VI pour l'Investissement, Ithmar Al Mawarid, ONA, ANP, ONCF, SNRT, SNEDG, ADM, RAM.
- Président CA : Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation.
- Membre du CS : HOLDING AL OMRANE, ITISSALAT AL-MAGHRIB, Agence Spéciale Tanger Méditerranée.

M. Mohamed Samir TAZI

Monsieur Mohamed Samir TAZI est lauréat de l'École Polytechnique et de l'École Nationale des Ponts et Chaussées à Paris. Il a entamé sa carrière au Ministère de l'Économie et des Finances en 1988 où il a occupé plusieurs postes de responsabilité, dont celui de Directeur des Établissements Publics et de la Privatisation (2010), avant d'être nommé par Sa Majesté, le 06 février 2016, WALI, Directeur Général des Collectivités Locales puis le 25 juin 2017, WALI, Directeur Général du Fonds d'Équipement Communal.

Actuellement, Monsieur Mohamed Samir TAZI est WALI, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur.

M. KHALID SAFIR

Monsieur Khalid SAFIR est lauréat de l'École Polytechnique à Paris. M. Safir a entamé sa carrière professionnelle en 2004 en tant que Directeur de la modernisation des ressources et des systèmes d'information à la Trésorerie Générale, avant d'être nommé en 2006, Gouverneur de la Préfecture Al Fida-Mers Sultan, puis de la Préfecture d'Anfa. De 2011 à 2013, il a occupé le poste de Secrétaire Général du Ministère de l'Économie et des Finances, puis Wali de la Région Casablanca-Settat de 2013 à 2017, avant d'être nommé en 2017, Wali, Directeur Général des Collectivités Territoriales (DGCT).

Outre ses fonctions au sein de la CDG, M. Khalid SAFIR est :

- Membre CA: CIH Bank, Medi Telecom (Orange), Fonds Marocain de Placement (FMP), Université Internationale de Rabat (UIR), Al Akhawayn University (AUI), GPBM, Agence Nationale de Soutien Solidaire, Université Euro Méditerranéenne de Fès ;
- Président CA : Atlantic ReCDG Capital, CDG Invest, MADAEF, FONDATION CDG, FONDATION AHLY, CDG Capital Real Estate.
- Représentant permanent CDG : Bank Of Africa (BOA), Al Barid Bank (ABB), Casablanca Finance City Authority (CFCA), Barid Al Maghrib (BAM) ;
- Vice-Président du CA : SONADAC, Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK).
- Membre du CS : AL OMRANE, Tanger Med Special Agency (TMSA).
- Président du CS : CDG Développement.

M. Hicham BELMRAH

À la tête du Directoire de la mutuelle agricole MAMDA-MCMA depuis 2009, M. Hicham BELMRAH est auditeur de formation, expert-comptable et commissaire aux comptes passé par le cabinet Ernst & Young.

Par ailleurs, M. BELMRAH est également :

- Administrateur: WILMACO, AKWA AFRICA, LESIEUR CRISTAL, AL MADA, BCP, MAGHREBAIL, RISMA, SOMED, AFRIQUIA SMDC, NSI, UIR, CAT, AL MADA Venture Cap, OPCI EDUCAPITAL, OPCI CDV PATRIMOINE, MAMDA IT, MASSIMISSA, A6 Immobilier, CDV Promotion, Fondation ACADOMIA ;
- Administrateur, Directeur Général : MAMDA RE ;
- Membre du Conseil de Gérance : EURES A ;
- Membre du CS: EURES A ;
- Membre du Conseil de Gouvernance : Odyssey International ;
- Vice-Président du Conseil d'Administration : MCR ;
- Président du Directoire : Mutuelle Attamine Chaabi ;
- Président du Conseil d'Administration : Ryad Resort Development, OLEA CAPITAL, COSUMAR, SUNABEL, SURAC, SUTA, SUCRUNION.

M. Larbi LAHLOU

M. Larbi LAHLOU est diplômé de l'ISCAE, promotion 2001. Après avoir exercé pendant 10 années dans le cabinet d'audit Ernst & Young, il est nommé à la MAMDA/MCMA où il exerce actuellement la fonction de Directeur Général Délégué.

Par ailleurs, M. LAHLOU est également :

- Membre du conseil de surveillances : ALHIF, NEBETOU, 3P FUND, Yamed Education.
- Administrateur : SONASID, MAMDA IT, FUIR, OLEA CAPITAL, RESORT CO, MSF, EDITO VENTURE, AMLAK DEV, AC1, UPLINE INVEST FUND, CAP MEZZANINE, ACAMSA, OPCI HRE, AM INVEST, BCP, COSUMAR.

Mme. Samira KHAMLICHI

Madame Samira KHAMLICHI est diplômée de l'Institut Marocain des Administrateurs et a obtenu un DESS en banque & finances à l'université d'Aix Marseille III.

En 2003, Madame KHAMLICHI est nommée Directrice du Développement RH au sein de Groupe Attijariwafa Bank. En 2006, elle est désignée en tant que Directrice Générale de Wafacash, fonction qu'elle assumera jusqu'en 2018 où elle est promue Présidente Directrice Générale dudit établissement.

Par ailleurs, Mme. KHAMLICHI est également :

- Administrateur : Crédit du Sénégal, Société Camerounaise de Banque.
- Administrateur indépendant : Groupe Barid al Maghrib, Scania Financial Services, CGEM.

Mme. Ismahane ELOUAFI

Madame Ismahane ELOUAFI complète ses études de pilote de chasse à l'Aviation High school au Maroc avant d'entrer à l'institut agronomique et vétérinaire Hassan II, au Maroc. En 1993 Elle obtient sa licence en sciences agricoles et en 1995, son master en génétique végétale. En 2001, elle termine son doctorat de génétique à l'université de Cordoue, en Espagne. De 2006 à 2007, Madame Elouafi est conseillère principale du sous-ministre adjointe à l'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAFC), où elle met en place un nouveau système d'évaluation interne par pairs.

En mai 2007, elle rejoint l'agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en tant que manager national des recherches en botanique. En 2010, elle y devient directrice de la recherche et management.

En 2012, Madame Ismahane Elouafi est nommée directrice générale du International Center for Biosaline Agriculture. En septembre 2020, elle est nommée au nouveau poste de Scientifique en chef auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Par ailleurs, Mme. ELOUAFI est également :

- Membre du conseil d'administration : Eat Lancet (Stockholm-Sweden), Harvard Institute (Ottawa-Canada), AlSumait Prize (Kuwait), Africa Food Prize AGRA (Nairobi-Kenya).

d. Critère d'indépendance et Parité hommes/femmes des membres du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le conseil de surveillance devrait compter un tiers de membres indépendants.

Au 31 août 2026, le Conseil de Surveillance du Crédit Agricole du Maroc compte 2 membres indépendants, représentant 17% du total des sièges.

Aussi, le Conseil de Surveillance du Crédit Agricole du Maroc compte 3 membres féminines (25%) et 9 membres masculins (75%).

e. Comités émanant du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut constituer en son sein des comités techniques chargés d'étudier les questions qu'il leur soumet pour avis.

Depuis 2004, le Conseil de Surveillance du CAM a constitué un Comité d'Audit composé de représentants des membres du Conseil de Surveillance et qui est chargé de l'assister en matière de contrôle interne de la banque.

En 2014 le conseil de surveillance a validé la création de trois comités :

- Le Comité des Investissements ;
- Le Comité des Grands Risques ;
- Le Comité de Nomination et de Rémunération qui a depuis été transformé en Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance.

COMITÉ D'AUDIT :

Le Comité d'Audit est désigné par le Conseil de Surveillance et se compose d'au moins deux membres. Cependant, assistent en outre aux réunions du Comité d'audit, le Directoire du CAM, le Commissaire du Gouvernement pour le CAM, les auditeurs externes et tout autre responsable de la banque ou expert, invité à assister en tout ou partie aux réunions du Comité d'Audit au cours duquel un point de sa compétence sera examiné.

Le Comité d'Audit se réunit une fois par trimestre, au moins huit jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance, sur la base du rapport sur le contrôle interne qui lui est soumis par le Président du Directoire.

Nomination du Président du Comité d'Audit :

Le Président du Comité d'Audit est désigné par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Comité d'Audit.

Comité d'Audit

Président : Mme. Samira KHAMLI
Administrateur Indépendant

M. Abdellatif ZAGHOUN
Directeur Général ANGPE

M. Larbi LAHLOU
Directeur Général Délégué MAMDA-MCMA

M. Mohamed OUHSSAIN
Directeur Financier du Ministère de l'Agriculture et la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Nomination des membres et composition du comité (au 31/03/2026) :

Les membres du Comité d'Audit sont nommés parmi les membres du Conseil de Surveillance ou leurs représentants.

Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit nommé, à moins qu'il ne démissionne, ne soit destitué ou ne siège plus comme administrateur.

Autres participants au Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit du CAM invite à ses réunions le Commissaire du Gouvernement, les CAC, les Membres du Directoire et tout autre responsable ou expert concerné par un point inscrit à l'ordre du jour.

Il associe à ses travaux les responsables des fonctions Audit Interne, Contrôle Permanent et Conformité du CAM.

Fréquence de tenue du Comité d'Audit :

Le Comité d'Audit du CAM tient au moins une réunion par trimestre.

Les principales attributions du Comité :

- Évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du contrôle interne ;
- Conduite de la procédure de sélection des commissaires aux comptes et donne un avis à l'organe d'administration sur leur désignation ou renouvellement, ainsi que sur leur rémunération. Il approuve la lettre de mission, en particulier l'étendue et les conditions de sa réalisation ;
- Examen et suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à l'établissement ;
- Vérification de la clarté et de la fiabilité des informations notamment financières destinées à l'organe d'administration, aux actionnaires, aux autorités de contrôle et aux tiers.

Par ailleurs, le Comité d'audit est informé dans les meilleurs délais par le Directoire de toute vérification fiscale, de tout contrôle de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ou audit de Bank Al-Maghrib.

Tous les procès-verbaux du Comité d'audit sont transmis au Conseil de Surveillance et à Bank Al-Maghrib.

COMITÉ DES INVESTISSEMENTS :

Le Comité est composé d'au moins deux membres nommés par le Conseil de Surveillance parmi les administrateurs (dont un Président). Au 31/03/2026, le comité se compose comme suit :

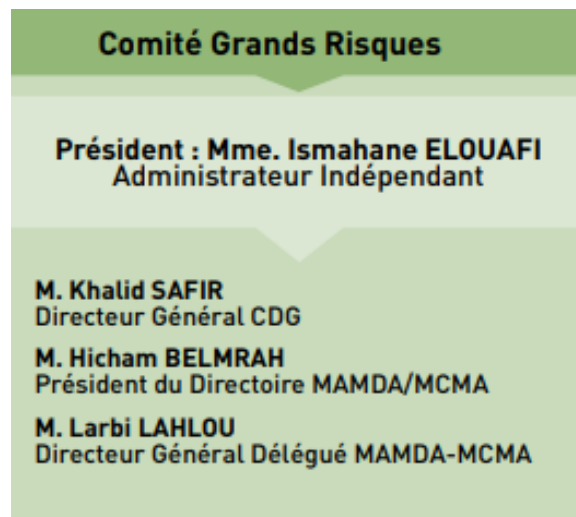


Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissement avec les orientations stratégiques ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la banque en tenant compte des ressources disponibles;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation.

COMITÉ DES GRANDS RISQUES :

Ce Comité est composé d'au moins deux membres qui disposent individuellement et collectivement des compétences appropriées pour remplir leur mission. De plus, le comité invite à ses réunions le commissaire du gouvernement auprès de la banque et les membres du Directoire. Il associe également à ses travaux les responsables des points discutés à l'ordre du jour. Au 31/03/2026, le comité se compose comme suit :



Le Comité se réunit au moins deux fois par an ou plus souvent au besoin. Le Président ou tout membre du Comité peut convoquer une réunion pour débattre des points suivants :

- Examiner et valider la politique générale du risque crédit ;
- Effectuer une analyse et une revue périodique de la qualité des grands engagements ;
- Déléguer au Comité de Crédit Siège (CCS) la décision d'octroi de crédits pour les clients dont le seuil de 2,5% des FP du CAM de manière individuel et 10% des FP par groupe d'affaires est dépassé. De même, cette délégation s'étend à la gestion quotidienne de la relation (opérations spéciales, dépassements temporaires...) ;
- Examiner a posteriori les engagements dont la décision d'octroi a été déléguée au CCS ;
- Effectuer une analyse et une revue de la Watch List.

COMITÉ DE NOMINATION, DE RÉMUNÉRATION ET DE GOUVERNANCE :
**Comité de Nomination, de Rémunération
& de Gouvernance**

Président : M. Hicham BELMRAH
PDG MAMDA- MCMA

M. Redouane ARRACH
SG du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche
Maritime, du Développement Rural et des
Eaux et Forêts

Mme. Samira KHAMLI
Administrateur Indépendant

Le comité est composé d'au moins deux membres nommés par le conseil de surveillance parmi les administrateurs.

Au 31/03/2026, le comité se compose comme suit :

Le Comité se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président pour évoquer les points suivants :

En matière de nomination:

Le Comité a pour rôle de veiller à ce que le processus de nomination des membres des instances dirigeantes soit conduit de manière objective, professionnelle et transparente.

En matière de rémunération:

Le comité a pour rôle de veiller à ce que la politique de rémunération des membres du Directoire du Crédit Agricole du Maroc soit arrêtée de façon objective, transparente et

conforme aux critères les sous-tendant et qui sont fixés au préalable par le Conseil de surveillance. Ce comité examine également les propositions du Directoire concernant la politique de rémunération des salariés et plus particulièrement de l'encadrement supérieur de l'institution en veillant à l'évaluation de l'application effective de cette politique et à sa révision régulière en vue de sa conformité avec la culture, la stratégie et l'environnement institutionnel et réglementaire.

En matière de gouvernance:

Le comité a été pour rôle de statuer sur les questions de gouvernance, notamment la cooptation des administrateurs indépendants.

VII.2. Le Directoire

a. Dispositions statutaires

Les dispositions statutaires relatives au Directoire sont décrites aux articles 17, 18, 19, 23 et 24 des statuts de la banque. À noter que lesdits articles ne comprennent aucune disposition dérogatoire à la loi N°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée.

b. Composition du Directoire

Les membres du Directoire assurent collégalement la direction de la Société.

Tableau 12 : Composition du Directoire au 31/08/2026

Nom et Prénom	Qualité	Date de Désignation/ Renouvellement
Mohammed FIKRAT	Président du Directoire	Conseil de Surveillance 24/05/2023
Fouad CHIKRI	Membre – Directeur Général	Conseil de Surveillance 15/07/2025
Fouad HARRAZE	Membre – Directeur Général	
Mohamed FAKHREDDINE	Membre – Directeur Général Adjoint	

Source : CAM

c. Curriculum Vitae et mandats du Président du Directoire

Mohammed FIKRAT, Président du Directoire

Nommé à la tête du Crédit Agricole du Maroc depuis le 19 mai 2023, Monsieur Mohammed FIKRAT est diplômé de l'École Centrale de Paris (1981) et titulaire d'un MBA de l'IE Business School de Madrid (2006). Il intègre le Groupe OCP en occupant plusieurs postes de responsabilité jusqu'en 2004. M. FIKRAT a assuré notamment les fonctions successives de Directeur de la plateforme de valorisation des phosphates de Jorf Lasfar, Directeur Général de EMAPHOS et Directeur Général de IMACID avec une contribution majeure entre autres à la réalisation et la Direction Générale des Joint-Venture maroco-européen Emaphos et maroco-indien Imacid, au revamping de la plateforme de Jorf Lasfar. Il a été nommé Directeur de la Stratégie et du Développement du Groupe OCP et a occupé également le poste d'administrateur de plusieurs filiales du Groupe OCP.

D'octobre 2004 à Octobre 2021, M. FIKRAT a occupé la fonction de Président Directeur Général du Groupe COSUMAR. La conduite du processus de privatisation des sucreries publiques, les projets de restructuration et modernisation de la filière sucrière marocaine, la création de la première interprofession, FIMASUCRE (Fédération Marocaine Interprofessionnelle du Sucre) et la signature du premier contrat programme avec l'État sont parmi les principales réalisations.

En sus de ses responsabilités dans le CAM, Monsieur Mohammed FIKRAT exerce les mandats suivants :

Président du Conseil d'Administration

- Fondation Ardi ;
- Al Filahi Cash ;
- Al Akhdar Bank ;
- CAM Factoring ;
- CAM Leasing ;
- Fondation CAM pour le Développement Durable ;
- GCAM DOC ;
- MSIN Gestion ;
- MSIN,
- Tamwil El Fellah.
- Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM) ;
- Fondation Mohammed VI pour Personnes en situation de Handicap ;

Membre du Conseil d'Administration

- GPBM ;
- Centre Marocain de la TPE ;
- Centre Marocain de la Microfinance solidaire ;
- Université Al Akhawayne;
- ANRT ;
- Fondation Mohamed V pour la Solidarité ;
- Conseil Economique, Social et Environnemental du Maroc (CESE) ;

Membre

- Conseil Supérieur de l'Éducation et de la Recherche Scientifique.

Président

- Association Marocaine pour la Recherche & Développement;
- Fondation Zakoura;

Vice-Président

- CGEM ;

Membre Indépendant

- Total Energies ;
- AMDL.

*Contrat de sponsoring du Salon International de l'agriculture au Maroc (SIAM)***Personnes concernées :**

Monsieur Mohammed FIKRAT en sa qualité de Président du Directoire de Crédit Agricole du Maroc S.A et de Président de l'Association « Salon International de l'Agriculture au Maroc ».

Nature et objet de la convention:

Convention ayant pour objet de définir les modalités du partenariat entre les parties dans le cadre de l'organisation du Salon International de l'Agriculture au Maroc.

Modalités essentielles :

Groupe Crédit Agricole du Maroc S.A. s'engage à verser à l'Association (SIAM) un montant de 7.000 KMAD.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 7.000 KMAD.

- Sommes versées en 2025 : 7.000 KMAD.
- Solde du compte au 31 décembre 2025 : Nul.

d. Curriculum Vitae et mandats des membres du Directoire

Fouad CHIKRI, Directeur Général

Monsieur Fouad CHIKRI est titulaire d'un DES en Gestion Bancaire de l'Université Catholique de Louvain et d'une licence en mathématique appliquées.

Il a entamé sa carrière au sein du Cabinet d'Audit et de Conseil Ernst & Young en dirigeant plusieurs missions dans les secteurs bancaires et industriels pendant 10 ans.

En 2006, il a rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en prenant en charge la Direction Centrale Financière puis il est nommé Directeur du Pôle Finance et Directeur Général Adjoint en charge du Domaine Finance.

Actuellement Monsieur CHIKRI est Directeur Général chargé de la Direction Générale Finance et Membre du Directoire.

En sus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad CHIKRI exerce des mandats d'administrateur et de membre du conseil de surveillance au sein des filiales du CAM :

Administrateur :

- TAMWIL EL FELLAH ;
- FONDATION ARDI ;
- MAROGEST ;
- AL AKHDAR BANK ;
- GCAM DOC;
- FOND TARGA;
- CAM LEASING;
- HOLDAGRO ;
- MSIN ;
- MSIN GESTION ;
- IMMOVERT CAPITAL ;
- VOCATION LOISIRS ;
- AL FILAHI CASH.

Président du Conseil d'Administration

- SECURE REAL ESTATE INVEST ;
- IMMOVERT PLACEMENT ;
- L'ASSOCIATION ISMAÏLIA DE MICRO-CRÉDIT.

Fouad HARRAZE, Directeur Général

Monsieur Fouad HARRAZE est ingénieur en système d'information lauréat de l'INSEA (1996) et titulaire d'un MBA des Ponts et Chaussées (2005). Il a commencé sa carrière au sein de la Banque Centrale Populaire avant de rejoindre la Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion après un court passage à la BNDE.

M. Fouad HARRAZE a rejoint le Crédit Agricole du Maroc en 2006 pour prendre en charge le pilotage de la mise en place du système d'information de la banque. Son périmètre de responsabilités s'est vu élargir pour couvrir plusieurs activités : organisation, AMOA, PMO, Stratégie, qualité, marketing, assurances, communication interne et RSE.

En juillet 2017, il a été nommé Directeur Général d'Al Akhdar Bank, la banque participative du groupe, poste qu'il a occupé jusqu'à mars 2021, date à laquelle il a rejoint le CAM avant d'être nommé Directeur Général en charge de la Transformation et de l'Organisation.

Actuellement, M. Fouad HARRAZE est Directeur Général et Membre du Directoire du Crédit Agricole du Maroc.

En plus de ses responsabilités dans le Groupe CAM, Monsieur Fouad HARRAZE exerce les mandats suivants :

Administrateur :

- CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE
- MAROC PAY
- GCAM DOC

Président du Comité d'Audit :

- 3RP

Mohamed FAKHREDDINE, Directeur Général Adjoint

Monsieur Mohamed FAKHREDDINE est titulaire d'un Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées DESS « Banque et Finance » de l'université de Tours et d'un MBA « International Business » de l'École Hassania des Travaux Publics (EHTP) en partenariat avec l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC).

Après 10 ans au sein du Groupe Bancaire BNP Paribas (BMCI), il rejoint le Groupe Crédit Agricole du Maroc en Juin 2004. Durant son parcours au sein du GCAM, M. FAKHREDDINE aura pour mission de mettre en place et de développer les activités de la Banque de Financement et d'Investissement et des filiales financières spécialisées.

Actuellement, Monsieur Mohamed FAKHREDDINE est Directeur Général Adjoint et Membre du Directoire du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

En plus de ses responsabilités dans le Groupe Crédit Agricole du Maroc, Monsieur Mohamed FAKHREDDINE exerce les mandats suivants :

Administrateur :

- MSIN GESTION
- MSIN
- MAROGEST
- HOLDAGRO
- PATRIMOINE CANFIANCE

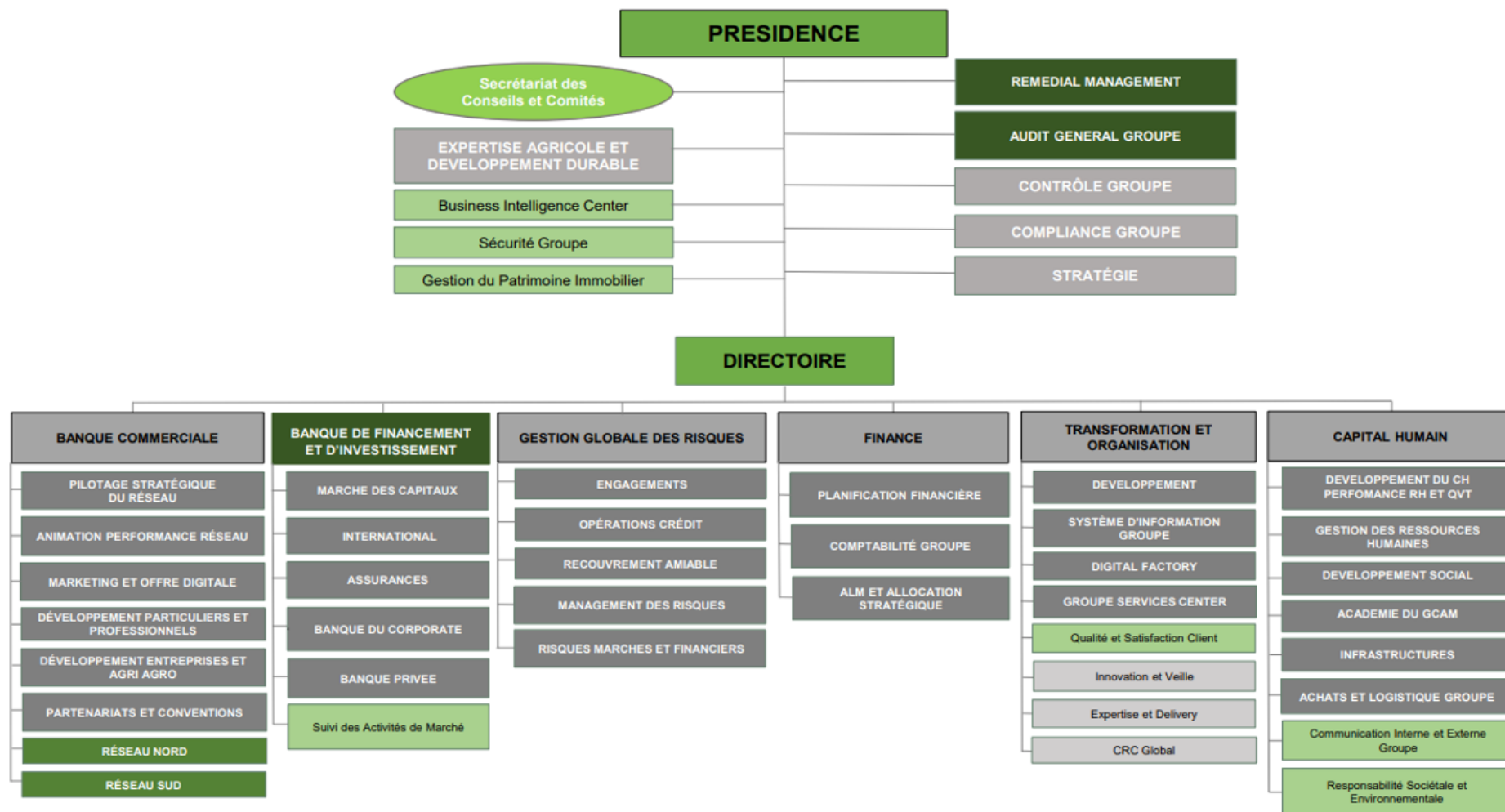
Monsieur Mohamed FAKHREDDINE, assure également les mandats suivants :

- Président de la Fédération des Services Bancaires et financiers (FSBF) ;
- Membre du Conseil d'Administration de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) ;
- Membre du Comité du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM).

IX- ORGANISATION DE LA BANQUE

VIII.1. Organigramme fonctionnel

À fin août 2026, l'organigramme fonctionnel du CAM se présente comme suit (Source CAM) :



VIII.2. Organisation

Dans la cadre de l'amélioration continue de l'organisation de la banque, des amendements organisationnels ont été apportées durant l'exercice écoulé. Ces amendements ont pour objectif d'homogénéiser les liens fonctionnels en répondant efficacement aux enjeux opérationnels, organisationnels et stratégiques de la banque, notamment à travers :

- Le rattachement du Pôle Groupe Services Center à la Direction Générale Transformation et Organisation ;
- Le rattachement de la Direction Centrale des Achats et Direction Centrale Logistique Groupe, regroupées au sein de l'entité « Achats et Logistique Groupe », à la Direction Générale Capital Humain ;
- Le rattachement du Remedial Management à la Présidence ;
- Le rattachement des entités relevant du Domaine Gestion du Risque Crédit directement à la Gestion Globale des Risques ;
- Le rattachement du Pôle Assurances à la Banque de Financement et d'Investissement ;
- Le rattachement de l'activité gestion des ressources humaines relevant actuellement des Départements Gestion Administrative RH/Direction Gestion Administrative et Juridique/Directions Régionales au sein d'une entité centrale rattachée au Pôle Administration des Ressources Humaines.

Par ailleurs, dans la continuité des adaptations organisationnelles opérées au niveau de la banque, et afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques structurels du bilan et d'optimiser davantage les ressources financières et le capital en cohérence avec la stratégie de la banque et en conformité avec les exigences réglementaires, l'organisation et les missions du Pôle Gestion des Risques Financiers ont été revues sous la nouvelle dénomination « ALM et Allocation Stratégique ».

Aussi, une revue du rattachement de la Direction Centrale Intendance a été également opérée en la rattachant à l'entité « Achats et Logistique Groupe » afin d'assurer une meilleure cohérence entre les activités liées à la logistique.

Une nouvelle entité dénommée « Stratégie » a également été mise en place afin d'accompagner la transformation du Groupe et de sécuriser davantage l'atteinte des objectifs de la banque. Elle a pour mission d'assurer l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du plan stratégique, de réaliser les études et la veille stratégique et de veiller au développement de la croissance externe et des partenariats stratégiques.

X- GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I.1. Comitologie

Le Crédit Agricole du Maroc a entrepris en 2023 une refonte de sa comitologie interne dans le cadre de l'amélioration de son dispositif global de gouvernance.

Ainsi une cartographie a été établie couvrant l'ensemble des besoins du Directoire et du management de la banque en matière de pilotage stratégique, de maîtrise des risques, de gestion de l'activité courante, ainsi qu'en matière de mise en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et les bonnes pratiques.

Ces comités, présidés par le Président du Directoire, de différentes périodicités (de l'hebdomadaire jusqu'au semestriel) sont regroupés en cinq catégories :

- **Les comités de Pilotage et de Supervision** : trois comités trimestriels pour couvrir le pilotage du développement stratégique du groupe et la supervision globale des risques :
 - Comité Directeur Groupe ;
 - Comité PMCO ;
 - Comité Pilotage des Risques.
- **Les Comités de Gestion des Risques** : Quatre comités pour le suivi de gestion de risques spécifiques et du dispositif du contrôle interne :
 - Comité Management du Risque Crédit ;
 - Comité ALM ;
 - Comité Conformité et Contrôle Interne ;
 - Comité Patrimoine Hors Exploitation.
- **Les Comités Commerciaux** : Quatre comités pour le suivi de réalisation des objectifs commerciaux des lignes métiers :
 - Comité Commercial ;
 - Comité BFI ;
 - Comité Synergies Multi-Marchés ;
 - Comité Produits et Relation Clients.
- **Les Comités de Crédit et de Recouvrement** : Cinq comités opérationnels pour encadrer les activités d'octroi de crédit et de recouvrement de créances impayées :
 - Comité Crédit ;
 - Comité de Pilotage de Recouvrement ;
 - Comité Recouvrement ;
 - Comité des Créances Sensibles ;
 - Comité de Déclassement, Radiation et Provisionnement.
- **Les Comités RH et Supports** : trois comités pour superviser et rationaliser l'allocation des RH :
 - Comité Capital Humain ;
 - Comité Tech Factory ;
 - Comité Moyens & Services ;
 - Comité d'entreprise ;
 - Comité de sécurité et d'hygiène.

Durant l'exercice 2025, et dans le cadre de l'amélioration continue de la gouvernance interne de la banque, le Comité de Déclassement, de Provisionnement et de Radiation a fait l'objet d'une refonte afin d'optimiser son fonctionnement et renforcer son efficacité décisionnelle.

Réunions du Directoire									
Comités de Pilotage		Comités de Gestion des Risques		Comités Commerciaux		Comités de Crédit et de Recouvrement		Comités RH et Supports	
Comité Directeur Groupe		ALM		Comité Commercial		Comité de Crédit (CCS par Marchés)		Comité Capital Humain	
Comité de Pilotage des Projets « PMCO »		Comité Management du Risque Crédit		Comité BFI		pp	Agri-Agro	Entrépri se	Corp orate
Comité de Pilotage des Risques		Comité Conformité & Contrôle Interne		Comité Synergies Multi-Marchés		Comité de Pilotage de Recouvrement		Comité Moyens & Services	
		Comité Patrimoine Hors Exploitation		Comité Produits & Relation Clients		Comité des Créances Sensibles		Comité d'Entreprise	
						Comité de Recouvrement Siège (CRS)		Comité de Sécurité et d'hygiène	
						Comité de Déclassments, Radiation et provisionnement			

Périodicité
Hebdomadaire
Mensuelle
Tous les deux mois
Trimestrielle
Semestrielle: 4

Source : CAM

Réunions du Directoire		
Comité	Mission/ Principales attributions	Périodicité
Réunions du Directoire	Réunions statutaires à travers lesquelles le Directoire assure collégialement, sous l'autorité de son Président, la direction de la banque. Le Directoire délibère dans ces réunions des sujets relevant de ses pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux qui sont expressément attribués par la Loi du Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales, notamment: - L'approbation des plans stratégiques, de politiques, des budgets, des arrêtés de comptes et de rapports à soumettre aux instances de contrôle ; - La sollicitation des autorisations préalables du CS pour les opérations importantes prédéfinies dans les statuts telles que la prise de participation, l'émission d'emprunts à long terme, la cession d'actifs, etc.; - L'approbation des opérations importantes dont il fixe les seuils dans le cadre d'un système de délégation de pouvoirs et de compétences de la banque ; - La nomination de cadres aux postes de responsabilité ; - L'approbation de délégations en faveur d'un nouveau membre du Directoire ou cadre dirigeant ; - Toute autre décision relative au fonctionnement du Directoire et à l'organisation de la banque.	Au moins 2 fois par mois

Source : CAM

Comités de Pilotage		
Comité	Mission/ Principales attributions	Périodicité
Comité Directeur Groupe	- Élabore et suit la feuille de route du Groupe dans sa globalité ; - Examine, analyse, et pilote les performances financières de la banque et de ses différentes lignes de métiers ; - Traite de sujets d'actualité présentant un intérêt stratégique pour le Groupe.	Trimestrielle
Comité PMCO	- S'assure de l'alignement stratégique du portefeuille des projets du Groupe et de l'adéquation des ressources et des moyens nécessaires pour leur réalisation ; - Booste le déploiement des projets transversaux importants impactant le développement du Groupe.	Trimestrielle
Comité Pilotage des Risques	Examine, analyse et pilote l'exposition globale du CAM par rapport aux risques et assurer leur prévention ainsi que pour leur couverture par les fonds propres: - Valide la stratégie globale des risques et les politiques des risques spécifiques et suivre leur mise en œuvre ; - Valide les dispositifs et les process de prise en charge des risques ; - Suit l'évolution des indicateurs des risques et des actions correctives décidées ; - Assure le suivi de la mise en conformité réglementaire du Groupe en matière de gestion des risques.	Trimestrielle

Source : CAM

Comités de gestion des risques		
Comité	Mission/ Principales attributions	Périodicité
Comité ALM	Veille aux équilibres bilanciaux et à la maîtrise des risques structurels (liquidité, taux d'intérêts et de change) et des risques de marché de la banque, notamment via: - L'adéquation des ressources et des emplois de la banque ; - L'évaluation et la couverture des risques structurels (liquidité, taux d'intérêts et de change) et des risques de marché ; - Le pilotage et le suivi du plan de financement annuel ; - Le pilotage et le suivi du capital planning de la banque.	Tous les 2 mois
Comité Conformité et Contrôle Interne	Ce comité a pour but de maîtriser l'exposition de la banque au risque de non-conformité et s'assure du bon fonctionnement et de l'efficacité du dispositif global de contrôle interne à l'échelle la banque et du Groupe.	Tous les 2 mois
Comité Management du Risque de Crédit	Veille à la maîtrise de l'exposition de la banque au risque de crédit et de concentration: - Valide la politique du risque de crédit par segment de marché et type de risque ; - Évalue l'exposition de la banque au risque de crédit et de concentration ; - Décide des mesures et actions de prévention, d'atténuation et de couverture du risque de crédit.	Trimestrielle
Comité Patrimoine hors Exploitation (PHE)	Suit l'activité et la gestion des actifs immobiliers de la banque non affectée à son activité courante: - Trancher sur les propositions d'acquisition par la banque d'actifs proposés dans le cadre du recouvrement des créances ; - Décider de la vente des actifs gérés ; - S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires concernant la gestion des actifs immobiliers hors exploitation ; - Prend toute décision visant à accélérer la liquidation desdits actifs.	Mensuelle

Source : CAM

Comités Commerciaux		
Comité	Mission/ Principales attributions	Périodicité
Comité Commercial	Définit les orientations et les objectifs commerciaux, suit les réalisations et les plans d'action visant l'atteinte des objectifs commerciaux. Il traite également les sujets relatifs à l'efficacité commerciale et opérationnelle et au recouvrement commercial.	Tous les 2 mois
Comité Synergie Multi-Marchés	Assure le pilotage des synergies et de la coordination commerciale pour le développement des différents marchés (prospection, offres commerciales et partenariats multi-marchés).	Tous les 2 mois
Comité Produits & Relations Clients	- Statue sur l'opportunité et la conformité des nouveaux produits ou services avant d'autoriser leur mise en marche ; - Veille à l'amélioration du service à la clientèle, via une politique d'écoute clients et un processus efficient de traitement des réclamations de la clientèle.	Trimestrielle
Banque de Financement de l'Investissement	Le Comité a pour mission de développer l'activité de la banque sur le segment de la clientèle Corporate, sur l'activité à l'international du Groupe et sur les marchés financiers tout en maîtrisant les risques inhérents.	Mensuelle

Source : CAM

Comités de Crédit & de Recouvrement		
Comité	Mission/ Principales attributions	Périodicité
Comité de Crédit	Ce Comité a pour mission de statuer sur les demandes des nouveaux crédits, les renouvellements ou les modifications de lignes d'engagement existantes, et ce, conformément au schéma de délégation de la banque.	Hebdomadaire
Comité de Pilotage et de Recouvrement	Ce Comité a pour rôle de: - Examiner l'activité de recouvrement dans son ensemble pour s'assurer de son efficacité et de sa contribution à la réalisation des objectifs de la banque ; - s'assurer de l'efficacité des process et des procédures de recouvrement de la banque et émet toute recommandation aux entités métier concernées.	Trimestrielle
Comité de Créances Sensibles	Ce Comité examine la situation des clients (ou Groupe de clients) non contentieux et qui présentent des critères de dégradation de la qualité du risque de crédit, selon les seuils et les compétences prédéterminées.	Mensuelle
Comité de Déclassement, Radiation et Provisionnement	Ce Comité est chargé de: - Examiner les propositions de déclassement et de provisionnement relatifs au risque de crédit ; - Décider de la constitution de toutes les provisions de tous les risques de la banque en fonction des besoins prudentiels et de gestion ; - Examiner les états des assainissements et des reprises.	Trimestrielle
Comité de Recouvrement (CRS)	Ce Comité statue sur les propositions de plans d'apurement, de règlements transactionnels, de restructuration de créances en recouvrement amiable ou judiciaire.	Mensuelle

Source : CAM

Comités RH et supports		
Comité	Mission/ Principales attributions	Périodicité
Comité Capital Humain	Veille à la mise en œuvre effective de la stratégie RH et à son impact sur l'épanouissement, le développement et la performance des collaborateurs.	Quadrimestrielle
Comité SI & Tech Factory	Veiller à l'échelle du Groupe à l'alignement stratégique des dispositifs SI, digital et de sécurité technologique, au suivi de leur mise en œuvre, et à l'allocation rationnelle des moyens et des ressources.	Semestrielle
Comité Moyens et Services	Veille à la bonne gestion du patrimoine appartenant ou géré par la banque, au développement de l'activité des back offices chargés de la gestion des flux, et à la dotation des structures internes des moyens logistiques et des équipements nécessaires.	Semestrielle

Source : CAM

Comités de réglementation du travail (émanation du code du travail)		
Comité	Mission/ Principales attributions	Périodicité
Comité d'Entreprise	Comité consultatif entre la banque et ses salariés ayant trait à la vie et au développement de la banque (transformations structurelles et technologiques, productivité RH, bilan social, projets sociaux, formation-insertion, etc.)	Semestrielle et chaque fois que nécessaire
Comité de Sécurité et d'Hygiène	Instances de concertation et d'échange entre le management de la banque et les représentants du personnel, sur les projets relatifs aux conditions d'hygiène et de sécurité dans les lieux du travail: - Identifie et suit les risques professionnels auxquels sont exposés les salariés, au sein du CAM ; - Assure l'application des textes législatifs et réglementaires concernant la sécurité et l'hygiène.	Semestrielle et chaque fois que nécessaire

Source : CAM

1.2. Dispositif de contrôle et politique de conformité

a. Contrôle interne :

Le CAM a mis en place un bloc de la sécurité et du contrôle de la banque composé de trois grandes structures distinctes, qui sont directement rattachées à la présidence du Directoire, et qui se présentent comme suit :

1- Audit Général

Audit Interne

Assurée au niveau du Domaine Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques internes et des dispositifs de contrôle interne mis en place. Ceci passe par la réalisation de missions d'audit interne dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit.

Il est à noter que depuis juin 2021, les processus d'Audit Interne du Crédit Agricole du Maroc sont certifiés conformes aux normes de l'IFACI. Cette certification, qui a une durée de validité de 3 ans, fait l'objet de missions de suivi de progrès diligentées annuellement par l'IFACI pour les besoins de maintien de la certification. Les visites de progrès réalisées par l'IFACI en 2022 et en 2023 confirment la réalisation d'actions d'amélioration ciblées et ont été couronnées par le maintien de la certification. Suite au renouvellement de la certification en 2024 l'Audit Interne a fait l'objet d'une première visite de progrès en juin 2025.

Inspection

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines.

La fonction mène des missions, après avis du Président du Directoire, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées.

2- Le Contrôle

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.

La fonction s'appuie sur des contrôles de 2^{ème} niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en s'assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1^{er} niveau consistant en un ensemble d'autocontrôles et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1^{er} niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque.

3- Déontologie et conformité

Cette structure a pour objectif de faire émerger, développer et asseoir les valeurs du Groupe en veillant à ce que les procédures en vigueur soient conformes à la réglementation externe et conformes au dispositif de vigilance.

Ses principales prérogatives sont les suivantes:

- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs ;
- Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique ;
- Renforcer le dispositif de déontologie au niveau des filiales ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe ;
- Mettre en place le dispositif de management anti-corruption et en assurer le suivi ;
- Évaluer le risque d'intégrité des tiers.

b. Contrôle externe

Acteurs du contrôle externe

Commissaires aux comptes	Commissaire de l'État	Bank Al-Maghrib	Comité d'audit (émanation du CS)
Le Crédit Agricole du Maroc doit obligatoirement désigner deux Commissaires aux Comptes inscrits au tableau de l'Ordre des Experts Comptables. Les Commissaires aux Comptes sont nommés par l'AGO des actionnaires pour trois exercices.	Un Commissaire du Gouvernement est désigné auprès du Crédit Agricole du Maroc, par Décret et sur proposition des Ministres chargés des Finances et de l'Agriculture. Son mandat ne peut dépasser quatre ans renouvelable une seule fois.	La circulaire N°4/W/2014 relative au Contrôle Interne précise les modalités et les règles minimales que les établissements bancaires doivent observer.	Le Comité d'Audit est une émanation du Conseil de surveillance. Le Président du Comité d'Audit est désigné par le Conseil de Surveillance parmi les membres du Comité d'Audit.

Source : CAM

XI- RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE

Au titre des exercices 2023, 2024 et 2025, aucune rémunération sous forme de jetons de présence n'a été attribuée aux membres du Conseil de Surveillance du CAM.

À fin 2025, les rémunérations des dirigeants (directeurs de pôle et grades supérieurs) se sont élevées à 68 millions de dirhams, contre 63 MDH à fin 2024 et 67 MDH en décembre 2023.

Aucune rémunération n'a été accordée aux membres du Conseil de Surveillance.

XII- PRÊTS ACCORDÉS AUX MEMBRES DU CS & DU DIRECTOIRE

L'encours des prêts octroyés par le CAM à ses dirigeants (directeurs de pôle et grades supérieurs) s'élèvent à 66 millions de dirhams à fin 2025, contre 71 MDH à fin 2024 et 75 MDH à fin 2023.

Aucun prêt n'a été accordé aux membres du Conseil de Surveillance.

Les prêts accordés obéissent aux conditions définies pour l'ensemble du personnel du CAM.

XIII- INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL

Il n'existe pas de politique d'intéressement et de participation du personnel.

PARTIE III. ACTIVITÉ DU CAM

I- HISTORIQUE DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Conscients de l'importance de l'agriculture dans l'économie du pays et du rôle essentiel du financement dans le développement de ce secteur, les pouvoirs publics ont décidé en 1961, de créer un organisme de financement spécialisé « La Caisse Nationale de Crédit Agricole », ayant pour mission principale le financement de l'agriculture et du monde rural dans son ensemble.

À l'instar des autres organismes financiers spécialisés, la CNCA devenue plus tard le Crédit Agricole du Maroc (CAM), a connu plusieurs phases de développement visant à consolider son rôle de banque au service du développement de l'État.

Aperçu des grandes phases de développement du CAM

Les principales phases de développement du CAM depuis sa création en 1961 s'articulent autour des événements suivants :

1961	🌱 Création de la Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA).
1961-67	🌱 Implantation des caisses locales sous forme de succursales.
1970	🌱 Lancement de la collecte des dépôts et des activités bancaires.
1979	🌱 Financement de l'agro-industrie.
1987	🌱 Réorientation de la CNCA et financement de nouveaux secteurs dont la pêche côtière, la forêt, le tourisme, le commerce et les services.
1988	🌱 Soumission à l'impôt sur les sociétés.
1996	🌱 Soumission aux dispositions de la nouvelle loi bancaire.
1999	🌱 Lancement du plan d'entreprise Oufok 2003 : une nouvelle stratégie visant principalement à mettre à niveau l'institution et à engager les actions de redressement de sa situation financière et ce, dans le cadre d'un positionnement renoué en tant que banque rurale généraliste de proximité, agissant en partenaire actif de toute la filière agricole et de l'ensemble du monde rural ; 🌱 Adoption de la nouvelle réforme institutionnelle du Crédit Agricole par le conseil des Ministres au mois d'avril 1999.
2001	🌱 Signature de la convention État-CNCA relative au traitement du surendettement des agriculteurs.
2003	🌱 Transformation en Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, dénommée « Crédit Agricole du Maroc » régie par la loi relative aux Sociétés Anonymes ainsi que par la loi relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, réforme traduisant la volonté des pouvoirs publics de doter le CAM de modes de gouvernance aptes à lui permettre de répondre aux exigences de ses clients et de ses actionnaires (actions détenues par l'état à 100%) ; 🌱 Formalisation du plan stratégique « CAP 2008 ».
2004	🌱 Lancement du plan d'action sociale CAP 2008 ; 🌱 Mise à niveau des process et des outils de gestion (système d'information, système comptable, contrôle interne...).
2005	🌱 Signature du contrat programme État-CAM 2005-2008 portant principalement sur la restructuration financière du CAM par l'ouverture de son capital à des partenaires autres que l'État, l'intégration de la BMAO, de la banque commerciale de la BNDE ainsi que MAMDA-MCMA ; 🌱 Annulation des créances détenues sur 100 000 petits agriculteurs en difficulté, ne détenant pas de foncier et représentant un encours de 3 milliards de dirhams suite à un accord conclu avec les pouvoirs publics ; 🌱 Acquisition du siège social de la BNDE ; 🌱 Fusion Absorption de la BMAO ; 🌱 Augmentation du capital social pour le porter à 2,8 milliards de DH et ouverture du capital aux partenaires stratégiques ; 🌱 Transformation de l'encours des bons CNCA en emprunt financier sur 10 ans.
2006	🌱 Institution du Comité d'investissement, chargé de mettre en œuvre la stratégie d'intervention du CAM sur les marchés financiers ; 🌱 Création du fonds de solidarité en faveur du personnel du CAM ; 🌱 Migration des Agences BMAO vers le système d'information du CAM dans le cadre de la fusion informatique et comptable.

2007	🌱 Création du Pôle Vert dédié au développement du secteur agricole et du monde rural ; 🌱 La BNDE sort du capital du CAM et est remplacée par l'entrée de la CDG et d'ATLANTA-SANAD ; 🌱 Adoption d'une organisation générale pour la mise en place du programme de refonte du système d'information « Phœnix » ; 🌱 Mise en place des mesures d'accompagnement des agriculteurs pour la campagne agricole 2007-2008 au profit de toute la clientèle agricole qui a souffert des aléas climatiques.
2008	🌱 Première année de certification des comptes sans réserves des CAC.
2009	🌱 Accompagnement du Plan Maroc Vert par la mobilisation d'une enveloppe de 20 Mrds DH sur la période 2009-2013, et ce au travers d'une offre structurée par filière ; 🌱 Mise en place du plan stratégique 2009-2013.
2010	🌱 Augmentation de capital portant le capital du CAM à 3,46 Mrds Dhs avec une baisse de la part de l'état dans l'actionnariat du CAM en faveur de MAMDA-MCMA.
2011	🌱 Émission d'un programme de Certificat de Dépôt pour un montant global de 4 Mrds Dhs ; 🌱 Lancement de l'opération de réhabilitation financière des petits agriculteurs ; 🌱 Démarrage de l'activité de Tamwil Al Fellah ; 🌱 Lancement du nouveau portail Fellah-Trade ; 🌱 Extension du programme de Certificat de Dépôt de 4 Mrds Dhs à 8 Mrds Dhs.
2012	🌱 Mise en place d'une charte de la déontologie du Groupe CAM ; 🌱 Achèvement de la cartographie des risques opérationnels ; 🌱 Renforcement du système de contrôle par la mise en place d'un bloc « sécurité et contrôle » composé de quatre grandes structures distinctes, directement rattachées au Président du Directoire : le Contrôle Général, la Direction Centrale de la Conformité et de la déontologie, la Direction Centrale du Risque Opérationnel et du Contrôle permanent et la Direction Centrale du Reporting réglementaire et de la fiabilisation des données ; 🌱 Validation du programme d'émission d'obligations subordonnées par l'assemblée générale ordinaire ; 🌱 Mise en place d'un dispositif exceptionnel d'accompagnement des agriculteurs victimes de la sécheresse par la mobilisation d'une enveloppe d'un milliard de dirhams à travers le lancement de 3 nouveaux produits.
2013	🌱 La signature devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président de la République Française, d'une convention de financement pour un montant de 20 millions d'euros entre l'Agence Française pour le Développement et « Tamwil El Fellah » ; 🌱 La réalisation d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers par la création du fonds à compartiments IMMOVERT avec une première sortie sur le marché pour un montant de 534 MDH ; 🌱 Le CAM a été élu par ses pairs : meilleure institution africaine de financement du développement en Afrique, en marge des AG de la BAD ; 🌱 Organisation du Forum international de l'olive ; 🌱 Accompagnement du Plan Maroc Vert à travers les tournées du Directoire dans les régions du Maroc ; 🌱 Gestion active de la collecte des ressources « marché » suivant l'évolution des taux d'intérêts ; 🌱 Lancement du projet « ECLORE » dans le cadre du déploiement de la stratégie de développement du Marché des particuliers et professionnels.
2014	🌱 Élaboration pour la première fois du GCAM des comptes consolidés en normes IFRS ; 🌱 Poursuite de l'extension du réseau dans le cadre de Cap 2016¹¹ en créant 44 agences ; 🌱 Finalisation de la revue de la politique des crédits corroboré par la formalisation des procédures d'octroi, de recouvrement et de contentieux 🌱 Le CAM prévoit la création d'un fonds de soutien au capital des sociétés agroalimentaires. Ce fonds sera doté dans un premier temps de 1 milliard de DH. CAM, MAMDA-MCMA et d'autres partenaires apporteront les capitaux ; 🌱 Signature de plusieurs conventions lors du Salon International de l'Agriculture: - Signature d'un accord de partenariat entre le CAM et la centrale laitière pour la réalisation en commun d'actions de coopération au profit de la filière laitière : la convention porte sur l'importation de près de 10.000 têtes en 2014 pour un montant de 300 millions de dirhams ; - Signature d'une convention entre le Crédit Agricole du Maroc et LESIEUR CRISTAL pour le développement de la chaîne de l'olivier ; - Signature d'une convention entre le CAM et la Société engraissement des DOUKKALA pour le financement de la compagnie fourragère : la convention a pour objectif de financer la culture fourragère de 1.000 agriculteurs de DOUKKALA sur une superficie de 3.000 hectares ; - Signature d'un partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et l'Union nationale des maisons familiales rurales du Maroc (UNFAMR) ; 🌱 Le GCAM a signé, le lundi 16 Juin 2014 à ROME, un accord dans lequel il s'engage à participer au fonds fiduciaire FAO-Maroc ; 🌱 Lancement de pack compétences pro conçu pour les professions libérales et pack ITKANE pour les artisans ; 🌱 Déploiement de la stratégie « particuliers et professionnels » résultant du projet ECLORE¹².

11° « CAP 2016 » est le plan stratégique du GCAM à horizon 2016 basé sur 3 piliers :

- PILIER 1: la gouvernance ;
- PILIER 2: élargissement de la base clientèle et bancarisation du monde rural ;
- PILIER 3: appui à l'agriculture et à l'agro-industrie.

12° Le projet ECLORE de mise en oeuvre de la Stratégie Banque détail du CAM vise trois objectifs principaux :

- Améliorer l'efficacité commerciale à travers la définition de nouvelles pratiques et outils commerciaux ;
- Industrialiser la fonction Marketing à travers la mise en place de nouveaux processus de développement de produits ;
- Fluidifier les interactions entre le Réseau et le Siège à travers la mise en place d'un nouveau dispositif de sollicitations.

2015	🌱 Une caravane de bancarisation, en particulier chez les jeunes et dans le milieu rural, a été lancée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc, du 26 Février au 3 Avril 2015, baptisée « caravane de savoir, d'expertise et d'appui », et ce dans 9 Maisons Rurales et Familiales. Cette initiative a pour objectif une meilleure insertion socio-économique et financière des jeunes ruraux ; 🌱 Sortie d'ATLANTA-SANAD du tour de table du CAM depuis le premier Janvier 2015. Les actions cédées ont été acquises par la MAMDA-MCMA qui détient désormais un total de 14,8% du Capital, renforçant ainsi leur partenariat stratégique avec le CAM ; 🌱 Création du fonds Immovert II, de titrisation d'actifs immobiliers pour un montant de 398 millions de Dhs, en Mai 2015 ; 🌱 Le GCAM a lancé un produit de mécanisation dénommé « MAKNANA ». Il a également signé une convention avec l'Association Marocaine des Importateurs, permettant aux agriculteurs d'accéder plus facilement aux engins dont ils ont besoin. 🌱 Le 30 avril, en marge du SIAM, le Groupe CAM, a organisé en partenariat avec le magazine international Les Afriques un forum sur le financement de l'agriculture en Afrique et le soutien du développement du secteur agricole en Afrique ; 🌱 Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 900 MDH avec un taux de souscription supérieur à 2,7 fois ; 🌱 Signature de deux conventions d'emprunts extérieurs avec la KFW et le Fonds Arabe dont les montants sont respectivement de 50 Millions d'euros et 50 Millions de Dollars (USD) ; 🌱 Acquisition de la société de bourse MSIN et cession des parts de CDG Capital Bourse ; 🌱 Signature d'une convention entre le CAM et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts pour la Lutte Contre la Désertification et mise en place du dispositif « Carte Verte » visant à verser les commissions générées lors des paiements par cartes monétaires dans des projets de préservation des écosystèmes forestiers ; 🌱 Mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 5 Milliards de Dirhams pour accompagner les agriculteurs lors de la campagne agricole 2015-2016 ; 🌱 Mobilisation d'une enveloppe supplémentaire de 1,5 Milliards de Dirhams pour permettre aux agriculteurs de faire face aux difficultés liées aux conditions climatiques (Dans le cadre des programmes AL GHARS, LEKSIBA, AL FILAHA ARABIA).
2016	🌱 Lancement de l'opération de soutien aux agriculteurs et mobilisation d'une enveloppe additionnelle de 1.5 milliards de dhs pour lutter contre les effets du retard de pluies ; 🌱 Participation à la 11^{ème} édition du SIAM ; 🌱 Organisation de la 3^{ème} édition du Forum du financement de l'agriculture ; 🌱 Sponsoring des événements suivants: la MED COP 22, le Forum marocain sur les métiers verts et la conférence de Rabat pour le développement Durable ; 🌱 Signature d'une convention de prêt avec le fonds arabe de développement économique et social pour un montant de 50 millions de dollars ; 🌱 Signature d'une convention de prêt de 60 millions d'euros avec l'Agence Française du Développement ; 🌱 Signature de la convention de l'auto entrepreneur avec Barid Al Maghrib ; 🌱 Le CAM a reçu l'autorisation pour la création d'une banque participative en joint-venture avec la BID ; 🌱 Poursuite de la stratégie de développement à travers la promotion de CAM digital, notamment la banque en ligne rendant l'ensemble des services fournis par la banque plus accessibles ; 🌱 Mise en œuvre des mécanismes d'accompagnement du chantier régionalisation: mise en cohérence du système de gouvernance ; 🌱 l'organisation de l'administration centrale du Groupe et la conception d'une structuration territoriale en interaction avec l'environnement externe ; 🌱 Coopération SUD-SUD : signature d'un mémorandum d'entente entre le GCAM et Development Bank of Rwanda, ainsi que Tanzania Agricultural Development Bank ; 🌱 Signature d'un protocole d'accord entre le GCAM et MIROVA. Ce fonds d'un montant cible de 300 millions de dollars est exclusivement dédié au soutien et au financement des projets de restauration et de gestion durable des terres. Constitution d'un réseau africain de partenaires ; 🌱 Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 600 MDH (Maturités 7 et 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 2,8 fois.
2017	🌱 Le CAM a procédé pour la 1^{ère} fois au Maroc à une opération de titrisation des crédits à la consommation pour 584,7 MDH ; 🌱 Lancement lors du SIAM 2017 le nouveau concept du « Relais Digital » permettant une meilleure inclusion financière de la clientèle du monde rural ; 🌱 Lancement du « club des exportateurs » destiné à faciliter les mises en relation B to B ; 🌱 Obtention du Label RSE de la CGEM ; 🌱 Obtention du prix de l'African Banker Awards ; - Signature d'une convention de partenariat entre le Maroc et le Sénégal pour mettre en place un dispositif de financement supporté par la BCP et le CAM en faveur de la petite agriculture et du milieu rural au Sénégal à hauteur de 1,5 million d'euros ; - Signature d'un Mémorandum d'entente portant sur le financement de la petite agriculture entre le CAM et l'Agriculture Development Bank (ADB) lors de la visite royale à la République du Ghana ; - Signature d'un Mémorandum d'entente entre le Groupe du Crédit Agricole du Maroc et la Banque de Développement de Zambie. 🌱 Obtention par AL AKHDAR BANK de l'agrément de Bank Al-Maghrib ; 🌱 Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1.000 MDH avec un taux de souscription de 4,2 fois.

2018	🌱 Lancement des contrats de responsabilité¹³ dans les différents centres de coût et de profit en vue d'accroître l'efficacité opérationnelle du CAM ; 🌱 Lancement de la refonte de la fonction de bancassurance avec la commercialisation de nouveaux produits ; 🌱 Mise en place de CAM Mobile ; 🌱 Le CAM primé par l'Association des institutions africaines de financement du développement (AIAFD) en tant que meilleure institution de financement du développement en Afrique en 2017 ; 🌱 Création de CAM LEASING : filiale Leasing spécialisée dans l'agroalimentaire ; 🌱 Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 500 MDH (Maturités 10 ans) avec un taux de souscription supérieur à 7,6 fois.
2019	🌱 Désignation du CAM meilleure institution africaine de financement du développement pour la troisième fois consécutive ; 🌱 Gratification du Groupe CAM pour la création de valeur disruptive et pour la solution « poste de travail agile » ; 🌱 Nomination en tant que meilleure institution bancaire en matière d'inclusion financière numérique dans le monde arabe ; 🌱 Expansion d'AL AKHDAR BANK dans une optique d'atteindre les quarante agences à l'horizon 2021 ; 🌱 Création d'une carte internationale « E-LAYKI » 100% féminine offrant de nombreux avantages exclusifs ; 🌱 Signature d'un accord de partenariat avec le Ministère de l'agriculture visant la préservation et la réhabilitation de la cédraie du Moyen Atlas ; 🌱 Le CAM rejoint le "women in business" de la BERD et obtient une ligne de 20 millions d'euros dédiée aux TPME agricoles dirigées par des femmes ; 🌱 Signature avec la KfW d'une convention d'assistance technique de 500.000 euros pour soutenir la banque verte dans la réalisation du projet d'élaboration d'une carte de rentabilité des activités agricoles et rurales ; 🌱 Al Akhdar Bank a signé deux protocoles d'accord avec "Wifak Bank" de la Tunisie et Trustbank Amanah de Suriname ; 🌱 Consécration de TEF en Allemagne suite à l'obtention d'un certificat de mérite de la catégorie "financement exceptionnel de projets durables" ; 🌱 Le CAM obtient l'autorisation pour la création d'une société spécialisée dans l'intermédiation d'assurance « CAM COURTAGE » ; 🌱 Dans le cadre de l'accompagnement des hautes orientations royales, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'engage pour la TPME avec un programme spécifique « 5 ans, 5 emplois » pour les entrepreneurs dans le rural ; 🌱 Signature avec l'AFD d'une convention de prêt de 50 millions d'euro pour le financement des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles privées en zone rurale pour des investissements d'efficacité énergétique, d'énergie renouvelable et de pompage solaire ; 🌱 Le CAM remporte le trophée RSE pour l'inclusion financière lors de la 6^{ème} édition de la conférence "Tendances marketing & communication" ; 🌱 Clôture avec succès de l'émission d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel d'un montant de 850 MDH et d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 450 MDH.
2020	🌱 Une contribution au Fonds de Gestion de la Pandémie mis en place par l'État à hauteur de 200 MDH, soit 50% du bénéfice annuel social 2019 ; 🌱 Une mobilisation des collaborateurs du Groupe à travers une contribution individuelle et volontaire ayant totalisée plus de 15 MDH ; 🌱 Mobilisation du GCAM pour la solidarité en mettant à disposition ses guichets bancaires pour la collecte de dons en soutien au fonds spécial pour la gestion de la pandémie « Covid-19 » ; 🌱 Déploiement des aides financières de l'État auprès des personnes impactées par la crise ; 🌱 Signature d'une convention de partenariat entre le CAM et Al Barid Bank relative à l'inclusion financière des populations rurales ; 🌱 Mobilisation de 1,5 Mrds Dhs de crédits par le CAM pour alléger l'impact du déficit pluviométrique de la campagne agricole 2019-2020 ; 🌱 Concrétisation par le CAM de son offre en faveur des TPE rurales dans le cadre du programme Al Moustatmir Al Qaraoui ; 🌱 Lancement de deux produits "CAM Relance" et "CAM Relance TPE", pour soulager la trésorerie des entreprises et leur permettre de redémarrer ou poursuivre leurs activités ; 🌱 Mobilisation de 8 MMDH pour la campagne agricole 2020-2021 par le CAM ; 🌱 Lancement de services digitaux (Hssab-e, Beztam-e, Imtiazat-e), et déploiement d'un réseau rural composé de 100 agences mobiles ; 🌱 Signature d'une ligne de crédit de 560 millions de dirhams (50 millions d'euros) entre le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'Agence Française de Développement (AFD) et conclusion d'une convention de subvention d'un montant de 16,8 millions de dirhams, et ce en faveur des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles ; 🌱 Signature d'une convention de crédit de 200 millions d'euros entre le BEI (Banque européenne d'investissement) et le CAM pour soutenir les entreprises dans le secteur de la bio-économie et de l'agriculture, en accord avec les orientations de « Green Génération 2020-2030 » ; 🌱 Signature d'une convention de prêt de 20 millions de dollars entre la BERD et le CAM, visant à stimuler les échanges commerciaux au Maroc ; 🌱 Émission d'obligations subordonnées perpétuelles par GCAM avec mécanisme d'absorption des pertes et d'annulation de paiement des coupons d'un montant global de 200 MMAD ; 🌱 Lancement de la nouvelle filiale de paiement CAM dénommée « AL FILAHI CASH » avec l'agrément accordé par BAM pour l'entrée de la filiale en tant qu'institution de paiement du Crédit Agricole ; 🌱 Intégration de Atlantic Microfinance for Africa (AMIFA) dans le périmètre de consolidation ; 🌱 Lancement d'un cycle de rencontres, à distance, avec les fédérations interprofessionnelles de l'agriculture afin d'adapter au mieux ses offres aux problématiques spécifiques à chaque filière ; 🌱 Implémentation des programmes « Intelaka » et « Al Moustatmir Al Qaraoui » en trois offres adaptées à chaque typologie de projet : - Intelak Qaraoui pour les nouvelles TPE non agricoles dans le monde rural ; - Intelak Filahi pour les nouvelles créations de TPE agricoles ; - Intelak Tajdid Filahi portant sur la modernisation des TPE agricoles déjà existantes.

¹³ Le GCAM a décidé de mettre en place des « contrats de responsabilité » au niveau des entités du siège et du réseau. Ces contrats viennent compléter les missions et attributions explicitées dans les circulaires et procédures en vigueur et ont pour objectif de matérialiser les responsabilités des parties prenantes. Ce « contrat de responsabilité » présente ainsi un programme d'actions complémentaires et interdépendantes ; il définit, d'une part les engagements des différentes entités en termes de réalisation des objectifs opérationnels, et d'autre part les moyens d'accompagnement et les ressources convenues avec celles-ci.

2021	🌱 Le CAM a mené, en partenariat avec le MAPMDREF et la COMADER, un cycle de rencontres avec l'ensemble des interprofessions qui s'est déroulé entre novembre 2020 et mars 2021. Au terme de cette approche participative, le Crédit Agricole du Maroc a organisé en partenariat avec le MAPMDREF, la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural et la FCAM, un Symposium autour de la thématique « Génération Green : quel accompagnement par le CAM ? ». 21 conventions ont été signées en marge de ce Symposium : - 18 protocoles d'accord avec chacune des interprofessions ; - 2 conventions entre le GCAM, le MAPMDREF, la Confédération Marocaine de l'Agriculture et du Développement Rural et la FCAM ; - 1 convention entre le GCAM, la Direction des Affaires Rurales et l'ANCFCC, relative au financement et à l'accompagnement des bénéficiaires de l'opération de Melkisation. 🌱 Le GCAM met en place deux nouvelles initiatives pour soutenir les jeunes entrepreneurs et les agriculteurs : - Un partenariat avec l'ONCA portant sur l'accompagnement des jeunes entrepreneurs en milieu rural ; - Un parcours 100% digital co-construit avec l'ORMVA du Gharb en faveur de la clientèle de la banque. 🌱 Le CAM initie « SAKAN QARAOUI », un concept de crédit immobilier respectueux de la nature ; 🌱 En partenariat avec l'agence MCA-MOROCCO, le CAM lance un programme de formation sur l'éducation financière au profit des agriculteurs des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb et du Haouz concernées par l'opération de Melkisation ; 🌱 Le CAM lance « TASBIQ FDA » afin de permettre aux agriculteurs bénéficiaires des subventions du Fonds de Développement Agricole (FDA) de disposer de trésorerie immédiate en attendant le déblocage effectif de leur subvention ; 🌱 Le GCAM obtient l'agrément de l'AMMC pour son premier OPCI « Immovert Placement » revêtant la forme d'une Société de Placement Immobilier (SPI) lancée avec l'apport de plusieurs actifs immobiliers d'une valeur globale de plus de 500 MDH ; 🌱 Le Crédit Agricole du Maroc (CAM) et l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) signent deux conventions de partenariat pour développer l'innovation et l'entrepreneuriat au Maroc ; 🌱 À l'occasion du « Transformers Award 2021 », le CAM a dévoilé ses trois meilleurs atouts transformationnels, tous couronnés d'une récompense : - Meilleure transformation inclusive des écosystèmes de la banque ; - Meilleur parcours client « ouverture de compte » via l'application « HSSAB-e » ; - Meilleur DG transformationnel. 🌱 Adaptation et consolidation des mesures de prévention des risques de contamination dont le Groupe a fait une priorité en multipliant les actions de la sensibilisation du personnel et de la clientèle aux risques liés à la propagation du virus ainsi qu'aux précautions à adopter.
2022	🌱 Dans un contexte d'incertitude sur l'économie mondiale et ses impacts sur celle du Maroc et dans le cadre de sa mobilisation aux côtés des opérateurs agricoles, le Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) a attribué une enveloppe financière supplémentaire de 6 Milliards de Dhs afin d'assurer la mise en œuvre du programme exceptionnel de soutien du monde rural et de lutte contre les effets de la sécheresse ; En effet, le Groupe Crédit Agricole du Maroc se joint aux efforts du gouvernement, suite aux Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour accompagner les mesures d'urgence du gouvernement et fournir l'aide aux agriculteurs et éleveurs concernés. Dans ce cadre, la mobilisation du GCAM par cette enveloppe financière supplémentaire de 6 Milliards de Dhs est structurée comme suit : - Financement des cultures printanières à travers le produit « Filaha Rabiya », en accordant aux agriculteurs des financements adéquats ; - Report des échéances des crédits à travers la mise en place d'un moratoire pour soutenir les agriculteurs ; - Optimisation des ressources Hydriques à travers le lancement en collaboration avec le ministère de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts, des solutions pour financer des investissements, privés ou dans le cadre de Partenariat public-privé (PPP) visant à améliorer l'accès à l'eau d'irrigation et à en réduire le coût. 🌱 Cérémonie de passation de pouvoirs entre M. Nouredine BOUTAYEB, nommé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste, Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc, et son prédécesseur M. Tariq Sijilmassi s'est déroulée le 14 juillet à Rabat, en présence du Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, M. Mohamed Sadiki ; 🌱 Le Crédit Agricole du Maroc a mobilisé 1,5 milliard de dirhams auprès des institutionnels lors de ses deux émissions obligataires, une subordonnée classique pour un montant total de 1,2 milliard de dirhams et la deuxième perpétuelle pour un montant total de 300 millions de dirhams ; 🌱 Lancement du produit « Tasbiq Addaman Al-ijtimai » pour financer les prélèvements mensuels de la cotisation des agriculteurs à la CNSS ; 🌱 Le CAM et la Confédération Internationale du Crédit Agricole (CICA) ont co-organisé le congrès annuel de cette dernière au Maroc. Lors de ce congrès, le Président du Directoire du CAM, Monsieur Nouredine BOUTAYEB, a été élu vice-président de la confédération. Lors de cette édition, l'accent a par ailleurs été mis sur les innovations en matière de financement agricole et sur la recherche des perspectives de développement pour une agriculture durable et climato intelligente ; 🌱 Le CAM, le MAPMDREF, la CNSS et l'ANCFCC ont signé un accord-cadre pour la généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base (AMO), qui bénéficiera dans un premier temps, à 1,6 million d'agriculteurs et à leurs familles ; 🌱 Partenariat digital entre le Groupe Crédit Agricole du Maroc et la SONACOS en vue de faciliter l'accès des agriculteurs et des producteurs de semences aux intrants agricoles commercialisés par la SONACOS ; 🌱 Signature d'une convention entre le Crédit Agricole du Maroc, le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire, la Fédération des Chambres de l'Artisanat et la Maison de l'Artisan, dans le but de faciliter l'inclusion financière des artisans et leur accès à l'AMO ; 🌱 Inauguration de Dar Al Moustatmir Al Qaraoui à la province d'EL HAJEB par le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et par le Président du Directoire du Crédit Agricole du Maroc, pour soutenir et accompagner les jeunes entrepreneurs en milieu rural dans le cadre de la stratégie Génération Green 2020-2030, puis le lancement de 11 autres représentations à travers le Royaume ; 🌱 Signature d'un memorandum d'entente entre le CAM, MasterCard et le Ministère de la Jeunesse, pour appuyer les projets destinés aux jeunes ; 🌱 Lancement du concours national « Green Start-up » qui s'inscrit dans le cadre du programme d'appui aux start-up marocaines vertes portées par des jeunes dans les zones rurales et de montagne, mené conjointement par la coopération allemande GIZ, l'ANEF et le Crédit Agricole du Maroc.

2023	🌱 Nomination de M. Mohammed FIKRAT à la tête du Crédit Agricole du Maroc lors du Conseil des Ministres du 19 mai 2023 ; 🌱 Signature d'un décret par le chef du gouvernement autorisant la création de CAM Factoring, filiale du CAM dotée d'un capital de 100 MDH qui proposera des solutions innovantes pour la gestion des créances des clients du Groupe CAM ; 🌱 Participation du Groupe Crédit Agricole du Maroc au programme gouvernemental de lutte contre les effets de la sécheresse ; 🌱 Augmentation de capital du Crédit Agricole du Maroc pour un montant de 1,3 milliard de dirhams. ; 🌱 Mobilisation du Crédit Agricole du Maroc pour le soutien des victimes du séisme ; 🌱 Signature de quatre conventions de partenariat avec des associations professionnelles regroupant les acteurs et les opérateurs des secteurs de l'industrie et de la santé ; 🌱 Obtention par le CAM de la certification ISO 37.001 pour son système de management anti-corruption.
2024	🌱 Mobilisation du crédit agricole du maroc pour l'appui aux agriculteurs pour faire face à six années successives de sécheresse : - La réorientation des financements et l'accès aux facilités de paiement ; - L'octroi de lignes de financement aux importateurs de céréales et d'oléagineux ; - La mise à disposition de solutions de financement adaptées aux importateurs de bétail et d'aliments de bétail afin de sécuriser l'approvisionnement du marché national et d'accroître l'offre de ces produits. 🌱 Le Crédit Agricole du Maroc et l'Agence Française de Développement signent deux conventions de crédit, pour un montant global de 70 millions d'Euros, ciblant le financement des investissements contribuant à la résilience et à la durabilité de l'économie marocaine ; 🌱 En marge de la 16^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM), le Crédit Agricole du Maroc a lancé son offre d'affacturage à travers sa filiale CAM Factoring ; 🌱 Le Crédit Agricole du Maroc a renforcé ses fonds propres réglementaires par la réalisation d'une émission obligataire subordonnée auprès des institutionnels pour un montant de 1 milliard de dirhams ; 🌱 Le Crédit Agricole du Maroc et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) signent un accord de prêt de 50 millions d'euros visant à financer et à soutenir les projets des micros, petites et moyennes entreprises marocaines, dont 65% se situent dans les zones touchées par le séisme d'Al Haouz en septembre 2023 ; 🌱 Partenaire du prix national « Génération Solidaire », le CAM propose un accompagnement et un soutien financier aux projets coopératifs les plus novateurs et durables, portés par des jeunes et générant un impact significatif sur les plans économique, social et environnemental ; 🌱 Signature d'une convention entre le Groupe Crédit Agricole et l'Association des Producteurs des dattes Modernes (APM) portant sur le financement des activités des producteurs de dattes lors de la 13^{ème} édition du Salon International des Dattes au Maroc ; 🌱 Le CAM a réalisé une émission obligataire subordonnée, par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant de 1 Mrds Dhs.
2025	🌱 Réalisation de 2 émissions obligataires subordonnées perpétuelles, par placement privé pour un montant global de 1,5 Mrds Dhs ; 🌱 Le CAM renforce ses capitaux propres à travers une augmentation de capital de 665 MDH en vue de permettre à la banque de poursuivre sa dynamique d'accompagnement et de financement de l'agriculture et du monde rural ainsi que l'ensemble des secteurs de l'économie ; 🌱 Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, engagé en faveur de l'agriculture solidaire et de la sécurité alimentaire nationale, réaffirme son engagement pour le soutien d'une agriculture marocaine plus résiliente à travers le développement de mécanismes de financement adaptés à chaque filière et région, contribuant ainsi à un développement socio-économique durable. Dans le même élan, le Crédit Agricole du Maroc s'inscrit dans la dynamique engagée par l'État à travers le programme national de soutien aux éleveurs et de reconstitution du cheptel ; 🌱 À l'occasion des Assises nationales de l'intelligence artificielle, tenues les 1 et 2 juillet 2025, un partenariat stratégique a été signé entre le Ministère de la Transition Numérique et de la Réforme de l'Administration et le GCAM. L'objectif est d'accélérer la transformation digitale des territoires ruraux et de renforcer l'inclusion financière à travers des services numériques innovants adaptés aux spécificités du monde agricole ; 🌱 Le Crédit Agricole du Maroc a participé, en tant que Sponsor Officiel, à l'édition 2025 du SIAM, sous le thème « Agriculture et monde Rural : L'Eau au cœur du développement durable ». Lors de cette 17^{ème} édition, le Crédit Agricole du Maroc a signé deux conventions de partenariat : - CAM-TOURBA (INNOVX / UM6P) : pour la promotion d'une agriculture régénératrice et résiliente face aux défis climatiques via l'amélioration du bilan carbone des exploitations et le soutien des pratiques durables telles que le semis direct, la rotation des cultures et la gestion des résidus ; - CAM-ONICL-PORTNET S.A. : dans le cadre de la démarche de digitalisation soutenue par le Ministère de l'Agriculture et visant la mise en place d'un système de gestion dématérialisée et sécurisée des cautions bancaires dans le cadre des importations de céréales et de légumineuses ; 🌱 S'inscrivant dans le cadre des Objectifs de Développement Durable, notamment ceux liés à l'égalité des sexes, à la réduction des inégalités et à la préservation des ressources marines, le Crédit Agricole du Maroc et ONU Femmes ont signé un protocole d'accord pour le renforcement de l'inclusion économique et l'éducation financière des femmes travaillant dans le secteur de la pêche maritime ; 🌱 Le Crédit Agricole du Maroc et la Holding Al Omrane confirment leur volonté de mutualiser leurs expertises au service de leurs missions socio-économiques à travers la signature d'une convention ; 🌱 Al Filahi Cash lance officiellement son activité d'acquisition commerçants. Avec cette initiative, l'établissement devient acquéreur de plein exercice et propose aux professionnels un accompagnement de proximité pour faciliter la mise en place et l'optimisation de solutions de paiement électronique. En facilitant l'accès aux moyens de paiement modernes, Al Filahi Cash contribue activement à la démocratisation des services financiers numériques et à l'accompagnement de la transformation digitale du tissu économique national ; 🌱 Partenariat entre Al Filahi Cash (AFC) et RIA Money Transfer visant la démocratisation de l'accès aux services de transferts internationaux d'argent pour la clientèle locale et les marocains du monde. Cet accord permettra de proposer des services d'envoi et de réception de fonds dans les agences AFC, CAM, Al Akhdar Bank et Ardi, en s'appuyant sur le vaste réseau mondial de RIA ; 🌱 À l'occasion du « Corporate Talks CyberAwareness » organisé à Casablanca, le Crédit Agricole du Maroc a réuni plus de 150 décideurs pour alerter sur la montée des risques cyber et rappeler l'importance d'une vigilance collective dans un écosystème numérique en pleine mutation.

2026	🌱 Partenariat stratégique entre le Groupe Crédit Agricole du Maroc et la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers un don d'un million de dollars visant à soutenir des secteurs à fort impact, notamment l'agriculture durable, la gestion des ressources hydriques, les énergies propres ainsi que les infrastructures résilientes ; 🌱 Le GCAM réaffirme son engagement pour la contribution active aux efforts nationaux de soutien aux zones sinistrées suite aux intempéries ayant touché plusieurs régions du Royaume ; 🌱 Les initiatives entreprises par le Groupe visent à atténuer l'impact des aléas climatiques sur la production agricole, à soutenir la relance économique locale, à préserver les chaînes de valeur agricoles, et plus largement, à contribuer à la protection des revenus des populations impactées ; 🌱 Le CAM déploie sa stratégie d'innovation à travers la mobilisation de ses équipes autour d'un programme d'intrapreneuriat, traduisant la volonté de la banque de promouvoir une culture fondée sur l'intelligence collective, la créativité et la valorisation des talents internes ; 🌱 Le CAM confirme son engagement en faveur de l'innovation et de l'économie numérique à travers une participation de 50 MDH au fonds d'investissement « Emerging Tech Ventures Fund II », véhicule panafricain dédié au financement des startups technologiques au Maroc, en Tunisie et les pays d'Afrique de l'Ouest francophone ; 🌱 Le CAM confirme son positionnement en tant qu'acteur de référence dans les opérations internationale en remportant le « STP Award 2025 » décerné par la Commerzbank, en reconnaissance de ses performances dans le traitement des paiements commerciaux et des transferts internationaux ; 🌱 À travers son Centre d'Études et de Recherches (CERCAM), le Crédit Agricole du Maroc a organisé une session de formation en éducation financière au profit des femmes et des hommes issus de coopératives rurales à Taza et a également poursuivi ses actions en faveur des femmes rurales, à travers des programmes d'accompagnement et de promotion de l'entrepreneuriat dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et du tourisme rural, visant à renforcer leurs compétences et leur autonomie économique ; 🌱 Signature d'une convention de partenariat tripartite avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et le Groupement AT Saïss, visant à renforcer l'autonomisation économique des femmes rurales et à promouvoir une agriculture plus inclusive, résiliente et favorable au développement local ; 🌱 Lors de l'édition 2026 du Salon International de l'Agriculture du Maroc, le Crédit Agricole du Maroc a signé plusieurs conventions de partenariat, consolidant ainsi son rôle d'acteur de référence dans l'accompagnement de l'agriculture et du monde rural et réaffirmant son engagement en faveur du développement socio-économique durable: - CAM/FIDA: Convention avec le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destinée à renforcer l'inclusion financière et à favoriser l'accès au financement des populations vulnérables, notamment à travers la plateforme Agri-PDB (Plateforme des banques publiques de développement agricole); - CAM/COMADER: Partenariat visant à accompagner la transition verte et le développement des filières agricoles à travers la mise en place de financements adaptés; - Fondation Ardi pour la microfinance/TAMWILCOM: Partenariat marquant le lancement d'Ardi Mouakaba, dispositif au service des très petites entreprises, destiné à soutenir le développement du tissu entrepreneurial et à renforcer les synergies entre les expertises des deux institutions. 🌱 À l'occasion du Africa AgriFinance Event, le Groupe Crédit Agricole du Maroc, à travers sa filiale CAM Leasing, a présenté son approche du financement agricole, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la transformation ; 🌱 Le Crédit Agricole du Maroc a reçu les distinctions Best Commercial Bank Morocco 2026 et Sustainable Bank of the Year Morocco 2026, saluant son excellence opérationnelle et son engagement en faveur d'une croissance durable et inclusive.
------	---

II- STRUCTURE DES PARTICIPATIONS DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC

Le portefeuille des titres de participation détenu par le CAM, au 31/12/2025, compte 47 participations pour une valeur globale nette de 3,2 Mrds Dhs (correspond à la valeur comptable inscrite dans le bilan du CAM).

Tableau 13 : portefeuille des participations détenues par le CAM (En KDH)

Société Émettrice	Secteur d'activité	Capital	Participation au capital (en %)	Provision	VNC	Produits inscrits au CPC de l'exercice
AGRICULTURE				15 154	14 511	
SONACOS	Agro-Industrie	160 000	0,98%	50		
COMAPRA	Agro-Industrie	66 800	0,01%	8		
SNDE	Agriculture	40 965	0,24%	100		
SOGETA	Agriculture		0,00%	300		
SUNABEL	Agro-Industrie	190 173	0,38%		311	
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD	Agro-Industrie	50 000	0,39%	197		
FRUMAT	Agro-Industrie			14 499		
HALIOPOLIS	Agro-Industrie	71 000	20,00%		14 200	
BANQUES, FINANCES & SERVICES				27 251	790 548	15 031
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	151 000	100,00%		151 000	
HOLDAGRO	Agriculture & Agro-Industrie	36 376	99,66%		36 251	
INTERBANK	Service	11 500	18,00%	1 403		
MAROCLEAR	Service	100 000	1,80%		1 795	
SWIFT	Service			23		
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Service	98 200	10,18%		10 000	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40 060	22,18%	2 013	6 769	
IGRANE	Fonds d'investissement	24 605	15,87%		3 905	
RÉGIONAL GESTION	Gestion de Fonds	4 000	18,00%	180	540	
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	300 000	7,17%	6 906	6 531	
FIROGEST	Gestion de Fonds	2 000	12,50%	250		
TARGA	Fonds d'investissement	7 500	99,99%	5 134	2 366	
FINEA	Banque & Finance	300 000	0,22%		560	55
SMAEX	Assurance	50 000	0,48%		356	
CAM LEASING	Banque & Finance	160 000	100,00%		158 000	
AL FILAHI CASH	Banque & Finance	65 000	100,00%	4 315	60 685	
CAM COURTAGES	Assurance	100	100,00%		100	6 525
MSIN	Investissements en bourse	10 000	80,00%		15 410	8 000
MSIN GESTION	Gestion d'actifs	5 000	30,00%		1 500	
SGFG	Gestion de Fonds	4 374	4,54%		59	
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387 518	3,00%		11 765	451
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400 000	51,00%		204 000	
AMIFA	Microcrédit	92 431	20,00%	6 764	11 721	
CAM FACTORING	Factoring	100 000	100,00%	263	99 737	
AFREXIMBANK	Banque & Finance	47 500 000	0,06%		4 727	
CHAMBRE DE COMPENSATION DU MAROC	Banque & Finance	100 000	2,77%		2 770	
DIVERS				6 848	2 032 009	127 178
SONADAC	Aménagement	589 904	2,81%	1 357	15 208	
GCAM DOC	Gestion des Archives	10 000	100,00%	5 315	4 685	
IMMOVERT CAPITAL	Société civile Immobilière	120	100,00%	120		
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537 000	3,97%		21 303	1 662
AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA	OPCI	19 402 985	6,70%		1 300 000	83 091
AGROPOLE DU LOUKKOS	Développement Local	46 600	15,00%		6 990	
CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA	OPCI					5 231
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA	OPCI	15 384 615	1,30%		200 000	12 702
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	721 230	60,00%		432 729	24 492
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT LOCAL - RABAT	Développement Local	10 000	4,50%		450	
SCI LIMA	Immobilier	200	100,00%	56	144	
CASA PATRIMOINE	Développement Local	31 000	1,61%		500	
MAIC (Moroccan Aerospace Investment Company)	OPCC				50 000	
DOTATIONS DIVERSES				65 018	324 979	
TOTAL				114 271	3 162 047	142 209

Source : CAM

Sociétés en liquidation

Certaines sociétés figurent sur le tableau des participations du CAM et sont en cours de liquidation : SNDE, SOGETA, FRUMAT et COMAPRA. Il est à noter que ces entités sont provisionnées à 100%.

II.1. Répartition par secteur¹⁴

À fin 2025, le CAM opère via ses participations dans les secteurs suivants :

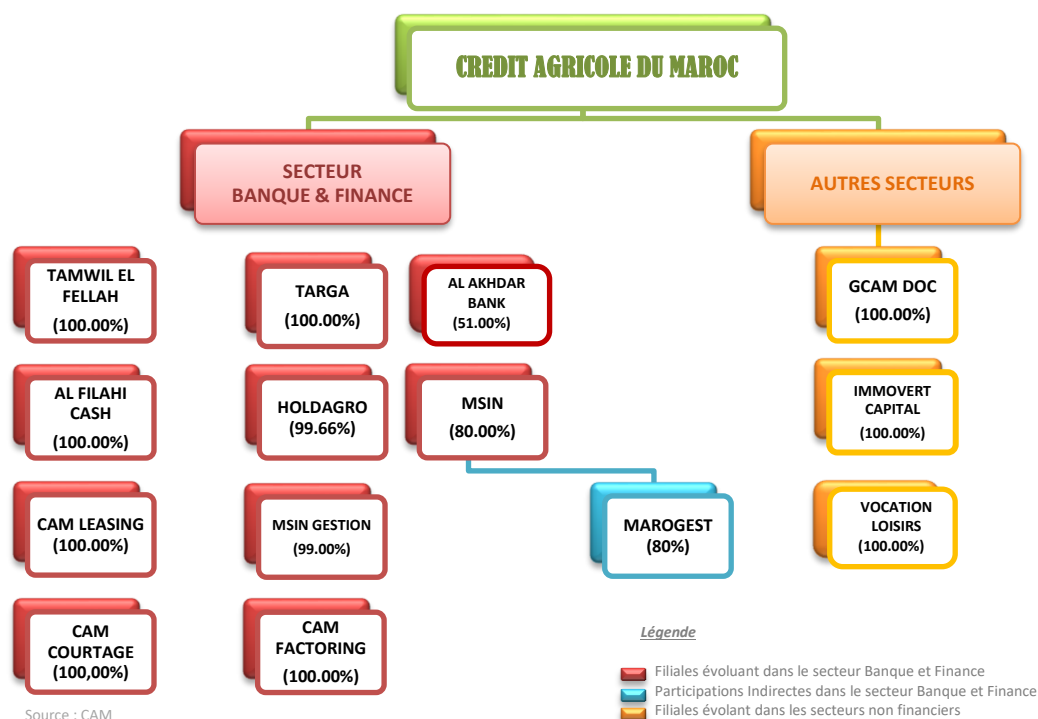
- Le secteur banques et finances : les prises de participations dans le secteur financier totalisent une valeur nette comptable de 791 MDH, soit une part de 28% du portefeuille du CAM ;
- Le secteur Agriculture et Agro-industrie d'une valeur globale de 15 MDH, représentant une part de 1% du portefeuille total du CAM ;
- Divers : la troisième catégorie totalise 2 Mrds Dhs équivalent à 72% du portefeuille global du CAM.

Outre ses apports en capital, le Crédit Agricole du Maroc accompagne le développement de l'activité de ses filiales en leur assurant un financement sous forme d'avances en comptes courants d'associé.

^{14°} Les pourcentages présentés sont calculés sur la base de la VNC hors dotations diverses

II.2. Filiales du Crédit Agricole du Maroc

a. Organigramme juridique au 31 décembre 2025¹⁵



Il est à noter que le secteur de l'agriculture et de l'agro-industrie n'a pas été présenté au niveau de l'organigramme en raison du caractère non significatif des participations de CAM dans ce secteur (1% du portefeuille total du CAM).

Afin de se hisser aux standards des plus grandes institutions financières, le CAM s'est donné pour double objectif (i) d'élargir son activité pour répondre aux besoins de sa clientèle de prédilection (ii) tout en renforçant son positionnement sur certains segments stratégiques.

En effet, au cours des trois derniers exercices, les principales variations dans l'organigramme juridique du CAM se sont présentées comme suit :

Variations 2023 et 2024

- La libération de la troisième partie du capital social AL FILAHI CASH d'un montant de 20,6 MDH ;
- L'augmentation de capital de la filiale CAM LEASING le portant ainsi à 160 MDH.

Variations 2024 et 2025

- La libération du capital social de CAM Factoring d'un montant de 70 MDH ;
- La prise de participation dans le capital de la Chambre de Compensation du Maroc, à hauteur de 2,7 MDH ;
- La participation de la banque à l'augmentation du capital de la société Régional Gestion, qui s'affiche désormais à 4 MDH, contre 1 MDH au 31/12/2024 ;
- La prise de participation dans le capital de l'OPCC Moroccan Aerospace Investment Company (MAIC), à hauteur de 50 MDH ;
- La cession par le Crédit Agricole du Maroc de la totalité des parts qu'il détenait dans le capital de l'OPCI CDG Premium.

¹⁵ L'organigramme présente uniquement les filiales et les participations du CAM détenues à plus de 50%, (Hors OPCI et Fonds Associatifs)

b. Présentation des filiales du CAM

1. CAM Leasing :

Fiche signalétique	
Objet social	Financement en crédit-bail de biens mobiliers et immobiliers
Siège social	33 Avenue Atlas, Agdal, Rabat
Registre de commerce	RC N° 13 59 43
Date de création	1991
Capital social à la création	1 000 000 DH
Capital social au 31/12/2025	160 000 000 DH (Totalement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 14 : Indicateurs financiers de CAM Leasing

Indicateurs financiers (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Situation nette	103 831	166 002	60%	172 398	4%
PNB	33 698	64 592	92%	56 004	-13%
Résultat net	4 035	4 613	14%	9 722	>100%
Dividendes servis au CAM (Au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-		-	

Source : CAM

Créée à l'origine en 1991 par la BMAO sous la dénomination SAFACRED, la société Assalaf Al Akhdar a été acquise par le CAM à hauteur de 50% via le transfert des actifs de la BMAO en 2005 puis détenue par le CAM à hauteur de 100% suite au rachat de la participation détenue par la BNDE.

Assalaf Al Akhdar est spécialisée dans le financement des crédits personnels et des crédits automobile.

En 2018, le GCAM a obtenu l'agrément de Bank Al-Maghrib pour la transformation d'Assalaf Al Akhdar en « CAM Leasing » avec un début d'activité en 2019. Par ailleurs, une augmentation de capital de 50 MDH a été réalisée en 2018 pour atteindre 100 MDH (libération de 25 MDH en 2018 et 25 MDH au cours de l'exercice 2019).

Cette transformation avait essentiellement pour objectif de développer les relais de croissance du groupe tout en élargissant le panel de services offerts à sa clientèle de prédilection en lui offrant une solution de financement souple, économique et fiscalement avantageuse en se concentrant sur le cœur de son activité.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au 31 décembre 2024, le PNB s'affiche à 65 MDH, en hausse de 92% par rapport à fin décembre 2023. Cette variation est principalement due à une hausse des produits d'exploitation bancaire (dont notamment Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location +212 MDH) plus importante que celle des charges (dont notamment Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location +153 MDH).

Le Résultat Net s'affiche, quant à lui, à 4,6 MDH suite à la progression du PNB.

À fin 2025, le PNB a affiché une baisse de 13% par rapport à fin 2024, pour s'établir à 56 MDH, suite à une augmentation de 53% des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location.

Le Résultat Net présente, quant à lui, une progression de plus de 100% à 9,7 MDH consécutivement à l'amélioration du résultat courant (+94%).

2. HOLDAGRO :

Fiche signalétique	
Objet social	Banque d'affaires
Siège social	Place des Alaouites BP 49 -Rabat
Registre de commerce	RC N° 78 655
Date de création	2001
Capital social à la création	10 000 000 DH
Capital social au 31/12/2025	36 376 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	1 000 DH
Fraction du capital détenu	CAM : 99,66%
	SODEA : 0,34%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	99,64%

Source : CAM

Tableau 15 : indicateurs financiers d'Holdagro

Indicateurs financiers (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Situation nette	60 233	65 967	10%	69 403	5%
Chiffre d'affaires	9 943	10 203	3%	15 220	49%
Résultat d'exploitation	6 540	7 252	11%	10 105	39%
Résultat net	4 340	5 734	32%	4 601	-20%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-		-	

Source : CAM

Banque d'affaires dédiée au secteur agricole et à l'agro-industrie, HOLDAGRO a été créée par le CAM en 2001. Son activité s'articule autour de 3 métiers : le capital investissement, le conseil et ingénierie financière et les prises de participations dans les sociétés non cotées.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2024, le résultat d'exploitation de HOLDAGRO est en hausse de 11%, notamment suite à une augmentation du chiffre d'affaires de 3% et de la baisse des charges d'exploitation (-13%). Le Résultat Net, quant à lui, s'affiche à 6 MDH suite à l'augmentation du REX (+11%) et du résultat financier (reprises financières et transfert de charges +4 MDH).

À fin 2025, le Résultat d'Exploitation de HOLDAGRO est en hausse de 39%, suite à la progression du chiffre d'affaire (+49%). Le Résultat Net, quant à lui, s'affiche à 4,6 MDH en recul de 20% suite à une baisse des reprises financières et transfert de charges.

3. FONDATION ARDI ¹⁶:

Fiche signalétique	
Objet social	Association de Micro-crédit autorisée à exercer l'activité micro-crédit par arrêté du Ministère des Finances du 05/09/2001.
Siège social	137, Avenue Allah Ben Abdellah -Rabat
Registre de commerce	NA
Date de création	2001
Fonds associatifs à la création	-
Fond associatif (avec droit de reprise) au 31/12/2025	5 000 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	-
Fraction du capital détenu	-
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	-

Source : CAM

Tableau 16 : Indicateurs financiers de la Fondation ARDI¹⁷

Indicateurs financiers (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Fonds associatifs et propres	61 414	70 947	16%	82 426	16%
Produit net d'exploitation (produits d'exploitation-charges d'exploitation)	62 959	67 733	8%	74 482	10%
Bénéfice/perte net	-9 766	8 089	>100%	11 429	41%

Source : CAM

Créée en 2001, la Fondation ARDI est une association de microcrédit à but non lucratif qui offre aux populations défavorisées les services de proximité nécessaires à leur insertion socio-économique. Elle a pour mission de :

- Promouvoir la création et le développement de micro entreprises en milieu rural ;
- Financer différentes activités à des conditions permettant la rentabilité et la pérennité du projet;
- Permettre aux personnes économiquement faibles de viabiliser leur logement, de se doter d'installations électriques et d'eau potable;
- Œuvrer pour la promotion d'une culture d'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin décembre 2024, le Produit Net d'Exploitation de la fondation ARDI est en hausse de 8% suite à l'augmentation des produits d'exploitation de microcrédit (produits sur opérations avec la clientèle +5 MDH). À ladite période, la fondation enregistre un bénéfice net de 8 MDH (>100%).

Par ailleurs, la Fondation affiche un encours de financement à 248 Millions de Dirhams couvrant quatre secteurs d'activité : l'agriculture et l'élevage (21%), le commerce (28%), l'artisanat (16%) et les services (34%).

À fin 2025, le Produit Net d'Exploitation de la fondation ARDI est en progression de 10%. À ladite période, la fondation enregistre un bénéfice net de 11 MDH, en progression de 41% comparativement à 2024.

Par ailleurs, la Fondation affiche un encours de financement à 311 Millions de Dirhams couvrant quatre secteurs d'activité : l'agriculture et l'élevage (24%), le commerce (26%), l'artisanat (16%) et les services (35%).

^{16°} La fondation Ardi n'est pas une filiale. Elle est incluse dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

^{17°} La fondation ARDI ne reçoit plus de subventions d'équilibre de la part du CAM. Le but de ces dernières était d'aider à la croissance de la Fondation et au développement de son activité.

4. TAMWIL EL FELLAH :

Fiche signalétique	
Objet social	Opérations d'avances ou de prêts (le financement des petites et moyennes exploitations agricoles).
Siège social	28, Rue Abou Faris Al Marini -Rabat
Registre de commerce	RC N° 75 309
Date de création	2008
Capital social à la création	100 000 000 DH
Capital social au 31/12/2025	151 000 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 17 : Indicateurs financiers de Tamwil El Fellah

Indicateurs financiers (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Situation nette	151 380	151 579	0,1%	151 778	0,1%
PNB	43 162	50 171	16%	52 969	6%
Résultat net	198	192	-3%	237	23%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-		-	

Source : CAM

La Société de Financement pour le Développement de l'Agriculture « SFDA-Tamwil El Fellah », est une société de financement créée en 2008 et agréée en 2009 par Bank Al-Maghrib. Depuis son démarrage, le champs d'action de TEF se limitait à l'octroi des crédits aux petits agriculteurs porteurs de projets et aux petits exploitants dans le cadre des programmes gouvernementaux.

Depuis le 03/07/2012, TEF a élargi son champs d'intervention à toutes les petites ou moyennes exploitations exclues du financement classique et présentant des projets viables.

Par ailleurs, il est à noter qu'afin d'accélérer la croissance de TEF, le CAM peut lui octroyer des subventions d'équilibre en fonction des besoins formulés par ladite filiale.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin décembre 2024, le PNB de Tamwil El Fellah s'affiche à 50 MDH, en hausse de 16% comparativement à fin 2023 suite à l'augmentation des PEB (dont intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle +4 MDH) et la baisse des CEB (dont intérêt et charges assimilés sur opérations avec les ECA -3 MDH). Par ailleurs, le Résultat Net ressort à 192 KDH, en baisse de 3% comparativement à la même période de l'exercice précédent suite à la baisse des reprises de provisions.

À fin 2025, le PNB de Tamwil El Fellah s'affiche à 53 MDH, en hausse de 6%, comparativement à fin 2024, suite au recul des CEB (dont intérêts et charges assimilés sur opérations avec les ECA -2,8 MDH).

Par ailleurs, le Résultat Net ressort à 237 KDH, en hausse de 23% comparativement à la même période de l'exercice précédent suite à la baisse des charges non courantes.

5. AL FILAHI CASH :

Fiche signalétique	
Objet social	Établissement de paiement
Siège social	Place des Alaouites bp 49-10000 rabat
Registre de commerce	77 731
Date de création ¹⁸	2009
Date d'obtention de l'agrément ¹⁹	2020
Capital social à la création	5 000 000 dh
Capital social au 31/12/2025	65 000 000 dh (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 18 : Indicateurs financiers d'Al Filahi Cash

Indicateurs financiers (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Situation nette	38 095	57 640	51%	59 678	4%
PNB	4 754	10 789	>100%	12 359	15%
Résultat net	-1 081	2 038	>100%	2 905	43%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-		-	

Source : CAM

Créée en 2009, CAM Gestion était initialement une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Elle offrait à sa clientèle, la possibilité de souscrire à des OPCVM monétaires, obligataires, diversifiés, actions et à formule.

En 2013, le CAM a procédé une souscription au capital de CAM Gestion par apport d'actions totalisant 6,6 MDH. A cette même date, le Groupe CAM a entrepris une stratégie d'approche visant la préparation de sa coopération avec CAM Gestion et la société de bourse MSIN, et ce en confiant à cette dernière tous les ordres de bourse du Groupe.

En 2018, suite au renforcement de l'activité de gestion d'actif à travers la participation dans MAROGEST, le Conseil de Surveillance du CAM a autorisé la modification de l'objet social de la société CAM Gestion en vue de la transformer en société de paiement, sous réserve de l'obtention de l'approbation du Ministère de l'économie et des finances. Aussi, il a été procédé à une réduction du capital, passant ainsi de 25 MDH à 5 MDH en vue de l'absorption des pertes de la filiale.

Durant le quatrième trimestre 2020, Al Filahi Cash a obtenu l'agrément de Bank Al-Maghrib pour la globalité des services que peut offrir un établissement de paiement. Ciblant une clientèle principalement rurale et périurbaine, le dispositif commercial d'Al Filahi Cash couvrira les zones périurbaines et rurales à forte démographie et à faible couverture en points de vente bancaires ainsi que les périphéries des principales grandes villes du Maroc.

Par ailleurs, il est à noter que l'activité d'Al Filahi Cash repose sur une synergie avec le CAM et ses filiales. En effet, le nouvel établissement de paiement profite du support de la société mère à différents niveaux, dont notamment : différents métiers support, les agences bancaires, la monétique et la communication.

Aussi, Al Filahi Cash propose ses services aux filiales spécialisées dans le micro-crédit en offrant à la clientèle la possibilité d'accéder plus facilement à leurs fonds lors du déblocage desdits crédits.

Dans le prolongement de sa stratégie de développement et de consolidation de son positionnement sur le marché des services de paiement, AFC a poursuivi, durant l'exercice 2025, le renforcement de ses partenariats stratégiques afin de diversifier son offre de services et de s'adapter aux évolutions rapides du secteur financier et aux attentes croissantes de sa clientèle.

¹⁸ La date de création renvoie à la date de création de CAM gestion, l'ancienne dénomination de la filiale

¹⁹ La date d'obtention de l'agrément de BAM pour la globalité des services que peut offrir un établissement de paiement (transformation de CAM gestion en AFC)

En effet, AFC mène des négociations avancées avec plusieurs partenaires institutionnels et opérateurs de services en vue de l'intégration de nouvelles solutions de services financiers et d'assistance destinées à enrichir l'offre proposée à sa clientèle.

Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche visant à développer un écosystème de services plus large et à renforcer la valeur ajoutée des solutions proposées aux clients.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin décembre 2024, le PNB d'Al Filahi Cash est en progression de plus de 100% comparativement à la même période de l'exercice précédent suite à l'accélération de l'activité (PEB +7 MDH). Aussi, le résultat net est en progression (>100%) et s'affiche à 2 MDH.

À fin 2025, le PNB d'Al Filahi Cash est en hausse (15%) comparativement à 2024 suite à la hausse des produits d'exploitation bancaire. À la même période, le RN s'affiche à 2,9 MDH, en hausse de 43% suite à une progression du résultat courant relevant essentiellement de la hausse des produits d'exploitation non bancaire (+12%) et du recul des autres dotations aux provisions (-67%) .

6. FONDS TARGA :

Fiche signalétique	
Objet social	Gestion, exploitation commerciale (prise de participation au capital d'autres sociétés).
Siège social	N°2 immeuble Metqal place Gauguin - Agadir
Registre de commerce	RC N° 13 505
Date de création	2007
Capital social à la création	7 500 000 DH
Capital social au 31/12/2025	7 500 000 DH (entièrement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 19 : Indicateurs financiers du Fonds TARGA

Indicateurs financiers (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Situation nette	2 443	2 389	-2%	2 338	-2%
Résultat d'exploitation	-115	-52	55%	-51	2%
Résultat net	-118	-54	54%	-51	6%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-		-	

Source : CAM

Créé en mai 2007 par le CAM, le Fonds Targa est un fonds d'investissement dédié aux activités de conditionnement, transformation et commercialisation de produits issus du terroir Souss-Massa-Daraa.

Il a pour but le financement de projets de création ou d'extension et de projets créateurs de valeur. Le fonds était initialement doté d'une enveloppe de 30 MDH avec une durée de 10 ans.

En 2017, la durée de vie du Fonds Targa a été prorogée de 99 ans.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin décembre 2024, le REX et le Résultat Net s'affichent respectivement à -52 KDH (+55%) et -54 KDH (+54%).

À fin 2025, le REX et le Résultat Net s'affichent tous deux à -51 KDH. Les résultats constatés sont due au fait que le fonds est en cessation d'activité.

7. AL AKHDAR BANK :

Fiche signalétique	
Objet social	Banque participative
Siège social	Angle Avenue Alger et Rue Oran, HASSAN 10 000
Registre de commerce	RC N° 125 593
Date de création	2017
Capital social à la création	200 000 000 DH
Capital social 31/12/2025	400 000 000 DH (Totalement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	Crédit Agricole du Maroc : 50,999999% Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (ICD) : 48,999999%
Droits de vote CAM	51%

Source : CAM

Tableau 20 : Indicateurs financiers d'Al Akhdar Bank

Indicateurs financiers (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Situation nette	204 865	206 742	1%	221 343	7%
PNB	97 271	109 183	12%	128 825	18%
Résultat net	1 723	14 187	>100%	20 564	45%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-		-	

Source : CAM

Al Akhdar Bank (AAB) est une banque participative créée conjointement par le Groupe Crédit Agricole du Maroc (CAM) et la Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé (SID), une institution financière multilatérale de développement, filiale du Groupe de la Banque Islamique de Développement. Al Akhdar Bank s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Groupe Crédit Agricole du Maroc visant la diversification des produits proposés à la clientèle. Elle permet, par ailleurs, au Groupe CAM de se distinguer par des solutions bancaires novatrices notamment pour le financement et le développement du secteur agricole et du monde rural.

Aussi, en août 2018, Al Akhdar Bank a obtenu l'agrément auprès du dépositaire central Maroclear et du Ministère de l'Économie et des Finances pour l'exercice de l'activité dépositaire. Le même mois, la banque a été sélectionnée par Maghreb Titrisation comme dépositaire du premier fonds souverain « FT Imperium » (10 MMDH sur 5 ans). Afin d'assurer la gestion et la conservation des titres de placements et d'investissement conformément aux avis CSO, Al Akhdar Bank a créé une nouvelle Business Unit « AAB Custody », chargée de la gestion de l'activité dépositaire.

En 2024, Al Akhdar Bank a connu une croissance soutenue de l'ensemble de ses lignes de métier dans un contexte économique mondial complexe et un environnement national affichant des signes de résilience, et malgré des conditions de liquidités tendues au Maroc avec le creusement du déficit de liquidité qui passe d'une moyenne hebdomadaire de 83 Mds MAD en 2023 à 123.7 Mds MAD en 2024.

En 2025, Al Akhdar Bank a initié de nombreux chantiers structurants:

- Accélération de la feuille de route digitale de la banque ;
- Revue de la tarification et captation de nouvelles commissions ;
- Campagnes de communication ciblées sur les différents réseaux sociaux ;
- Renforcement des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques.

Par ailleurs, durant les trois derniers exercices, AL AKHDAR BANK a poursuivi la mise en place de son plan stratégique, s'inscrivant dans une dynamique de croissance soutenue et visant à conforter son positionnement dans le paysage des banques participatives.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin décembre 2024, le Produit Net Bancaire d'Al Akhdar Bank est en progression de 12% suite à la baisse des charges d'exploitation bancaire de 12%. Aussi, le Résultat Net est en amélioration de plus de 100% et s'affiche à 14 MDH, notamment suite à la progression du résultat courant de 12 MDH.

À fin 2025, le Produit Net Bancaire d'Al Akhdar Bank s'affiche à 129 MDH, en progression de 18% suite à la hausse des « Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle » de 21%.

Aussi, le Résultat Net est en amélioration de 45% et s'affiche à 21 MDH, notamment suite à la progression du résultat courant de 6 MDH.

8. GCAM DOC :

Fiche signalétique	
Objet social	Société d'archivage
Siège social	Place des Alaouites, Rabat
Registre de commerce	107237
Date de création	2014
Capital social à la création	10 000 000 DH
Capital social au 31/12/2025	10 000 000 DH (Totalement libéré)
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 21 : Indicateurs financiers de GCAM DOC

Indicateurs financiers (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Situation nette	5 186	5 231	1%	5 284	1%
Chiffre d'affaires	1 617	2 099	30%	4 297	>100%
Résultat Net	103	44	-57%	55	25%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-		-	

Source : CAM

La création de la filiale GCAM DOC ciblait principalement la prise en charge des archives du Groupe Crédit Agricole du Maroc selon les normes standards d'archivage et les meilleures pratiques en la matière, levant ainsi les risques opérationnels liés aux dégradations ou pertes de documents en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de gestion des archives (Loi n°66-99)²⁰.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin 2024, le Résultat Net de GCAM DOC ressort à 44 KDH, en baisse de 57% comparativement à fin 2023.

À fin 2025, le Résultat Net de GCAM DOC ressort à 55 KDH, en progression de 25% comparativement à l'exercice précédent.

²⁰ L'article 3 de la loi 66-99 définit les archives publiques comme suit : « (...) les documents qui procèdent de l'activité (...) et des entreprises publiques, dans l'exercice de leurs activités. (...) ». Il en est de même pour « les documents qui procèdent de l'activité des organismes privés chargés de la gestion d'un service public (...) ». L'obligation de mise en conformité légale : Le CAM étant une entreprise semi publique, de surcroît ayant une mission de service public, ses archives sont des archives publiques. Dès lors, la Banque est tenue de se mettre en conformité avec la loi régissant des archives publiques.

9. ASSOCIATION ISMAILIA (AIMC)²¹ :

Fiche signalétique	
Objet social	Association de Micro-Crédit
Siège social	115, Avenue Lahboul - Meknès - BP 2070
Registre de commerce	-
Date de création	1998
Fonds associatifs à la création	480 000 DH
Fonds associatifs (sans droit de reprise) au 31/12/2025	3 000 000 DH
Valeur nominale	-
Fraction du capital détenu	-
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	-

Source : CAM

Tableau 22 : Indicateurs financiers d'AIMC

Indicateurs financiers (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Fonds associatifs et propres	153	30	-80%	91	>100%
Produit net d'exploitation	2 556	2 285	-11%	1 365	-40%
Bénéfice/Perte net (te)	-226	-240	-6%	56	>100%

Source : CAM

L'Association Ismaïlia de Micro-Crédit (AIMC) a été créée en 1998 sous forme d'une Association d'intérêt économique et social, sans but lucratif opérant dans le périmètre urbain de la ville de Meknès et les localités rurales avoisinantes de sa région.

À son démarrage, le champs d'intervention de l'AIMC était focalisé sur l'accompagnement financier de la femme la plus démunie, exclue du prêt bancaire et à la recherche d'un petit prêt pour développer ou créer une activité économique.

Depuis son acquisition en 2014 par le Groupe Crédit Agricole du Maroc, son activité a été progressivement étendue à l'ensemble du public (Hommes et Femmes) pour couvrir les secteurs du commerce, l'artisanat, les services et l'agriculture.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin 2024, l'AIMC affiche une perte nette de 0,24 MDH, en recul de 6% comparativement à la même période de l'exercice précédent.

À fin 2025, l'AIMC affiche un bénéfice net de 56 KDH, en amélioration comparativement à la même période de l'exercice précédent.

²¹ L'association ismailia n'est pas une filiale. Elle est incluse dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

10. IMMOVERT CAPITAL SARL (EX atlantic logement) :

Fiche signalétique	
Objet social	Travaux immobiliers
Siège social	Rabat, Place des Alaouites
Registre de commerce	32239 (R.A)
Date de création	2017
Capital social à la création	120 000 DH
Capital social au 31/12/2025	120 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 23 : Indicateurs financiers de la société IMMOVERT CAPITAL SARL

Indicateurs financiers (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Capitaux propres	-12 375	-12 308	1%	154	NS%
Chiffre d'affaires	1 763	1 750	-1%	1 847	6%
Résultat Net	-12 620	66	NS	12 462	>100%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-		-	

Source : CAM

La filiale Atlantic logement a été acquise par le CAM en 2017 qui en a modifié la dénomination sociale en 2019 « IMMOVERT CAPITAL SARL ». Son domaine d'activité s'articule notamment autour de la promotion immobilière, l'exploitation de carrières et le bâtiment du génie civil.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin décembre 2024, le chiffre d'affaires d'IMMOVERT CAPITAL est en baisse de 1%. Par ailleurs, résultat net qui ressort à 66 KDH est en amélioration. À noter que le résultat déficitaire de 2023 est du à la constatation d'une provision de 12 MDH, impactant également le niveau des capitaux propres.

À fin 2025, le chiffre d'affaires d'IMMOVERT CAPITAL est en hausse de 6%. Par ailleurs, résultat net ressort à 12 MDH, soit une progression de plus de 100% suite à l'obtention d'une subvention d'équilibre accordée par le CAM à hauteur de 16 MDH.

11. CAM COURTAGE :

Fiche signalétique	
Objet social	Intermédiaire d'assurance
Siège social	5, Rue Salé- Hassan- Rabat
Registre de commerce	142103
Date de création	2020
Capital social à la création	100.000 DH
Capital social au 31/12/2025	100.000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100%
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 24 : Indicateurs financiers de la société CAM Courtage

Indicateurs financiers (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Capitaux propres	5 688	6 822	20%	8 388	23%
Chiffre d'affaires	7 783	9 184	18%	10 984	20%
Résultat Net	5 391	6 524	21%	8 091	24%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	3 000	5 390	80%	6 525	21%

Source : CAM

Créée en fin 2020 sous la forme d'une société à responsabilité limitée à associé unique, CAM Courtage est la nouvelle filiale du CAM dont l'objet social s'articule autour de l'exercice de la profession de courtier d'assurances dans les branches autorisées et des activités qui sont réputées comme liées à la profession d'intermédiaire d'assurances, par la réglementation régissant cette profession.

Depuis 2025, CAM Courtage est le courtier exclusif du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin décembre 2024, le Résultat Net de CAM Courtage est en hausse de 21% et ressort à 6,5 MDH, notamment suite à l'augmentation du chiffre d'affaires de 18%.

À fin 2025, le Résultat Net de CAM Courtage est en hausse de 24% et ressort à 8 MDH, notamment suite à la progression du chiffre d'affaires de 20% à 11 millions de dirhams.

12. Maroc Service Intermédiation (M.S.IN):

Fiche signalétique	
Objet social	Société de bourse
Siège social	Lotissement Zenith-Toufik, Sidi Maarouf, Casablanca 20190
Registre de commerce	RC N°77575
Date de création	1995
Capital social à la création	10 000 000 DH
Capital social au 31/12/2025	10 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	CAM (80%) ; RMA WATANIYA (10%) ; SUD ACTIF GROUPE FINANCE (10%)
Fraction des droits de vote détenus par le CAM	80%

Source : CAM

Tableau 25 : Indicateurs financiers de MSIN (comptes sociaux)

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Produits d'exploitation	12 053	27 342	>100%	46 211	69%
Résultat d'exploitation	-2 944	10 909	>100%	26 386	>100%
Résultat financier	4 298	6 382	48%	10 525	65%
Résultat Net	2 395	17 285	>100%	29 178	69%
Fonds propres comptables	38 014	49 909	31%	63 288	27%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	4 800	4 800	-	8 000	67%

Source : CAM

Créée en 1995 par un groupe d'institutions financières et industrielles, marocaines et étrangères, Maroc Services Intermediation (M.S.IN) est une société de Bourse détenue à hauteur de 80% par le CAM depuis 2016.

Courant 2024, MSIN a réalisé des avancées au niveau du système d'information du groupe, notamment en termes de couverture fonctionnelle, d'adaptation des infrastructures du SI, de pilotage opérationnel, d'efficacité et de sécurité du SI. Par ailleurs, l'exercice a été marquée par la conduction de plusieurs initiatives visant à renforcer la culture de l'épargne et à accompagner les investisseurs marocains dans leurs stratégies d'investissement.

Durant l'exercice 2025, MSIN a participé activement à plusieurs initiatives et événements visant à renforcer la culture de l'épargne et à accompagner les investisseurs marocains dans leurs stratégies d'investissement.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin 2024, le total des produits d'exploitation est passé à 27 MDH, soit une hausse de plus de 100% comparativement à fin 2023. Le Résultat Financier, quant à lui, est en hausse de 48% à 6 MDH.

Par ailleurs, le Résultat Net s'est chiffré à 17 MDH, en hausse de plus de 100%, principalement impacté par l'augmentation de l'activité intermédiation et conservation.

À fin décembre 2025, le total des produits d'exploitation est passé à 46 MDH, soit une hausse de 69%.

Le Résultat Financier ressort, quant à lui, à 11 MDH, en hausse de 65% par rapport à décembre 2024, suite à l'effet conjugué de la progression des produits financiers (+65%) et de la baisse des charges financières (-100%).

Par ailleurs, le Résultat Net s'est chiffré à 29 MDH, en hausse de 69%, principalement impacté par la progression de l'activité intermédiation et conservation.

13. MAROGEST :

Fiche signalétique	
Objet social	Société de gestion d'OPCVM
Siège social	Lotissement Zenith-Toufik, Sidi Maarouf, Casablanca 20190
Registre de commerce	RC N°107889
Date de création	1995
Capital social à la création	400 000 DH
Capital social au 31/12/2025	1 000 000 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	100% MSIN

Source : CAM

Tableau 26 : Indicateurs financiers de MAROGEST

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Produits d'exploitation	15 504	21 608	39%	35 078	62%
Résultat d'exploitation	6 430	10 018	56%	21 620	>100%
Résultat Net	7 032	10 972	56%	17 120	56%
Fonds propres comptables	17 275	20 923	21%	27 940	34%
Dividendes servis à MSIN	3 000	3 000	-	6 000	100%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-	-	-	-

Source : CAM

Filiale à 100% de la société de bourse Maroc Services Intermédiation (M.S.IN), MAROGEST est une société de gestion des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières créée en 1995.

Courant 2023, MAROGEST a mis en production le module « Prêt Emprunt de titres » au sein du Système d'information OPCVM « MANAR » et a procédé à la publication d'une note de recherche autour du sujet de l'analyse historique des taux d'intérêt au Maroc en relation avec les niveaux réalisés de croissance économique et d'inflation.

En 2024, l'activité de MAROGEST a été marquée par (i) la certification à la norme internationale « ISAE 3402 » Type 2, (ii) la mise en production du module « Prêt Emprunt de titres » au sein du Système d'information OPCVM « MANAR » et (iii) la publication d'une note de recherche autour du sujet de l'analyse historique des taux d'intérêt au Maroc en relation avec les niveaux réalisés de croissance économique et d'inflation.

En 2025, l'activité de MAROGEST a été marquée par (i) une dynamique soutenue de l'activité du département commercial, (ii) le renforcement des positions OPCVM chez la catégorie des clients « institutionnels » et arrivée de nouveaux clients « Entreprises non financières » et « Personnes physiques », (iii) la mise en œuvre du plan de développement de la société de gestion pour la période 2025-2027, intégrant plusieurs axes stratégiques, notamment la diversification de l'offre et l'optimisation des processus internes, (iv) la mise en production de plusieurs améliorations du SI MANAR OPCVM principalement le volet « reporting clientèle », la LBC/FT et d'autres supports d'OPCVM à caractère commercial et enfin (v) la publication de la nouvelle loi 03-25 sur les OPCVM.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin 2024, le Résultat d'Exploitation et le Résultat Net ressortent à 10 MDH, soit des progressions respectives de 56% comparativement à 2023. S'agissant des Fonds Propres, ils sont en hausse de 21% par rapport à fin 2023.

À fin 2025, le Résultat d'Exploitation (>100%) et le Résultat Net (+56%) sont en progression et s'affichent respectivement à 22 MDh et 17 MDH. S'agissant des Fonds Propres, ils sont en hausse de 34% par rapport à l'exercice précédent.

14. OPCI SREI :

Fiche signalétique	
Objet social	Acquisition et/ou la construction d'immeubles exclusivement en vue de leur location, ainsi que toutes les opérations nécessaires à leur usage ou leur revente.
Siège social	Lot complexe les résidences masurel angel bd yacoub et rue mouhil maarif , casablanca
Registre de commerce	565.789
Date de création	16/12/2022
Capital social à la création	721.230.300 DH
Capital social au 31/12/2025	722.852.705 DH
Valeur nominale	100 DH
Fraction du capital détenu	CAM (59,9988%) ; Immovert Capital (40,0011%) ; Holdagro (0,0001%)

Source : CAM

Tableau 27 : Indicateurs financiers de l'OPCI SREI

Indicateurs financiers (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Capitaux propres	766 055	764 546	0%	784 354	3%
Chiffre d'affaires	61 670	55 651	-10%	56 255	1%
Résultat Net	43 470	40 867	-6%	41 777	2%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N-1)	-	-		-	

Source : CAM

Créé en décembre 2022, l'OPCI Secure Real Estate Invest a vocation à être investi principalement en actifs immobiliers, l'exposition au risque immobilier pouvant aller jusqu'à 89,9% de la valeur globale des actifs gérés de l'Organisme de Placement Collectif Immobilier.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

À fin 2024, le Résultat Net de l'OPCI SREI ressort à 41 MDH, soit une baisse de 6% comparativement à 2023 suite au recul du chiffre d'affaire de 10%.

À fin 2025, le PNB de l'OPCI ressort à 56 MDH (+1%). Pour sa part, le Résultat Net de l'OPCI SREI ressort à 42 MDH, soit une hausse de 2% comparativement à 2024.

15. CAM FACTOTING :

Fiche signalétique	
Objet social	Offre de solutions de gestion de créances clients
Siège social	Place des Alaouites B.P .49 – 10.000 Rabat
Registre de commerce	171.583
Date de création	27/04/2023
Capital social à la création	100.000.000 DH (libéré à hauteur de 30.000.000 DH)
Capital social au 31/12/2025	100.000.000 DH (Totalement libéré)
Valeur nominale	100,00 DH
Fraction du capital détenu par le CAM	100%

Source : CAM

Tableau 28 : Indicateurs financiers de la société CAM Factoring

Indicateurs financiers (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Capitaux propres	30 000	30 000	-	100 000	>100%
Chiffre d'affaires	-	146	NS	9 023	>100%
Résultat Net	-	-29	NS	4 766	>100%
Dividendes servis au CAM (au titre de l'exercice N perçus en N+1)	-	-		-	

Source : CAM

Durant l'exercice 2024, en marge de la 16^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture au Maroc (SIAM), le Crédit Agricole du Maroc a lancé son offre d'affacturage à travers sa filiale CAM Factoring.

À travers CAM Factoring, le groupe CAM vise à soutenir activement la croissance et la prospérité des activités de ses clients, plus particulièrement celles liées aux secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie, en offrant des services financiers flexibles et compétitifs.

La filiale offre des solutions d'affacturage sur mesure, adaptées aux besoins de financement à court terme des entreprises, améliorant ainsi la gestion de leur trésorerie tout en réduisant le risque de crédit lié à leurs débiteurs, via une plateforme digitalisée.

L'exercice 2025 constitue le premier exercice complet d'activité de la société CAM Factoring. Par ailleurs, plusieurs chantiers structurants ont été menés, notamment :

- Le renouvellement du contrat d'assurance-crédit visant à couvrir le risque d'insolvabilité des clients ;
- La mise en production du système d'information IMX.

Analyse de l'évolution des principaux agrégats :

Au terme de l'exercice 2025, les capitaux propres de CAM Factoring s'affiche à 100 MDH, en progression de plus de 100% suite à la libération de l'entièreté du capital de la filiale (70 MDH).

Aussi, le Chiffre d'Affaire et le Résultat Net sont en progression de plus de 100% suite au démarrage effectif de l'activité de la filiale.

c. Conventions règlementées conclues par le Crédit Agricole du Maroc**1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2025****Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et CAM Factoring****Personnes concernées :**

Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société Crédit Agricole du Maroc Factoring.

Nature et objet de la convention :

Convention ayant pour objet de fixer les modalités, conditions et obligations relatives à la refacturation, par le CAM des charges d'investissement et de fonctionnement engagées pour le compte de CAM Factoring, conformément aux dispositions légales et contractuelles en vigueur.

Modalités essentielles :

Date de signature de la convention : 01 janvier 2025 ;

Durée de la convention : Un an renouvelable tacitement pour la même durée ;

Modalités de rémunération : CAM refacturera à CAM Factoring, à l'identique et sans marge, les charges et investissements engagés pour son compte, sur la base des coûts réels.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur CAM Factoring au titre de l'exercice 2025 un montant de 8.161 KMAD TTC détaillé comme suit :

- Dépenses et charges : 4.975 KMAD TTC ;
- Immobilisations et acquisitions : 3.186 KMAD TTC.

Sommes reçues en 2025 : Néant.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : 12 988 KMAD TTC

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2025**Contrat de bail commercial conclu entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et l'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST »****Personnes concernées :**

Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans l'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST »

Nature et objet de la convention : Convention ayant pour objet de définir les modalités du contrat de bail par lequel le Bailleur OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST » s'engage définitivement et irrévocablement à donner à bail au Locataire, qui l'accepte et s'engage définitivement et irrévocablement à prendre à bail.

Modalités essentielles :

Date de signature de la convention : Convention conclue et entrée en vigueur à compter du 22 novembre 2022

Durée de la convention : Le bail est consenti et accepté pour une durée ferme de neuf (09) ans commençant à courir à compter de sa date de prise d'effet.

À l'issue de la période initiale, le locataire dispose d'une option ferme et irrévocable pour obtenir le renouvellement du Bail pour des périodes successives de cinq (05) ans.

Le locataire et le Bailleur auront la faculté de donner congé à l'expiration de la période initiale, et le cas échéant des périodes de renouvellement, en avisant l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard, six (06) mois avant l'expiration de la période en cours.

À défaut, le Bail est considéré renouvelé par tacite reconduction.

Modalités de rémunération : Le bail est consenti et accepté moyennant le paiement par le locataire au Bailleur, à compter de la date de prise d'effet, d'un loyer trimestriel d'un montant de 12 590 046 (Douze millions cinq cent quatre-vingt-dix mille quarante-six) dirhams hors taxes, hors impôts (ci-après désigné le Loyer : »). Le loyer sera augmenté à hauteur de dix pour cent (10%) tous les trois (3) ans, et pour la première fois, à l'expiration de la période triennale ayant commencé à courir à compter de la date de prise d'effet.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 57.817 KMAD HT.

Sommes versées en 2025 : 67.507 KMAD TTC.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : Nul.

**Convention d'investissement entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM)
et Immovert Capital, Holdagro et MSIN GESTION****Personnes concernées :**

Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans les sociétés Immovert Capital, Holdagro et MSIN GESTION.

Nature et objet de la convention :

Convention ayant pour objet de définir de façon générale, les droits et les obligations respectifs des actionnaires et de la société de gestion relativement à l'OPCI.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou en produits.

Sommes reçues ou versées en 2025 : Néant.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : Nul.

Convention cadre de prestation de service de gestion immobilière entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et l'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST »**Personnes concernées :**

Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société l'OPCI « SECURE REAL ESTATE INVEST ».

Nature et objet de la convention :

Convention ayant pour objet de définir les conditions de réalisation de tout ou partie des prestations relativement aux actifs immobiliers.

Les actifs immobiliers se composent de biens immeubles à vocation locative, conformes à la politique d'investissement de l'OPCI et aux règles prévues par la réglementation OPCl.

Modalités essentielles :

Date de signature de la convention : 22 novembre 2022 ;

Durée de la convention: Une année renouvelable par tacite reconduction pour les durées équivalentes ;

Modalités de rémunération : Rémunération calculée selon ce qui suit :

0,2% HT de la valeur de chaque bien immeuble confié au Prestataire sur une année pleine

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 1 458 KMAD HT.

Sommes reçues en 2025 : Néant.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : 1 458 KMAD HT, comptabilisés en produits à recevoir.

Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) Et MAROGEST

Personnes concernées :

Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire indirect dans la société MAROGEST.

Nature et objet de la convention :

Convention ayant pour objet la formalisation du soutien et de l'appui commercial du groupe CAM à sa filiale la société de gestion MAROGEST à travers la promotion et la commercialisation de l'ensemble de ses OPCVM gérés sur tout le réseau bancaire de la banque.

Ce soutien commercial de la banque a pour-but la réalisation des objectifs commerciaux fixés dans le plan de développement stratégique de MAROGEST.

Modalités essentielles :

Date de signature de la convention : 24 juin 2019 ;

Durée de la convention : La convention est conclue pour une durée de cinq ans renouvelable pour la même durée, par tacite reconduction.

Modalités de rémunération : le Crédit Agricole du Maroc, à travers les entités concernées, percevra une rémunération de 500.000 dirhams hors taxes par an (600.000,00 TTC).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 500 KMAD HT.

Sommes reçues en 2025 : 600 KMAD TTC.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : 600 KMAD TTC.

**Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM)
et AL AKHDAR BANK****Personnes concernées :**

Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société AL AKHDAR BANK.

Nature et objet de la convention :

Convention portant sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à ses filiales, à travers la mutualisation des métiers de Back Office,
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

Modalités essentielles :

Durée de la convention : La durée est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties.

Modalités de rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services, traitées par le Back Office du CAM au profit de sa filiale sont à la charge de celle-ci.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur AL AKHDAR BANK au titre de l'exercice 2025 un montant de 9.199 KMAD détaillé comme suit :

- Dépenses et charges : 9.069 KMAD TTC ;
- Immobilisations et acquisitions : 130 KMAD TTC.
- Déblocage dans le cadre de Wakala Bil Istithmar au profit de AL AKHDAR BANK pour 1.150.000 KMAD.
- Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits au titre de Wakala Bil Istithmar de 30.976 KMAD HT.

Sommes reçues en 2025 : 750.000 KMAD (Remboursement Wakala Bil Istithmar).

Solde du compte au 31 décembre 2025 : 74.731 KMAD TTC.

Encours des dépôts d'investissements & Wakala Bil Istithmar au 31 décembre 2025 : 1.150.000 KMAD.

Conventions de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et GCAM DOC

Personnes concernées : Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société GCAM DOC.

Nature et objet de la convention : Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale GCAM DOC. Cette convention porte sur l'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale GCAM DOC, à travers la mutualisation des métiers de Back Office. Cette convention porte également sur les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

Modalités essentielles :

Durée de la convention : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;

Modalités de rémunération : Les dépenses engagées et réglées par le CAM, ainsi que les prestations de services traitées par le Back Office du CAM au profit de GCAM DOC sont à la charge de celle-ci.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 4.126 KMAD HT détaillé comme suit :

- Enlèvement des archives : 3.091 KMAD HT ;
- Subvention d'équilibre : 1.035 KMAD HT.

Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur GCAM DOC au titre de l'exercice 2025 un montant de 4.487 KMAD TTC détaillé comme suit :

- Dépenses et charges : 4.192 KMAD TTC ;
- Immobilisations et acquisitions : 295 KMAD TTC.

Sommes reçues ou versées en 2025 :

Sommes reçues : 3.753 KMAD TTC :

- Dépenses et charges : 3.753 KMAD TTC ;
- Immobilisations et acquisitions : Néant.

Sommes versées : 2.994 KMAD TTC :

- Enlèvement des archives : 2.366 KMAD TTC ;
- Subvention d'équilibre : 628 KMAD TTC.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : Une créance vis-à-vis de GCAM DOC de 6.922 KMAD TTC détaillée comme suit :

- Dépenses et charges : 1.081 KMAD TTC ;
- Immobilisations et acquisitions : 5.841 KMAD TTC.

Une dette envers GCAM DOC de 2.449 KMAD comptabilisée en charges à payer, détaillée comme suit :

- Enlèvement des archives: 1.414 KMAD;
- Subvention d'équilibre: 1.035 KMAD.

Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et AL FILAHI CASH (anciennement CAM Gestion)**Personnes concernées :**

Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société AL FILAHI CASH.

Nature et objet de la convention :

Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale AL FILAHI CASH pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale AL FILAHI CASH, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

Modalités essentielles :

Durée de la convention : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;

Modalités de rémunération : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés courant l'exercice 2023 s'élève à KMAD 432 TTC (KMAD 360 HT) pour la société AL FILAHI CASH.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 360 KMAD HT relatifs aux prestations de conseil et d'encadrement.

Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur AL FILAHI CASH au titre de l'exercice 2025 un montant de 4.569 KMAD TTC correspond aux charges et dépenses.

Sommes reçues en 2025 :

- Au cours de l'exercice 2025, le CAM et la filiale AL FILAHI CASH ont conclu une convention visant à compenser leurs créances réciproques.
- À la suite de cette convention, la créance détenue par le CAM sur la filiale FILAHI CASH se trouve éteinte à concurrence de 9 441 KMAD.

Solde du compte au 31 décembre 2025 (Tenant compte de la compensation) :

- Une créance vis-à-vis de AL FILAHI CASH de 438 KMAD TTC ;
- Une dette envers AL FILAHI CASH : Nul.

Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) Et HOLDAGRO

Personnes concernées :

Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société HOLDAGRO.

Nature et objet de la convention :

Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale HOLDAGRO pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale HOLDAGRO, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

Modalités essentielles :

Durée de la convention : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;

Modalités de rémunération : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en 2021 s'élève à 360 KMAD TTC (300 KMAD HT).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 300 KMAD HT relatifs aux prestations de conseil et d'encadrement.

Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur HOLDAGRO au titre de l'exercice 2025 un montant de 4.438 KMAD TTC détaillé comme suit :

- Charges et dépenses : 4.422 KMAD TTC ;
- Acquisition et Investissements : 16 KMAD TTC.

Sommes reçues en 2025 : 2.142 KMAD TTC.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : 4.798 KMAD TTC.

**Convention conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM)
et HOLDAGRO****Personnes concernées :**

Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société HOLDAGRO.

Nature et objet de la convention :

Cette convention porte sur les prestations de conseil financier et juridique, et les prestations de gestion des participations du Crédit Agricole du Maroc S.A.

Modalités essentielles :

Durée de la convention : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties;

Modalités de rémunération : Cette commission est établie sur la base d'un pourcentage des engagements du CAM en numéraire dans chaque participation.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 13.000 KMAD HT.

Sommes versées en 2025 : 12.244 KMAD TTC.

Solde du compte au 31 décembre 2025: 13.000 KMAD HT, comptabilisés en charges à payer.

Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et CAM Leasing

Personnes concernées :

Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société CAM Leasing.

Nature et objet de la convention :

Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale CAM LEASING pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- L'appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, à travers la mutualisation des métiers de Back Office ;
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

Modalités essentielles :

Durée de la convention : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties ;

Modalités de rémunération : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 960 TTC (KMAD 800 HT) pour la société CAM Leasing.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 800 KMAD HT relatifs aux prestations de conseil et d'encadrement.

Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur CAM LEASING au titre de l'exercice 2025 un montant de 19.899 KMAD TTC détaillé comme suit :

- Charges et dépenses : 19.635 KMAD TTC ;
- Acquisition et Investissements : 264 KMAD TTC.

Sommes reçues en 2025: 18.148 KMAD TTC.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : 20.859 KMAD TTC.

**Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM)
et la Société de Financement pour le Développement Agricole « SFDA- Tamwil El Fellah »**

Personnes concernées :

Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société Tamwil El Fellah.

Nature et objet de la convention :

Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale « Société de Financement pour le Développement Agricole, de nom commercial Tamwil El Fellah » pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...).
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

Modalités essentielles :

Durée de la convention : La durée de la convention est indéterminée et pourra être révisée par accord des parties;

Modalités de rémunération : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par l'avenant signé en date du 30 juin 2021 s'élève à KMAD 780 TTC (650 KMAD hors taxes).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 650 KMAD HT relatifs aux rémunérations d'encadrement ;

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 28.151 KMAD HT détaillé comme suit:

- Différentiel d'intérêt : 151 KMAD HT ;
- Subvention d'équilibre : 28.000 KMAD HT.

Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur Tamwil El Fellah au titre de l'exercice 2025 un montant de 17.926 KMAD TTC détaillé comme suit :

- Dépenses et charges : 17.795 KMAD TTC ;
- Investissements : 131 KMAD TTC.

Sommes reçues ou versées en 2025 :

Sommes reçues : 19.740 KMAD TTC :

- Dépenses et charges : 18.936 KMAD TTC
- Immobilisations et acquisitions : 804 KMAD TTC.

Sommes versées : 21.600 KMAD TTC ;

Solde du compte au 31 décembre 2025 :

Une créance vis-à-vis de Tamwil El Fellah de 18.705 KMAD détaillée comme suit :

- Dépenses et charges : 18.575 KMAD TTC ;
- Immobilisations et acquisitions : 131 KMAD TTC.

Une dette envers Tamwil El Fellah de 38.123 KMAD comptabilisée en charges à payer.

Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et la Fondation ARDI

- **Personnes concernées** : Monsieur Mohammed FIKRAT en sa qualité de Président du Directoire de Crédit Agricole du Maroc S.A et de Président de la Fondation ARDI.
- **Nature et objet de la convention** : Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et la Fondation ARDI pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :
 - L'appui financier,
 - La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fournitures et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...)
 - Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.
- **Modalités essentielles** :
 - Durée de la convention : La durée des conventions est indéterminée et pourront être révisées par accord des parties.
 - Modalités de rémunération : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement, prévue par les avenants signés en date du janvier- 2019 qui s'élevait à KMAD 600 TTC (500 KMAD Hors taxes) est passée à KMAD 780 TTC (650 KMAD Hors taxes)

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 650 KMAD HT relatifs aux rémunérations d'encadrement ;

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1.267 KMAD HT détaillé comme suit :

- Effort commercial : 299 KMAD HT ;
- Prise en charge du Personnel de la DR de Casablanca : 497 KMAD HT;
- Refacturation des opérations FORSA et AMAQ : 267 KMAD HT;
- Salaires du personnel intérimaires mis à disposition du CAM : 203 KMAD HT.

Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur la Fondation ARDI au titre de l'exercice 2025 un montant de 3.560 KMAD TTC détaillé comme suit :

- Dépenses et charges : 3.079 KMAD TTC ;
- Investissements et Acquisitions : 481 KMAD TTC.

Sommes reçues ou versées en 2025 :

Au cours de l'exercice 2025, le CAM et la filiale ARDI ont conclu une convention visant la compensation des créances réciproques existantes entre les deux parties au 31/12/2025 (Créance CAM sur la filiale ARDI pour 35.263 KMAD TTC et créance ARDI sur le CAM pour 10.340 KMAD TTC) ainsi que la reconversion du solde restant dû en dette amortissable sur cinq ans pour 24.923 KMAD TTC.

Solde du compte au 31 décembre 2025 (Tenant compte de la compensation) :

- Une créance vis-à-vis de la Fondation ARDI de 24.923 KMAD TTC ;
- Une dette envers la Fondation ARDI : Nul.

Convention d'avances remboursables conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A.(CAM) et la Fondation ARDI**Personnes concernées :**

Monsieur Mohammed FIKRAT en sa qualité de Président du Directoire de Crédit Agricole du Maroc S.A et de Président de la Fondation ARDI.

Nature et objet de la convention :

Convention d'avances remboursables pour financer des dépenses relatives à l'acquisition et à la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion.

Par cette convention, le Crédit Agricole du Maroc allouera à la Fondation, si nécessaire, des avances remboursables pour couvrir en partie ses dépenses, l'acquisition et la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion.

Modalités essentielles :

Durée de la convention : indéterminée.

Modalités de rémunération : chaque avance remboursable sera déterminée et réglée sur une durée arrêtée d'un commun accord, assortie si nécessaire de différé d'amortissement. Elle produira des intérêts au taux de 5% l'an.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou en produits.

Sommes reçues ou versées en 2025 : Néant.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : Nul.

Contrat de bail commercial conclu entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) et l'OPCI «Immovert Placement »**Personnes concernées :**

Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans l'OPCI « Immovert Placement ».

Nature et objet de la convention :

Convention ayant pour objet de définir les modalités du contrat de bail par lequel le Bailleur OPCI « Immovert Placement » s'engage définitivement et irrévocablement à donner à bail au Locataire, qui l'accepte et s'engage définitivement et irrévocablement à prendre à bail.

Modalités essentielles :

Durée de la convention : Le bail est consenti et accepté pour une durée ferme de neuf (09) ans commençant à compter de sa date de prise d'effet.

À l'issue de la période initiale, le locataire dispose d'une option ferme et irrévocable pour obtenir le renouvellement du bail pour des périodes successives de cinq (05) an Le Locataire et le Bailleur auront la faculté de donner congé à l'expiration de la Période Initiale, et le cas échéant des Périodes de Renouvellement, en avisant l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard, six (06) mois avant l'expiration de la période en cours. A défaut, le Bail est considéré renouvelé par tacite reconduction.

Modalités de rémunération : Le bail est consenti et accepté moyennant le paiement par le Locataire au Bailleur, à compter de la Date de Prise d'Effet, d'un loyer trimestriel d'un montant de 10 654 944 (dix millions six cent cinquante-quatre mille neuf cent quarante-quatre) dirhams hors taxes, hors impôts (ci-après désigné le « Loyer »).

Le loyer sera augmenté à hauteur de dix pour cent (10%) tous les trois (3) ans, et pour la première fois, à l'expiration de la période triennale ayant commencé à courir à compter de la Date de Prise d'Effet

Le loyer est net de toutes taxes, impôts ou déductions quelconques à quelque titre que ce soit.

À compter du 1^{er} juillet 2024 le loyer a augmenté de 10% pour atteindre un loyer mensuel de 11 720 438 DH (Onze Millions Sept Cent Vingt Mille Quatre Cent Trente Huit Dirhams) hors taxes, hors impôts.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 50.941 KMAD HT et un montant refacturé à CAM Leasing de 2 688 KMAD TTC.

Sommes versées en 2025 : 62.165 KMAD TTC

Solde du compte au 31 décembre 2025 : Nul.

**Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM)
Et IMMOVERT CAPITAL (anciennement dénommée Atlantic Logement)****Personnes concernées :**

Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société Immovert Capital.

Nature et objet de la convention :

Convention cadre de partenariat entre le Crédit Agricole du Maroc et sa filiale à 100% IMMOVERT CAPITAL pour lui permettre de mettre en œuvre son plan de développement. Cette convention porte sur :

- La sous-traitance et la refacturation par la maison mère de l'ensemble des fonctions logistiques et d'appui (ressources humaines, aménagement et équipement du réseau et du siège, fourniture et frais divers de gestion, communication, système d'information, traitement comptable et reporting réglementaire ...).
- Les prestations de services relatives au conseil et à l'encadrement.

Modalités essentielles :

Durée de la convention : La durée des conventions est indéterminée et pourront être révisées par accord des parties.

Modalités de rémunération : La rémunération annuelle au titre des prestations de conseil et d'encadrement s'élève à KMAD 420 TTC (350 KMAD Hors Taxes).

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 350 KMAD HT relatifs aux prestations de conseil et d'encadrement.

Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 16.200 KMAD TTC relatives aux subventions d'équilibre.

Crédit Agricole du Maroc a refacturé sur Immovert Capital au titre de l'exercice 2025 un montant de 5,5 KMAD TTC relatif aux frais généraux.

Sommes reçues ou versées en 2025 :

Sommes reçues : 82.000 KMAD ;

Sommes versées : Néant.

Solde du compte au 31 décembre 2025 :

- Une créance vis-à-vis de Immovert Capital de 3.802.339 KMAD TTC ;
- Une dette envers Immovert Capital de 100.433 KMAD TTC.

**Convention de partenariat conclue entre le Crédit Agricole du Maroc S.A (CAM)
et la société Vocation Loisirs****Personnes concernées :**

Crédit Agricole du Maroc S.A. en sa qualité d'actionnaire dans la société Vocation Loisirs.

Nature et objet de la convention :

Convention cadre entre le Crédit Agricole du Maroc S.A et sa filiale Vocation Loisirs.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :

Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou produits. Crédit Agricole du Maroc S.A. a refacturé sur Vocation Loisirs au titre de l'exercice 2025 un montant de 82 KMAD.

Sommes reçues ou versées en 2025 : Néant.

Solde du compte au 31 décembre 2025 : 6.903 KMAD.

1. Montants comptabilisés au titre des conventions conclues entre le CAM et ses Filiales de 2023 à 2025

Tableau 29 : Récapitulatif des montants comptabilisés au titre des conventions CAM/Filiales

Montants HT (en KDH)			2023		2024		2025	
Relation	Nature de la convention	Société concernée	Encaissements/ Décaissements	Produits/ Charges	Encaissements/ Décaissements	Produits/ Charges	Encaissements/ Décaissements	Produits/ Charges
Filiales	- Appui financier, matériel, logistique et humain du CAM à sa filiale, mutualisation des métiers de back office - Prestation de services relatives au conseil et à l'encadrement	AL AKHDAR BANK		-21 265		11 597		-7 666
		GCAM DOC		-1 348	8 719	-2 019	3 128	-4 126
		CAM LEASING			-9 272		-2 495	
		HOLDAGRO		4 619	43 000	13 862	15 123	-15 783
Filiale	- Prestation de conseils financiers et juridiques - Prestation de gestion des participations du CAM	HOLDAGRO		9 153	2 271	1 785	1 785	-3 385
Filiales	Mise en œuvre du plan de développement	TAMWIL EL FELLAH		17 399	-11 931	-10 203	10 203	-10 833
		AL FILAHI CASH		20 366	-15 130		-18 000	-37 638
		IMMOVERT CAPITAL		-3 711	10 959	-3 893	16 450	-3 808
Entité Ad Hoc	Mise en œuvre du plan de développement	FONDATION ARDI					82 000	-13 155
Filiale	Soutien et appui commercial	MAROGEST	1 200	500	500	500	500	500
Filiale	Bail de location	IMMOVERT PLACEMENT					-51 804	-50 941
Filiale	Bail commercial	SECURE REAL ESTATE INVEST	-61 699		-55 651		-56 256	-57 817
Filiale	Gestion immobilière	SECURE REAL ESTATE INVEST	-1 502		-1 259			-1 458
Filiale	Refacturation des charges d'investissement et de fonctionnement	CAM Factoring						-6 801
Total			-62 001	5 347	7 702	-3 502	634	-216 134

Source : CAM

d. Synthèse des flux financiers CAM/filiales²²

Durant les trois derniers exercices, les flux financiers réalisés entre le Crédit Agricole du Maroc et ses filiales se sont présentés comme suit (En KDH) :

Tableau 30 :flux financiers CAM/Filiales²³

2023	CAM	AAB	ARDI	CAM LEASING	TEF	AIMC	AFC	GCAM DOC	HOLD AGRO	MSIN	MARO GEST	TARGA	MSIN GESTION	CATION LOISIRS	CAM COURT	IMMO VERT	IMMOV PLCMT	OPCI SREI	CAM FACTORING
ACTIF	-7 075 606	-59 682	-22 038	-1 116	-32 914	-1 500	-87 889	-14 762	-24 170	-25 816		-445		-8 445	-6 599	-115 187			-70 000
Valeurs en caisse, BC, TP, Service des CP			-13 937																
Actifs financiers disponibles à la vente	-179 057									-22 000									
Prêts et créances sur les ECA	-2 606 389	-59 682		-1 116			-56 576	-6 901	-14 227	-1 053		-445		-8 445	-2 472	-38 929			
Prêts et créances sur la clientèle	-10 347																		
Comptes de régularisation et autres actifs	-271 922		-8 101		-32 914	-1 500	-31 313	-7 861	-9 943	-2 763					-4 127	-76 258			-70 000
Autres	-4 007 891																		
PASSIF	-468 930	-1 070 902	-104 688	-1 134 745	-434 232	-13 108	-13 850	-13 579	-185 464		-1 359	-105	-874	-23 656		-4 067 649	-10 655		-2 373
BC, TP, Service des CP			-46 934			-13 108													
Dettes envers les ECA	-131 311	-1 019 542	-31 495	-1 091 298	-413 866		-493				-15								
Dettes envers la clientèle	-94 472																		
Comptes de régularisation et autres passifs	-143 624	-51 360	-26 259	-43 447	-20 366		-13 357	-13 579	-185 464		-1 344	-105	-874	-23 656		-4 067 649	-10 655		-2 373
Provisions pour risques et charges	-99 523																		
Résultat net de l'exercice - Part du groupe																			
Compte de Résultat	100 563	24 502	-490	30 277	-471	-912	-3 351	-1 618	-6 261	-4 656	741	1 495			-35 868	-1 205	-47 095	-55 651	
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	-77 285				-509														
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	509	24 502		29 477	22 594	588			3 382										
Commissions (produits)	-3 610							-1 618	-9 943	-4 656						-1 205	-47 095	-55 651	
Commissions (charges)	2 920				124														
Autres	178 029		490	800	-22 680	-1 500	-3 351		300		741	1 495			-35 868				

2024	CAM	AAB	ARDI	CAM LEASING	TEF	AIMC	AFC	GCAM DOC	HOLD AGRO	MSIN	MARO GEST	TARGA	MSIN GESTION	VOCATION LOISIRS	CAM COURAGE	IMMO VERT	IMMOV PLCMT	OPCI SREI	CAM FACTORING
ACTIF	-7 548 475	-227 468	- 20 539	-27 597	-28 021	-1 800	-111 576	-8 145	-32 672	-3 398		-80		-9 887	-8 176	-116 043			-82 894
Valeurs en caisse, BC, TP, Service des CP			-11 536																
Actifs financiers disponibles à la vente	-179 057								-14 000										
Prêts et créances sur les ECA	-3 271 120	-227 468		-27 597			-107 373	-6 956	-8 469	-300		-80		-2 387	-3 316	-31 735			-12 894
Prêts et créances sur la clientèle	-3 412																		
Comptes de régularisation et autres actifs	-271 995		-9 003		-28 021	-1 800	-4 203	-1 189	-10 203	-3 098				-7 500	-4 860	-84 308			-70 000
Autres	-3 822 891																		
PASSIF	- 672 472	- 997 891	- 124 596	-1 792 104	- 488 154	-11 191	-4 878	-6 188	-191 057		-1 235	-105	-127	- 23 743		-3 884 958	-10 655	-12 590	-4 827
BC, TP, Service des CP			-77 534			-11 191													
Dettes envers les ECA	-381 806	-932 359	-16 140	-1 773 956	-468 414													-12 590	
Dettes envers la clientèle	-67 243												-12						
Comptes de régularisation et autres passifs	-113 680	-65 532	-30 922	-18 148	-19 740		-4 878	-6 188	-191 057		-1 235	-105	-115	-23 743		-3 884 958	-10 655		-4 827
Provisions pour risques et charges	-109 743																		
Résultat net de l'exercice - Part du groupe																			
Compte de Résultat	50 872	27 451	152	56 033	3 482	-1 276	-3 072	-2 599	-4 179	-7 350	1 521		646	- 7 500		-9 080	- 49 450	-55 651	
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	-104 415				-437		-62												
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	437	27 451		55 233	21 183	524			5 724										
Commissions (produits)	-3 610							-2 099	-10 203	-7 350						-1 380	-49 450	-55 651	
Commissions (charges)	5 683				86														
Autres	152 777	-	152	800	-17 350	-1 800	-3 010	-500	300		1 521		646	-7 500		-7 700			

Source CAM

^{22°} Les flux présentés regroupent les opérations issues des conventions réglementées ainsi que les flux relatifs aux opérations conclues aux conditions de marché.

^{23°} La fondation Ardi et l'association Ismaïlia ne sont pas des filiales. Elles sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2025	CAM	AAB	ARDI	CAM LEASING	TEF	AIMC	AFC	GCAM DOC	HOLDAGRO	MSIN	MAROGEST	TARGA	MSIN GESTION	VOCATION LOISIRS	CAM COURTAGE	IMMOVERT	OPCI	OPCI SREI	CAM FACTORING
ACTIF	-9 531 468	-77 824	-4 883	-34 050	- 38 172	-3 000	-147 860	-8 584	-36 353	-3 068	-909	-611		-10 528	-9 336	-123 819			
Valeurs en caisse, BC, TP, Service des CP			-4 883																
Actifs financiers disponibles à la vente	-233 980								-15 000										
Prêts et créances sur les ECA	-5 273 509	-77 824		-34 050			-147 860	-6 002	-8 205	-300		-611		-1 378	-4 883	-23 311			
Prêts et créances sur la clientèle	-19 661																		
Comptes de régularisation et autres actifs	-263 427				- 38 172	-3 000		-2 582	-13 148	-2 768	-909			-9 150	-4 453	-100 508			
Autres	-3 740 891																		
PASSIF	-492 883	-1 409 637	-177 005	-3 167 495	- 478 593	-3 271	-30 438	-6 922	-198 616	-1 321	-105	-188	-23 826		-3 802 339	-10 655	-12 590	-214 581	
BC, TP, Service des CP			-52 068			-3 271													
Dettes envers les ECA	-259 426	-1 334 906	-124 923	-3 146 636	- 459 887													-12 590	-201 593
Dettes envers la clientèle	-59 690									-13									
Comptes de régularisation et autres passifs	-37 824	-74 731	-14	-20 859	- 18 706		-30 438	-6 922	-198 616	13	-1 321	-105	-188	-23 826		-3 802 339	-10 655		- 12 988
Provisions pour risques et charges	-135 943																		
Subventions et Fonds assimilés																			
Réserves consolidées - Part du groupe																			
Résultat net de l'exercice - Part du groupe																			
Compte de Résultat	37 241	31 105	156	95 158	-10 218	-2 696	-3 433	-4 297	-7 945	-10 395	659	1 604	-1 650		-17 230	-51 804	-56 255		
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	-142 822				-151		-129												
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	151	31 105		94 358	17 100	304			4 903										
Commissions (produits)	-3 610							-3 262	-13 148	-10 395						-1 380	-51 804	-56 255	
Commissions (charges)	8 632				84														
Autres	174 890		156	800	- 27 251	-3 000	-3 304	-1 035	300		659		1 604	-1 650		-15 850			

Source CAM

Interprétation des flux CAM/Filiales:

- Le total inscrit à l'actif du CAM correspond à la somme des montants inscrits au passif de ses filiales ;
- Le total inscrit au passif du CAM correspond à la somme des montants inscrits à l'actif de ses filiales ;
- Dans la même logique, le montant enregistré dans les produits CAM correspond à la somme des charges enregistrées au près des filiales (et inversement).

Tableau 31 : Comptes Courants d'Associés

Comptes Courants d'Associés (En MAD)	2 023	2 024	2 025
HOLDAGRO	178 951 590	178 951 590	178 951 590
TARGA	104 970	104 970	104 970
AFC			30 000 000
ARDI			24 922 733
TOTAL	179 056 560	179 056 560	233 979 293

Source CAM

2. Engagements du CAM envers ses filiales n'entrant pas dans le cadre des conventions réglementées**Tableau 32 : Récapitulatif des engagements HB CAM/filiales (hors conventions réglementées)**

Filiale bénéficiaire	Nature	Montant (En KDH)
2025	CAM Leasing	Engagement de financement
	Tamwil El Fellah	Engagement de financement
	CAM Factoring	Engagement de garantie
	Tamwil El Fellah	Engagement de garantie
2024	CAM Leasing	Engagement de financement
	Tamwil El Fellah	Engagement de financement
	CAM Factoring	Engagement de garantie
	Tamwil El Fellah	Engagement de garantie
2023	CAM Leasing	Engagement de financement
	Tamwil El Fellah	Engagement de financement
	Tamwil El Fellah	Engagement de garantie

Source : CAM

III- APERÇU DU SECTEUR BANCAIRE

Le secteur bancaire joue un rôle décisif dans le développement de l'économie marocaine, grâce à ses deux principales activités : la collecte de l'épargne et l'allocation de crédit.

En développement constant, l'activité du secteur bancaire marocain a été jalonné par plusieurs évolutions au cours des trois derniers exercices.

En 2024, le secteur bancaire a enregistré de bonnes performances. La taille du bilan a marqué une hausse de 8,7% pour atteindre l'équivalent de 120% du PIB. Les crédits ont augmenté de 4,6% et les dépôts collectés auprès de la clientèle se sont accrus de 9,2%. En parallèle, le taux des créances en souffrance s'est situé à 8,4% sur base sociale et à 9% sur base consolidée, soit des niveaux relativement stables par rapport à l'année précédente.

En conséquence, les résultats cumulés des banques conventionnelles ont affiché une progression de 24,1%, confirmant ainsi la solidité et la solvabilité du secteur.

De leur côté, les banques participatives ont atteint l'équilibre de leurs résultats, après une période de montée progressive de leurs opérations.

Ainsi, le ratio moyen de solvabilité s'est renforcé à 16,2% et le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 s'est amélioré à 13,5%, pour des minima réglementaires de 12% et 9% respectivement. Sur base consolidée, ces ratios se sont établis respectivement à 14,1% et 12,3%.

En 2025, le secteur bancaire marocain a continué de faire preuve de solidité et de résilience, porté par la bonne performance de son activité et le renforcement de sa rentabilité, dans un contexte économique marqué par une croissance soutenue et une inflation maîtrisée.

Après une année 2024 marquée par une progression de la rentabilité des banques, le résultat net cumulé des banques conventionnelles a atteint 19,2 milliards de dirhams en 2025, confirmant l'amélioration de la rentabilité du secteur bancaire.

Aussi, le paysage bancaire a été marqué par l'agrément, par Bank Al-Maghrib, de quatre nouveaux établissements de paiement et d'une société de financement, ainsi que par le retrait d'agrément d'une association de microfinance et d'un établissement de paiement.

L'infrastructure bancaire a poursuivi sa transformation, marquée par la contraction du réseau d'agences physiques, parallèlement à la progression soutenue des usages digitaux.

Par ailleurs, le nombre de comptes bancaires a atteint 39,8 millions, portant le taux de détention des comptes bancaires à 62 % de la population adulte. Le nombre de comptes de paiement s'est également établi à 16,35 millions, principalement sous l'effet des ouvertures de comptes réalisées au profit des bénéficiaires des programmes d'aide gouvernementaux.

IV.1. Cadre réglementaire

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère de l'Économie et des Finances, agissant sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Actuellement, le secteur est régi par la loi bancaire, référencée loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, a été publiée au bulletin officiel en date du 05 mars 2015.

Cette loi renforce le cadre de supervision du système bancaire et permet l'émergence de nouveaux services et acteurs bancaires.

Les principaux apports de cette loi bancaire portent sur les domaines suivants :

- L'élargissement du périmètre de la supervision bancaire;
- L'introduction de dispositions régissant l'activité des banques participatives, exercée à travers une banque dédiée ou par une banque conventionnelle dans le cadre de fenêtres ;
- Le renforcement des règles relatives à la gouvernance bancaire ;
- Un nouveau dispositif de surveillance macro-prudentielle ;
- Le renforcement du régime de résolution des crises bancaires à travers l'élargissement des instruments juridiques pour le traitement des difficultés d'établissements de crédit et l'introduction d'une procédure d'urgence si les circonstances le nécessitent ;
- Le renforcement de la protection de la clientèle à travers l'élargissement des prérogatives de BAM en la matière et le renforcement du système de garantie des dépôts.

Principales évolutions réglementaires et faits marquants durant les deux derniers exercices :

Exercice 2024

En 2024, Bank Al -Maghrib a introduit les nouveautés suivantes :

- Au 19 mars 2024, le conseil de Bank-Al-Maghrib a jugé que le niveau actuel du taux directeur reste approprié pour renforcer l’ancrage des anticipations d’inflation et soutenir son retour à des niveaux en ligne avec l’objectif de stabilité des prix.
En conséquence, il a décidé de maintenir inchangé le niveau de 3% tout en continuant de suivre de près l’évolution de la conjoncture économique et de l’inflation.
- Le 5 avril 2024, la banque centrale a publié la lettre circulaire LC-BAM-2024-2 relative au programme de soutien au financement des TPME.
La lettre circulaire fixe les modalités relatives au refinancement des crédits accordés par les banques dans le programme de soutien au financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME). Bank Al-Maghrib met en place une ligne de refinancement des nouveaux crédits décaissés en faveur des TPME et n’ayant pas bénéficié d’un refinancement auprès de Bank Al-Maghrib dans le cadre du programme intégré d’appui et de financement des entreprises.
Les banques participant à ce programme peuvent bénéficier trimestriellement d’un refinancement auprès de BAM pour un montant maximum égal à leur production éligible de crédits de fonctionnement et d’investissement.
- Lors de la deuxième réunion trimestrielle, soit le 25 juin 2024, sur la base de l’ensemble des considérations macro-économiques, et après avoir maintenu le taux directeur inchangé pendant quatre réunions consécutives, le conseil de BAM a décidé de réduire le taux directeur de 25 points de base à 2,75%.
- Décembre 2024 : Abaissement du taux directeur de 25 points de base, passant de 2,75% à 2,50%.

Exercice 2025

Bank Al-Maghrib a poursuivi, en 2025, le renforcement du cadre réglementaire applicable aux établissements de crédit à travers l’adoption de nouvelles directives et circulaires portant sur les risques financiers liés au changement climatique, le cadre prudentiel relatif au risque de crédit ainsi que l’encadrement des crédits consortialisés. Les principaux textes adoptés sont les suivants :

- Directive n°2/W/2025 relative à la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l’environnement : elle renforce les exigences applicables aux établissements de crédit en matière de collecte et de reporting des informations relatives aux risques financiers liés au changement climatique des grands emprunteurs ;
- Directive n°1/W/2025 relative à la communication des risques financiers liés au changement climatique : elle fixe les exigences de communication financière relatives aux risques et opportunités climatiques, conformément aux normes de durabilité de l’International Sustainability Standards Board (ISSB) ;
- Circulaire n°1/W/2025 relative à la classification des créances des établissements de crédit et à leur couverture par les provisions : elle introduit une nouvelle catégorie de « créances sensibles », renforce les règles de classification des créances et de provisionnement, et encadre le traitement des créances restructurées ;
- Directive n°3/W/2025 fixant les modalités de consortialisation des crédits : elle établit un cadre commun régissant l’organisation, la gouvernance et le suivi des crédits consortiaux.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a finalisé les projets de textes réglementaires d’application de la loi n°94-21 relative aux obligations sécurisées. Ils portent notamment sur les conditions d’autorisation des programmes d’émission, le portefeuille de couverture, le registre de couverture, le plan de trésorerie ainsi que les modalités de reporting et de contrôle associé.

En matière de supervision prudentielle, Bank Al-Maghrib a poursuivi, en 2025, l’examen des Plans de Redressement de Crise Interne (PRCI), élaborés conformément à la circulaire n°4/W/2017. Cet examen a porté sur les PRCI de neuf banques représentant près de 95% du total bilan du secteur bancaire.

IV.2. Règles prudentielles

Dans un contexte de renforcement de la solvabilité du système bancaire, et dans le but de se conformer aux pratiques et standards internationaux, plusieurs règles prudentielles ont été mises en place et/ou renforcées, dont notamment :

Ratio de solvabilité (12%) :

Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature. Il est à noter que depuis juin 2020, BAM a introduit un assouplissement des coussins réglementaires de fonds propres à hauteur de 50 pbs jusqu'à juin 2022.

Ratio Tier I :

Depuis le renforcement des directives relatives au risque de solvabilité en Août 2013 (sortie de la circulaire n°17/G/2013), les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence, sur base individuelle et/ou consolidée, un coefficient minimum de solvabilité défini comme étant un rapport minimum de 9 % entre d'une part, le total de leurs fonds propres et d'autre part, le total de leurs risques de crédit et de marché pondérés.

Liquidity Coverage Ratio (100%) :

Ratio de liquidité LCR: Cette norme a été établie dans le but d'assurer que la banque dispose d'un niveau adéquat d'actifs liquides de haute qualité non grevés pouvant être convertis en liquidité pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de graves difficultés de financement. Ce ratio imposera ainsi aux banques de disposer d'une certaine quantité d'actifs liquides leur permettant de couvrir les sorties nettes d'argent pendant au moins 30 jours. Il se définit de la façon suivante :

Encours d'actifs liquides de haute qualité / sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours suivants $\geq 100\%$

Ratio structurel de liquidité à long-terme (100%) :

À fin décembre 2024, BAM a instauré un nouveau ratio de liquidité, à savoir le NSFR ou ratio structurel de liquidité à long-terme. Ce dispositif de gestion impose aux banques de maintenir un niveau minimum des ressources stables pour couvrir leurs besoins de financement sur un horizon d'un an et dont le but est de :

- Réduire l'écart de duration actif/passif et garantir un adossement optimal en liquidité emplois/ressources ;
- Réduire la dépendance aux ressources à CT pour financer des actifs à long terme (risque de transformation) ;
- Privilégier les sources de financement stables et adopter une gestion plus prudente des actifs.

Classification des créances en souffrance (CES) et leur couverture par des provisions :

Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des CES en décembre 2002, (sortie de la circulaire n°19/G/2002), les CES sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : (i) créances pré-douteuses, (ii) douteuses et (iii) contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'un minimum de 20%, 50% et 100%.

Ratio de division des risques (20%) :

Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque.

Réserve monétaire :

Fonds que les banques sont tenues à disposer sous forme de comptes gelés auprès de BAM, un pourcentage de la moyenne de leurs dépôts à vue. L'obligation de blocage de la réserve monétaire a été levée en 1996, permettant aux banques de disposer de leur liquidité sous réserve de respecter la moyenne mensuelle fixée par la banque centrale.

Taux : initialement fixé à 2% en septembre 2019, le Conseil de BAM a décidé en juin 2020 de libérer la réserve obligatoire au profit des banques pour contrebalancer le poids de la pandémie de la COVID-19.

Ratio de levier (3%) :

À partir de 2021, les banques sont tenues d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée, un ratio de levier entre d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et d'autre part le total des expositions en valeur comptable.

Ratio CET1 (8%) :

Le Common Equity Tier 1 est le rapport entre les capitaux propres de base (CET1) et les actifs pondérés en fonction du risque (RWA). Il est utilisé pour évaluer la capacité d'une banque à absorber des pertes et à rester solvable.

IV.3. Paysage bancaire marocain²⁴

Les établissements bancaires sont placés sous la tutelle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère de l'Économie et des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne.

L'année 2024 a connu l'agrément par Bank Al-Maghrib de deux nouveaux établissements de paiement et 3 sociétés de financement collaboratif (Crowdfunding). L'infrastructure bancaire a continué d'observer une baisse du réseau d'agences bancaires physiques, parallèlement à une progression des usages digitaux. Le réseau des établissements de paiement a, pour sa part, poursuivi sa progression en vue d'offrir des services de paiement de proximité aux usagers. Le nombre de comptes bancaires s'est apprécié pour atteindre 38,2 millions, soit un taux de détention par 58% de la population adulte en nette progression.

Dans le même sens, le nombre de comptes de paiement s'est significativement accru à 13,8 millions avec un taux d'activation en amélioration portée par l'inclusion financière des bénéficiaires des programmes publics de soutien sociaux.

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 88 établissements en 2023 à 93 en 2024, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 29 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de microfinance, 18 établissements de paiement, 3 sociétés de financement collaboratif, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Sur les 53 établissements de crédit, 5 banques et 6 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionnariat étranger. Le nombre d'établissements de crédit à actionnariat majoritairement public ressort à 12, répartis entre 7 banques et 5 sociétés de financement. La population des établissements de crédit cotés se situe à 11 en 2024, répartie entre 7 banques et 4 sociétés de financement. Ces établissements représentent près de 35% de la capitalisation boursière.

À l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 22 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 25 bureaux de représentation dans 14 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe. Dans le reste du monde, ils sont implantés en Europe à travers 6 filiales et 16 succursales dans 7 pays et en Asie à travers 2 succursales dans 2 pays.

En 2025, le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé à 95, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 30 sociétés de financement, 6 banques offshore, 10 institutions de microfinance, 20 établissements de paiement, 3 sociétés de financement collaboratif, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE).

Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements. Sur les 54 établissements de crédit, 5 banques et 4 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionnariat étranger. Le nombre d'établissements de crédit à actionnariat majoritairement public ressort à 12, répartis entre 7 banques et 5 sociétés de financement.

La population des établissements de crédit cotés se situe à 11 en 2025, répartie entre 7 banques et 4 sociétés de financement. Ces établissements représentent près de 30% de la capitalisation boursière.

²⁴ Rapport annuel sur la supervision bancaire

À l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 22 succursales présentes dans 36 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et 2 en Asie. Ils disposent également de 25 bureaux de représentation dans 14 pays situés principalement en Europe, en Asie et en Amérique.

En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe.

Dans le reste du monde, ils sont implantés en Europe à travers 6 filiales et 16 succursales dans 7 pays et en Asie à travers 2 succursales dans 2 pays.

IV.4. Évolution des emplois et ressources du secteur bancaire

a. Évolution des Emplois²⁵ :

Tableau 33 : Évolution de la structure des crédits accordés par le secteur bancaire

En MDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Créances sur les sociétés de financement	68 651	70 463	2,64%	80 895	14,81%
En % du total crédit	6,13%	6,02%		6,46%	
Créances sur la clientèle	1 050 555	1 099 977	4,70%	1 171 191	6,47%
En % du total crédit	93,87%	93,98%		93,54%	
Comptes chèques débiteurs	8 438	8 608	2,02%	9 774	13,55%
En % du total Créances sur la clientèle	0,80%	0,78%		0,83%	
Comptes courants débiteurs	82 496	80 684	-2,20%	86 676	7,43%
En % du total Créances sur la clientèle	7,85%	7,34%		7,40%	
Crédit de trésorerie	172 230	179 965	4,49%	163 990	-8,88%
En % du total Créances sur la clientèle	16,39%	16,36%		14,00%	
Crédits à l'équipement	228 345	272 058	19,14%	346 659	27,42%
En % du total Créances sur la clientèle	21,74%	24,73%		29,60%	
Crédits à la consommation	55 660	56 142	0,87%	58 278	3,80%
En % du total Créances sur la clientèle	5,30%	5,10%		4,98%	
Crédits immobiliers	280 932	282 390	0,52%	286 304	1,39%
En % du total Créances sur la clientèle	26,74%	25,67%		24,45%	
Autres crédits	129 566	122 812	-5,21%	116 995	-4,74%
En % du total Créances sur la clientèle	12,33%	11,16%		9,99%	
Créances en souffrance brutes	92 889	97 318	4,77%	102 517	5,34%
En % du total Créances sur la clientèle	8,84%	8,85%		8,75%	
TOTAL CRÉDITS À L'ÉCONOMIE	1 119 207	1 170 439	4,58%	1 252 087	6,98%

Source : Statistiques GPBM

À fin 2024, le total des crédits distribués par le secteur s'affiche à 1 100 Mrds Dhs, en progression de 4,70% comparativement à l'exercice 2023. Cette variation relève notamment de la hausse des crédits à l'équipement (+19,14%).

À fin 2025, le total des crédits distribués par le secteur s'affiche à 1 252 Mrds Dhs, en hausse de 6,98% comparativement à l'exercice 2024. Cette variation relève notamment de la progression des crédits à l'équipement de 27,42% (+75 MDH).

Par ailleurs, le taux de contentialité enregistré dans le secteur bancaire connaît une baisse durant la période analysée en passant de 8,84% à fin 2023 à 8,75% à fin 2025.

²⁵ Comparatif basé sur les comptes sociaux

b. Évolution des Ressources²⁶ :**Tableau 34 : Évolution de la structure des ressources collectées par le secteur bancaire**

En MDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Dettes envers les sociétés de financement	3 329	2 473	-25,70%	3 020	22,10%
En % du total ressources	0,27%	0,18%		0,21%	
Dépôts de la clientèle	1 164 773	1 276 584	9,60%	1 368 022	7,16%
En % du total ressources	93,44%	93,92%		94,66%	
Comptes chèques	574 550	630 687	9,77%	682 883	8,28%
En % du total dépôts de la clientèle	49,33%	49,40%		49,92%	
Comptes courants	234 524	270 179	15,20%	313 246	15,94%
En % du total dépôts de la clientèle	20,13%	21,16%		22,90%	
Comptes d'épargne	181 914	186 762	2,67%	191 583	2,58%
En % du total dépôts de la clientèle	15,62%	16,03%		14,00%	
Dépôts à terme	123 507	130 917	6,00%	125 569	-4,08%
En % du total dépôts de la clientèle	10,60%	10,26%		9,18%	
Autres Dépôts et comptes créditeurs	50 278	58 038	15,44%	54 741	-5,68%
En % du total dépôts de la clientèle	4,32%	4,55%		4,00%	
Emprunts Financiers Extérieurs	12 802	12 433	-2,88%	14 734	18,51%
En % du total ressources	1,03%	0,91%		1,02%	
Titres de créances émis	63 896	66 582	4,20%	58 646	-11,92%
En % du total ressources	5,13%	4,90%		4,06%	
Créances titrisées	1 802	1 213	-32,71%	825	-31,97%
En % du total ressources	0,14%	0,09%		0,06%	
TOTAL RESSOURCES	1 246 601	1 359 285	9,04%	1 445 246	6,32%

Source : Statistiques GPBM

À fin 2024, le total des ressources collectées par le secteur s'affiche à 1 359 Mrds Dhs, en progression de 9,04% comparativement à l'exercice 2023. Cette variation relève notamment de la hausse des comptes chèques de 9,77% (+56 Mrds Dhs) et des comptes courants de 15,20% (+ 36 Mrds Dhs).

À fin 2025, le total des ressources collectées par le secteur s'affiche à 1 445 Mrds Dhs, en progression de 6,32% comparativement à l'exercice 2024. Cette variation relève notamment de la hausse des comptes chèques de 8,28% (+52 Mrds Dhs) et des comptes courants de 15,94% (+ 43 Mrds Dhs).

Par ailleurs, il est à noter que sur la période analysée, se dégage une politique globale commune au secteur visant à encourager la collecte des dépôts non rémunérés. En effet, entre 2023 et 2025, l'évolution de la structure des ressources du secteur fait ressortir une progression de la part des comptes chèques et des comptes courants, parallèlement à une légère hausse des DAT.

^{26°} Comparatif basé sur les comptes sociaux

c. Évolution de la part de marché du CAM²⁷**Tableau 35 : Évolution de la part de marché du CAM**

PDM	2023	2 024	Δ%	2025	Δ%
RESSOURCES ²⁸	8,32%	8,34%	+ 2 pbs	8,31%	-3 pbs
EMPLOIS ²⁹	9,36%	9,66%	+ 30 pbs	10,26%	+60 pbs

Source : Statistiques GPBM

Durant la période étudiée, les parts de marché du CAM évoluent de la manière suivante :

- Emplois : la part de marché du CAM passe de 9,36% en 2023 à 10,26% à fin 2025 ;
- Ressources : la part de marché du CAM passe de 8,32% en 2023 à 8,31% à fin 2025.

²⁷ Les parts de marché sont calculées sur la base des comptes sociaux.

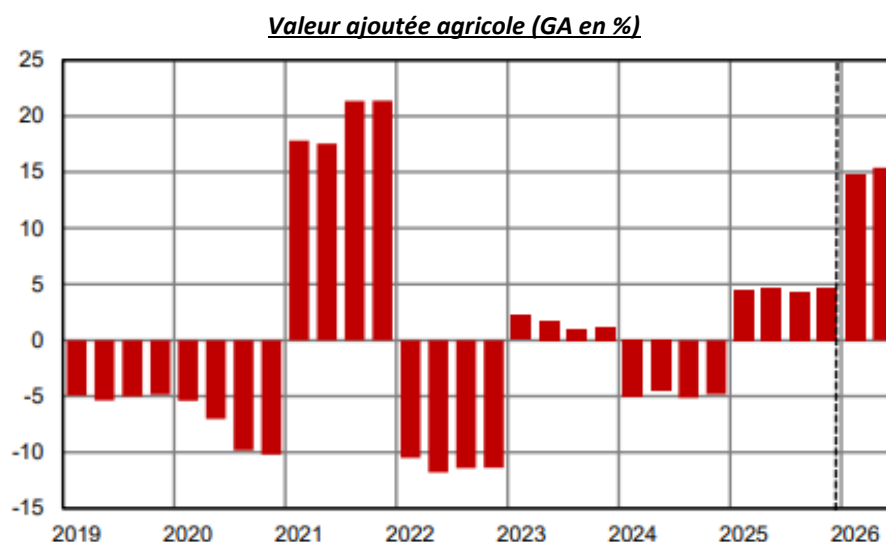
²⁸ Ressources (dépôts de la clientèle)

²⁹ Emplois (créances brutes sur la clientèle)

IV- APERÇU DU SECTEUR AGRICOLE³⁰

V.1. Poids du secteur agricole dans l'économie marocaine

La valeur ajoutée agricole a poursuivi son amélioration au cours du dernier trimestre de l'année 2025. Cette performance a été principalement portée par une amélioration de la production des cultures maraîchères et le rendement des agrumes. Les tensions sur la production de viande rouge se sont atténuées, tandis que le secteur avicole a poursuivi son affermissement, avec une hausse de la production de viandes de poulet de chair de 18,5%, en variation annuelle.



En effet, la croissance des activités agricoles a été plus soutenue au premier trimestre 2026, progressant de 14,8% en variation annuelle. Cette performance est intervenue sur fond d'une nette amélioration des apports pluviométriques. Il convient de noter qu'à fin décembre 2025, le cumul pluviométrique a plus que doublé par rapport à la même période de l'année précédente, tout en enregistrant une hausse de 86,8% par rapport à une saison normale.

Tableau 36 : Décomposition du PIB du Maroc par secteur

Opérations	2023	2024	2025
Décomposition du PIB			
<i>Croissance annuelle en % (aux prix de l'année précédente)</i>			
Produit intérieur brut (PIB)	3,8	4,4	4,9
Valeur ajoutée totale aux prix de base	3,6	3,8	4,4
Agriculture	1,5	-5,7	8,2
Hors agriculture	3,8	5,1	8,2
Impôts sur les produits nets des subventions	5,6	9,7	9,0
Produit intérieur brut non agricole	4,0	5,6	4,5
Décomposition du PIB			
<i>Aux prix courants (en millions de DH)</i>			
Produit intérieur brut	1 485 635	1 614 569	1 720 201
Valeur ajoutée totale aux prix de base	1 340 158	1 440 407	1 517 747
Agriculture	161 801	163 642	172 605
Hors agriculture	1 178 357	1 276 765	1 345 142
Impôts sur les produits nets des subventions	145 477	174 162	202 454
Produit intérieur brut non agricole	1 323 834	1 450 927	1 547 596

Source : HCP (Situation économique nationale 2025)

³⁰ Source : HCP, note de conjoncture N°48- Avril 2026

La valeur ajoutée du secteur primaire a enregistré une progression de 7,1% en 2025, après une contraction de 5,1% l'année précédente. Cette amélioration s'explique principalement par la reprise de l'activité agricole, dont la valeur ajoutée a augmenté de 8,2%, après un recul de 5,7% en 2024. En revanche, le secteur de la pêche a connu une forte baisse de son activité, son taux de croissance passant d'une hausse de 8,8% en 2024 à une contraction de 13% en 2025.

V.2. Évolution du secteur agricole marocain

Sur l'ensemble de l'année 2025, les activités agricoles ont pâti des conditions pluviométriques très contrastées et des vagues de températures au-dessus des normales saisonnières. Le cumul pluviométrique, depuis le début de la campagne et jusqu'à fin mai, a été en baisse d'environ 48,5% par rapport à la normale.

Ce déficit a été, principalement, enregistré au cours de la saison automnale, alors qu'entre janvier et mars, le cumul pluviométrique est devenu excédentaire de 27% par rapport à la même période d'une année normale. Dans ces conditions, la production végétale s'est réajustée à la hausse, alors que celle liée aux filières animales était en baisse. Le redressement de la production végétale a, principalement, concerné les cultures des céréales, des légumineuses et certaines cultures précoces bénéficiant de cycles alternés de production.

La récolte des trois principales céréales a en effet progressé de 41% en 2025, en variation annuelle, en ligne avec la hausse de son rendement de 43,7%. Cette hausse a soutenu une réduction de leurs importations de 22,6% au cours du troisième trimestre 2025, après un relèvement de 1,4% au premier semestre.

À l'inverse, les quantités importées de maïs ont connu un sensible mouvement de reprise en 2025, affichant des hausses respectives de 55,4%, 11,5% et 8% aux premier, deuxième et troisième trimestres, en variations annuelles. Ces évolutions contrastées ont été opérées sur fond de repli des cours internationaux de céréales. Les prix internationaux du blé et du maïs se sont, en effet, infléchis d'environ 14,6% et 3,1% respectivement, en variations annuelles, au troisième trimestre 2025.

La production de la betterave à sucre s'est également redressée au terme de la campagne agricole 2024/25, du fait notamment d'un relèvement de presque du double des superficies cultivées.

Pour sa part, la récolte des agrumes s'est accrue de 12%, en comparaison avec 2024, profitant du bondissement de la production des mandarines. Cet affermissement a profité à l'amélioration de leurs exportations de 15,6%. La production des maraîchères de saison s'est également améliorée, favorisant des hausses respectives de 22,7% et 38% des expéditions des tomates fraîches et des pastèques et melons au troisième trimestre 2025.

S'agissant de la production animale, sa baisse s'est poursuivie en 2025, à un rythme légèrement accentué (-3,9%, en variation annuelle, au lieu de -3,7% en 2024).

Si les perspectives d'évolution laissent augurer un redressement de la production de viande de volaille de 5,9%, celles de la production de viande rouge tablent, à l'inverse, sur un renforcement de la baisse, compte-tenu des effets du déficit pluviométrique ayant marqué l'année et du repli des abattages.

Les produits annexes à l'élevage ont conservé leur évolution au ralenti pour la seconde année consécutive.

La production des œufs s'étant améliorée de 4,4%, tandis que celle du lait a marqué une nouvelle régression, après s'être déjà repliée de 5%, en variation annuelle, en 2024.

a- Contraintes du secteur agricole marocain

Bien que les initiatives étatiques aient pu considérablement améliorer les prestations du secteur ainsi que la qualité de vie des agriculteurs, l'agriculture nationale se heurte à des contraintes dont les plus importantes sont :

- **La productivité** : le secteur agricole Marocain se caractérise par une faible productivité par actif et par hectare.
- **Modernisation mitigée** : malgré les moyens déployés pour son développement, l'agriculture nationale se caractérise par la persistance de la gestion traditionnelle des exploitations.
- **Ressources hydriques** : La sécheresse est l'un des plus importants obstacles au développement de l'agriculture nationale qui souffre de la faiblesse et de l'irrégularité de la pluviométrie.
- **Foncier** : Le morcellement excessif constitue une contrainte majeure au développement de l'agriculture. En plus de l'exiguïté de l'exploitation agricole, le foncier est caractérisé par une multiplicité de régimes juridiques constituant une entrave à l'investissement. Le foncier est caractérisé également par un faible taux d'immatriculation et d'enregistrement.
- **Développement non durable** : malgré la multiplication des initiatives de promotion du développement durable, force est de constater que les indices de développement non durable sont préoccupants avec notamment la dégradation des ressources en eau, des sols et des écosystèmes.

b- Atouts du secteur agricole marocain

Face à ces contraintes, l'agriculture marocaine dispose de plusieurs atouts dont les plus importants sont :

- La situation géographique du Maroc et sa proximité immédiate avec le marché européen avec des moyens logistiques en nette progression ;
- La présence d'un marché national potentiel dynamique mais souvent négligé, qui peut constituer un débouché important grâce à la croissance démographique et à l'augmentation du niveau de vie ;
- Une main d'œuvre agricole qualifiée et très compétitive par rapport aux concurrents ;
- Des avantages compétitifs avérés pour plusieurs produits (fruits, légumes, etc.).

V- ACTIVITÉ DU GROUPE CAM

VI.1. Organisation du Crédit Agricole du Maroc

Étroitement lié au monde agricole et rural depuis sa création, le Groupe Crédit Agricole du Maroc n'a eu de cesse d'élargir son champ d'action. Ainsi, tout en restant le banquier privilégié de l'agriculteur, le Groupe Crédit Agricole du Maroc met tous ses moyens en œuvre pour confirmer son statut de banque universelle.

Depuis 2003, le CAM a entrepris une politique de diversification de ses activités notamment par :

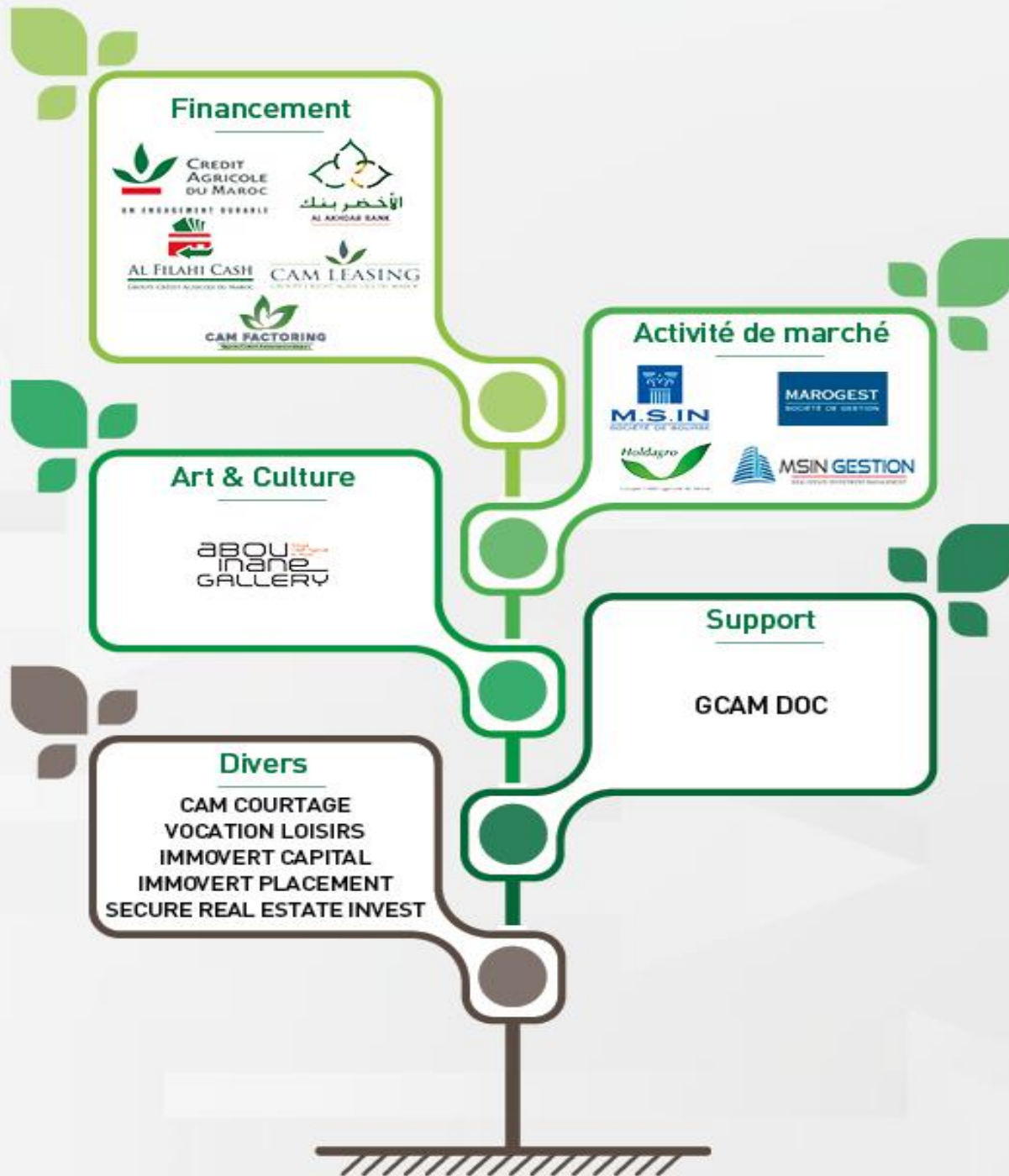
- Une organisation dédiée au positionnement agricole et non agricole par une filialisation progressive des activités dédiées à la mission de service public et au financement de l'agriculture à partir de 2009 ;
- La création d'un équilibre entre l'agricole et le non agricole. Cette vision tend à se concrétiser via la poursuite d'une stratégie d'octroi depuis 2008 de plus de 40% des financements à des secteurs non agricoles et non agro-business.



Source : CAM



BANQUE & ACTIVITÉS DIVERSES



Source : CAM

VI.2. Mission de service public du CAM

a. Présentation de la mission de service public

La loi n° 15-99 réformant le Crédit Agricole dispose que « le Crédit Agricole du Maroc a pour mission principale le financement de l'agriculture et des activités concernant le développement économique et social du monde rural ».

Dans ce cadre, le Crédit Agricole du Maroc a pour objectifs notamment de :

- Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- Appuyer la création d'entreprises agricoles en améliorant leur accessibilité au crédit ;
- Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- Valoriser la production agricole par l'intégration agro-industrielle et la commercialisation ;
- Soutenir l'économie sociale de production et de services relative à l'économie rurale.

Cette mission, de par l'implication et l'implantation qu'elle exige dans les zones rurales (ouverture de caisses locales et régionales), constituait une charge importante (fort coefficient d'exploitation du fait de l'existence d'agences peu ou pas rentables) pour le CAM.

De plus, la mission de service public confronte le CAM à un réel problème de provisionnement des créances en souffrance. En effet d'après les règles de BAM, un crédit rééchelonné avec un impayé doit être déclassé³¹. En général, dans une année de sécheresse et avec une faible campagne agricole pratiquement tous les clients ont un impayé et tous les agriculteurs ont rééchelonné leur dette au moins une fois. La problématique pour le CAM réside dans la nécessité de déclasser tout le portefeuille de créances agricoles créant de nouveaux besoins de provisionnement qui impactent les fonds propres de la banque. En outre, les agriculteurs déclassés ne peuvent plus bénéficier de financement bancaire classique.

Une illustration de cet état de fait généré par la mission de service public est l'opération d'abandon de créances élaborée en 2005 qui s'est traduite par l'annulation des créances de 100.000 agriculteurs pour une enveloppe globale de 3 Mrds Dhs. Ce montant a été imputé en charges non courantes dans le bilan du CAM au titre de l'exercice 2005, et a été compensé en partie par une augmentation de capital de 1,6 Mrds Dhs durant le même exercice.

Cette opération a concerné tous les petits agriculteurs en difficulté permanente, détenteurs d'un patrimoine foncier nul ou fort limité, ainsi que les membres des coopératives de la réforme agraire en difficulté.

Il a été décidé qu'un nouveau mode de fonctionnement soit adopté pour la réalisation de la mission de service public. Ce nouveau mode est concrétisé avec la création en avril 2008 de la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA), portant actuellement la dénomination Tamwil El Fellah (cf. V.4.a. Création de Tamwil El Fellah).

b. Mécanisme de bonification des taux

Dans le cadre de la mission de service public dont il est investi, le CAM s'est engagé à accorder aux agriculteurs des crédits d'investissement et de trésorerie à un taux bonifié fixé à [5,00% - 5,50%] à travers sa filiale TEF et sous réserve de présentation de garanties.

Sur la période analysée, l'impact négatif des taux bonifiés accordés aux agriculteurs sur le PNB reste stable autour de 160 MDH.

³¹ Le déclassement des créances est opéré selon la circulaire N°19/G de Bank Al-Maghrib relative au classement des créances

c. Fonds de Développement Agricole

Depuis sa création, le Fonds de Développement Agricole (FDA) s'est donné l'objectif de promouvoir l'investissement dans le secteur agricole et de l'orienter par des subventions ciblées, vers des activités permettant une meilleure exploitation du potentiel agricole national. Comme tel, il constitue un instrument essentiel de l'application de la politique gouvernementale dans le secteur agricole.

Les conventions en date du 24/07/1986 et du 28/09/1999 conclues avec le Ministère de l'Agriculture du Développement Rural et de la Pêche Maritime (MADRPM) et le Ministère des Finances, stipulent que le CAM est chargé d'instruire les dossiers des aides financières du Fonds de développement agricole, de procéder à leur contrôle de réalisation, et de régler ces aides au profit des bénéficiaires sous forme de subventions et primes aux investissements agricoles pour l'intensification de la production agricole.

En date du 24/01/2008, et dans le but d'améliorer les conditions d'octroi des aides financières de l'État, une décision conjointe entre le MAPM et le Ministère des Finances a été signée stipulant que :

- L'examen et la constitution des dossiers de l'aide financière de l'État ainsi que le contrôle de réalisation des investissements correspondants seront dorénavant effectués par les services compétents du MAPM (DPA ou ORMVA). Le contrôle sera sanctionné par un constat de réalisation ;
- L'aide financière de l'État est débloquée par le CAM aux bénéficiaires sur la base du constat de réalisation accompagné d'une décision précisant le montant de l'aide financière accordée.

Chaque année, le MAPM met à la disposition du CAM, dans un compte spécifique ouvert à cet effet les fonds nécessaires, par tranche, pour réaliser les programmes de subventions et primes aux investissements agricoles approuvés. Ces fonds sont utilisés au fur et à mesure des réalisations.

Ces programmes et leur enveloppe financière sont établis par un comité technique et approuvés par le MAPM et le Ministère des Finances.

Pour ce faire un système de subventions agricoles a été mis en place et consiste en l'instauration de nouvelles aides en conformité avec les engagements pris dans le cadre des contrats programmes signés entre l'État et les interprofessions des principales filières de production, ainsi que le renforcement des aides allouées à certaines rubriques, mais également un encouragement et une forte incitation à l'agrégation.

Pour atteindre cet objectif, la restructuration de la politique d'incitation s'articule autour de :

- La mise à la disposition des agriculteurs bénéficiaires de l'aide financière de l'État, du montant que leur accorde la réglementation en vigueur, au moment opportun et ce grâce à l'intégration au réseau décentralisé du Crédit Agricole ;
- L'amélioration du financement des agriculteurs grâce au couplage des subventions avec le Crédit Agricole (70% par le CAM, 30% par le FDA dont les besoins en fonds propres sont pratiquement nuls) ;
- La canalisation des crédits prévus par la loi de finances dans le seul compte (FDA) en vue de moduler les encouragements financiers de l'État afin de les adapter à la fois aux moyens disponibles et aux options retenues pour le développement du secteur agricole ;
- La mobilisation des ressources extrabudgétaires provenant des dons ou des contre-valeurs des dons réalisés dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, des prélèvements à l'importation des produits alimentaires et de la taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits pétroliers.

VI.3. Création de Tamwil el Fellah (Convention entre le CAM et l'État)

Le Gouvernement du Maroc et le CAM ont conclu en avril 2008, une convention en vue de la création de la Société de Financement pour le Développement Agricole (SFDA), portant actuellement la dénomination Tamwil El Fellah³², afin qu'elle devienne le véhicule de financement destiné aux petits agriculteurs porteurs de projets et petits exploitants agricoles n'ayant pas accès au système de financement bancaire classique et justifiant de projets rentables et viables dans le cadre de programmes ou projets gouvernementaux.

L'intervention de la SFDA est définie dans le cadre de conventions spécifiques entre l'État et le CAM, pour chaque programme ou projet. Ces conventions précisent notamment l'étendue du programme ou du projet, la population cible éligible, la durée de l'intervention, les niveaux de contribution de la SFDA et des autres sources de financement.

L'offre de la SFDA est formulée sous forme d'un financement ou d'un package global (financement, conseil, subvention), en fonction des objectifs assignés par l'État à chaque programme ou projet concerné.

Le développement de l'offre de la SFDA se fait sur la base d'une approche de proximité à travers les agences SFDA issues en particulier du réseau actuel du CAM dans les zones d'intervention ciblées par l'État ou dans les zones d'implantation des programmes et projets gouvernementaux.

Les crédits octroyés par la SFDA sont adaptés aux particularités des systèmes de production agricole et selon des règles prudentielles, à asseoir avec BAM, spécifiques à la clientèle de la SFDA.

Par ailleurs, la convention relative à la création de la SFDA a instauré un Fonds de Stabilité Prudentielle destiné à réduire le poids de la mission de service public du CAM sur ses ratios prudentiels par la garantie partielle des financements octroyés par la SFDA. Une convention relative à la mise en place de ce fonds a été signée en avril 2009 entre l'État marocain et le CAM.

Au terme de l'exercice 2025, le capital social du Fonds de Stabilité Prudentielle³³ s'élève à 252 MDH.

^{32°} Ancienne dénomination : « Dar Al Fellah »

^{33°} FSP : fond de stabilité prudentielle : Fonds débloqués par le ministère des finances en but de garantir partiellement (60%) les financements octroyés par la SFDA.

1- Réalisations de Tamwil El Fellah au 31 décembre 2025 :

Tamwil El Fellah a poursuivi sa mission, avec constance dans un contexte agricole fragilisé par la succession de sept années de sécheresse. Face à ces défis structurels, l'institution a su maintenir son engagement en faveur des agriculteurs et coopératives non éligibles au système bancaire classique, en apportant des solutions de financement adaptées et accessibles.

S'appuyant sur un accompagnement de proximité, TEF a consolidé ses interventions, tout en renforçant son dispositif de contrôle et de maîtrise de risque, d'autre part.

Élargissement de la base clientèle

Au 31/12/2025, le portefeuille de clients de TEF s'est établi à 107 403 agriculteurs, en progression de +1 202 clients par rapport au 31.12.2024.

Au 31/12/2025, 23 nouvelles coopératives agricoles ont bénéficié du financement de TEF, représentant 223 adhérents et portant le nombre total de coopératives actives à 400. Le nombre total de coopératives financées par TEF depuis le début de son activité s'élève à 843 dont 125 coopératives féminines

Attributions/ Débloquages de crédits

L'enveloppe cumulée des crédits attribués, au 31 Décembre 2025, a atteint 5 000 millions de dirhams contre 4 682 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de 318 millions de dirhams par rapport à 2024.

Les décaissements cumulés ont atteint 4 423 millions de dirhams, incluant 303 millions de dirhams décaissés au 31/12/2025.

La ventilation de la production par filière au 31/12/2025 fait ressortir la prédominance des plantations fruitières (31%), des viandes Rouges (31%) et des maraichage (27%). Ces mêmes filières représentent 89% de la production de l'exercice 2025.

Réseau de distribution

Au 31/12/2025, le réseau Tamwil EL Fellah compte 187 points de vente actifs répartis entre agences propres (43), agences mobiles (6) et desks CAM (138).

L'encadrement terrain du réseau TEF est assuré par 12 Chefs de Groupe.

2- Contraintes de Tamwil El Fellah:

L'activité de Tamwil El Fellah est marquée par les conditions restrictives imposées par les conventions signées avec l'État et les caractéristiques intrinsèques de la population cible, notamment la question de la liste des personnes éligibles et du foncier.

Dans l'optique de permettre à Tamwil El Fellah d'améliorer son niveau de production afin d'être en phase avec ses objectifs et ses ambitions, il a été proposé d'amender les termes de la convention cadre portant création de la SFDA et du FSP au niveau des volets suivants :

- Libérer Tamwil El Fellah en élargissant l'éligibilité à tout petit et moyen agriculteur exclus d'accès au financement bancaire classique, la finalité étant de promouvoir l'investissement agricole et d'améliorer le revenu de la population cible en milieu rural ;
- Réfléchir, en concertation avec le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Finances, sur la résolution à court et moyen terme de la problématique structurelle du foncier agricole des agriculteurs éligibles aux crédits de Tamwil El Fellah.

On note par ailleurs que le plafond de financement garanti par le FSP a été révisé à 200 000 MAD en 2018, contre 100 000 MAD précédemment.

VI.4. Fondation ARDI pour le micro-crédit

Créée en 2001, la Fondation ARDI est une association de microcrédit à but non lucratif qui offre aux populations défavorisées les services de proximité nécessaires à leur insertion socio-économique. Elle a pour mission de :

- Promouvoir la création et le développement de micro entreprises en milieu rural ;
- Financer différentes activités à des conditions permettant la rentabilité et la pérennité du projet;
- Permettre aux personnes économiquement faibles de viabiliser leur logement, de se doter d'installations électriques et d'eau potable;
- Oeuvrer pour la promotion d'une culture d'entrepreneuriat parmi les jeunes ruraux.

Les chiffres clés de la fondation se présentent comme suit :

	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Nombre d'antennes	162	172	+6%	174	1%
Personnel siège & réseau d'antennes	474	457	-4%	471	3%
Portefeuille encours (En MDH)	231	248	+7%	311	25%
Portefeuille cumulé (En MDH)	4 572	4 589	+0,4%	5 228	14%

Au 31.12.2025, l'encours des crédits de la Fondation ARDI s'élève à 311 MDH, soit une évolution de +25% par rapport à fin 2024.

Passerelle du crédit solidaire vers l'individuel :

À fin Décembre 2025, près de 2 500 clients ont bénéficié de la passerelle du crédit solidaire vers le crédit individuel pour un total crédit de 33MDH.

Production :

Les décaissements au titre de l'exercice 2025 sont de 330 MDH contre 259 MDH en 2024 soit une hausse de +27%.

Qualité du portefeuille :

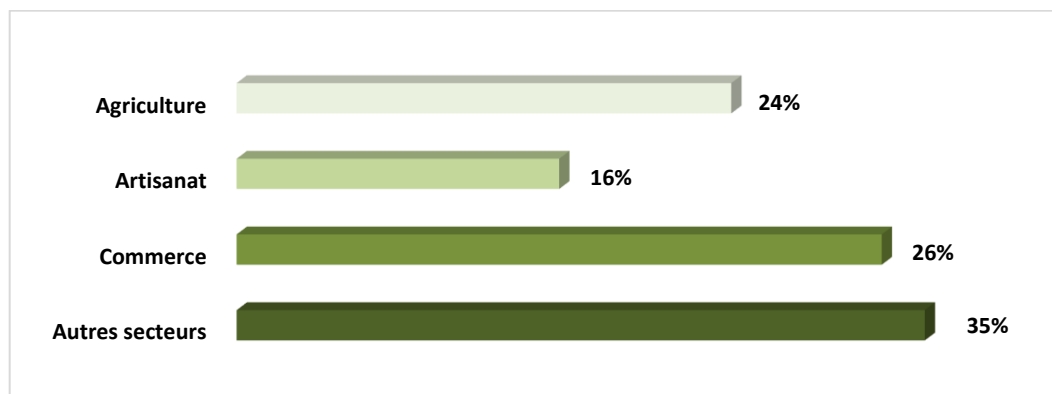
À fin Décembre 2025, le montant des créances radiées s'est établi à 33MDH.

Les remboursements ont enregistré un total 239 MDH en 2025 par rapport à l'exercice précédent qui est de 228 MDH, soit une variation de +5%. Celle-ci s'explique par l'effort déployé par le recouvrement amiable et contentieux. Afin de renforcer l'efficacité du processus de recouvrement, ARDI a mis en place une Task force recouvrement et récupération des créances radiées.

Clientèle :

Les femmes représentent 41% de la clientèle, les jeunes y représentent 37%.

À fin 2025, ARDI a financé 165 TPE pour un total encours de 16 321 421 DH.



VI.5. Évolution des dépôts et crédits du CAM

a. Évolution des crédits

Tableau 37 : Évolution de la structure des crédits accordés par le CAM (comptes sociaux)³⁴

En MDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Créances sur les Établissements de Crédit et Assimilés (1)	2 502	7 244	>100%	6 800	-6,13%
En % du total des créances nettes	2,47%	6,66%		5,44%	
Créances sur les ECA à vue	1 385	2 548	83,92%	2 287	-10,23%
Créances sur les ECA à terme	1 117	4 696	>100%	4 512	-3,90%
Créances sur la Clientèle (2)	98 960	101 504	2,57%	118 159	16,41%
En % du total des créances nettes	97,53%	93,34%		94,56%	
Crédits de trésorerie et à la consommation	48 932	51 028	4,28%	49 538	-2,92%
Crédits à l'équipement	24 993	23 820	-4,69%	33 155	39,19%
Crédits immobiliers	17 031	17 375	2,02%	15 538	-10,57%
Autres crédits	8 004	9 282	15,96%	19 927	>100%
TOTAL CRÉANCES NETTES (1) + (2)	101 462	108 748	7,18%	124 958	14,91%

Source : CAM

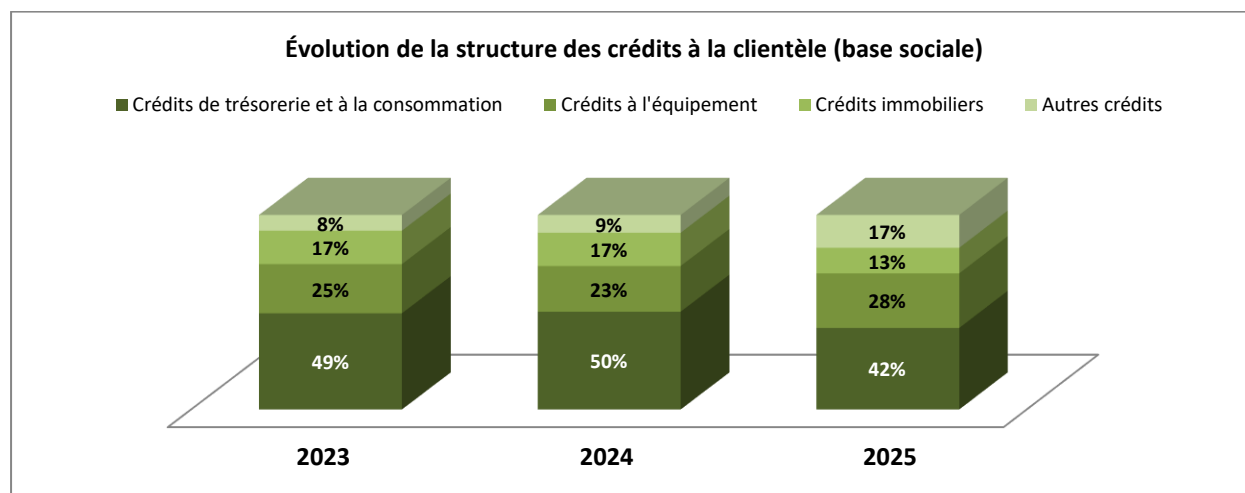
À fin décembre 2024, les créances sur les établissements de crédit et assimilés sont en hausse de plus de 100% ressortant à 7 244 MDH, suite à l'évolution des créances à vue de +1,2 Mrds Dhs (Prêts de trésorerie au jour le jour) et des créances à terme de 3,5 Mrds Dhs (>100%).

Par ailleurs, les créances sur la clientèle passent à 102 Mrds Dhs à fin 2024, soit une hausse de 2,57%.

Cette variation est essentiellement due à une hausse :

- Des crédits de trésorerie et à la consommation (+2 Mrds Dhs) avec un encours passant à 51 Mrds Dhs ;
- Des autres crédits (+1,3 Mrds Dhs) avec un encours de 9,3 Mrds Dhs.

À fin 2025, les créances sur les ECA sont en baisse de 6,13% à 6 800 MDH. Les créances sur la clientèle passent, quant à elles, à 118 Mrds Dhs, en hausse de 16,41%. Cette variation est essentiellement due à une progression des autres crédits (+11 Mrds Dhs) et des crédits à l'équipement (+9,3 Mrds Dhs).



Source : CAM

À fin décembre 2024, la structure des créances sur la clientèle du CAM reste relativement stable comparativement à l'exercice 2023.

Au terme de l'exercice 2025, la structure des créances fait ressortir une progression de la part des crédits à l'équipement et des autres crédits, au détriment des crédits de trésorerie et à la consommation.

^{34°} Il est à noter que l'évolution de la structure des créances en souffrance (CES) sur la période étudiée (distinction des CES par catégorie, taux de sinistralité, taux de couverture, etc.) est présentée dans la PARTIE IV, Tableau 68 « ventilation des encours des crédits »

Tableau 38 : Évolution des crédits accordés par le CAM à l'agriculture

En MDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Crédits à l'agriculture	30 180	29 341	-2,78%	30 445	3,76%
Crédits à l'agro-industrie	11 738	13 483	14,87%	13 818	2,49%
Total encours brut des crédits sur la clientèle	106 078	109 338	3,07%	128 058	17,12%
Part des créances agricoles dans l'encours clientèle global	40%	39%		35%	

Source : CAM

Au terme du mois de décembre 2025, l'encours global des crédits à l'agriculture s'affiche à 44 Mrds Dhs, soit 35% du total de l'encours brut des crédits à la clientèle du CAM.

b. Évolution des dépôts

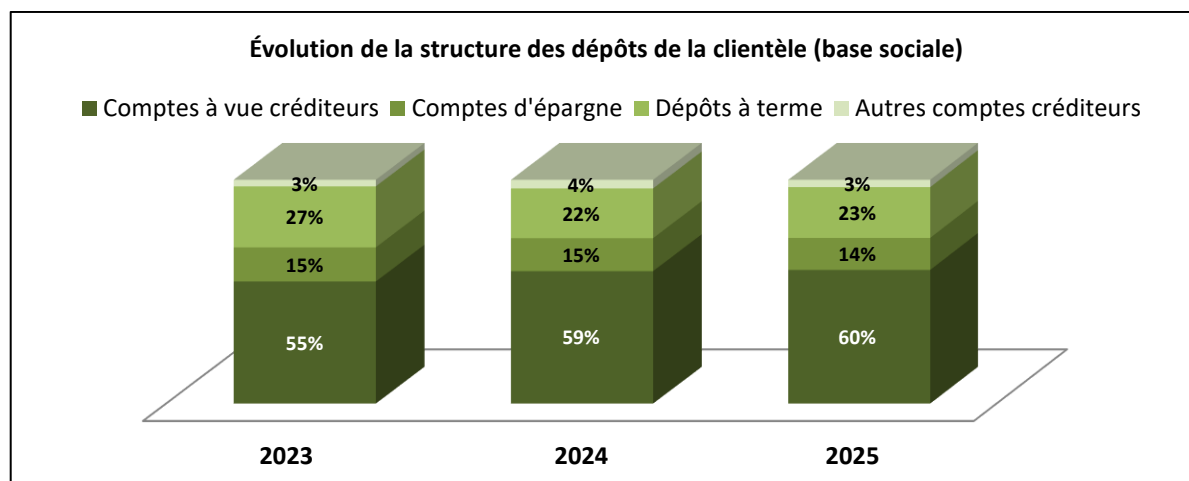
Tableau 39 : Évolution de la structure des dépôts collectés par le CAM (comptes sociaux)³⁵

En MDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Dettes envers les ECA (1)	14 299	19 449	36,02%	28 377	45,91%
En % du total ressources	12,70%	15,41%		19,89%	
Dettes envers les ECA à vue	1 717	332	-80,66%	1 125	>100%
Dettes envers les ECA à terme	12 581	19 117	51,94%	27 253	42,56%
Dépôts de la clientèle (2)	98 272	106 773	8,65%	114 282	7,03%
En % du total ressources	87,30%	84,59%		80,11%	
Comptes à vue créditeurs	53 700	63 305	17,89%	68 366	7,99%
Comptes d'épargne	14 965	15 693	4,87%	16 322	4,01%
Dépôts à terme	26 749	23 685	-11,45%	25 865	9,21%
Autres comptes créditeurs	2 859	4 090	43,05%	3 729	-8,81%
Total ressources (1) + (2)	112 571	126 221	12,13%	142 659	13,02%

Source : CAM

À fin 2024, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont connu une hausse de 36,02%, s'affichant ainsi à 19 449 MDH. Les dépôts de la clientèle, quant à eux, sont en hausse de 8,65% à 107 Mrds Dhs, principalement suite à l'augmentation des comptes à vue créditeurs (+9,6 Mrds Dhs).

À fin 2025, les dettes envers les ECA ont connu une hausse de 45,91%, s'affichant ainsi à 28 Mrds Dhs. Les dépôts de la clientèle, quant à eux, sont en hausse de +7,03% à 114 Mrds Dhs.



Source : CAM

Tout au long de la période analysée, le CAM vise à améliorer la structure de ses ressources en privilégiant les ressources non rémunérées.

³⁵ Le taux de transformation est présenté et commenté dans la PARTIE IV, tableau 89 : « Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits »

VI.6. Politique commerciale

La politique commerciale du CAM est axée sur des cibles commerciales prioritaires et qui s'inscrivent dans la lignée des orientations stratégiques du Groupe CAM³⁶ :

L'agriculture et les filières agro-alimentaires

Le Crédit Agricole du Maroc, fort de son rôle historique et de sa position de leader dans le financement de l'agriculture et de l'agro-industrie, inscrit son intervention dans une logique de durabilité et de responsabilité.

À travers une segmentation fine de la clientèle et l'innovation dans ses produits financiers, le CAM accompagne la modernisation et l'extension des exploitations agricoles et agro-industrielles tout en favorisant l'émergence de nouveaux opérateurs et startups agri-tech.

Ses engagements s'articulent autour des grandes stratégies nationales, en intégrant des financements responsables orientés vers l'efficacité énergétique, la gestion durable de l'eau, la réduction de l'empreinte carbone et l'économie circulaire.

En mobilisant ses réseaux spécialisés, Caisses Locales, Régionales et Agences Entreprises, le CAM assure un accompagnement de toute la chaîne de valeur agricole et agro-alimentaire, garantissant à la fois la compétitivité des filières et la préservation des ressources pour les générations futures.

Le marché des particuliers et des professionnels

Sur le marché des particuliers et des professionnels, l'approche du CAM consiste à servir toutes les catégories socio professionnelles des particuliers et professionnels citadins et ruraux (fonctionnaires, porteurs d'armes, salariés, professions libérales, commerçants, jeunes actifs, étudiants, etc.) en développant toute la panoplie des produits et services et en encourageant la double relation personnelle et professionnelle pour les commerçants, professionnels et professions libérales.

Le CAM enregistre une amélioration de ses performances sur ce marché principalement en termes de collecte de comptes à vue et de comptes d'épargne, ainsi qu'en termes de distribution des crédits à la consommation et à l'habitat.

L'ambition du CAM sur ce segment est d'acquérir de nouvelles parts de marché à travers le recrutement de nouveaux clients et l'intensification du taux d'équipement tout en veillant à l'adéquation des produits aux profils des clients.

^{36°} La politique commerciale mentionnée couvre la banque universelle ainsi que certaines filiales de la banque

La Banque islamique : Al Akhdar Bank

Dans le cadre de la stratégie globale du Groupe CAM, AL AKHDAR BANK contribue à la diversification de l'offre bancaire en proposant des solutions participatives innovantes. Elle ambitionne ainsi de se positionner comme un acteur de référence, notamment dans le financement du secteur agricole et du monde rural.

La stratégie commerciale d'AL AKHDAR BANK s'articule autour des axes suivants :

- Déployer une gamme complète et diversifiée de produits conformes aux standards de la finance participative ;
- Renforcer le positionnement et la notoriété de la marque sur le marché bancaire participatif ;
- Proposer une offre différenciée, notamment au profit du secteur agroalimentaire et des activités rurales ;
- Accélérer la transformation digitale et l'innovation afin d'améliorer l'expérience client et conquérir de nouveaux segments.

Dans cette optique, la banque cible prioritairement les segments suivants :

- **Clientèle urbaine** : particuliers, professionnels et entreprises, avec un focus sur les personnes physiques et morales manifestant un intérêt pour les produits participatifs. Le financement automobile (véhicules neufs et d'occasion) constitue un levier commercial stratégique.
- **Clientèle rurale et des petites et moyennes villes** : particuliers, professionnels, TPE et PME, dans une logique de renforcement de la couverture territoriale et d'accompagnement de l'économie locale.
- **Agriculteurs (grands et moyens)** : porteurs de projets viables, bénéficiant de solutions participatives adaptées au financement de l'agriculture et de l'agrobusiness.
- **Professions libérales et CSP à fort potentiel** : notamment médecins, pharmaciens, notaires, experts-comptables, caractérisés par une capacité contributive élevée et un profil de risque maîtrisé.
- **Fonctionnaires et salariés du secteur public et semi-public** : segment stratégique en raison de la stabilité des revenus et du fort potentiel de fidélisation.
- **Clients du Groupe Crédit Agricole du Maroc** : souhaitant migrer partiellement ou totalement vers des solutions de banque participative.

À travers cette approche ciblée et différenciée, AL AKHDAR BANK vise à consolider sa position sur le marché, tout en soutenant le développement économique, en particulier dans les secteurs agricole et rural.

VI.7. Politique de partenariat conclue avec d'autres opérateurs du secteur

Dans le cadre de sa politique de partenariat avec d'autres opérateurs du secteur, le Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) s'est allié à ATTIJARIWAFABANK (AWB) dans le cadre de l'octroi de crédits à la consommation.

En effet, ce partenariat permet au CAM de profiter des grilles de scoring de WAFASALAF, leader du marché en termes de crédit à la consommation.

Cet accord délègue également à WAFASALAF la gestion de l'encours et de tombées, ainsi que tout le volet recouvrement.

VI.8. Réseau d'agences

Tableau 40 : Évolution du réseau d'agences CAM

	2023	2024	2025
Guichets permanents	495	490	480
Guichets périodiques	1	1	1
Guichets automatiques de la banque	621	614	589

Source : CAM

Au 30/04/2026, ces agences sont réparties géographiquement comme suit :



Source : CAM

Pour assurer le déploiement de sa stratégie commerciale, plusieurs décisions ont été prises en matière de maillage des agences du CAM. La stratégie de développement du réseau repose principalement sur l'amélioration de la présence du CAM en milieu urbain et périurbain.

Il est à noter que les agences du CAM disposant d'une grande superficie ont été optimisées en abritant en plus des agences CAM, des desks ARDI, TEF, MAMDA, Al Filahi Cash et CAM Leasing.

VI- MOYENS TECHNIQUES ET ORGANISATION DU CAM

VII.1. Démarche RSE

Le champ d'intervention de la RSE de la banque dépasse la mission philanthropique. Il s'agit d'un engagement volontaire qui interpelle l'ensemble des composantes de l'institution et engage l'ensemble du management de la banque de manière transversale.

Dans un contexte concurrentiel très fort, la RSE s'est imposée comme un outil d'accompagnement de la politique de la banque dans le cadre de la planification stratégique qui vise le renforcement de la place du CAM aussi bien au niveau de la banque commerciale qu'au niveau de sa mission de service public.

La politique RSE du Groupe CAM s'appuie sur une gouvernance de proximité, de transparence et d'accompagnement des projets structurants et soucieux des problématiques environnementales et sociétales du pays.

La responsabilité sociétale et environnementale est une démarche managériale portée par l'ensemble des composantes du groupe et incorporée dans tous les processus et les métiers.

La démarche RSE du GCAM s'appuie sur les référentiels et standards internationaux les plus reconnus notamment ISO 26.000 et nationaux comme le label CGEM.

a. Impact économique et social de l'activité de la banque

Si le GCAM est aujourd'hui une banque universelle proposant des services financiers au client particulier comme professionnel ou entreprise, le Crédit Agricole du Maroc s'engage surtout en faveur de l'agriculture et du développement socio-économique en milieu rural. Travaillant en coordination avec les pouvoirs publics, l'objectif de la banque est de valoriser les activités agricoles et de stabiliser les populations rurales en améliorant durablement leur niveau de vie.

La mission du Crédit Agricole du Maroc est déclinée à travers trois principaux axes à savoir :

- Le financement des exploitations agricoles ;
- La mise à niveau des structures de production ;
- L'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

La banque va au-delà de sa vocation commerciale car elle est investie d'une mission de service public qui se répartit en plusieurs actions :

- Faciliter l'accès des agriculteurs à des formes modernes et rentables d'exploitation ;
- Mobiliser l'épargne nationale au profit du développement rural ;
- Développer la bancarisation des agriculteurs et des ruraux par l'offre de services financiers adaptés ;
- Appuyer la création d'entreprises agricoles et améliorer leur accessibilité au crédit ;
- Promouvoir le conseil et l'expertise au profit des exploitants agricoles en vue d'accroître leur production ;
- Valoriser la production agricole par l'intégration agroindustrielle et la commercialisation ;
- Soutenir l'économie sociale de production et de services, relative à l'économie rurale.

Depuis octobre 2008, le Crédit Agricole du Maroc s'est engagé à accompagner le « Plan Maroc Vert », qui constitue une plateforme importante pour développer son activité.

Lors du lancement de « Génération Green 2020-2030 », le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est à nouveau engagé dans l'accompagnement de cette stratégie nationale visant à consolider les acquis des précédents plans stratégiques, tout en donnant la priorité à l'élément humain, pour faire émerger une classe moyenne agricole en mesure de jouer un rôle important dans l'équilibre socio-économique du milieu rural.

b. Impact des investissements en matière d'infrastructures et de services publics

Le GCAM est une banque universelle qui s'inscrit dans une logique de service public en contribuant à renforcer les dispositifs financiers accompagnant le développement rural. Cette mission constitue le souci prioritaire de la banque vis-à-vis de son territoire et des citoyens qui y vivent. Toutefois, le besoin de définir une approche structurée est apparu comme une nécessité afin de maximiser les impacts positifs générés par les actions du Groupe.

c. Impacts sur les communautés locales

Par-delà sa mission primaire de Banque chargée du financement de l'agriculture et des activités de développement du monde rural, le GCAM s'est inscrit dans une logique de développement humain, économique et social de la population du pays.

Dans le domaine de l'engagement du GCAM vis-à-vis de la communauté, il a été défini cinq axes d'intervention les plus pertinents et qui répondent aux directives des hautes instances nationales et à l'intérêt général du Royaume:

- L'environnement ;
- Le développement territorial ;
- La solidarité ;
- L'éducation ;
- La formation.

Aussi, une attention toute particulière est accordée à la promotion et la protection du patrimoine immatériel. Porté par Sa Majesté le Roi Mohammed IV, dans le cadre de la COP 22, l'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique, et de son agriculture, face aux changements climatiques.

Cette initiative a un double objectif : d'une part mettre l'Adaptation de l'Agriculture Africaine au cœur des négociations climatiques et, d'autre part, de favoriser la mise en œuvre des solutions, en particulier dans le cadre du Global Climate Action Agenda.

Conscient que la coopération Sud-Sud est une des clés du développement, le GCAM s'est engagé dans une politique de coopération à mettre ses outils et son savoir-faire à la disposition des partenaires africains et à soutenir le développement des projets d'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques.

L'une des solutions proposées dans le cadre du AAA est de renforcer les capacités et solutions de financement, à travers : la généralisation du micro-crédit aux petits agriculteurs, développement du méso-crédit pour les moyennes exploitations, et le déploiement de solutions de bancarisation mobile. Dans ce cadre, se sont près d'une dizaine de partenariats qui ont été signé dans ce sens avec des banques africaines.

Dans le cadre du soutien par le GCAM de l'action de la Fondation Marocaine d'Education Financière (FMEF) à travers le partenariat liant les deux institutions et au vu de l'intérêt du groupe pour la thématique d'inclusion financière, la conception et le déploiement d'un programme d'éducation financière en milieu rural afin de répondre au faible niveau d'instruction de la population rurale et l'absence d'une culture d'éducation financière.

d. Conditions de dialogue avec les parties prenantes

L'identification des parties prenantes est la première condition à la mise en place d'un dialogue pour préparer un plan d'engagement robuste. En effet, pour assurer la durabilité de son développement, le GCAM échange avec ces parties prenantes directement ou indirectement affectées par ses activités : salariés, clients, fournisseurs, société civile, collectivités, etc. tant au niveau local qu'à l'échelle internationale.

Chaque partie prenante étant motivée par des enjeux qui lui sont propres, c'est à travers une démarche d'écoute et de dialogue continue, que le GCAM construit ses relations avec l'ambition d'aligner ses projets avec les attentes de l'ensemble des acteurs qui composent son écosystème d'affaire. En retour, le GCAM tient compte de l'expertise de ses partenaires et bénéficie de leur implication pour répondre à ses propres enjeux environnementaux, sociaux ou économiques.



Source : CAM

C'est pourquoi, et afin d'identifier les attentes prioritaires des différentes parties prenantes, une matrice de matérialité élaborée à la suite d'un diagnostic. Celle-ci fait ressortir plusieurs éléments encourageants sur la situation de la RSE comme la qualité de la protection sociale des collaborateurs, les contributions aux causes d'intérêt général du GCAM, la loyauté des messages publicitaires et le respect des fournisseurs, etc.

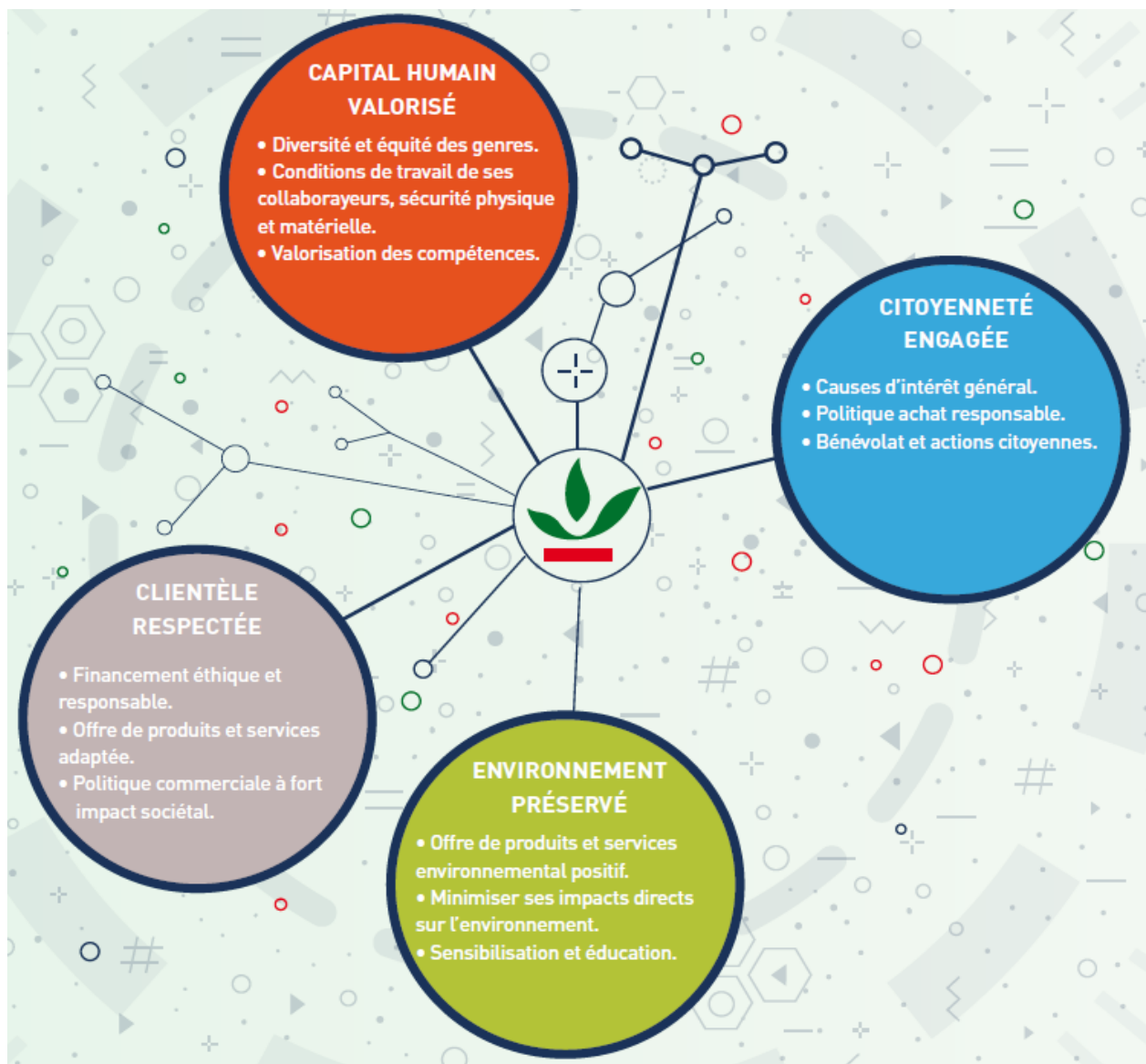
Toutefois, certains risques ont été soulevés dans ladite matrice relative à la prévention de la corruption, le traitement des réclamations, le développement des compétences, etc.

Le GCAM a mis en place les mesures correctives nécessaires pour pallier ces questions.

e. Objectifs et engagements de la banque en matière de RSE

Suite à l'identification des parties prenantes qui composent l'écosystème du GCAM, et de leurs attentes, c'est conscient de l'importance de l'adoption d'une politique RSE transparente, que le Groupe s'est engagé sur différents objectifs en concertation avec les entités opérationnelles. Ceux-ci portent sur les problématiques liées aux droits humains, aux ressources humaines, à l'environnement, à la prévention de la corruption, au respect de la saine concurrence, à la gouvernance, au volet clientèle et aux fournisseurs ainsi qu'à l'engagement sociétal.

Le GCAM s'est dès lors doté d'une stratégie globale intégrant toutes les dimensions du développement durable. Articulée autour de 4 axes et de 12 engagements, la charte RSE vise à offrir un cadre respectueux à la clientèle de la banque, valorisant pour les collaborateurs, tout en préservant l'environnement et en contribuant au développement socio-économique du pays.



Clientèle respectée

Renforcement des partenariats stratégiques

- **Fondation CGEM pour l'entreprise** : Partenariat pour accompagner les initiatives de promotion de la recherche, de la formation et du développement de l'entreprise.
- **Fondation Lalla Salma de lutte contre le cancer** : Contribution aux actions de sensibilisation, d'infrastructure médicale et de soutien aux patients.
- **Fondation Mohammed V pour la solidarité** : Contribution à l'opération de solidarité nationale.

Toutes ces actions traduisent la volonté constante de la banque d'allier performance économique et responsabilité sociétale. Le Crédit Agricole du Maroc poursuit ainsi son engagement pour construire un avenir durable, équitable et solidaire.

Environnement et développement durable respecté

Réemploi solidaire du matériel

- Dons de matériel informatique et mobilier à :
 - Le programme GENIE – ministère de l'Éducation nationale
 - L'association Les Enfants de l'Ovale
 - L'association Al Amal de soutien au complexe socio-éducatif de salé el Jadida
 - L'association CIEL Afrique

Une seconde vie donnée aux équipements pour améliorer les conditions d'apprentissage dans les écoles et associations.

Engagements pour la biodiversité et l'environnement

- Soutien à la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement :
 - Cotisation annuelle au fonctionnement de la Fondation ;
 - Le Crédit Agricole du Maroc a renouvelé son engagement auprès de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement en participant activement au programme « Plages Propres ». Cette initiative inclut des actions d'aménagement, de nettoyage et de sensibilisation à la protection de l'environnement.
- Projet en faveur de la Palmeraie de Marrakech ;
- Partenariat avec l'association pour la sauvegarde et le Développement de la Palmeraie de Marrakech.

L'association pour la sauvegarde et le développement de la palmeraie de Marrakech joue un rôle essentiel dans la préservation et le développement durable de cet écosystème unique, tout en respectant son patrimoine naturel et culturel.

Ses principaux objectifs sont :

- Préserver l'écosystème naturel de la palmeraie ;
- Développer durablement la palmeraie ;
- Sensibiliser et éduquer les populations locales aux enjeux environnementaux ;
- Soutenir les petits agriculteurs locaux en leur apportant formation et financement ;
- Encourager l'autonomisation des femmes en les aidant à créer des activités génératrices de revenus.

Programme d'efficacité énergétique CAM

- Programme d'efficacité énergétique (PEEM) : participation à un projet national en partenariat avec la GIZ pour intégrer des mesures d'économie d'énergie dans nos bâtiments.
- Lancement du projet de mise en place du système de management de l'énergie.

Citoyenneté engagée

Un appui concret aux associations engagées

- Participation au Dîner de gala diplomatique de bienfaisance sous la Présidence de SAR la Princesse Lalla Hasnaa, avec la présence des présidents des associations partenaires. Une occasion de valoriser nos engagements, créer des synergies, et promouvoir la société civile ;
- Programme "Bourses Lalla Meryem" : Soutien aux jeunes filles issues de milieux ruraux et périurbains pour lutter contre la déperdition scolaire ;
- Partenariat avec l'association AL AMAL : Renforcement de l'encadrement pédagogique au sein du complexe socio-éducatif de Sala Al Jadida ;
- Soutien à la Fondation ACADEMIA : Encouragement à l'excellence auprès des élèves de classes préparatoires pour accéder aux grandes écoles ;
- Participation à la soirée de gala de l'association EDOM ;
- Partenariat avec l'association JADARA:
 - Prise en charge d'un boursier : contribution au financement de son parcours académique (5 ans) ;
 - Participation à la campagne "J'Impact" : visibilité de la banque à travers l'affiche de la campagne nationale ;
 - Intégration de l'association JADARA sur nos plateformes digitales : mise à disposition du canal de la banque pour la réception de dons en faveur de l'association.
- Partenariat avec l'association « L'école du jeune spectateur » qui a pour objectif de transmettre les valeurs du respect, de la citoyenneté et du vivre-ensemble par l'art ;
- Mise à disposition de tickets en faveur des collaborateurs et de leurs enfants pour assister à une sélection de spectacles célébrant l'eau, la culture, la découverte, le partage et la citoyenneté.

Accompagner l'insertion des jeunes NEETs

- Partenariat avec "Le Corps Marocain pour l'Éducation et le Développement" : Formation aux métiers verts, sensibilisation environnementale et promotion de l'entrepreneuriat pour les jeunes en décrochage. Ce projet a pour buts :
 - La Formation des jeunes aux métiers verts ;
 - L'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat ;
 - La sensibilisation aux pratiques écoresponsables.
- Soutien de l'association Aghbalou pour l'Éducation – prise en charge des frais de voyage de huit (8) étudiants de l'École Normale Supérieure – Université Cadi Ayad. Cette initiative s'inscrit pleinement dans les axes d'intervention de la banque en matière de RSE notamment :
 - Le soutien à l'éducation et à la jeunesse : le projet contribue directement à la montée en compétence de jeunes marocains issus du milieu rural et semi-urbain, futurs acteurs du système éducatif national ;
 - La promotion de l'égalité des chances et de l'employabilité : en favorisant leur insertion professionnelle et leur accès à une formation internationale de qualité.

Inclusion des personnes en situation de handicap

- Convention avec SPECIAL OLYMPICS MOROCCO : Soutien à l'entraînement d'une délégation marocaine en vue des jeux mondiaux d'hiver et organisation d'activités sportives inclusives ;
- Partenariat renforcé avec l'AMSAT : Accompagnement des jeunes trisomiques vers une autonomie sociale et professionnelle ;
- Projet d'accessibilité à la FSJES Ain Chok (avec le Lions Club International Casablanca) : Adaptation des infrastructures pour les étudiants en situation de handicap ;
- Don en faveur de la Fondation Lalla Asma : Soutien aux enfants sourds et malentendants à travers un gala caritatif.

Promotion de la diversité

Dans le cadre de l'engagement de la banque en faveur de l'inclusion sociale et du bien-être des collaborateurs, la DCRSE a organisé un programme d'activités ludiques à destination des enfants de nos collaborateurs, en partenariat avec l'Association Marocaine de Soutien aux Enfants Trisomiques (AMSAT).

Cette initiative vise à promouvoir les valeurs de vivre-ensemble, de solidarité et de diversité, en créant des espaces de rencontre et de partage entre les enfants de nos collaborateurs et les enfants en situation de trisomie 21. Elle s'inscrit pleinement dans les engagements sociétaux de la banque et dans une volonté de contribuer activement à une société plus inclusive.

- Journée à la ferme pédagogique Tazota, dans la région de Sidi Yahya Zair. Découverte de la nature, animations éducatives et ateliers de sensibilisation à l'inclusion ;
- Journée récréative au Club Play Land, à Skhirat, autour de jeux collectifs, ateliers créatifs et activités sportives ;
- Organisation d'un centre aéré au siège de l'association, dédié aux enfants des collaborateurs du CAM.

Encourager l'auto-entrepreneuriat et l'autonomisation des femmes

- Participation au prix Lalla Meryem de l'innovation et de l'excellence : Appui aux jeunes femmes entrepreneures rurales et semi-urbaines ;
- Participation au Village solidaire des coopératives féminines (UNFM) : Valorisation de l'économie sociale et solidaire et de l'autonomie des femmes ;
- Participation à la Compétition Nationale du Compagny Program et la sélection des projets des Junior Entreprises lauréates des Compétitions Régionales éligibles au Prix Business Green du Groupe Crédit Agricole du Maroc en partenariat avec l'association INJAZ Al-Maghrib ;
- Participation à la 3eme édition du Women summit ;
- Cotisation annuelle en faveur du marché solidaire de Casablanca.

Agir pour les enfants en situation de précarité

- Soutien à l'Association "Les Enfants de l'Ovale Maroc" : Renforcement des capacités éducatives pour les enfants de Mers El Kheir ;
- Partenariat avec INJAZ Al-Maghrib : Équipement de bibliothèque en ouvrages et matériel informatique pour stimuler l'apprentissage et l'insertion ;
- Distribution de billets aux collaborateurs pour des événements culturels solidaires : Une démarche d'inclusion et de partage.

Capital Humain valorisé

Mécénat de compétences

Le mécénat de compétences permet au collaborateur de consacrer une partie de son temps de travail à une mission d'intérêt général pour un monde plus inclusif et écologique, en mettant ses compétences professionnelles au service d'organismes à but non lucratif (associations, coopératives, fondations, institutions éducatives ou sociales).

Il s'agit d'une démarche volontaire, reconnue comme un engagement solidaire et valorisante tant pour le collaborateur que pour la banque et permet au collaborateur bénévole de :

- S'engager au service d'une cause d'intérêt général ;
- Donner plus de sens à son investissement professionnel ;
- Nourrir un système de valeurs et développer la fierté d'appartenance à la banque ;
- Avoir une source d'innovation en découvrant un milieu de travail différent ;
- Ce programme est destiné à tous les collaborateurs et retraités du CAM qui souhaitent s'engager comme bénévole au sein d'un organisme non gouvernementales (ONG) afin de :
- Renforcer l'impact social du CAM, en accompagnant des projets dans les domaines de l'éducation financière, de l'agriculture solidaire, de l'entrepreneuriat rural, de la formation des jeunes, de l'autonomisation de jeunes femmes, de la santé, du soutien en faveur des personnes en situations difficile, de l'environnement et du patrimoine... ;
- Valoriser l'expertise de nos collaborateurs dans des actions à forte utilité sociale ;
- Créer un pont entre le monde bancaire et la société civile, au service du bien commun ;
- Mettre en valeur l'image de la banque et sa réputation en restant fidèle à ses valeurs ;
- Fédérer les équipes autour de projets porteurs de sens et renforcer la cohésion interne.

f. Politique de gestion du Capital Humain du CAM

Le capital Humain est le moteur de croissance du GCAM et la clé d'un avantage concurrentiel.

La politique de recrutement

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc pratique une politique dynamique de recrutement pour accompagner le développement de ses activités et répondre aux besoins en compétences nécessaires à son évolution.

Aussi, le groupe anticipe le renouvellement des générations par une politique de recrutement basée principalement sur la parité des genres et un recrutement soutenu de jeunes diplômés.

La politique de recrutement déployée est focalisée sur les candidatures spontanées mais aussi sur une présence forte dans les différents événements (salons, foires, forums, etc.) organisés au niveau national et international.

La banque met aussi en œuvre une pratique de proximité effective qui s'appuie sur une relation étroite avec les grandes écoles.

Le processus de recrutement est constitué de plusieurs étapes adaptées à la nature du poste afin de garantir la meilleure adéquation entre le poste et le profil des candidats. Les offres d'emplois de l'ensemble des postes à pourvoir sont largement communiquées sur les différents canaux.

Par ailleurs, la banque intègre progressivement les enjeux liés à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans sa politique de recrutement, en cohérence avec ses engagements en matière de diversité et d'égalité des chances.

Cette orientation s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue visant à consolider, à terme, les dispositifs favorisant leur intégration.

La politique de rémunération

La politique de rémunération du GCAM s'appuie sur des règles de rétribution prenant en compte la performance individuelle, collective mais aussi celle de toute la banque.

L'architecture du système de rémunération combine, ainsi, un ensemble de composantes (partie fixe, partie variable, divers avantages) de manière à établir un équilibre entre les impératifs financiers, les attentes des collaborateurs et les objectifs stratégiques du Groupe CAM.

La part fixe rétribue la mission et la responsabilité exercées au travers de la maîtrise des compétences requises dans le cadre de la tenue du poste.

La part variable est, quant à elle, liée à la performance et à la contribution aux résultats individuels, collectifs et globaux de la banque.

Au-delà de la rémunération, la banque s'emploie à offrir à ses collaborateurs une multitude d'avantages sociaux à caractère financier, notamment : indemnités de déménagement, dons Aid Al Adha, allocations d'Achoura, prêts à taux avantageux, allocations de naissances, allocations de pèlerinage, primes de scolarités, bourses d'études, primes de panier, fond de solidarité, aides sociales, etc.

Plus que de simples mesures accessoires, ces avantages très attractifs font partie intégrante de la culture d'entreprise du CAM, de ses valeurs et de ses engagements. Ils contribuent également à accroître la satisfaction et la motivation des collaborateurs et de cultiver un véritable sentiment d'appartenance à son entreprise.

Ces avantages financiers font partie des nombreux avantages sociaux mis en place par le CAM.

La gestion de carrières

Le GCAM favorise l'accomplissement professionnel de ses collaborateurs par le biais d'opportunités de carrière attractives.

La politique de gestion des carrières du GCAM vise à la fois à répondre aux besoins en compétences du Groupe mais aussi à offrir aux collaborateurs une meilleure visibilité sur les opportunités de promotion, les accompagner dans leur développement et préparer leur évolution professionnelle grâce à la mobilité géographique et fonctionnelle.

À cet effet, la banque a mis en place un dispositif de gestion des carrières permettant de concilier les attentes des collaborateurs et les besoins des entités organisationnelles.

Dans le cadre de ce dispositif, la détection de jeunes talents revêt une importance particulière, avec des outils adaptés tels que le système d'évaluation (SAAP), les itinéraires de carrière, les appels à candidature interne, etc.

Un dispositif qui encourage tout à chacun à s'engager et à donner le meilleur de lui-même et à participer activement au développement du GCAM.

La politique de formation

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc consacre un effort durable et soutenu à la formation de son capital humain, afin d'accompagner l'évolution de ses collaborateurs et de renforcer leurs expertises bancaires ainsi que leurs compétences professionnelles et comportementales.

L'offre de formation du Groupe est diversifiée et s'inscrit dans une démarche participative renouvelée chaque année, fondée sur la consolidation des besoins exprimés lors des entretiens annuels d'évaluation, des attentes formulées par les managers ainsi que des besoins structurants de la banque.

Le GCAM s'appuie sur son Académie, en tant que dispositif dédié à l'apprentissage individuel et collectif, au développement et au partage des connaissances, ainsi qu'à l'ancrage d'une culture d'entreprise commune.

Le dispositif de formation comprend notamment des formations métiers visant le renforcement des compétences techniques liées aux fonctions exercées, des formations managériales et comportementales, des cycles structurants en lien avec les ambitions stratégiques du Groupe, ainsi que des formations diplômantes et des séminaires adaptés aux enjeux des différents métiers.

En effet, 76% de l'effectif a bénéficié d'au moins une formation au titre de l'année 2025, contre 72% en 2024 et 70% en 2023. Une proportion de près de 1% de la masse salariale a été consacrée au budget de formation pour 2025.

Égalité hommes/femmes

Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies en 2018, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est engagé à aligner ses activités et stratégies sur les principes universellement acceptés en matière de droits de l'homme, de normes du travail et de protection de l'environnement. Cet engagement s'étend spécifiquement à l'égalité des genres, que le CAM reconnaît comme un pilier fondamental de sa stratégie de responsabilité sociétale.

En effet, le GCAM s'engage contre toutes pratiques discriminatoires basées sur le genre dans l'ensemble de son processus de financement, de ses opérations bancaires et au sein de son organisation.

La politique du CAM en matière d'égalité des genres place l'équité professionnelle homme/femme au cœur de ses principes organisationnels.

Cela s'aligne directement avec l'engagement « Diversité et Équité des Genres » énoncé dans la Charte de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), qui établit explicitement l'objectif de promouvoir une approche inclusive dans la gestion des ressources humaines, notamment le recrutement, la promotion, l'accès à la formation professionnelle et la rémunération équitable.

De même, la banque s'engage à assurer une représentativité satisfaisante des femmes dans ses effectifs globaux à travers des actions proactives pour améliorer la part des femmes dans l'ensemble des entités, des grades et des fonctions.

VII.2. Composantes et évolution de l'effectif du CAM

✓ Effectif

Tableau 41 : Évolution de l'effectif du CAM

	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Effectif ³⁷	3 918	3 699	-5,59%	3 726	0,73%
Siège ³⁸	1 329	1 341	0,90%	1 349	0,60%
Réseau	2 589	2 358	-8,92%	2 377	0,81%

Source : CAM

Sur la période 2023 à 2025, l'effectif du CAM évolue en passant de 3 918 à 3 726 collaborateurs. À fin 2025, le CAM emploi 1 349 au niveau du siège de la banque et 2 377 au niveau du réseau.

✓ Encadrement

Tableau 42 : Évolution de la répartition de l'effectif CAM par catégorie

	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Cadres	2 481	2 402	-3,18%	2 445	1,79%
Employés	1 437	1 297	-9,74%	1 281	-1,23%
Effectif	3 918	3 699	-5,59%	3 726	0,73%
Taux d'encadrement	63%	65%		66%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2025, le taux d'encadrement au sein du CAM s'affiche à 66%.

✓ Répartition de l'effectif par sexe

Tableau 43 : Évolution de la Répartition de l'effectif par sexe

	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Femmes	1 907	1 815	-4,82%	1 846	1,71%
Hommes	2 011	1 884	-6,32%	1 880	-0,21%
Effectif	3 918	3 699	-5,59%	3 726	0,73%

Source : CAM

À fin 2025, l'effectif féminin au sein du CAM s'affiche à 1 846 (50%).

✓ Répartition de l'effectif par nature de contrat

Tableau 44 : Évolution de la Répartition de l'effectif par nature de contrat

	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
CDD	56	44	-21,43%	41	-6,82%
CDI	3 918	3 699	-5,59%	3 726	0,73%
Effectif Total	3 974	3 743	-5,81%	3 767	0,64%

Source : CAM

À fin 2025, l'effectif global du CAM compte un total de 41 collaborateurs sous contrat à durée déterminée et 3 726 collaborateurs bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

³⁷ Effectif hors collaborateurs bénéficiant d'une mise en disponibilité ou en congé de maternité prolongé (plus de 3 mois).

³⁸ Dont 117 Collaborateurs affectés aux Filiales

✓ Répartition de l'effectif par branche d'activité

Tableau 45 : Évolution de la Répartition de l'effectif par branche d'activité

Entité	2 023
DG. Finance et Patrimoine	95
DG. Services, Transformation & Digitalisation	408
DG. Banque de Service Public	22
DG Réseau	31
Secrétariat Général	167
Rattaché Présidence & Directoire	19
Audit Groupe C.A.M	35
Conformité et Déontologie	15
Domaine GGR	179
Domaine B.F.I	63
Domaine Remedial Management	91
Domaine Banque Digitale & Strat. Resp.	14
Domaine Pilotage Stratégique du Réseau	26
Pôle Contrôle et Risques Opérationnel Groupe	87
Pôle Marketing	7
Fondation Mohamed V et VI	6
Réseau Exploitation	2 535
Filiales	108
CERCAM	9
Art et métiers	1
DG. Finance et Patrimoine	95
EFFECTIF TOTAL	3 918

Source : CAM

Entité	2024	2025
Direction Générale Capital Humain	162	215
Direction Générale des Services	214	157
Direction Générale Finance et Patrimoine	76	67
Direction Générale Transformation & Organisation	59	68
Rattaché Présidence & Directoire	17	12
Audit Groupe	34	33
Domaine B.F.I	44	55
Domaine B.F.I / Banque Corporate	103	107
Domaine Gestion Risque Crédit	188	190
Domaine Remedial Management	90	85
Pôle Contrôle et Risques Opérationnel Groupe	81	72
Pôle Digital Factory	36	43
Pôle Expertise Agricole et Développement Durable	20	17
Pôle Système d'Information Groupe	71	73
Direction Centrale Gestion Patrimoine Immobilier	3	9
Direction Centrale Business Intelligence Center	14	14
Direction Centrale Conformité et Déontologie	13	13
Direction Centrale Sécurité Groupe	15	22
Direction Fondation Mohamed V et VI	6	6
Banque Commerciale	97	89
Banque Privée	20	22
Réseau Nord	1 161	1 174
Réseau Sud	1 065	1 064
CA Grands Comptes Rabat	9	9
Al Akhdar Bank	6	6
Al Filahi Cash	8	8
CAM Factoring	6	6
CAM Leasing	34	36
CERCAM	7	8
Tamwil El Fellah	26	23
Fondation Ardi	5	4
GCAM DOC	5	9
HOLDAGRO	4	10
EFFECTIF TOTAL	3 699	3 726

Source : CAM

✓ Pyramides des âges

Tableau 46 : Répartition de l'effectif CAM par tranche d'âge

	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
[18,35] ans	1 787	1 548	-13,37%	1 515	-2,13%
[36,40] ans	908	896	-1,32%	907	1,23%
[41,45] ans	472	569	20,55%	681	19,68%
[46,50] ans	187	212	13,37%	221	4,25%
[51,55] ans	191	151	-20,94%	150	-0,66%
[56,60] ans	373	323	-13,40%	252	-21,98%
Effectif	3 918	3 699	-5,59%	3 726	0,73%

Source : CAM

La pyramide des âges du CAM met en exergue la jeunesse des équipes avec une tranche d'âge entre 18 et 40 ans de 65% en 2025, soit 2 422 collaborateurs.

✓ Ancienneté

Tableau 47 : Évolution de l'effectif en termes d'ancienneté

	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
< 5 ans	1053	826	-21,56%	960	16,22%
[5 ; 10[ans	842	797	-5,34%	676	-15,18%
[10 ; 20[ans	1459	1556	6,65%	1642	5,53%
[20 ; 30[ans	193	213	10,36%	232	8,92%
>=30 ans	371	307	-17,25%	216	-29,64%
Effectif	3 918	3 699	-5,59%	3 726	0,73%

Source : CAM

À fin 2025, près de 26% de l'effectif a une ancienneté inférieure à 5 ans.

✓ Turnover

Tableau 48 : Évolution du turnover enregistré par le CAM³⁹

	2023	2024	2025
Recrues	280	68	291
Départs	221	292	260
Taux de Turnover⁴⁰	6,47%	4,59%	7,39%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2025, le turnover ressort à 7,39%.

✓ Informations sociales et administratives

Tableau 49 : Évolution des informations sociales et administratives

	2023	2024	2025
Nombre de représentants du personnel	28	28	28
Nombre de jours de grève	-	-	-
Nombre d'accidents de travail	29	23	27
Nombre de recrutements	280	68	291
<i>Cadres</i>	103	47	171
<i>Employés</i>	177	21	120
Nombre de licenciements	20	34	35
<i>Cadres</i>	10	15	18
<i>Employés</i>	10	19	17
Nombre de démissions	67	139	108
<i>Cadres</i>	52	107	78
<i>Employés</i>	15	32	30
Nombre et nature des litiges sociaux (collectifs ou individuels)	-	-	-

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2025, le nombre de représentants du personnel est de 28. Par ailleurs, aucun jour de grève ni aucun litige social n'est à signaler.

^{39°} Les chiffres présentés ne prennent pas en compte les collaborateurs bénéficiant de mise en disponibilité et de congés sans solde

^{40°} $\left[\frac{(\text{Nombre Départs année } n + \text{Nombre Recrues année } n)}{2} / \text{Effectif année } n-1 \right] \times 100$

VII.3. Politique d'investissement

La vision de la banque est d'orienter ses ressources vers des projets qui assurent une croissance soutenue et renforcent sa position sur le marché, tout en respectant les exigences réglementaires et les nouvelles dynamiques du secteur financier. Dans cette optique, l'investissement repose principalement sur les axes suivants :

🌱 **Renforcement de l'accompagnement de la clientèle et la collecte des comptes non rémunérés**

Cela inclut le développement de nouvelles offres de produits et de services qui répondent aux besoins évolutifs des clients, ainsi que l'optimisation des processus internes pour garantir une meilleure performance opérationnelle.

🌱 **Accélération de la digitalisation**

La digitalisation est une priorité stratégique pour améliorer l'efficacité opérationnelle, optimiser l'expérience client et élargir l'accès aux services bancaires. La banque investit dans le développement de plateformes numériques, des solutions de banque mobile et des technologies d'automatisation des processus.

🌱 **Respect des réglementations bancaires**

La banque s'engage à investir dans des projets qui garantissent la conformité avec les normes nationales et internationales. L'objectif est de minimiser les risques de non-conformité, de protéger la réputation de la banque et d'assurer sa stabilité financière sur le long terme.

🌱 **Cybersécurité et résilience numérique**

La sécurité des systèmes informatiques et la protection des données clients sont au cœur des préoccupations de la banque. Pour faire face aux menaces cybernétiques croissantes, des investissements substantiels seront dirigés vers le renforcement des infrastructures de cybersécurité, l'intégration de technologies de pointe pour la détection et la prévention des cyberattaques, ainsi que l'amélioration des protocoles de réponse aux incidents.

Les projets sont priorisés non seulement sur la base de leur importance stratégique mais aussi en fonction de leur potentiel à générer un retour sur investissement tangible et à contribuer significativement à la performance financière globale.

Tableau 50 : Les investissements du CAM au cours des exercices décembre 2023 à 2025

En KDH	2023	2024	2025
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	185 505	125 512	114 474
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44 173	44 832	35 496
Droit au bail			
Immobilisations en recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	44 173	44 832	35 496
Immobilisations incorporelles hors exploitation			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	141 332	80 680	78 979
Immeubles d'exploitation	11		9 000
Mobilier et matériel d'exploitation	41 714	48 833	35 711
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	37 444	12 659	24 487
Immobilisations corporelles hors exploitation ^[1]	21 523	9 952	7 637
Immobilisation en cours	40 641	9 237	2 144
INVESTISSEMENTS FINANCIERS	30 023	180 600	123 310
Prises de participations	-	-	53 310
Variations de capital des filiales	30 023	180 600	70 000
TOTAL	215 528	306 112	237 784

Source : CAM

À fin 2024, les investissements du CAM ont connu les variations suivantes :

- Une hausse de 0,6 MDH des acquisitions des immobilisations incorporelles ;
- Une baisse de 61 MDH des acquisitions des immobilisations corporelles ;
- Plusieurs variations dans le capital des filiales de la banque pour un total de 181 MDH :
 - La libération de la troisième partie du capital social AL FILAHI CASH d'un montant de 20,6 MDH;
 - L'augmentation de capital de la filiale CAM LEASING le portant ainsi à 160 MDH.

À fin décembre 2025, les investissements du CAM ont connu les variations suivantes :

- Une baisse de 9,3 MDH des acquisitions des immobilisations incorporelles ;
- Une hausse de 1,7 MDH des acquisitions des immobilisations corporelles ;
- Plusieurs prises de participations pour un total de 53 MDH :
 - Prise de participation dans le capital de la Chambre de Compensation du Maroc, à hauteur de 2,77 MDH ;
 - Participation de la banque à l'augmentation du capital de la société Régional Gestion, le portant à 4 MDH contre 1 MDH au 31/12/2023 (participation CAM : 0,54 KDH) ;
 - Prise de participation dans le capital de l'OPCC Moroccan Aerospace Investment Company (MAIC), à hauteur de 50 MDH ;
 - Libération du capital de CAM Factoring (70 MDH).

Tableau 51 : Principaux investissements en cours

Objectif (En KDH)	Budget 2025	Réalisations 2025	% Réalisation
Appui logistique et informatique aux entités du réseau et du siège	67 400	27 827	41%
La mise à jour des différents modules et progiciels du CAM tout en consolidant les acquis du Schéma Directeur Informatique	141 016	36 754	26%
La mise à niveau et l'aménagement et agencement des différents bâtiments du siège et du réseau	92 338	29 954	32%
Dotation des locaux du CAM de diverses installations d'exploitation et renforcement du dispositif sécuritaire du GCAM	31 650	7 309	23%
Les missions d'accompagnement et de mise en place des projets structurants et réglementaires du CAM et appui de la stratégie commerciale	82 053	19 824	24%

Source : CAM

Tableau 52 : Investissements pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

Objectif (En KDH)	Montant
La mise à niveau et l'aménagement et agencement des différents bâtiments du siège et du réseau	39 003
Dotation des locaux du CAM de diverses installations d'exploitation et renforcement du dispositif sécuritaire du GCAM	5 912
Appui logistique et informatique aux entités du réseau et du siège	5 847
La mise à jour des différents modules et progiciels du CAM tout en consolidant les acquis du Schéma Directeur Informatique (SDI)	68 490
Les missions d'accompagnement et de mise en place des projets structurants et réglementaires du CAM et appui de la stratégie commerciale	20 096

Source : CAM

Les objectifs présentés en tant qu'engagements fermes de la banque représentent les marchés lancés par le CAM au cours de l'année analysée. Il est à préciser que les réalisations de l'exercice correspondent au montant effectivement décaissé (selon le taux d'avancement des projets respectifs).

VII.4. Politique de développement

Dans le cadre de sa trajectoire de développement à moyen terme, le Crédit Agricole du Maroc réaffirme sa vision axée sur le renforcement de sa structure financière dans le respect des règles prudentielles.

Cette orientation stratégique s'accompagne d'un engagement soutenu en faveur du financement de l'ensemble des secteurs économiques, tout en consolidant son rôle de partenaire de référence du monde agricole et rural.

À cet effet, le Groupe Crédit Agricole du Maroc veille à diversifier ses offres de financement et à adapter ses solutions aux besoins spécifiques de ses clients, en privilégiant l'innovation et la proximité.

Dans ce contexte, de nouvelles perspectives de croissance et d'innovation sont ouvertes, en mobilisant les principaux leviers suivants :

1. **Accroître la performance et la capacité de financement** en mobilisant pleinement les moyens et leviers opérationnels afin d'intensifier la collecte de ressources non rémunérées, de promouvoir un crédit de qualité et solvable, et de poursuivre le développement de la banque sur des segments à forte valeur ajoutée tout en honorant la mission socio-économique ;
2. **Renforcer le recouvrement et l'assainissement des créances irrégulières et en souffrance, tout en accélérant la liquidation des datations**, dans l'objectif de consolider la performance, d'améliorer la qualité du portefeuille et de préserver durablement la liquidité de la banque ;
3. **Maitriser les charges générales d'exploitation** en inscrivant les actions d'efficience dans une logique de durabilité, tout en maintenant la capacité de la banque à soutenir les initiatives à fort impact et à garantir la continuité des investissements prioritaires ;
4. **Améliorer et perfectionner le modèle opérationnel** notamment par le renforcement de l'efficacité des processus, la simplification des procédures et l'accélération de la transformation digitale.

Ces orientations reflètent la détermination de la banque à inscrire son développement dans une logique pérenne, en conciliant performance économique, contribution active au progrès socio-économique et conformité aux exigences réglementaires.

VII.5. Moyens informatiques du CAM

PILOTAGE SI & DIGITAL

Les Systèmes d'Informations et les solutions digitales représentent une priorité pour le Crédit Agricole du Maroc, vu leur rôle clé dans la mise en œuvre du plan stratégique de la banque, mais aussi dans l'automatisation et la digitalisation des processus internes et dans le renforcement de la compétitivité. Une performance qui couvre tout autant le réseau d'agence que de nouvelles solutions digitales qui accompagnent la transformation de la relation des clients avec leur banque.

Ainsi, à la suite du plan stratégique « GCAM 2013 » un Schéma directeur Informatique a donné lieu à la mise en place du Système d'Information des Opérations Bancaires (SIOB), achevé en Août 2011, pour assurer une gestion centralisée et performante des opérations de la Banque, et à la mise en place des solutions RMS et TEF, supportant respectivement la gestion des activités des filiales solidaires Tamwil El Fellah, la Fondation ARDI pour le Microcrédit et la Fondation pour le développement durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie « AFAK 2020 », une feuille de route relative à la digitalisation de la banque et l'élargissement de la couverture de l'automatisation des opérations des processus métier et support. Le pilotage rapproché du portefeuille de projets SI & Digitaux, permet d'assurer l'alignement des projets avec les orientations stratégiques de la banque, la maîtrise progressive des nouvelles technologies au service de la performance de la banque et de l'augmentation de sa capacité à créer la différence, à l'exemple des technologies mobiles, l'intelligence artificielle ou encore les solutions analytiques (Big Data).

Par ailleurs, la banque a établi un Schéma Directeur Sécurité dès 2018 qui a permis de hisser son niveau de sécurité, en intégrant, conformément aux obligations réglementaires, les audits de sécurités systématiques avant les mises en production majeures, en plus des audits récurrents, et la mise en place de plusieurs briques de supervision de la sécurité SI, incluant un SOC.

ORIENTATIONS SI & DIGITALES

Confiant dans la capacité de ses équipes à assurer le développement en interne des volets les plus critiques de son activité et de l'intégration des progiciels sur des volets métiers (gestion des crédits, finance) et sur des volets support (achats, budgétisation, Ressources Humaines etc.), le CAM a adopté une culture agile dans la mise en œuvre des différentes solutions, avec des orientations technologiques claires : Technologies AX, les langages de développement Java et Angular en Front End, et une architecture Open Source pour la plateforme Big Data.

SÉCURITÉ ET INFRASTRUCTURE

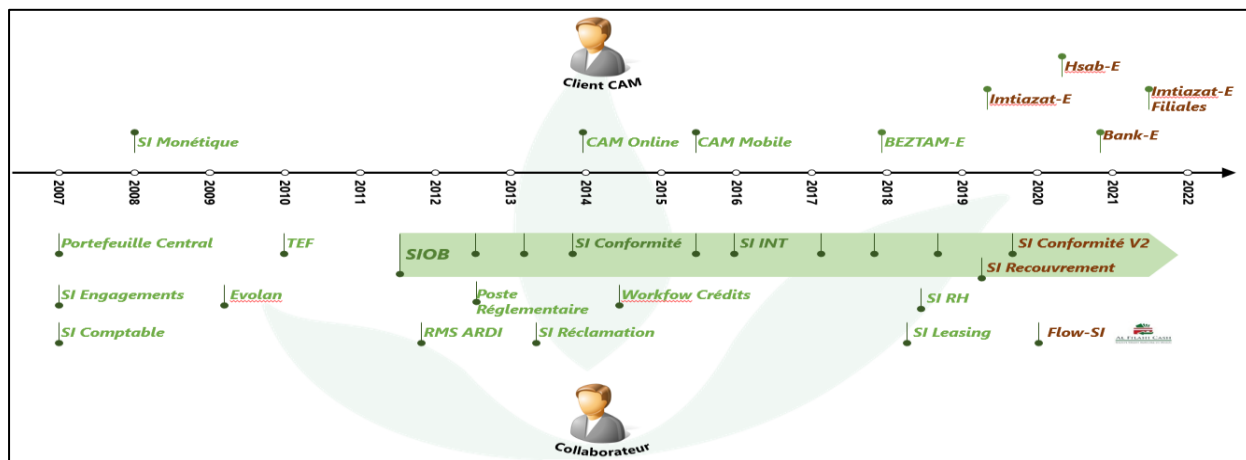
Le Crédit Agricole du Maroc accorde une priorité absolue à la sécurité informatique, qui est abordée via une gouvernance adaptée, l'instauration d'une culture qui intègre une forte sensibilité à la sécurité et la mise en place des moyens suffisants pour assurer un niveau de sécurité de référence.

En effet, d'un point de vue gouvernance, la Direction Centrale de la Sécurité Groupe est rattachée à la Direction Générale, lui assurant l'autonomie nécessaire pour la réalisation de ses missions dans les meilleures conditions. Elle assure, en collaboration avec les entités opérationnelles, incluant l'infrastructure IT, le respect des exigences réglementaires et le respect des bonnes pratiques en termes de sécurité, d'accompagnement et de sensibilisation des collaborateurs.

La mise en œuvre du schéma directeur de sécurité s'est accompagné par un ensemble de chantiers d'infrastructure IT qui ont participé à l'amélioration de la disponibilité, performance et sécurité des différents services. Une des réalisations les plus marquantes de 2021 a été l'opérationnalisation de la nouvelle Salle Machine de production, qui a été certifiée par Tier III par l'organisme de référence Uptime Institute pour sa conception ainsi que pour son opérationnalisation.

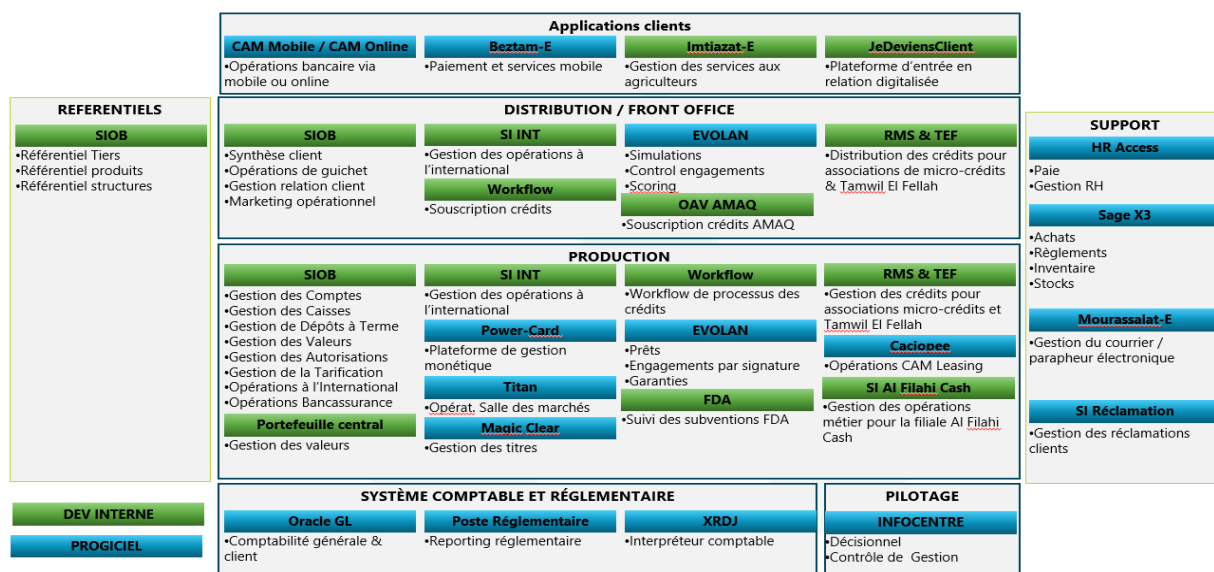
SOLUTIONS APPLICATIVES & DIGITALES

L'agilité adoptée par la banque lui a permis d'assurer la mise en œuvre de plusieurs projets structurants, avec une accélération progressive dans la mise en œuvre⁴¹ :



Source : CAM

La mise en œuvre de ces solutions a permis le développement de la cartographie applicative du CAM qui couvre l'ensemble des métiers critiques et qui continue à accompagner l'amélioration de la qualité de service de entités de la banque, en interne et en externe, via les canaux physiques et digitaux. La cartographie applicative du CAM se présente comme suit :



Source : CAM

Ainsi, le Système d'Informations du Groupe Crédit Agricole du Maroc assure une gestion fiable et sécurisée des processus critiques de la banque, incluant la gestion des comptes et services bancaires des clients, leur comptabilisation ainsi que la comptabilisation globale de la banque, la gestion des crédits, des services monétiques etc. ainsi que la gestion des services support, incluant la gestion des ressources humaines, les processus achats et logistique etc. via des plateformes performantes, qui sont revues et mises à niveau afin de renforcer l'alignement avec les meilleurs standards.

⁴¹ Graphique toujours d'actualité.

DIGITALISATION

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc continue d'accélérer sa transformation digitale pour se rapprocher davantage de ses clients et pour les servir au mieux. Pour réussir cette transformation, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a mis en place un dispositif de gouvernance adéquat et une stratégie alliant les innovations technologiques et la dimension humaine qui reste ancrée dans l'ADN du Groupe compte tenu de la spécificité de sa mission de service public et la nature des territoires couverts.

Le leitmotiv quotidien étant de créer de la valeur au profit des clients et de permettre aux collaborateurs d'être servis dans les meilleures conditions possibles.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc continue de déployer, depuis 2016, une nouvelle vision stratégique digitale transcrite en un plan de transformation et une trajectoire de mise en œuvre.

Cette nouvelle vision se concrétise par la mise en production de plusieurs solutions innovantes qui se sont vu distinguées par des prix prestigieux en lien avec la transformation digitale.

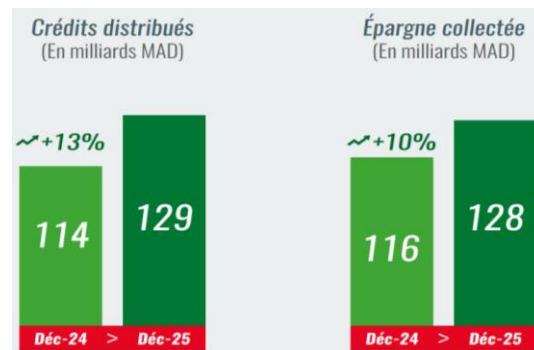
PARTIE IV. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES ANNUELS)

I- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE & MOBILISATION DE L'ÉPARGNE

Au terme de l'exercice 2025, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un encours de crédits distribués de 129 milliards de dirhams contre 114 milliards de dirhams au 31 décembre 2024, réalisant ainsi une progression de +13%. La performance réalisée permet au Groupe Crédit Agricole du Maroc de consolider son engagement pour le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie, tout en accordant un intérêt particulier à l'agriculture et au développement socio-économique.

Par ailleurs, l'encours de l'épargne mobilisée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc ressort à 128 milliards de dirhams, soit une progression de +10% comparativement à fin 2024. Cette croissance est soutenue par une dynamique positive de la collecte des comptes à vue (+9%).

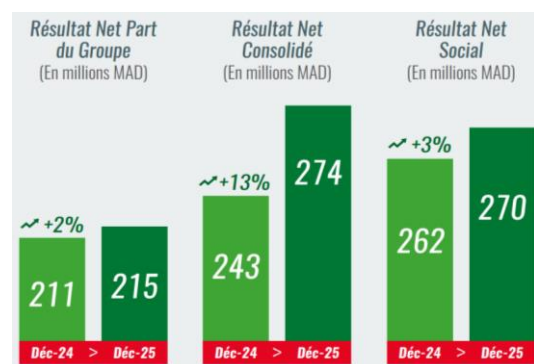


PRODUIT NET BANCAIRE

Le Crédit Agricole du Maroc a hissé son Produit Net Bancaire Consolidé à 5,3 milliards de dirhams au 31 décembre 2025, soit une progression de +10% comparativement à l'exercice précédent.

Au niveau social, le Produit Net Bancaire ressort à 4,8 milliards de dirhams, marquant une hausse de +7% par rapport au 31 décembre 2024 où il ressortait à 4,5 milliards de dirhams.

Les performances enregistrées, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux, s'expliquent par l'effet conjugué de la progression de la marge sur commissions et de la marge d'intérêts.

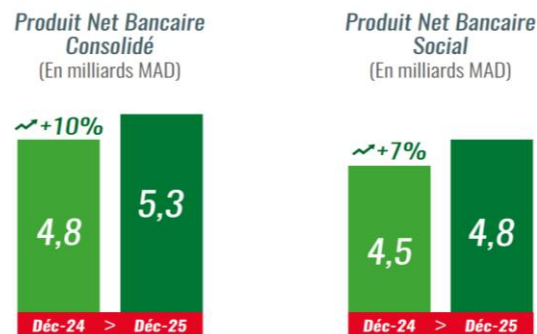


RÉSULTAT NET

À fin décembre 2025, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Résultat Net Consolidé de 274 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 215 millions de dirhams, marquant ainsi des progressions respectives de +13% et +2% comparativement au 31 décembre 2024.

Sur la même lignée, la banque affiche un Résultat Net Social de 270 millions de dirhams, en progression de +3% comparativement à la même période de l'exercice précédent.

Cette performance s'explique principalement par la croissance du Produit Net Bancaire, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'à celui des comptes sociaux.

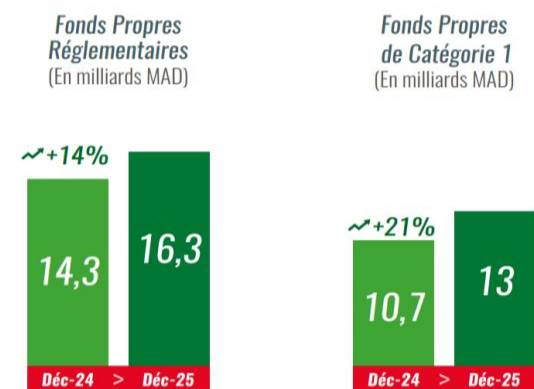


RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

Au terme de l'exercice 2025, les Fonds Propres Réglementaires du Crédit Agricole du Maroc s'élèvent à 16,3 milliards de dirhams, en hausse de +14% par rapport au 31 décembre 2024.

Cette évolution est essentiellement liée à l'effet conjugué d'une augmentation de capital de 665 millions de dirhams et du lancement de deux émissions obligataires subordonnées et perpétuelles, d'un montant global de 1,5 milliard de dirhams, respectivement réalisées en juin et en décembre 2025.

Ainsi, le Crédit Agricole du Maroc conforte son assise financière, dans le respect des exigences réglementaires, afin d'atteindre ses objectifs de croissance de ses activités et de ses résultats dans le cadre de son plan d'actions 2024-2028.



II- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le Groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 11 152 685 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 274 150.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2025, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 127 414 (montant net).

Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 11 113 dont :

- MMAD 696 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 1 065 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 9 352 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (72% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme FRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécié le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A
Moutai CHAOUKI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAQUI
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 10 441 790 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 242 649.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle**Risque identifié**

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2024, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 108 906 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à eux ont été estimées à MMAD 8 716 dont :

- MMAD 762 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 1 267 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 6 687 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (69% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécie le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 30 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (le groupe), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 9 996 030 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 45 088.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle**Risque identifié**

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc constitue des provisions pour couvrir ce risque.

En se référant à la note annexe aux états financiers consolidés « Note 2.5. Instruments financiers » et conformément aux dispositions de la norme IFRS 9, le groupe évalue les pertes de crédits attendues sur les encours de crédits à la clientèle en répartissant ces derniers sous trois catégories :

- Encours dits sains (Stage 1) ;
- Encours dont le risque de crédit s'est dégradé de manière significative (Stage 2) ;
- Encours en défaut (Stage 3).

L'évaluation des pertes de crédits repose essentiellement sur :

- L'évaluation de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Le calcul des pertes attendues par catégorie (Stage 1, 2 et 3) ;
- L'appréciation de l'impact des événements prospectifs en termes de Forward-Looking.

Au 31 décembre 2023, les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 105 709 (montant net). Les pertes de crédits attendues quant à elles ont été estimées à MMAD 7 361 dont :

- MMAD 709 sur les encours classés en (Stage 1) ;
- MMAD 991 sur les encours classés en (Stage 2) ;
- MMAD 5 661 sur les encours classés en (Stage 3).

L'importance de ces actifs dans le bilan du Groupe (75% du total Actif), et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par le groupe dans le cadre de l'appréciation et de l'estimation des pertes de crédits attendues en termes de :

- Options normatives retenues par le groupe et leur conformité aux dispositions de la norme IFRS 9 ;
- Paramètres et hypothèses retenues dans les modèles de calcul des pertes de crédits attendues ;
- Dispositif de gouvernance mis en place.

Nous avons, par ailleurs :

- Revu les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit ;
- Revu les hypothèses et paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédits attendues ;
- Testé le calcul des pertes de crédits attendues sur la base d'un échantillon ;
- Apprécie le complément de couverture (Forward-Looking) appliqué dans le cadre du renforcement des provisions pour l'anticipation des événements futurs.

Nous avons par ailleurs examiné les informations présentées en annexe des comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 18 153 501 dont un bénéfice net de KMAD 270 199.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2025 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions**Risque identifié**

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers.
La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2025, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 118 642 (montant net).

Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 16 607, provisionnés à hauteur de MMAD 9 900.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 29 pour un encours de MMAD 97.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (69% du total Actif).
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Étudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghreb ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication

Risque identifié

La Banque dispose d'un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 2.792 au 31 décembre 2025, soit 1,6% du total actif.

L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée.

L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes.

Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.

L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ;
- Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ;
- Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ;
- Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ;
- Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ;
- Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ;
- Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans T'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 30 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A
Moutai CHAOUKI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOU
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 16 638 921 dont un bénéfice net de KMAD 261 669.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2024 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions**Risque identifié**

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al-Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 102 150 (montant net).

Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 11 230 (montant brut), provisionnés à hauteur de MMAD 7 834.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 16 pour un encours de MMAD 40.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (66% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Étudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al-Maghrib ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication

Risque identifié

La Banque dispose d'un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 3.042 au 31 décembre 2024, soit 2% du total actif.

L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée.

L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.

L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ;
- Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatifs à ces actifs avec la comptabilité ;
- Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ;
- Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ;
- Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ;
- Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ;
- Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Casablanca, le 29 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOU
Associé

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du Crédit Agricole du Maroc, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaire (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 15 380 246 dont un bénéfice net de KMAD 32 977.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Classification des crédits à la clientèle et estimation des provisions**Risque identifié**

Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose la banque à une perte potentielle si les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. La banque constitue des provisions pour couvrir ce risque.

Ces provisions sont déterminées dans le respect des dispositions du référentiel PCEC (Plan comptable des établissements de crédits) et de la circulaire de Bank Al-Maghrib 19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par des provisions.

L'évaluation du risque sur les encours de crédits repose essentiellement sur :

- L'identification des créances en souffrance éligibles au déclassement ;
- La constitution de provisions pour dépréciation par catégorie de créances en souffrance, ainsi que la couverture des créances sensibles par des provisions pour risques généraux (PRG).

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle s'élèvent à MMAD 99 776 (montant net). Les encours des créances en souffrance s'élèvent quant à eux à MMAD 9 237 (montant brut), provisionnés à hauteur de MMAD 7 118.

Par ailleurs, les provisions constituées au titre des engagements hors bilan accordés à la clientèle s'élèvent à MMAD 11 pour un encours de MMAD 18.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit en raison de :

- L'importance des crédits octroyés à la clientèle dans le bilan de la banque (73% du total Actif),
- Du recours à des estimations du management obéissant à des critères quantitatifs et qualitatifs et à un niveau de jugement élevé.

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la Banque dans le cadre de l'appréciation du risque de crédit, notamment :

- Le dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ;
- Le dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés.

Nous avons, par ailleurs :

- Étudié la conformité des principes appliqués par la banque au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al-Maghrib ;
- Effectué un rapprochement entre la situation des créances en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ;
- Testé la correcte classification des créances par catégorie ;
- Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ;
- Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ;
- Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions.

Biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudicationRisque identifié

La Banque dispose d'un stock de biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication pour un montant net de provisions de MMAD 3.088 au 31 décembre 2023, soit 2% du total actif.

L'évaluation de ces biens est régie par les dispositions de la directive 4/W/2021 prévoyant la dépréciation de ces actifs en cas de moins-value latente identifiée.

L'estimation des dépréciations/provisions s'appuie sur des évaluations externes indépendantes. Ces évaluations font appel au jugement professionnel pour les méthodes et hypothèses utilisées.

L'importance de ces actifs dans le bilan de la Banque, et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation, nous ont conduit à les considérer comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Afin d'apprécier la valeur des biens immobiliers acquis par voie de dation en paiement, de vente à réméré et d'adjudication dans les comptes et le caractère raisonnable des évaluations retenues pour ces actifs ainsi que des éventuelles provisions qui pourraient en résulter, nous avons notamment mis en œuvre les diligences suivantes :

- Nous avons mis à jour notre connaissance du dispositif de suivi et de contrôle interne lié à ces actifs ;
- Nous avons procédé au rapprochement des données de gestion relatives à ces actifs avec la comptabilité ;
- Nous avons apprécié les règles en matière d'évaluation externe indépendante, et de fréquence de renouvellement des évaluations ;
- Nous nous sommes assurés de l'existence d'évaluations récentes, conformément aux nouvelles règles définies ;
- Nous avons apprécié la pertinence des méthodologies d'évaluation et des paramètres utilisés dans ce cadre par rapport aux pratiques de marché ;
- Nous avons revu le traitement des opérations d'entrées et de cessions réalisées au cours de l'exercice ;
- Nous avons vérifié le calcul des éventuelles provisions nécessaires.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de

l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de l'exercice 2023, la banque a procédé à la création et détention de 100% du capital de la société CAM Factoring.

Casablanca, le 29 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOU
Associé

III- ANALYSE DU COMPTE DES PRODUITS ET CHARGES

Tableau 53 : Compte de produits et charges

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 729 923	7 536 392	11,98%	8 358 134	10,90%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	57 003	71 864	26,07%	144 357	>100%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 710 735	4 963 659	5,37%	4 979 521	0,32%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	256 124	309 032	20,66%	408 344	32,14%
Produits sur titres de propriété	110 575	115 515	4,47%	142 494	23,36%
Commissions sur prestations de service	568 974	618 584	8,72%	710 814	14,91%
Autres produits bancaires	1 026 512	1 457 738	42,01%	1 972 605	35,32%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 306 281	3 015 519	-8,79%	3 533 977	17,19%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	709 075	843 593	18,97%	737 064	-12,63%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 418 525	1 455 250	2,59%	1 406 665	-3,34%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	188 036	199 087	5,88%	186 766	-6,19%
Autres charges bancaires	990 645	517 589	-47,75%	1 203 481	>100%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 423 642	4 520 873	32,05%	4 824 157	6,71%
Produits d'exploitation non bancaire	21 671	44 606	>100%	73 687	65,19%
Charges d'exploitation non bancaire	213 806	186 838	-12,61%	188 135	0,69%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2 136 855	2 210 602	3,45%	2 167 526	-1,95%
Charges de personnel	1 132 996	1 156 178	2,05%	1 164 394	0,71%
Impôts et taxes	42 552	46 790	9,96%	46 238	-1,18%
Charges externes	694 962	734 876	5,74%	680 595	-7,39%
Autres charges générales d'exploitation	78 089	74 584	-4,49%	71 889	-3,61%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	188 255	198 173	5,27%	204 410	3,15%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 632 353	2 576 132	57,82%	3 410 132	32,37%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	692 670	1 047 301	51,20%	2 216 730	>100%
Pertes sur créances irrécouvrables	595 964	759 372	27,42%	166 551	-78,07%
Autres dotations aux provisions	343 719	769 458	>100%	1 026 851	33,45%
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	681 685	784 545	15,09%	1 645 432	>100%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	372 091	613 777	64,95%	137 058	-77,67%
Récupérations sur créances amorties	23 863	28 910	21,15%	72 818	>100%
Autres reprises de provisions	285 731	141 858	-50,35%	1 435 557	>100%
RÉSULTAT COURANT	143 984	376 453	>100%	777 483	>100%
Produits non courants	134	284	>100%	545	91,53%
Charges non courantes	93 012	95 701	2,89%	340 269	>100%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	51 106	281 036	>100%	437 759	55,77%
Impôts sur les résultats	18 129	19 367	6,83%	167 560	>100%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	32 977	261 669	>100%	270 199	3,26%

Source : CAM

III.1. Produits d'Exploitation Bancaire

Tableau 54 : Évolution des produits d'exploitation bancaires du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	57 003	71 864	26,07%	144 357	>100%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	4 710 735	4 963 659	5,37%	4 979 521	0,32%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	256 124	309 032	20,66%	408 344	32,14%
Produits sur titres de propriété	110 575	115 515	4,47%	142 494	23,36%
Commissions sur prestations de service	568 974	618 584	8,72%	710 814	14,91%
Autres produits bancaires	1 026 512	1 457 738	42,01%	1 972 605	35,32%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	6 729 923	7 536 392	11,98%	8 358 134	10,90%

Source : CAM

Les produits d'exploitation bancaire sont majoritairement composés des intérêts et produits assimilés sur les opérations avec la clientèle.

Au terme de l'exercice 2024, les produits d'exploitation bancaire sont en hausse de 11,98% à 7,5 milliards de dirhams. À fin décembre 2025, ladite rubrique est en progression et s'affichent à 8,4 milliards de dirhams, soit une augmentation de 10,90% par rapport à l'exercice précédent.

Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit

Au terme de l'exercice 2024, les intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit sont en progression de 26,07%. Cette variation est essentiellement liée à la hausse de l'encours des intérêts sur prêts de trésorerie à terme aux ECA (+18 MDH).

À fin 2025, ladite rubrique est en hausse de plus de 100% et s'affichent à 144 MDH. Cette variation est principalement due à l'augmentation du solde des intérêts sur prêts de trésorerie à terme aux ECA (+65 MDH).

Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

À fin 2024, la rubrique intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle est en hausse (+5,37%) à 4,96 Mrds Dhs, notamment suite à la progression des autres produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle (+101 MDH) et des intérêts sur crédits à l'équipements (+59 MDH).

En 2025, les intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle restent relativement stables à 4,9 Mrds Dhs.

Intérêts et produits assimilés sur titres de créance

À fin décembre 2024, les intérêts et produits assimilés sur titres de créance sont en hausse (20,66%) suite à une augmentation des intérêts BDT d'investissement (+58 MDH).

Au terme de l'exercice 2025, on constate une hausse des intérêts et produits assimilés sur titres de créance (+32,14%) à 408 MDH. L'évolution enregistrée est essentiellement due à celle des intérêts sur Bons du Trésor (+15%).

Produits sur titres de propriété

Au terme de l'exercice 2024, le poste « produits sur titres de propriété » est en progression de 4,47% à 116 MDH suite à la hausse des dividendes sur titres de participations (+5 MDH).

À fin 2025, ladite rubrique est en hausse de 23,36% à 142 MDH suite à la hausse des dividendes sur titres de participation perçus.

Commissions sur prestations de service

Au terme de l'exercice 2024, on constate une hausse des commissions sur prestation de services de 8,72% à 619 MDH (commissions sur fonctionnement de comptes +19 MDH, commissions sur virements au Maroc +14 MDH).

À fin 2025, les commissions sur prestation de services sont en hausse de 14,91% passant ainsi à 711 MDH (commissions sur cartes bancaires +31 MDH, commissions fonctionnement de comptes +18 MDH et commissions sur virements au Maroc +15 MDH).

Autres produits bancaires

Les autres produits bancaires correspondent à des gains et commissions sur opérations de change virement/billet et à des plus-values de cession sur titres de placement.

Au terme de l'exercice 2024, les autres produits bancaires sont en hausse de 42,01% principalement suite à l'augmentation :

- Des gains sur titres OPCVM (+276 MDH) ;
- Des gains sur opérations de change virement (+129 MDH).

À fin 2025, la rubrique est en hausse de 35,32%, s'affichant ainsi à 1,97 Mrds dhs. Cette variation est principalement liée à la progression :

- Des gains sur titres OPCVM (278 MDH) ;
- Des gains sur BDT (149 MDH).

III.2. Charges d'Exploitation Bancaire

Tableau 55 : Évolution des charges d'exploitation bancaire du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	709 075	843 593	18,97%	737 064	-12,63%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 418 525	1 455 250	2,59%	1 406 665	-3,34%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	188 036	199 087	5,88%	186 766	-6,19%
Autres charges bancaires ⁴²	990 645	517 589	-47,75%	1 203 481	>100%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	3 306 281	3 015 519	-8,79%	3 533 977	17,19%

Source : CAM

Ce poste est principalement constitué des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle.

Au terme de l'exercice 2024, les charges d'exploitation bancaire enregistrent un recul de 8,79%, en passant à 3 016 millions de dirhams. À fin 2025, ledit poste est en progression de 17,19% à 3 534 MDH.

Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit

Au terme de l'exercice 2024, les intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit enregistrent une hausse (+18,97%) et s'établissent à 844 MDH et ce suite à la progression des rubriques suivantes :

- Intérêts sur valeurs données en pension à terme à BAM de 48 MDH ;
- Intérêts sur valeurs données en pension à terme aux ECA de 56 MDH.

À fin 2025, le poste s'affiche à 737 MDH, en baisse de 12,63% notamment suite à une variation de -98% intérêts sur valeurs données en pension à terme aux ECA.

Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle

Au terme de l'exercice 2024, on constate une hausse des intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle qui s'affichent à 1 455 MDH (+2,59%). L'évolution constatée revient à une augmentation :

- Des intérêts sur comptes sur carnet (+58 MDH) ;
- Des intérêts sur bons de caisse (+27 MDH).

En 2025, ledit poste a enregistré une baisse (-3,34%) passant à 1 407 MDH. Cette variation est essentiellement due au recul de 146 MDH des intérêts sur comptes à terme (-13%) et des intérêts sur comptes sur carnet (-19%).

Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis

Les « intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis » correspondent aux intérêts payés par le CAM dans le cadre du programme d'émission de certificats de dépôt lancé en avril 2011 ainsi que les différentes émissions obligataires subordonnées lancées depuis Novembre 2015.

À fin 2024, les intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis ressortent à 199 MDH (+5,88%).

À fin décembre 2025, la rubrique s'affiche à 187 MDH, en baisse de 6,19%.

Autres charges bancaires

Les « autres charges bancaires » correspondent essentiellement à des pertes sur opérations de change, aux cotisations du fonds de garantie des dépôts⁴³ et à des moins-values réalisées sur titres de placement et de transaction.

Au terme de l'exercice 2024, les autres charges bancaires reculent de 47,75%, s'affichant ainsi à 518 MDH. Cette variation s'explique essentiellement par la baisse :

- Des pertes sur titres OPCVM (-185 MDH) ;
- Des charges sur BDT (-169 MDH).

En 2025, ladite rubrique marque une hausse de plus de 100% s'affichant ainsi à 1 203 MDH. Cette variation s'explique essentiellement par la progression des pertes sur titres OPCVM (+290 MDH) et des charges sur BDT (+205 MDH).

⁴² Y compris les commissions servies.

⁴³ Conformément à la circulaire 6/W/2018 de BAM, les établissements de crédits agréés pour recevoir des fonds publics sont tenus de verser au fond collectif de garantie des dépôts une cotisation annuelle dont le taux standard est fixé à 0,20% calculée sur la base des dépôts et autres fonds remboursables collectés.

III.3. Produit Net Bancaire

Tableau 56 : Évolution de la structure du Produit Net Bancaire du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
+ intérêts et produits assimilés	5 023 863	5 344 555	6,38%	5 532 221	3,51%
- intérêts et charges assimilées	2 315 636	2 497 930	7,87%	2 330 496	-6,70%
Marge d'intérêts	2 708 227	2 846 625	5,11%	3 201 725	12,47%
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location					
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location					
Résultat des opérations de crédit-bail et de location					
+ Commissions perçues	568 974	618 584	8,72%	710 814	14,91%
- Commissions servies	7 977	9 555	19,78%	12 298	28,71%
Marge sur commissions	560 997	609 029	8,56%	698 516	14,69%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	171 359	893 891	>100%	842 641	-5,73%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	-50 178	68 119	>100%	72 359	6,22%
+/- Résultats des opérations de change	230 227	264 647	14,95%	286 350	8,20%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés				-59	
Résultat des opérations de marché	351 408	1 226 657	>100%	1 201 291	-2,07%
+ Divers autres produits bancaires	137 345	158 988	15,76%	172 900	8,75%
- Diverses autres charges bancaires	334 335	320 427	-4,16%	450 276	40,52%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 423 642	4 520 873	32,05%	4 824 157	6,71%

Source : CAM

En atteignant 4,5 Mrds Dhs au 31 décembre 2024, le Produit Net Bancaire affiche une augmentation de 1,1 Mrds Dhs, soit +32,05% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette progression est portée par l'évolution positive de l'ensemble des marges du PNB.

À fin 2025, le Crédit Agricole du Maroc a hissé son Produit Net Bancaire à 4,8 milliards de dirhams, marquant une hausse de +6,71% par rapport au 31 décembre 2024 où il ressortait à 4,5 milliards de dirhams. La performance enregistrée s'expliquent par l'effet conjugué de la progression de la marge sur commissions et de la marge d'intérêts.

a. Marge d'Intérêt

Tableau 57 : Évolution de la marge d'intérêt du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Intérêts et produits assimilés	5 023 863	5 344 555	6,38%	5 532 221	3,51%
Intérêts et charges assimilées	2 315 636	2 497 930	7,87%	2 330 496	-6,70%
MARGE D'INTÉRÊT	2 708 227	2 846 625	5,11%	3 201 725	12,47%

Source : CAM

À fin décembre 2024, la marge d'intérêt enregistre une hausse de 5,11% comparativement à l'exercice 2023 et s'affiche à 2 847 MDH, notamment suite à la progression des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle (+253 MDH).

Au terme de l'exercice 2025, la marge d'intérêt enregistre une hausse de 12,47% en passant à 3 202 MDH. Cette évolution s'explique par la progression des produits d'intérêts sur titres de créance et sur les ECA, conjuguée à la baisse des charges d'intérêts sur opération avec les ECA.

b. Marge sur commissions

Tableau 58 : Évolution de la marge sur commission du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Commissions perçues	568 974	618 584	8,72%	710 814	14,91%
Commissions servies	7 977	9 555	19,78%	12 298	28,71%
MARGE SUR COMMISSIONS	560 997	609 029	8,56%	698 516	14,69%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2024, la marge sur commissions est en progression de 8,56% et s'affiche à 609 MDH, notamment suite à la hausse des commissions perçues :

- Commissions sur fonctionnement de compte (+19 MDH) ;
- Commissions sur virement au Maroc (+14 MDH).

À fin 2025, la marge sur commissions est en hausse de 14,69% à 699 MDH, notamment suite à l'augmentation des commissions perçues :

- Commissions sur cartes bancaires (+31MDH) ;
- Commissions sur fonctionnement de comptes (+18 MDH) ;
- Commissions sur virements au Maroc (+15 MDH).

c. Résultat des opérations de marché

Tableau 59 : Évolution du Résultat des Opérations de Marché du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
+/- Résultats des opérations sur titres de transaction	171 359	893 891	>100%	842 641	-5,73%
+/- Résultats des opérations sur titres de placement	-50 178	68 119	>100%	72 359	6,22%
+/- Résultats des opérations de change	230 227	264 647	14,95%	286 350	8,20%
+/- Résultats des opérations sur produits dérivés					
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	351 408	1 226 657	>100%	1 201 291	-2,07%

Source : CAM

À fin 2024, le Résultat sur Opérations de Marché enregistre une hausse de plus de 100% passant à 1 227 MDH. Ce résultat s'explique essentiellement par l'effet conjugué de la progression de l'ensemble des composantes de la rubrique :

- Résultat des opérations sur titre de transaction (+723 MDH) ;
- Résultat des opérations sur titres de placement (+118 MDH) ;
- Résultats des opérations de change (+34 MDH).

Au terme de l'exercice 2025, le Résultat sur Opérations de Marché est en recul de 2,07% passant à 1 201 MDH. Cette variation s'explique principalement par la baisse du résultat des opérations sur titres de transaction (-51 MDH).

d. Divers autres produits et charges bancaires

Tableau 60 : Évolution des divers autres produits et charges bancaires du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
+ Divers autres produits bancaires	137 345	158 988	15,76%	172 900	8,75%
- Diverses autres charges bancaires	334 335	320 427	-4,16%	450 276	40,52%

Source : CAM

Durant la période analysée, les divers autres produits bancaires sont en hausse globale de 25,89% pour s'afficher à 173 MDH à fin 2025, dont 142 MDH de dividendes.

Durant la période analysée, les diverses autres charges bancaires ont connu une progression globale de 34,68% en s'établissant à 450 MDH à fin 2025, date à laquelle les principaux éléments de ladite rubrique se présentent comme suit :

- Cotisation fonds de garantie des dépôts⁴⁴ : 177 MDH ;
- Diverses autres charges bancaires : 273 MDH.

Par ailleurs, il est à noter qu'en plus des divers autres charges bancaires, la rubrique « autres charges bancaires » qui totalise 1 203 MDH comprend également d'autres éléments, dont notamment:

- Les charges sur BDT (303 MDH) ;
- Les pertes sur titres OPCVM (297 MDH).

⁴⁴ Cotisation annuelle versée au Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD) sur la base de la moyenne des dépôts

III.4. Charges Générales d'Exploitation :

Tableau 61 : Évolution des charges générales d'exploitation du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Charges de personnel	1 132 996	1 156 178	2,05%	1 164 394	0,71%
% du total	53,02%	52,30%		53,72%	
Impôts et taxes	42 552	46 790	9,96%	46 238	-1,18%
% du total	1,99%	2,12%		2,13%	
Charges externes	694 962	734 876	5,74%	680 595	-7,39%
% du total	32,52%	33,24%		31,40%	
Autres charges générales d'exploitation	78 089	74 584	-4,49%	71 889	-3,61%
% du total	3,65%	3,37%		3,32%	
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	188 255	198 173	5,27%	204 410	3,15%
% du total	8,81%	8,96%		9,43%	
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2 136 855	2 210 602	3,45%	2 167 526	-1,95%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 423 642	4 520 873	32,05%	4 824 157	6,71%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	62,41%	48,90%	-13,52 pts	44,93%	-3,97 pts

Source : CAM

Sur la période 2023-2025, les charges générales d'exploitation ont connu un TCAM de +0,72%.

a. Charges de personnel

Au terme de l'exercice 2024, les charges du personnel progressent à 1 156 MDH (+2,05%).

À fin 2025, les charges du personnel évoluent de +0,71% à 1 164 MDH.

Les variations modérées des charges du personnel constatées durant la période analysée témoignent de l'effort déployé par la banque en matière de maîtrise de ses charges.

b. Impôts et taxes

Au titre de l'exercice 2024, les impôts et taxes sont en progression de 9,96% et s'affiche à 47 MDH.

Au terme de l'exercice 2025, ladite rubrique, représentant 2,13% du total des charges générales d'exploitation, a diminué de 1,18%.

c. Charges externes

À fin 2024, les charges externes enregistrent une progression de 5,74%, s'affichant ainsi à 735 MDH principalement suite à une hausse des autres charges externes (+44 MDH).

Au terme de l'exercice 2025, les charges externes enregistrent une baisse de 7,39%, s'affichant ainsi à 681 MDH dont une baisse des frais d'actes contentieux (-18 MDH) et des loyers de location simple (-14 MDH).

d. Autres charges générales d'exploitation

Les autres charges générales d'exploitation, représentent en moyenne 3,45% du total des charges générales d'exploitation sur la période analysée.

Au terme de l'exercice 2024, les autres charges générales d'exploitation ressortent à 75 MDH, en baisse de 4,49% comparativement à l'exercice précédent, notamment suite à un recul:

- Des autres charges réparties sur plusieurs exercices (-2,7 MDH) ;
- Des subventions accordées (-1,5 MDH).

À fin 2025, les autres charges générales d'exploitation reculent de 3,61% à 72 MDH.

e. Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles

À fin 2024, les DAP sur immobilisations corporelles et incorporelles ressortent à 198 MDH, marquant ainsi une hausse de 5,27% comparativement à l'exercice précédent, notamment suite à l'augmentation des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles d'exploitation de 6,4 MDH.

Au terme de l'exercice 2025, ladite rubrique a marqué une hausse de 3%, s'établissant à 204 MDH, suite à la progression des dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles d'exploitation (+9 MDH).

f. Coefficient d'exploitation :

À fin décembre 2024, le coefficient d'exploitation ressort à 48,90%, en baisse de 13,52 points de pourcentage comparativement à l'exercice précédent.

Au terme de l'exercice 2025, le coefficient d'exploitation du CAM s'affiche à 44,93%, soit une baisse de 3,97 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, principalement suite à la baisse des CGE.

III.5. Résultat Brut d'Exploitation (RBE)

Tableau 62 : Évolution du résultat brut d'exploitation du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 423 642	4 520 873	32,05%	4 824 157	6,71%
Résultat des opérations sur immobilisations financières ⁴⁵	-8 639	-1 146	86,74%	5 904	>100%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2 136 855	2 210 602	3,45%	2 167 526	-1,95%
Autres Produits d'exploitation non bancaire	18 266	44 606	>100%	71 277	59,79%
Autres Charges d'exploitation non bancaire	191 650	186 290	-2,80%	188 135	0,99%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 104 764	2 167 441	96,19%	2 545 677	17,45%

Source : CAM

À fin décembre 2024, le RBE ressort à 2 167 MDH soit une hausse de 96,19%. Cette évolution est principalement due la progression du PNB (+32,05%).

À fin décembre 2025, le RBE ressort à 2 546 MDH soit une hausse de 17,45%. Cette évolution est principalement due à la progression du PNB (+6,71%) et des autres produits d'exploitation non bancaire (+59,79%), notamment suite à l'augmentation du poste « plus-value de cession sur immobilisations corporelles d'exploitation et hors exploitation » (+28 MDH).

Par ailleurs, les autres charges d'exploitation non bancaires ressortent à 188 MDH (+0,99%).

⁴⁵ Résultat des opérations sur immobilisations financières= Reprises de provisions pour dépréciation des titres investissement et de participation–dotations aux provisions correspondantes

III.6. DAP nettes des reprises et pertes sur créances irrécouvrables

Tableau 63 : Évolution des dotations aux provisions du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
DAP pour créances et engagements par signature en souffrance	692 670	1 047 301	51,20%	2 216 730	>100%
Autres dotations aux provisions	343 719	769 458	>100%	1 026 851	33,45%
Dotations aux provisions	1 036 390	1 816 759	75,30%	3 243 581	78,54%
Reprises de provisions pour CES	372 091	613 777	64,95%	137 058	-77,67%
Autres reprises de provisions	285 731	141 858	-50,35%	1 435 557	>100%
Reprises de provisions	657 822	755 635	14,87%	1 572 614	>100%
Dotation aux provisions nettes de reprises	378 568	1 061 124	>100%	1 670 966	57,47%
Pertes sur créances irrécouvrables	595 964	759 372	27,42%	166 551	-78,07%
Récupérations sur créances amorties	23 863	28 910	21,15%	72 818	>100%
Pertes nettes sur créances irrécouvrables	572 100	730 462	27,68%	93 733	-87,17%
COÛT DU RISQUE⁴⁶	950 668	1 791 586	88,46%	1 764 699	-1,50%

Source : CAM

a. Dotations aux provisions

Dotations aux provisions pour créances en souffrance

À fin décembre 2024, la rubrique « dotations aux provisions pour créances en souffrance » ressort à 1 047 MDH, soit une hausse de 51,20% par rapport à l'exercice précédent. L'évolution constatée est principalement due à une variation de +340 MDH du provisionnement pour créances en souffrance de la clientèle.

À fin décembre 2025, ladite rubrique ressort à 2 217 MDH, soit une hausse de plus de 100% par rapport à l'année précédente et ce, suite à une progression de 1 172 MDH des dotations aux provisions pour créances en souffrance de la clientèle⁴⁷.

Autres dotations aux provisions

À fin 2024, les autres dotations aux provisions sont en hausse de plus de 100%, notamment suite à l'effet conjugué d'une progression de plus de 100% des dotations aux provisions pour risques et charges et des dotations aux provisions pour risques généraux. Les principaux éléments constitutifs de ladite rubrique se présentent comme suit :

- Dotations aux provisions risques et charges : 321 MDH ;
- Dotations aux provisions pour risques généraux: 410 MDH.

À fin décembre 2025, les autres dotations aux provisions ressortent à 1 027 MDH, soit une hausse de 33,45% comparativement à fin 2024. À noter que ladite rubrique est essentiellement composée de dotations aux provisions risques et charges (1 025 MDH).

b. Reprises de provisions

Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance

À fin 2024, le poste s'établit à 614 MDH, soit une hausse de 64,95% comparativement à fin 2023.

Au terme de l'exercice 2025, le poste s'établit à 137 MDH, soit une baisse de 77,67%.

^{46°} Coût du risque : (DAP + pertes sur créances irrécouvrables) - (reprises de provisions + récupérations sur créances amorties)

^{47°} Dans le cadre du plan d'action de la banque pour la période 2024-2028 (en concertation avec l'État et ANGSPÉ), visant à renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque tout en répondant aux constats de la mission de BAM et en respectant la mission de service public de la Banque, ledit plan s'articule autour de quatre principaux, dont **Le renforcement du recouvrement et assainissement du portefeuille des créances irrégulières. La Banque prévoit un plan d'assainissement structuré pour traiter les créances irrégulières.**

Autres reprises de provisions

À fin 2024, le poste le poste s'établit à 142 MDH, soit une baisse de 50,35% comparativement à fin 2023.

À fin décembre 2025, ledit poste est en hausse de plus de 100% en s'établissant à 1 436 MDH. L'évolution constatée relève notamment de la progression des reprises de provisions pour risques généraux (+925 MDH) et des reprises de provisions pour litiges (+362 MDH).

c. Pertes nettes sur créances irrécouvrables

À fin 2024, le poste s'affiche à 730 MDH, en hausse de 27,68% par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est principalement due à l'augmentation des pertes sur créances irrécouvrables 27,42%.

En 2025, ledit poste s'affiche à 94 MDH, en baisse de 87,17%. Cette variation est principalement due à la baisse des pertes sur créances irrécouvrables (-593 MDH).

d. Coût du risque

À fin 2024, le coût du risque du Crédit Agricole du Maroc s'affiche à 1,79 Mrds Dhs, en hausse de 88,46%.

En 2025, le coût du risque du CAM s'affiche à 1,76 Mrds Dhs, en baisse de 1,50% par rapport à l'exercice précédent.

III.7. Résultat Net

Tableau 64 : Évolution du résultat net du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
RÉSULTAT COURANT	143 984	376 453	>100%	777 483	>100%
Produits non courants	134	284	>100%	545	91,53%
Charges non courantes	93 012	95 701	2,89%	340 269	>100%
RÉSULTAT NON COURANT	-92 878	-95 417	-2,73%	-339 724	<-100%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	51 106	281 036	>100%	437 759	55,77%
Impôts sur les résultats	18 129	19 367	6,83%	167 560	>100%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	32 977	261 669	>100%	270 199	3,26%

Source : CAM

a. Résultat courant

En 2024, le résultat courant marque une hausse de plus de 100% en s'affichant à 376 MDH.

Au terme de l'exercice 2025, le résultat courant marque une hausse de plus de 100% en s'affichant à 777 MDH. Les variations constatées sur la période analysée sont principalement liées à la hausse du PNB.

b. Résultat non courant

En 2024, le résultat non courant du CAM ressort à -95 MDH soit une évolution de -2,73%. Cette variation s'explique essentiellement par une hausse des charges non courantes de 2,7 MDH.

Au terme de l'exercice 2025, le résultat non courant est en baisse et ressort à - 340 MDH, principalement composé de charges non courantes (impact contrôle fiscal : 275 MDH).

c. Résultat Net

Après prise en compte de l'IS (19 MDH), le résultat net de la banque s'affiche à 262 MDH à fin décembre 2024.

À fin décembre 2025, le résultat net du CAM s'affiche à 270 MDH (+3,26%), après prise en compte de l'IS (168 MDH).

Ainsi, le TCAM observé sur la période analysée s'élève à +186%.

IV- ANALYSE DU BILAN

Tableau 65 : Bilan du CAM (Actif)

ACTIF (En KDH)	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP	4 297 145	5 319 374	23,79%	4 387 642	-17,52%
Poids en % du total	3,16%	3,46%		2,57%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 502 105	7 243 767	>100%	6 799 795	-6,13%
Poids en % du total	1,84%	4,71%		3,98%	
. À vue	1 385 419	2 548 027	83,92%	2 287 375	-10,23%
. À terme	1 116 686	4 695 740	>100%	4 512 420	-3,90%
Créances sur la clientèle	98 959 509	101 504 154	2,57%	118 158 523	16,41%
Poids en % du total	72,74%	66,02%		69,21%	
. Crédits de trésorerie et à la conso	48 931 520	51 027 691	4,28%	49 537 635	-2,92%
. Crédits à l'équipement	24 993 003	23 819 834	-4,69%	33 155 344	39,19%
. Crédits immobiliers	17 030 511	17 375 021	2,02%	15 538 303	-10,57%
. Autres crédits	8 004 475	9 281 609	15,96%	19 927 242	>100%
Créances acquises par affacturage	816 271	645 647	-20,90%	483 369	-25,13%
Poids en % du total	0,60%	0,42%		0,28%	
Titres de transaction et de placement	7 474 423	16 501 028	>100%	17 220 518	4,36%
Poids en % du total	5,49%	10,73%		10,09%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 381 396	9 643 581	79,20%	8 549 565	-11,34%
. Autres titres de créance	181 633	618 656	>100%	230 477	-62,75%
. Titres de propriété	1 911 394	6 238 792	>100%	8 440 476	35,29%
Autres actifs	4 921 174	4 728 829	-3,91%	4 378 901	-7,40%
Poids en % du total	3,62%	3,08%		2,56%	
Titres d'investissement	5 697 258	6 761 269	18,68%	8 219 584	21,57%
Poids en % du total	4,19%	4,40%		4,81%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 697 258	6 761 269	18,68%	8 219 584	21,57%
. Autres titres de créance					
Titres de participation et emplois assimilés	3 085 543	3 140 764	1,79%	3 162 047	0,68%
Poids en % du total	2,27%	2,04%		1,85%	
Créances subordonnées					
Poids en % du total					
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	849 141	763 330	-10,11%	1 150 000	50,66%
Poids en % du total	0,62%	0,50%		0,67%	
Immobilisations données en crédit-bail et en location					
Poids en % du total					
Immobilisations incorporelles	463 543	463 008	-0,12%	451 536	-2,48%
Poids en % du total	0,34%	0,30%		0,26%	
Immobilisations corporelles	6 982 854	6 674 781	-4,41%	6 324 105	-5,25%
Poids en % du total	5,13%	4,34%		3,70%	
TOTAL DE L'ACTIF	136 048 965	153 745 951	13,01%	170 736 018	11,05%

Source : CAM

Tableau 66 : Bilan du CAM (Passif)

PASSIF (En KDH)	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux					
Poids en % du total					
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 298 568	19 448 675	36,02%	28 377 482	45,91%
Poids en % du total	10,51%	12,65%		16,62%	
. À vue	1 717 114	332 029	-80,66%	1 124 731	>100%
. À terme	12 581 454	19 116 646	51,94%	27 252 752	42,56%
Dépôts de la clientèle	98 272 385	106 772 771	8,65%	114 281 827	7,03%
Poids en % du total	72,23%	69,45%		66,93%	
. Comptes à vue créditeurs	53 700 072	63 305 441	17,89%	68 365 924	7,99%
. Comptes d'épargne	14 964 661	15 692 952	4,87%	16 321 528	4,01%
. Dépôts à terme	26 748 659	23 684 694	-11,45%	25 865 134	9,21%
. Autres comptes créditeurs	2 858 993	4 089 685	43,05%	3 729 241	-8,81%
Titres de créance émis	5 556 835	6 787 569	22,15%	6 751 571	-0,53%
Poids en % du total	4,08%	4,41%		3,95%	
. Titres de créance négociables	5 556 835	6 787 569	22,15%	6 751 571	-0,53%
. Emprunts obligataires					
. Autres titres de créance émis					
Autres passifs	922 565	1 906 115	>100%	1 460 440	-23,38%
Poids en % du total	0,68%	1,24%		0,86%	
Provisions pour risques et charges	1 618 367	2 191 900	35,44%	1 711 198	-21,93%
Poids en % du total	1,19%	1,43%		1,00%	
Provisions réglementées					
Poids en % du total					
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	-	7 157	-
Poids en % du total	0,01%	0,01%		0,01%	
Dettes subordonnées	5 849 854	6 846 860	17,04%	7 591 241	10,87%
Poids en % du total	4,30%	4,45%		4,45%	
Écarts de réévaluation					
Poids en % du total					
Réserves et primes liées au capital	4 845 177	4 878 154	0,68%	5 589 701	14,59%
Poids en % du total	3,56%	3,17%		3,27%	
Capital	4 645 081	4 645 081		4 860 334	
Poids en % du total	3,41%	3,02%		2,85%	
Actionnaires. Capital non versé (-)				-165 131	NS
Poids en % du total				-0,10%	
Report à nouveau (+/-)					
Poids en % du total					
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)					
Poids en % du total					
Résultat net de l'exercice (+/-)	32 977	261 669	>100%	270 199	3,26%
Poids en % du total	0,02%	0,17%		0,16%	
TOTAL PASSIF	136 048 965	153 745 951	13,01%	170 736 018	11,05%

Source : CAM

IV.1. Analyse des principaux postes de l'Actif

a. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP :

Tableau 67 : Évolution des Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Valeurs en caisse	4 297 145	5 319 374	23,79%	4 387 642	-17,52%
Poids en % du total	3,16%	3,46%		2,57%	

Source : CAM

À fin 2024, les valeurs en caisse ressortent à 5 319 MDH, soit une hausse de 23,79% principalement due à une augmentation :

- Des billets et monnaies marocains (+877 MDH) ;
- Du comptes ordinaire Bam (+585 MDH).

Au 31 décembre 2025, le poste « valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des CP » se chiffre à 4 388 MDH, soit une baisse de 17,52% par rapport à décembre 2024, principalement suite au recul du solde du compte billets et monnaies marocains de 730 MDH.

b. Créances sur les établissements de crédit et assimilés

Tableau 68 : Évolution des prêts accordés aux établissements de crédits et assimilés par le CAM

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 502 105	7 243 767	>100%	6 799 795	-6,13%
Poids en % du total	1,84%	4,71%		3,98%	
. À vue	1 385 419	2 548 027	83,92%	2 287 375	-10,23%
. À terme	1 116 686	4 695 740	>100%	4 512 420	-3,90%

Source : CAM

À fin 2024, le poste ressort à 7 244 MDH, soit une hausse de plus de 100%, suite à l'effet conjugué de la progression de ses deux composantes :

- Les créances à vue (+1,2 Mrds Dhs), dont notamment:
 - Prêts de trésorerie au jour le jour aux ECA (1,3 Mrds Dhs) ;
 - Comptes ordinaires des sociétés de crédit à la consommation (+569 MDH).
- Les créances à terme (+3,6 Mrds Dhs), dont notamment:
 - Comptes et prêts de trésorerie à terme aux ECA (2,9 Mrds Dhs) ;
 - Créances sur sociétés de financement (+633 MDH).

Au 31 décembre 2025, les créances sur ECA se chiffrent à 6 800 MDH, soit un recul de 6,13%, suite à la baisse de ses deux composantes :

- Les créances à vue (-260 MDH), dont notamment les prêts de trésorerie au jour le jour aux ECA (-417 MDH).
- Les créances à terme (-183 MDH), dont notamment les comptes et prêts de trésorerie à terme aux établissements de crédit et assimilés (-55%).

c. Créances sur la clientèle :

Tableau 69 : Évolution des prêts accordés à la clientèle par le CAM

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Créances sur la clientèle	98 959 509	101 504 154	2,57%	118 158 523	16,41%
Poids en % du total	72,74%	66,02%		69,21%	
. Crédits de trésorerie et à la consommation	48 931 520	51 027 691	4,28%	49 537 635	-2,92%
. Crédits à l'équipement	24 993 003	23 819 834	-4,69%	33 155 344	39,19%
. Crédits immobiliers	17 030 511	17 375 021	2,02%	15 538 303	-10,57%
. Autres crédits ⁴⁸	8 004 475	9 281 609	15,96%	19 927 242	>100%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2024, les créances sur la clientèle s'affichent à 102 Mrds Dhs (+2,57%). Cette variation est due à une hausse:

- Des crédits de trésorerie et à la consommation (+4,28%) avec un encours passant à 51 Mrds Dhs ;
- Des autres crédits (+15,96%) avec un encours de 9,3 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2025, les créances sur la clientèle ressortent à 118 Mrds Dhs, soit +16,41%. Cette variation est due à une hausse des catégories de créances suivantes :

- Les autres crédits de plus de 100% avec un encours passant à 20 Mrds Dhs ;
- Les crédits à l'équipement (+39,19%) avec un encours de 33 Mrds Dhs.

Tableau 70 : ventilation des encours des crédits

En MDH		2023	2024	Δ%	2025	Δ%
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT & ASSIMILÉS	Créances saines	2 502	7 243	189,48%	6 800	-6,12%
	Créances en souffrance par décaissements					
	<i>Créances pré-douteuses</i>					
	<i>Créances douteuses</i>					
	<i>Créances compromises</i>					
	Encours Brut	2 502	7 243	189,48%	6 800	-6,12%
	Taux de CES					
CLIENTÈLE	Provisions par décaissement					
	<i>Provisions sur créances pré-douteuses</i>					
	<i>Provisions sur créances douteuses</i>					
	<i>Provisions sur créances compromises</i>					
	Taux de couverture					
	Encours Net	2 502	7 243	189,48%	6 800	-6,12%
	CLIENTÈLE	Créances saines sur la clientèle	96 840	98 108	1,31%	111 451
Créances en souffrance par décaissements		9 237	11 230	21,57%	16 607	47,88%
<i>Créances pré-douteuses</i>		758	1 835	>100%	1 424	-22,40%
<i>Créances douteuses</i>		122	1 053	>100%	5 885	>100%
<i>Créances compromises</i>		8 357	8 342	-0,18%	9 298	11,46%
Encours Brut global		106 078	109 338	3,07%	128 058	17,12%
Taux de CES		8,71%	10,27%	+1,56 pts	12,97%	+2,70 pts
Provisions par décaissement		7 118	7 834	10,06%	9 900	26,37%
<i>Provisions sur créances pré-douteuses</i>		93	213	>100%	187	-12,21%
<i>Provisions sur créances douteuses</i>		43	390	>100%	1994	>100%
<i>Provisions sur créances compromises</i>		6 981	7 231	3,57%	7 719	6,75%
Taux de couverture		77,06%	69,76%	-7,30 pts	59,61%	-10,15 pts
Encours Net		98 960	101 504	2,57%	118 159	16,41%
Coût du risque/Encours net		0,96%	1,77%	+0,81 pts	1,49%	-0,28 pts

Source : CAM

⁴⁸ Les autres crédits comprennent notamment :

- Les valeurs reçues en pension
- Les créances en instance sur moyens de paiement
- Les agios sur créances compromises

Créances sur les Établissements de Crédit & Assimilés

Au cours de la période analysée, l'encours net des créances sur les établissements de crédit et assimilés connaît une évolution globale de plus de 100% en passant de 2,5 Mrds Dhs en 2023 à 6,8 Mrds Dhs à fin décembre 2025.

Par ailleurs, il est à noter que ledit encours est exclusivement composé de créances saines et n'appelle donc pas la constitution de provisions.

Créances sur la clientèle

Créances saines

Entre 2023 et 2025, les créances saines sur la clientèle sont en constante augmentation et passent de 97 Mrds Dhs à 111 Mrds Dhs.

Créances en souffrance

Au terme de l'exercice 2024, l'encours des créances en souffrance par décaissement affiche une hausse de 21,57% et ressort à 11,2 Mrds Dhs. Il est à noter que durant l'exercice 2023, le CAM a procédé à une optimisation du suivi de ses créances en recourant, pour la première fois, à un déclassement trimestriel qui a mis en évidence la présence de créances préjudiciables.

Au terme de l'exercice 2025, l'encours des créances en souffrance par décaissement affiche une hausse de 47,88% et ressort à 16,6 Mrds Dhs.

Taux de CES

Au terme de l'exercice 2024, le taux de créances en souffrance s'affiche à 10,27%.

Au 31 décembre 2025, le taux de Créances en souffrance ressort à 12,97%.

Provisions

À fin décembre 2024, les provisions constituées s'élèvent à 7 834 MDH, soit un taux de provisionnement de 69,76%.

Au terme de l'exercice 2025, les provisions sont en hausse de 26,37% s'affichant ainsi à 9 900 MDH, soit un taux de couverture de 59,61%.

Ratio coût du risques/Encours net

Au terme de l'exercice 2024, le ratio s'affiche à 1,77% (+80 pbs).

Au 31 décembre 2025, ledit ratio ressort à 1,49% (-28 pbs).

d. Créances acquises par affacturage⁴⁹ :**Tableau 71 : Évolution des créances acquises par affacturage du CAM**

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Créances acquises par affacturage	816 271	645 647	-20,90%	483 369	-25,13%
Poids en % du total	0,60%	0,42%		0,28%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2024, les créances acquises par affacturage s'affichent à 646 MDH (-20,90%).

À fin 2025, l'encours des créances acquises par affacturage baissent de 25,13% et s'affichent à 483 MDH.

e. Titres de transaction et de placement :

Tableau 72 : Évolution des titres de transaction et de placement du CAM

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Titres de transaction et de placement	7 474 423	16 501 028	>100%	17 220 518	4,36%
Poids en % du total	5,49%	10,73%		10,09%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 381 396	9 643 581	79,20%	8 549 565	-11,34%
. Autres titres de créance	181 633	618 656	>100%	230 477	-62,75%
. Titres de propriété	1 911 394	6 238 792	>100%	8 440 476	35,29%

Source : CAM

L'encours des titres s'est établi à 16 501 MDH au 31 décembre 2024, soit une hausse de plus de 100%. Cette variation s'explique par la progression de l'ensemble des composantes de la rubrique :

- Titres de propriété (+4,33 Mrds Dhs) ;
- BDT et valeurs assimilées (+4,26 Mrds Dhs) ;
- Autres titres de créance (+437 MDH).

Au 31/12/2025, le portefeuille de titres de transaction et de placement marque une hausse de 4,36% s'affichant ainsi à 17 221 MDH. Cette évolution s'explique par une progression de 35,29% de l'encours des titres de propriété.

f. Titres d'investissement :

Tableau 73 : Évolution des titres d'investissement du CAM

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Titres d'investissement	5 697 258	6 761 269	18,68%	8 219 584	21,57%
Poids en % du total	4,19%	4,40%		4,81%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 697 258	6 761 269	18,68%	8 219 584	21,57%
. Autres titres de créance					

Source : CAM

À fin décembre 2024, l'encours des titres d'investissement est en progression de 18,68% et ressort à 6 761 MDH.

À fin 2025, l'encours des titres d'investissement ressort à 8 220 MDH (+21,57%).

⁴⁹ L'encours global de la rubrique correspond à un crédit accordé à l'OCP suite à un accord signé avec le ministère de l'Économie et des finances, le 10 octobre 2018. L'arrangement entre les deux parties pour le remboursement du crédit de TVA détenu par l'OCP dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Au titre de ce dernier, OCP cède sa créance aux banques qui seront remboursées par l'État selon un échéancier prédéfini (part CAM 483 MDH à fin 2025).

g. Titres de participation :

Tableau 74 : Évolution des titres de participation et emplois assimilés du CAM

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Titres de participation et emplois assimilés	3 085 543	3 140 764	1,79%	3 162 047	0,68%
Poids en % du total	2,27%	2,04%		1,85%	

Source : CAM

Au 31 décembre 2024, le portefeuille de participations du CAM est en hausse de plus de 1,79% pour un total qui s'affiche désormais à 3,14 Mrds Dhs suite à une progression des participations dans les entreprises liées :

- La libération de la troisième partie du capital social AL FILAHI CASH d'un montant de 20,6 MDH ;
- L'augmentation de capital de la filiale CAM LEASING le portant ainsi à 160 MDH.

Au terme de l'exercice 2025, le portefeuille de participations du CAM reste relativement stable (+0,68%) pour un encours de 3 162 MDH. S'agissant des provisions relatives aux titres de participation, celles-ci s'affichent à 114 MDH au 31/12/2025.

h. Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés⁵⁰**Tableau 75 : Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés**

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	849 141	763 330	-10,11%	1 150 000	50,66%
Poids en % du total	0,62%	0,50%		0,67%	

Source : CAM

Au 31 décembre 2024, les Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés s'affichent à 763 MDH, en recul de 10,11%, correspondant à des dépôts d'investissement auprès de la filiale Al Akhdar Bank.

À fin 2025, les Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés totalisent 1 150 MDH, en progression de 50,66% comparativement à l'exercice précédent.

⁵⁰ Les dépôts d'investissement placés auprès de la filiale Al Akhdar Bank

i. Autres Actifs

Tableau 76 : Évolution des autres actifs du CAM

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
DÉBITEURS DIVERS	579 285	660 362	14,00%	678 736	2,78%
.Sommes dues par l'État	483 169	554 507	14,76%	574 345	3,58%
.Sommes dues par le personnel	61	61	-	61	-
.Divers autres débiteurs	96 054	105 794	10,14%	104 331	-1,38%
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	3 088 352	3 041 562	-1,52%	2 792 051	-8,20%
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 253 537	1 026 906	-18,08%	908 113	-11,57%
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES					
TOTAL AUTRES ACTIFS	4 921 174	4 728 829	-3,91%	4 378 901	-7,40%
Poids en % du total	3,62%	3,08%		2,56%	

Source : CAM

Le poste valeurs et emplois divers est principalement composé de datations en paiement, de ventes à réméré et d'adjudications.

Au terme de l'exercice 2024, la rubrique « autres actifs » est en recul de 3,91% à 4,73 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2025, ladite rubrique a connu une baisse de 7,40%, s'établissant ainsi à 4 379 MDH, notamment suite à un recul de 8,20% des valeurs et emplois divers.

Nature des biens	Montant (En KDH)
Terrain	6 065
Villa	112 900
Unité industrielle	35 050
Appartements	41 231
TOTAL	195 246

Source : CAM

Le tableau ci-dessus présente les datations en paiement reçues par le CAM par nature de biens. Les montants présentés correspondent à l'encours réel actualisé au 31/12/2025 (après ventes ou réaffectation de certains biens immobiliers).

Par ailleurs, dans le cadre de l'application de la circulaire 4/W/2021, les immobilisations reçues en datations ont été reclassés et leurs dépréciations éventuelles ont été comptabilisées.

Les comptes au 31 décembre 2025 intègrent une dotation aux provisions de 123 MDH.

j. Immobilisations corporelles et incorporelles :

Tableau 77 : Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles du CAM

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Immobilisations incorporelles	463 543	463 008	-0,12%	451 536	-2,48%
Poids en % du total	0,34%	0,30%		0,26%	
Immobilisations corporelles	6 982 854	6 674 781	-4,41%	6 324 105	-5,25%
Poids en % du total	5,13%	4,34%		3,70%	
TOTAL IMMOBILISATIONS	7 446 396	7 137 789	-4,14%	6 775 640	-5,07%

Source : CAM

Durant la période analysée, la valeur globale des immobilisations du Crédit Agricole du Maroc marque un TCAM de -2,36% et ressort à 6,8 Mrds Dhs à fin 2025.

IV.2. Analyse des principaux postes du passif

a. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés :

Tableau 78 : Évolution des dettes du CAM envers les établissements de crédit et assimilés

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Dettes envers les EC et assimilés	14 298 568	19 448 675	36,02%	28 377 482	45,91%
Poids en % du total	10,51%	12,65%		16,62%	
. À vue	1 717 114	332 029	-80,66%	1 124 731	>100%
. À terme	12 581 454	19 116 646	51,94%	27 252 752	42,56%

Source : CAM

Les dettes envers les ECA sont principalement constituées d'emprunts sur le marché monétaire et interbancaire.

Au terme du mois de décembre 2024, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés enregistrent une hausse (+36,02%) à 19 449 MDH. Cette augmentation revient essentiellement à l'augmentation des dettes à terme (+51,94%) dont les principales variations se présentent comme suit:

- Valeurs données en pension à terme aux ECA (+5,7 Mrds Dhs) ;
- Comptes et emprunts de trésorerie à terme BAM (+1,9 Mrds Dhs).

Au terme de l'exercice 2025, le poste est en progression (+45,91%) avec un encours ressortant à 28 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à la hausse des dettes à terme de 8 Mrds Dhs, dont notamment les variations suivantes:

- Emprunts de trésorerie à terme (+6,8 Mrds Dhs) ;
- Valeurs données en pension à terme aux établissements de crédit (+1 Mrds Dhs).

b. Dépôts de la clientèle :

Tableau 79 : Évolution des dépôts de la clientèle du CAM

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Dépôts de la clientèle	98 272 385	106 772 771	8,65%	114 281 827	7,03%
Poids en % du total	72,23%	69,45%		66,93%	
. Comptes à vue créditeurs	53 700 072	63 305 441	17,89%	68 365 924	7,99%
. Comptes d'épargne	14 964 661	15 692 952	4,87%	16 321 528	4,01%
. Dépôts à terme	26 748 659	23 684 694	-11,45%	25 865 134	9,21%
. Autres comptes créditeurs	2 858 993	4 089 685	43,05%	3 729 241	-8,81%

Source : CAM

Au 31 décembre 2024, les dépôts de la clientèle sont en hausse de 8,65% à 107 Mrds Dhs. Cette évolution est principalement due à une augmentation de 17,89% des comptes à vue créditeurs (+9,6 Mrds Dhs) et de 43,05% des autres comptes créditeurs (+1,2 Mrds Dhs).

À fin 2025, les dépôts de la clientèle sont en hausse (+7,03%) avec un encours de 114 Mrds Dhs. Cette hausse s'explique principalement par celle des compte à vue créditeurs (+5 Mrds Dhs).

c. Titres de créances émis :

Tableau 80 : Évolution des titres de créances émis par le CAM

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Titres de créance négociables	5 556 835	6 787 569	22,15%	6 751 571	-0,53%
Poids en % du total	4,08%	4,41%		3,95%	
Titres de créance émis	5 556 835	6 787 569	22,15%	6 751 571	-0,53%

Source : CAM

Au terme du mois de décembre 2024, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 6,8 Mrds Dhs (+22,15%) pour un plafond autorisé de 10 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2025, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 6,8 Mrds Dhs (-0,53%).

d. Autres passifs

Tableau 81 : Évolution des autres passifs du CAM

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	90 625	70 000	-22,76%	49 782	-28,88%
CRÉDITEURS DIVERS	273 942	701 345	>100%	553 150	-21,13%
.Sommes dues à l'État	168 346	605 555	>100%	438 929	-27,52%
.Sommes dues aux organismes de prévoyance	48 422	50 236	3,75%	49 629	-1,21%
.Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	12 568	12 568	-	12 568	-
.Fournisseurs de biens et services	40 630	34 365	-15,42%	35 330	2,81%
.Divers autres créditeurs	3 975	-1 380	<-100%	16 692	>100%
COMPTES DE RÉGULARISATION	557 999	1 134 771	>100%	857 508	-24,43%
TOTAL AUTRES PASSIFS	922 565	1 906 115	106,61%	1 460 440	-23,38%
Poids en % du total	0,68%	1,24%		0,86%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2024, les autres passifs sont en hausse de plus de 100%, à 1 906 MDH. Cette évolution est due à l'augmentation de plus de 100% :

- Des créditeurs divers suite à la hausse de 437 MDH des sommes dues à l'État ;
- Des comptes de régularisation suite à la hausse de 531 MDH des comptes transitoires créditeurs.

À fin décembre 2025, la rubrique autres passifs est en baisse de 23,38% et s'affiche à 1 460 MDH.

Cette variation s'explique principalement par le recul :

- Des comptes de régularisation (-277 MDH) ;
- Des créditeurs divers (-21,13%), dont essentiellement les sommes dues à l'État (- 167 MDH).

e. Dettes subordonnées

Tableau S2 : Évolution des dettes subordonnées du CAM⁵¹

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Dettes subordonnées	5 849 854	6 846 860	17,04%	7 591 241	10,87%
Poids en % du total	4,30%	4,45%		4,45%	

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2024, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 6 847 MDH suite au lancement d'une nouvelle émission d'obligations subordonnées pour 1 milliard de dirhams durant le mois de décembre.

À fin décembre 2025, l'encours des dettes subordonnées du CAM s'affiche à 7 591 MDH suite au lancement de deux nouvelles émissions d'obligations subordonnées perpétuelles par placement privé pour 1,5 milliard de dirhams durant les mois de juin et de décembre 2025.

**Tableau S3 : Caractéristiques des dettes subordonnées du CAM au 31/12/2025
(Cf marché des titres de l'émetteur)**

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux	
				Nature	%
2 015	35 000	-	7 ans	Fixe	4,42%
2 015	105 500	-	7 ans	Fixe	4,42%
2 015	290 000	-	10 ans	Fixe	4,80%
2 015	469 500	-	10 ans	Fixe	4,80%
2 016	50 000	-	7 ans	Fixe	4,11%
2 016	20 000	-	7 ans	Fixe	4,11%
2 016	50 000	50 000	10 ans	Fixe	4,43%
2 016	180 000	180 000	10 ans	Révisable annuellement	3,40%
2 016	300 000	300 000	10 ans	Fixe	4,43%
2 017	202 900	202 900	10 ans	Fixe	4,22%
2 017	797 100	797 100	10 ans	Fixe	4,22%
2 018	175 600	175 600	10 ans	Fixe	4,10%
2 018	324 400	324 400	10 ans	Fixe	4,10%
2 019	631 600	631 600	Perpétuelle	Révisable 10 ans	5,78%
2 019	218 400	218 400	perpétuelle	Révisable annuellement	5,05%
2 019	450 000	450 000	10 ans	Fixe	3,71%
2 020	60 000	60 000	Perpétuelle	Révisable 10ans	5,44%
2 020	140 000	140 000	perpétuelle	Révisable annuellement	5,17%
2 022	250 000	250 000	10 ans	Révisable 1 fois la 5 ^{ème} année	3,18%
2 022	950 000	950 000	10 ans	Révisable annuellement	2,98%
2 022	300 000	300 000	Perpétuelle	Révisable annuellement	4,68%
2 024	500 000	500 000	10 ans	Fixe	4,37%
2 024	500 000	500 000	10 ans	Révisable annuellement	3,21%
2 025	500 000	500 000	Perpétuelle	Révisable annuellement	4,48%
2 025	1 000 000	1 000 000	Perpétuelle	Révisable annuellement	4,45%

Source : CAM

51° Y compris les intérêt courus.

f. Subventions, fonds publics affectés :

Tableau 84 : Évolution des subventions et fonds publics accordés au CAM

EN KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	-	7 157	-
Poids en % du total	0,01%	0,01%		0,01%	

Source : CAM

Ce poste correspond aux subventions reçues de la part d'organismes internationaux (Union Européenne et KFW Bankengruppe) et visant l'appui aux structures des caisses locales et régionales finançant principalement l'agriculture. Ces subventions ont été reçues sur la période 2003-2008. Le CAM procède chaque année à la constatation en produit d'une fraction de chacun des montants reçus. La rubrique est stable depuis 2012.

g. Provisions pour risques et charges :

Tableau 85 : Évolution des provisions pour risques et charges du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Provisions pour risques de change	16 681	16 681	-	16 681	-
Provisions pour Risques Généraux	1 121 868	1 434 213	27,84%	1 197 633	-16,50%
Provisions pour litiges ⁵²	10 494	12 136	15,65%	5 470	-54,93%
Provisions pour Risques & Charges	458 396	713 063	55,56%	462 620	-35,12%
Provisions pour Risques d'exécution	10 928	15 806	44,64%	28 794	82,17%
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 618 367	2 191 900	35,44%	1 711 198	-21,93%
Poids en % du total	1,19%	1,43%		1,00%	

Source : CAM

Les provisions pour risques et charges concernent principalement des provisions pour risques généraux ainsi que des provisions pour congés et suspens comptables.

Au terme de l'exercice 2024, les provisions pour risques et charges passent à 2 192 MDH, soit une hausse de 35,44% relevant essentiellement de la progression des provisions pour risques généraux de 312 MDH et des provisions pour risques et charges de 255 MDH.

À fin décembre 2025, l'encours des provisions pour risques et charges du CAM ressort à 1 711 MDH, soit une baisse de 21,93%, principalement due à un recul des PRG (-237 MDH) et des PRC (-250).

^{52°} Lesdites provisions concernent essentiellement des litiges entre le CAM et certains fournisseurs, des propriétaires d'agences CAM en location

h. Capitaux propres :

Tableau S6 : Évolution des capitaux propres du CAM

EN KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Écarts de réévaluation					
Réserves et primes liées au capital	4 845 177	4 878 154	0,68%	5 589 701	14,59%
Capital	4 645 081	4 645 081	-	4 860 334	4,63%
Actionnaires Capital non versé (-)				-165 131	NS
Report à nouveau (+/-)					
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)					
Résultat net de l'exercice (+/-)	32 977	261 669	>100%	270 199	3,26%
CAPITAUX PROPRES	9 523 235	9 784 904	2,75%	10 555 103	7,87%

Source : CAM

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 9 785 MDH, soit une progression de 2,75% relevant essentiellement de la hausse du résultat net de l'exercice (>100%).

Au terme de l'exercice 2025, les capitaux propres du Crédit Agricole du Maroc ressortent à 10,6 Mrds Dhs, soit une hausse de 7,87% suite à la réalisation d'une augmentation de capital de 665 MDH (dont 165 MDH appelé non versé).

Il est à noter par ailleurs que le CAM n'a pas procédé à la distribution de dividendes durant les 3 derniers exercices.

V- ANALYSE DE L'HORS BILAN

Tableau 87 : Évolution de l'hors bilan du CAM

Hors Bilan (En KDH)	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
ENGAGEMENTS DONNÉS	15 974 924	21 230 589	32,90%	28 121 948	32,46%
Engagements de financement donnés en faveur des EC et assimilés	86 183	361 921	>100%	470 443	29,99%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	11 847 304	16 012 648	35,16%	22 014 767	37,48%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	305 440	253 898	-16,87%	246 800	-2,80%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 735 997	4 602 122	23,18%	5 389 938	17,12%
Titres achetés à réméré					
Autres titres à livrer					
ENGAGEMENTS REÇUS	7 051 132	7 915 220	12,25%	7 187 487	-9,19%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		736 330	NA	535 605	-27,26%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7 051 132	7 178 890	1,81%	6 651 882	-7,34%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2024, l'encours des engagements donnés par le CAM est en progression de 32,90% à 21 Mrds Dhs, notamment suite à une hausse:

- Des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle (+4,2 Mrds Dhs) ;
- Des engagements de garantie d'ordre de la clientèle (+866 MDH).

Les engagements reçus sont, quant à eux, en progression de 12,25% à 7,9 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2025, les engagements donnés par le CAM sont en hausse de 32,46% avec un encours de 28,12 Mrds Dhs s'expliquant principalement par l'augmentation de 37,48% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle (+6 Mrds Dhs). Par ailleurs, les engagements reçus reculent de 9,19% à 7,19 Mrds Dhs.

VI- TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Tableau 88 : Évolution des Flux de trésorerie du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
1. Produits d'exploitation bancaire perçus	6 729 923	7 536 392	11,98%	7 148 345	-5,15%
2. Récupérations sur créances amorties	23 863	28 910	21,15%	72 818	>100%
3. Produits d'exploitation non bancaire perçus	21 805	44 890	>100%	74 231	65,36%
4. Charges d'exploitation bancaire versées	-4 280 813	-4 067 343	4,99%	-5 371 495	-32,06%
5. Charges d'exploitation non bancaire versées	-306 818	-282 539	7,91%	-528 404	-87,02%
6. Charges générales d'exploitation versées	-2 136 855	-2 012 429	5,82%	-2 167 526	-7,71%
7. Impôts sur les résultats versés	-18 129	-19 367	-6,83%	-167 560	<-100%
I. Flux de Trésorerie Nets Provenant du Compte de Produits et Charges	32 977	1 228 515	>100%	-939 590	<-100%
8. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-35 768	-4 741 750	<-100%	443 972	>100%
9. Créances sur la clientèle	-3 964 756	-2 288 122	42,29%	-16 105 420	<-100%
10. Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	1 913 879	-10 145 836	<-100%	-2 199 088	78,33%
11. Autres actifs	-80 534	192 344	>100%	349 928	81,93%
12. Immobilisations données en crédit-bail et en location					
13. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-4 411 529	5 149 917	>100%	8 928 807	73,38%
14. Dépôts de la clientèle	857 383	8 500 577	>100%	7 509 055	-11,66%
15. Titres de créance émis	-781 048	1 230 734	>100%	-35 998	<-100%
16. Autres passifs	-285 938	983 550	>100%	-445 676	<-100%
II. Solde des Variations des Actifs et Passifs d'Exploitation	-6 788 312	-1 118 586	83,52%	-1 554 420	-38,96%
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités d'Exploitation (I + II)	-6 755 335	109 928	>100%	-2 494 010	<-100%
17. Produit des cessions d'immobilisations financières					
18. Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 361	7 829	79,54%	170 703	>100%
19. Acquisition d'immobilisations financières					
20. Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-185 505	-125 512	32,34%	-114 474	8,79%
21. Intérêts perçus					
22. Dividendes perçus					
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités d'Investissement	-181 145	-117 683	35,03%	56 228	147,78%
23. Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus					
24. Émission de dettes subordonnées	-61 668	997 006	>100%	744 381	-25,34%
25. Émission d'actions					
26. Remboursement des capitaux propres et assimilés					
27. Augmentation des capitaux propres et assimilés	1 468 926	32 977	-97,76%	761 669	>100%
28. Intérêts versés					
29. Dividendes versés					
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités de Financement	1 407 258	1 029 983	-26,81%	1 506 050	46,22%
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	-5 529 222	1 022 229	>100%	-931 731	<-100%
VII. Trésorerie à l'Ouverture de l'Exercice	9 826 367	4 297 145	-56,27%	5 319 373	23,79%
VIII. Trésorerie à la Clôture de l'Exercice	4 297 145	5 319 373	23,79%	4 387 642	-17,52%

Source : CAM

À fin 2024, la trésorerie de clôture du CAM est en hausse et s'affiche à 5,3 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une hausse de plus de 100% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à une augmentation de 806 MDH des produits d'exploitation bancaire perçus ;
- Une hausse de plus de 100% des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, dont notamment les dettes envers les ECA (+9,6 Mrds Dhs) et les dépôts de la clientèle (+7,6 Mrds Dhs) ;
- Une hausse de 35,03% des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une variation de + 60 MDH des flux relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Une baisse de 26,81% des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement : opérations d'émission d'obligations subordonnées pour un montant de 1 Mrds Dhs).

À fin 2025, la trésorerie de clôture du CAM est en baisse et s'affiche à 4,4 Mrds Dhs. Les évolutions des principaux postes de flux se présentent comme suit :

- Une baisse de plus de 100% des flux de trésorerie nets provenant du CPC principalement due à une hausse de 1,3 Mrds Dhs des Charges d'exploitation bancaire versées ;
- Une baisse de plus de 100% des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, notamment suite à la hausse des créances sur la clientèle de 14 Mrds Dhs ;
- Une variation de +174 MDH des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement principalement suite à une hausse de 163 MDH des produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- Une hausse de 46,22% des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement suite à l'augmentation de capital du CAM pour 665 MDH (dont 500 MDH libérés et 165 MDH appelé non versé).

VII- INDICATEURS FINANCIERS

VII.1. Taux de transformation des Dépôts en crédits

Tableau 89 : Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Créances nettes sur la clientèle	98 959 509	101 504 000	2,57%	118 158 523	16,41%
Dépôts de la clientèle	98 272 385	106 772 771	8,65%	114 281 827	7,03%
Ratio de transformation	100,70%	95,07%	-5,63 pts	103,39%	+8,33 pts

Source : CAM

Au terme du mois de décembre 2024, le taux de transformation ressort à 95,07%, soit une baisse de 5,63 pts.

Au terme de l'exercice 2025, le taux de transformation ressort à 103,39%, en hausse de 8,33pts par rapport à l'exercice antérieur.

VII.2. Rentabilité des capitaux propres du CAM

Tableau 90 : Évolution du ROE du CAM

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Écarts de réévaluation					
Réserves et primes liées au capital	4 845 177	4 878 154	0,68%	5 589 701	14,59%
Capital	4 645 081	4 645 081	-	4 860 334	4,63%
Actionnaires. Capital non versé (-)				-165 131	NS
Report à nouveau (+/-)					
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)					
Résultat net de l'exercice (+/-)	32 977	261 669	>100%	270 199	3,26%
Total capitaux propres	9 523 235	9 784 904	2,75%	10 555 103	7,87%
Total capitaux propres hors RN	9 490 258	9 523 235	0,35%	10 284 904	8,00%
ROE (Résultat Net/Capitaux Propres Hors RN)	0,35%	2,75%	+2,40 pts	2,63%	-0,12%

Source : CAM

À fin 2024, la rentabilité des capitaux propres du CAM s'affiche à 2,75%, soit une progression de 240 points de base. Au terme de l'exercice 2025, la rentabilité des capitaux propres du CAM ressort à 2,63%, soit une baisse de 12 points de base comparativement à l'exercice précédent.

Tableau 91 : Évolution du ROA du CAM

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2025	Δ%
Résultat Net	32 977	261 669	>100%	270 199	3,26%
Total Actif	136 048 965	153 745 951	13,01%	170 736 018	11,05%
ROA (résultat Net/ Total Actif)	0,02%	0,17%	0,15%	0,16%	-0,01%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2025 le ROA du CAM s'affiche à 0,16%, contre 0,17% à fin 2024.

VII.3. Ratios de liquidité

Tableau 92 : Évolution des ratios de liquidité du CAM

En %	Ratio exigé par BAM	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
LCR	100%	137%	165%	28,00%	174%	9,00%
NSFR	100%	-	-	-	101%	-

Source : CAM

Tout au long de la période analysée, le LCR affiché par le CAM dépasse les exigences réglementaires en s'affichant respectivement à 137%, 165% et 174%.

À fin décembre 2025, le NFRS du CAM s'affiche à 101%. À noter que la banque a débuté la déclation du ratio en question à partir du premier trimestre 2025.

VII.4. Ratio de solvabilité

Tableau 93 : Évolution du ratio de solvabilité du CAM

En MDH	Ratio exigé par BAM	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
FONDS PROPRES		13 542	14 252	5,25%	16 293	14,32%
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1		10 423	10 711	2,76%	12 958	20,98%
FONDS PROPRES CET1		9 129	9 417	3,15%	10 164	7,94%
Risques pondérés		102 562	112 808	9,99%	122 913	8,96%
Ratio Tier one	9%	10,2%	9,5%	-0,67%	10,5%	1,05%
Ratio CET1	8%	8,9%	8,3%	-0,55%	8,3%	-0,08%
Ratio de solvabilité	12%	13,2%	12,6%	-0,57%	13,3%	0,62%

Source : CAM (Calcul Communiqué à BAM)

Au 31 décembre 2024, le CAM affiche un ratio de solvabilité de 12,6%, un ratio de fonds propres de 9,5% et un ratio CET1 de 8,3%.

Au terme de l'exercice 2025, le CAM répond aux exigences réglementaires en terme de solvabilité avec un ratio de solvabilité atteignant 13,3%, un ratio tier one de 10,5% et un ratio CET1 de 8,3%.

VII.5. Ratio de levier

Tableau 94 : Évolution du ratio de levier du CAM

En %	Ratio exigé par BAM	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Ratio de levier	3%	7,25%	6,65%	-0,60%	6,51%	-0,14%

Source : CAM

À fin décembre 2024, le CAM affiche un ratio de levier de 6,65%, en baisse de 60 points de base comparativement à fin 2023.

Au 31 décembre 2025, le CAM affiche un ratio de levier de 6,51%, en baisse de 14 points de base comparativement à fin 2024.

VIII- PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS IAS-IFRS ANNUELS

VIII.1. Périmètre de consolidation

Tableau 95 : Évolution du périmètre de consolidation du GCAM sur la période 2023-2025

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation 2023
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100,00%	100,00%	IG
CAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	IG
ARDI	Micro finance	100,00%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100,00%	-	IG
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG
TARGA	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100,00%	100,00%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80,00%	80,00%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99,00%	85,00%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100,00%	80,00%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100,00%	100,00%	IG
CAM COURTAGE	Courtage	100,00%	100,00%	IG
AMIFA	Micro finance	20,00%	20,00%	MEE
IMMOVERT CAPITAL	Société Immobilière	100,00%	100,00%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	72,25%	72,25%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100,00%	100,00%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100,00%	100,00%	IG
CAM FACTORING	AFFACTURAGE	100,00%	100,00%	IG

Source : CAM

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation 2024
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100%	100%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99%	85%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
CAM COURTAGE	Courtage	100%	100%	IG
AMIFA	Micro finance	20%	20%	MEE
IMMOVERT CAPITAL	Société Immobilière	100%	100%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	45,24%	45,24%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100%	100%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100%	100%	IG
CAM FACTORING	AFFACTURAGE	100%	100%	IG

Source : CAM

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation 2025
CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100,00%	100,00%	IG
CAM LEASING	Leasing	100,00%	100,00%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51,00%	51,00%	IG
ARDI	Micro finance	100,00%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100,00%	-	IG
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100,00%	100,00%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100,00%	100,00%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80,00%	80,00%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99,00%	85,00%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100,00%	80,00%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100,00%	100,00%	IG
CAM COURTAGE	Courtage	100,00%	100,00%	IG
AMIFA	Micro finance	20,00%	20,00%	MEE ²
IMMOVERT CAPITAL	Société Immobilière	100,00%	100,00%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	45,24%	45,24%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100,00%	100,00%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100,00%	100,00%	IG
CAM FACTORING	Affacturage	100,00%	100,00%	IG
PATRIMOINE CONFIANCE	OPCI	30,44%	30,44%	MEE ²

Source : CAM

Au cours de l'exercice 2023, la variation dans le périmètre de consolidation du GCAM s'illustre par :

- Intégration globale de CAM Factoring ;
- Modification du pourcentage d'intérêts et de contrôle d'AMIFA SENEGAL qui passe à 20%.

Au cours de l'exercice 2024, la variation dans le périmètre de consolidation du GCAM s'illustre par la variation du pourcentage d'intérêts et de contrôle de l'OPCI IMMOVERT PLACEMENT qui passe à 45,24%.

Au cours de l'exercice 2025, la variation dans le périmètre de consolidation du GCAM s'illustre par l'entrée dans le périmètre de l'OPCI PATRIMOINE CONFIANCE (Mise En Équivalence).

VIII.2. Analyse du Compte de Résultat consolidé IFRS

Tableau 96 : Évolution du compte de résultat consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Intérêts et produits assimilés	5 317 289	5 713 127	7,44%	5 945 274	4,06%
Intérêts et charges assimilés	2 352 495	2 577 057	9,55%	2 365 187	-8,22%
MARGE D'INTÉRÊTS	2 964 794	3 136 070	5,78%	3 580 087	14,16%
Commissions perçues	616 150	690 775	12,11%	829 881	20,14%
Commissions servies	60 874	45 308	-25,57%	53 486	18,05%
MARGE SUR COMMISSIONS	555 276	645 467	16,24%	776 395	20,28%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette					
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	363 604	1 163 390	>100%	1 136 310	-2,33%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	405 352	1 160 827	>100%	1 128 253	-2,81%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-41 748	2 563	>100%	8 057	>100%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	118 926	112 111	-5,73%	184 429	64,51%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en CPR	33 245	6 945	-79,11%	74 578	>100%
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CP NR (dividendes)	85 682	119 056	38,95%	109 851	-7,73%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente					
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'AF au coût amorti					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'AF au coût amorti en AF à la JVR					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'AF à la JV par CP en AF à la JVR					
Produits nets des activités d'assurance					
Produits des autres activités	68 479	65 351	-4,57%	48 527	-25,74%
Charges des autres activités	327 637	313 912	-4,19%	440 345	40,28%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 743 442	4 808 477	28,45%	5 285 403	9,92%
Charges générales d'exploitation	2 227 500	2 206 433	-0,95%	2 207 322	0,04%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	320 361	304 326	-5,01%	316 464	3,99%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 195 581	2 297 718	92,18%	2 761 617	20,19%
Coût du risque	1 111 251	2 031 334	82,80%	2 388 517	17,58%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	84 329	266 384	>100%	373 100	40,06%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	74	64	-14,06%	47 108	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-63 061	-28 587	54,67%	-162 949	<-100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition					
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	21 343	237 861	>100%	257 259	8,16%
Impôts sur les bénéfices	23 745	4 789	-79,83%	16 891	>100%
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	45 088	242 649	>100%	274 150	12,98%
Résultat hors groupe	3 497	31 689	>100%	58 937	85,98%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	41 591	210 960	>100%	215 213	2,02%
Résultat par action (En dirhams)	0,90	4,54	>100%	4,43	-2,50%
Résultat dilué par action (En dirhams)	0,90	4,54	>100%	4,43	-2,50%

Source : CAM

a. Évolution du PNB:

Tableau 97 : Évolution du produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Intérêts et produits assimilés	5 317 289	5 713 127	7,44%	5 945 274	4,06%
Intérêts et charges assimilés	2 352 495	2 577 057	9,55%	2 365 187	-8,22%
MARGE D'INTÉRÊTS	2 964 794	3 136 070	5,78%	3 580 087	14,16%
Commissions perçues	616 150	690 775	12,11%	829 881	20,14%
Commissions servies	60 874	45 308	-25,57%	53 486	18,05%
MARGE SUR COMMISSIONS	555 276	645 467	16,24%	776 395	20,28%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette					
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	363 604	1 163 390	>100%	1 136 310	-2,33%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	405 352	1 160 827	>100%	1 128 253	-2,81%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-41 748	2 563	>100%	8 057	>100%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	118 926	112 111	-5,73%	184 429	64,51%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables	33 245	6 945	-79,11%	74 578	>100%
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CPNR (dividendes)	85 682	119 056	38,95%	109 851	-7,73%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente					
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'AF au coût amorti					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'AF au coût amorti en AF à la JVR					
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'AF à la JV par CP en AF à la JVR					
Produits nets des activités d'assurance					
Produits des autres activités	68 479	65 351	-4,57%	48 527	-25,74%
Charges des autres activités	327 637	313 912	-4,19%	440 345	40,28%
PRODUIT NET BANCAIRE	3 743 442	4 808 477	28,45%	5 285 403	9,92%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2024, le PNB consolidé a enregistré une progression de 28,45%, pour s'établir à 4,81 Mrds Dhs suite à la progression des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (+800 MDH). Ladite variation s'explique essentiellement par la hausse des gains nets sur actifs de transaction (+755 MDH).

Par ailleurs, il est à noter que les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en baisse de 5,73% à 112 MDH.

À fin 2025, le produit net bancaire du GCAM a enregistré une hausse de 9,92%, pour s'établir à 5,29 Mrds Dhs. Cette évolution résulte de la progression de :

- La marge d'intérêts de 14,16% ;
- La marge sur commissions (+20,28%).

Par ailleurs, il est à noter que les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en hausse de 64,51% à 184 MDH.

Tableau 98 : Analyse du PNB par Pôle d'activité

PNB (En KDH)	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro-crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
2 025	4 671 488	6 225	258 764	81 518	93 801	159 872	13 735	5 285 403
2 024	4 366 289	4 314	166 085	71 906	53 557	136 775	9 551	4 808 477
2 023	3 362 120	3 391	149 301	66 278	32 161	121 850	8 341	3 743 442

Tout au long de la période analysée, la structure de la répartition du PNB du Groupe CAM par Pôle d'activité reste relativement stable et fait ressortir la prépondérance de la banque de détail avec un poids moyen de 90%.

Tableau 99 : Contribution des Filiales au PNB

PNB (En KDH)	2023	2024	2025	TCAM
CAM	3 433 252	4 556 504	4 865 405	19,04%
HOLDAGRO	9 952	13 011	14 467	20,57%
TEF	66 492	68 172	80 970	10,35%
TARGA			3	
CAM LEASING	33 698	64 591	55 409	28,23%
AFC	9 316	14 168	16 414	32,74%
ARDI	64 848	69 779	80 852	11,66%
MSIN & MAROGEST	32 238	56 310	93 293	70,11%
GCAM DOC	1 618	2 599	4 297	62,96%
AAB	97 580	109 482	128 853	14,91%
ASS ISMAILIA	4 057	4 085	4 062	0,06%
IMMOVERT	64 485	43 129	51 765	-10,40%
VOCAION LOISIRS		7 500	1 650	
CAM COURTAGE	7 783	9 184	10 984	18,80%
MSIN GESTION	7 581	7 597	16 903	49,32%
OPCI IMMOVERT PLACEMENT	47 095	49 449	51 801	4,88%
OPCI SREI	55 651	55 651	58 544	2,57%
CAM FACTORING		151	9 036	
Retraitements	-192 204	-322 885	-259 305	16,15%
Total	3 743 442	4 808 477	5 285 403	18,82%

Source : CAM

À fin 2023, le PNB consolidé du GCAM s'explique principalement par la contribution du CAM (92%). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait essentiellement ressortir les participations de AAB (3%) et de TEF (2%).

Au terme de l'exercice décembre 2024, le PNB consolidé du GCAM relève principalement de la contribution du CAM (95%). La participation des filiales à la formation du PNB consolidé reste très faible avec notamment AAB (2%), ainsi que ARDI (1,5%).

Au terme de l'exercice décembre 2025, le PNB consolidé du GCAM relève principalement de la contribution du CAM (92%). La participation des filiales à la formation du PNB consolidé reste très faible avec notamment AAB et MSIN/MAROGEST avec 2% chacune.

Tableau 100 : Évolution de la Marge d'Intérêt du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Opérations avec la clientèle	3 474 105	3 719 651	7,07%	3 879 626	4,30%
Comptes et prêts/emprunts	3 432 254	3 650 408	6,36%	3 702 295	1,42%
Opérations de pensions	-14 420	-14 218	1,40%	8 889	>100%
Opérations de location-financement	56 271	83 461	48,32%	168 442	>100%
Opérations interbancaires	-573 109	-692 261	-20,79%	-215 371	68,89%
Comptes et prêts/emprunts	-387 684	-400 747	-3,37%	-57 372	85,68%
Opérations de pensions	-185 425	-291 514	-57,21%	-157 999	45,80%
Emprunts émis par le Groupe	-188 036	-199 087	-5,88%	-491 713	<-100%
Instruments de couverture de résultats futurs					
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux					
Portefeuille de transactions	4 204	5 963	41,84%	6 290	5,48%
Titres à revenu fixe	4 204	5 963	41,84%	6 290	5,48%
Opérations de pensions					
Prêts/emprunts					
Dettes représentées par un titre					
Actifs disponibles à la vente	86 452	122 818	42,06%	144 040	17,28%
Actifs détenus jusqu'à échéance	169 827	186 214	9,65%	264 304	41,94%
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-8 649	-7 228	16,43%	-7 089	1,92%
MARGE D'INTÉRÊTS	2 964 794	3 136 070	5,78%	3 580 087	14,16%

Source : CAM

Au 31 décembre 2024, la marge d'intérêt est en hausse de 5,78% à 3,14 Mrds Dhs.

Par ailleurs, il est à noter que les opérations interbancaires sont en baisse de 20,79% essentiellement suite à la variation des opérations de pension (-57,21%).

Au 31 décembre 2025, la marge d'intérêt est en hausse de 14,16% à 3,58 Mrds Dhs, notamment suite à une évolution :

- Des opérations interbancaires (68,89%) ;
- Des opérations avec la clientèle (4,30%), dont principalement.

Tableau 101 : Évolution de la Marge sur commissions du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Commissions nettes sur opérations	497 678	570 135	14,56%	676 782	18,71%
Avec les établissements de crédit					
Avec la clientèle	495 027	566 855	14,51%	672 238	18,59%
Sur titres	2 651	3 280	23,73%	4 544	38,54%
De change					
Sur instruments financiers à terme					
Prestation de services bancaires et financiers	57 598	75 332	30,79%	99 613	32,23%
Produits nets de gestion d'OPCVM					
Produits nets sur moyen de paiement	57 598	75 332	30,79%	99 613	32,23%
Assurance					
Autres					
PRODUITS NETS SUR COMMISSIONS	555 276	645 467	16,24%	776 395	20,28%

Source : CAM

Au 31 décembre 2023, la marge sur commissions est en baisse de 1,09% et ressort à 555 MDH.

Cette baisse est principalement due au recul de 3,6 MDH des commissions nettes sur opérations sur titres.

À fin décembre 2024, la marge sur commissions est en hausse de 16,24% et ressort à 645 MDH.

Cette évolution est principalement due à une hausse des commissions perçues (+72 MDH) plus importante que celle des commissions servies (+18 MDH).

b. Analyse des Charges Générales d'Exploitation :

Tableau 102 : Évolution des Charges Générales d'Exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Charges de personnel	1 206 907	1 269 947	5,22%	1 295 443	2,01%
Impôts et taxes	40 666	57 288	40,87%	51 148	-10,72%
Charges externes	827 360	677 346	-18,13%	643 267	-5,03%
Autres charges générales d'exploitation	253 515	271 481	7,09%	277 464	2,20%
Annulation Charges relatives aux contrats de location ⁵³	-89 111	-69 629	21,86%	-60 000	13,83%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	2 227 500	2 206 433	-0,95%	2 207 322	0,04%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2024, Le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un léger recul de ses charges générales d'exploitation à 2 206 MDH (-0,95%).

Au 31 décembre 2025, les charges générales d'exploitation du GCAM restent relativement stables (+0,04%) à 2 207 MDH.

L'évolution globale constatée, sur la période analysée, est principalement due à une volonté de maîtrise de l'évolution de l'ensemble des composantes.

c. Coefficient d'exploitation bancaire:

Tableau 103 : Évolution du coefficient d'exploitation bancaire du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Produit Net Bancaire	3 743 442	4 808 477	28,45%	5 285 403	9,92%
Charges générales d'exploitation	2 227 500	2 206 433	-0,95%	2 207 322	0,04%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	59,50%	45,89%	-13,62 pts	41,76%	-4,12 pts

Source : CAM

Au 31 décembre 2024, le coefficient d'exploitation bancaire du GCAM varie de -13,62 points et ressort à 45,89%.

Au terme de l'exercice 2025, le coefficient d'exploitation du GCAM s'est établi à 41,76%, en baisse de 4,12 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

⁵³ Il s'agit des comptes de location et charges locatives (impact IFRS 16)

d. Résultat Brut d'Exploitation:

Tableau 104 : Évolution du résultat brut d'exploitation du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
PNB	3 743 442	4 808 477	28,45%	5 285 403	9,92%
Charges générales d'exploitation	2 227 500	2 206 433	-0,95%	2 207 322	0,04%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	320 361	304 326	-5,01%	316 464	3,99%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 195 581	2 297 718	92,18%	2 761 617	20,19%

Source : CAM

Au 31 décembre 2024, le Résultat Brut d'Exploitation est en hausse de 92,18% par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 2,30 Mrds Dhs.

Au terme de l'exercice 2025, le résultat brut d'exploitation marque une nouvelle hausse (+20,19%) pour s'établir à 2,76 Mrds Dhs.

Les variations constatées, sur la période analysée, sont principalement dues à l'évolution du PNB.

Tableau 105 : Contribution des Filiales au RBE

RBE (En KDH)	2 023	2 024	2 025	TCAM
CAM	1 104 753	2 159 613	2 509 744	50,72%
HOLDAGRO	6 548	10 061	9 353	19,51%
TEF	37 733	38 850	52 005	17,40%
TARGA	-115	-51	-48	
CAM LEASING	15 312	46 475	28 094	35,45%
AFC	-829	2 882	3 181	95,89%
ARDI	8 886	14 333	24 420	65,78%
MSIN & MAROGEST	8 167	28 288	59 670	>100%
GCAM DOC	123	251	69	-25,10%
AAB	4 357	20 188	24 981	>100%
ASS ISMAILIA	880	1 257	1 996	50,60%
IMMOVERT	8 513	-12 718	1 921	
VOCATION LOISIRS	-628	78	47	
CAM COURTAGE	7 612	9 013	10 805	19,14%
MSIN GESTION	4 641	3 716	13 217	68,76%
OPCI	42 346	39 611	41 919	
OPCI SREI	39 027	38 660	41 716	7,90%
CAM FACTORING		-29	4 777	
Retraitements	-91 745	-102 760	-66 250	
TOTAL	1 195 581	2 297 718	2 761 617	51,98%

Source : CAM

À fin 2023, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (1 105 MDH).

La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir l'OPCI Immovert Placement avec 42 millions de dirhams.

Au terme du mois de décembre 2024, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (2 160 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir CAM Leasing avec 46 MDH.

Au terme de l'exercice 2025, le RBE consolidé du GCAM est principalement lié au RBE enregistré par le CAM (2 510 millions de dirhams). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir MSIN/MAROGEST avec 60 millions de dirhams.

e. Coût du risque:

Tableau 106 : Évolution du coût du risque du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	-146 666	-329 259	<-100%	267 543	>100%
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	-27 410	-52 955	-93,20%	65 562	>100%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-27 410	-52 955	-93,20%	65 562	>100%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables					
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	-119 256	-276 304	<-100%	201 980	>100%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-119 256	-276 304	<-100%	201 980	>100%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables					
Bucket 3: Dépréciation sur actifs dépréciés	-288 501	-698 161	<-100%	-2 608 967	<-100%
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-288 501	-698 161	<-100%	-2 608 967	<-100%
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables					
Risques et Charges	-65 317	-258 222	<-100%	76 617	>100%
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-500 484	-1 285 642	<-100%	-2 264 807	-76,16%
Plus ou moins-values réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables					
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti					
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-616 180	-779 490	-26,50%	-201 028	74,21%
Récupérations sur prêts et créances	5 413	33 798	>100%	77 318	>100%
Comptabilisés au coût amorti	5 413	33 798	>100%	77 318	>100%
Comptabilisés au JV OCI recyclables					
Décote sur les produits restructurés					
Pertes sur engagement par signature					
Autres pertes					
COÛT DU RISQUE (*)	-1 111 251	-2 031 334	-82,80%	-2 388 517	-17,58%

Source : CAM

(*) Coût du risque=
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions
+ Pertes sur prêts et créances irrécouvrables
- Récupérations sur prêts et créances

Le coût du risque consolidé enregistre, à fin 2024, une variation de 82,80% à 2 031 MDH. Cette variation est principalement due à la hausse des dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions de plus de 100% (+785 MDH).

À noter que la variation du bucket 3 relève de l'impact du déclassement des créances au niveau des comptes sociaux dans le cadre de la gestion proactive du coût du risque

À fin décembre 2025, le coût du risque consolidé s'affiche à 2 389 MDH contre 2 031 MDH à la même période de l'année précédente, notamment suite à la variation du bucket 3 (1,9 Mrds Dhs)⁵⁴.

⁵⁴ Dans le cadre du plan d'action de la banque pour la période 2024-2028 (en concertation avec l'État et ANGSPÉ), visant à renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque tout en répondant aux constats de la mission de BAM et en respectant la mission de service public de la Banque, ledit plan s'articule autour de quatre principaux, dont **Le renforcement du recouvrement et assainissement du portefeuille des créances irrégulières. La Banque prévoit un plan d'assainissement structuré pour traiter les créances irrégulières.**

Tableau 107 : Contribution des Filiales au Coût du risque (2025)

En KDH	CAM	TEF	CAM LEASING	ARDI	AIMC	AAB	AFC	OPCI IMMOVERT PLACEMENT	OPCI SREI	Retraitements	Total
Dotations aux provisions	-3 241 411	-59 990	-73 880	-24 293	-2 173	-4 170	-257	-784		-224 929	-3 631 887
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-2 203 743	-51 879	-7 432	-24 293	-2 173	-3 392		-784		-224 929	-2 518 625
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)											
Provisions engagements par signature											
Autres provisions pour risques et charges	-1 037 668	-8 111	-66 448			-778	-257				-1 113 262
Reprises de provisions	1 566 951	8 560	62 226	35 513	1 435	255			61	-307 921	1 367 080
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	137 058		2 940	35 513	1 435	255					177 201
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)											
Reprises de provisions engagements par signature											
Reprises des autres provisions pour risques et charges	1 429 893	8 560	59 286						61	-307 921	1 189 879
Variation des provisions	-1 674 460	-51 430	-11 654	11 220	-738	-3 915	-257	-784	61	-532 850	-2 264 807
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)											
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance											
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-134 113										-134 113
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-32 438			-32 941	-1 536						-66 915
Décote sur les produits restructurés											
Récupérations sur prêts et créances amorties	72 817			4 209	292						77 318
Pertes sur engagement par signature											
Autres pertes											
COÛT DU RISQUE	-1 768 194	-51 430	-11 654	-17 512	-1 982	-3 915	-257	-784	61	-532 850	-2 388 517

Source : CAM

À fin décembre 2025, le Coût du Risque consolidé du GCAM s'explique principalement par le coût du risque enregistré par le CAM (1 768 MDH). La contribution des filiales reste très minoritaire et fait principalement ressortir TE avec 51 MDH et Ardi avec 18 MDH.

S'agissant des retraitements opérés, il s'agit notamment de l'impact de l'application des normes :

- Reprise de provisions au titre de la norme IAS 37⁵⁵ pour un montant de 308 MDH ;
- Un retraitement des dotations au titre de la norme IFRS 9 pour un total de 225 MDH.

⁵⁵ Annulation, au niveau des comptes consolidés, des provisions non affectées au niveau des comptes sociaux

Tableau 108 : Taux de contentieux & Taux de couverture

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Encours brut	113 070 289	117 621 321	4,02%	138 526 891	17,77%
Dont CES	9 979 694	11 989 587	20,14%	17 493 488	45,91%
Encours Net	105 709 390	108 905 507	3,02%	127 413 543	16,99%
Provisions	7 360 899	8 715 814	18,41%	11 113 347	27,51%
Coût du risque	1 111 251	2 031 334	82,80%	2 388 517	17,58%
TAUX DE CONTENTIEUX (CES/Encours Brut)	8,83%	10,19%	+1,37 pts	12,63%	+2,43 pts
TAUX DE COUVERTURE (Provisions/CES)	73,76%	72,69%	-1,06 pts	63,53%	-9,17 pts
Coût du risque/ Encours Net	1,05%	1,87%	+0,81 pts	1,87%	+0,01 pts

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2024, le taux de contentieux du GCAM s'affiche à 10,19%, en hausse de 1,37 points de pourcentage par rapport à l'exercice 2023. Le taux de couverture passe quant à lui à 72,69% (-1,06 pts). Par ailleurs, le ratio « coût du risque/encours net » ressort à 1,87% (+0,81 pts).

Au titre de l'exercice 2025, le taux de contentieux du GCAM est en hausse de 2,43 points de pourcentage à 12,63%. Le taux de couverture s'affiche quant à lui à 63,53% (-9,17 pts). Par ailleurs, le ratio « coût du risque/encours net » ressort à 1,87% (+0,01 pts).

f. Résultat Net Part du Groupe:

Tableau 109 : Évolution du résultat net part du groupe du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	84 329	266 384	>100%	373 100	40,06%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	74	64	-14,06%	47 108	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-63 061	-28 587	54,67%	-162 949	<-100%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition					
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	21 343	237 861	>100%	257 259	8,16%
Impôts sur les bénéfices	23 745	4 789	-79,83%	16 891	>100%
RÉSULTAT NET	45 088	242 649	>100%	274 150	12,98%
Résultat hors groupe	3 497	31 689	>100%	58 937	85,98%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	41 591	210 960	>100%	215 213	2,02%

Source : CAM

Au titre de l'exercice 2024, le Résultat Net Consolidé du Groupe ressort à 243 MDH, en hausse de plus de 100% par rapport à l'exercice précédent. Quant au Résultat Net Part du Groupe, ce dernier s'élève à 211 MDH soit une progression de plus de 100%. Cette hausse s'explique principalement par la croissance du PNB consolidé de +28%.

À fin 2025, le Résultat Net Part du Groupe s'élève à 215 MDH contre 211 MDH une année auparavant, soit une progression de 2,02%.

Le Résultat Net Consolidé du Groupe ressort, quant à lui, à 274 MDH, en hausse de 12,98% par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 110 : Analyse du RNPG par Pôle d'activité

En KDH	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro-crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêt	3 048 551	4 323	241 854	79 030	1 967	204 367	-5	3 580 087
Marges sur commissions	703 434	402	15 861		85 839	-40 592	11 451	776 395
Produit net bancaire	4 671 488	6 225	258 764	81 518	93 801	159 872	13 735	5 285 403
Résultat Brut d'exploitation	2 503 356	1 360	186 940	24 029	58 755	56 652	-69 475	2 761 617
Résultat d'exploitation	175 415	1 360	124 711	4 772	58 755	77 501	-69 414	373 100
Résultat avant impôt	-72 081	848	124 362	10 370	58 191	77 501	58 068	257 259
Résultat net	624	-2 971	110 040	10 370	42 341	57 134	56 613	274 150
RNPG 2025	625	-2 987	110 040	-1 505	32 755	44 380	31 905	215 213

En KDH	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro-crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêts	2 734 112	4 314	155 792	70 357	1 564	169 932	-1	3 136 070
Marge sur commissions	611 101	-	11 019	-	47 137	-33 342	9 552	645 467
Produit net bancaire	4 366 289	4 314	166 085	71 906	53 557	136 775	9 551	4 808 477
Résultat brut d'exploitation	2 162 373	1 613	108 999	14 599	23 821	46 191	-59 878	2 297 718
Résultat d'exploitation	218 376	1 613	62 640	691	23 992	18 951	-59 879	266 384
Résultat avant impôts	166 433	-148	62 230	6 685	23 958	19 078	-40 375	237 861
Résultat net	170 183	-1 218	60 422	6 685	23 958	17 735	-35 115	242 649
RNPG 2024	170 183	-1 237	60 422	-1 060	18 324	22 496	-58 167	210 960

En KDH	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro-crédit	Gestion d'actif	Banque Participative	Autres	Total
Marge d'intérêts	2 628 989	3 391	121 019	65 529	797	145 069		2 964 794
Marge sur commissions	560 308		6 370		28 937	-48 680	8 341	555 276
Produit net bancaire	3 362 120	3 391	149 301	66 278	32 161	121 850	8 341	3 743 442
Résultat brut d'exploitation	1 109 565	172	93 825	9 153	7 402	31 153	-55 689	1 195 581
Résultat d'exploitation	73 609	172	51 849	-10 436	8 265	21 034	-60 164	84 329
Résultat avant impôts	23 947	-183	46 537	-10 326	8 663	21 034	-68 329	21 343
Résultat net	40 922	-2 039	44 725	-10 326	8 659	24 058	-60 911	45 088
RNPG 2023	40 922	-2 054	44 725	-1 328	6 675	24 276	-71 625	41 591

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2023, la répartition du RNPG du Groupe CAM fait ressortir les principaux pôle d'activité suivants :

- Les sociétés de financement (45 MDH) ;
- La banque de détail (41 MDH).

À fin 2024, la banque de détail représente toujours la composante la plus notable du RNPG du GCAM avec 170 MDH. L'apport des autres activités fait principalement ressortir les sociétés de financement spécialisées (60 MDH).

Au 31 décembre 2025, la répartition du RNPG du Groupe CAM fait ressortir les principaux pôle d'activité suivants :

- Le financement spécialisé (110 MDH) ;
- La banque participative (44 MDH).

Tableau 111 : Contribution des Filiales au RNPG

RNPG (En KDH)	2 023	2 024	2 025
CAM	32 977	261 669	270 200
HOLDAGRO	4 340	5 734	4 601
TEF	198	192	237
TARGA	-118	-54	-51
CAM LEASING	4 035	4 613	9 764
AFC	-1 081	2 038	2 905
ARDI	-9 767	8 089	11 429
MSIN & MAROGEST	9 428	28 257	46 298
GCAM DOC	104	45	55
AAB	1 723	14 187	20 564
ASS ISMAILIA	-227	-240	56
AMIFA	74	64	1 035
IMMOVERT	52	66	12 462
VOCATION LOISIRS	-631	59	42
CAM COURTAGE	5 391	6 524	8 091
MSIN GESTION	4 641	3 884	10 175
OPCI	38 609	42 097	45 121
OPCI SREI	39 154	40 867	41 777
CAM FACTORING		-29	3 993
OPCI PATRIMOINE CONFIANCE			46 073
Retraitements	-87 311	-207 102	-319 614
TOTAL	41 591	210 960	215 213

Source : CAM

À fin décembre 2023, la participation des filiales au RNPG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part des OPCI pour un total de 78 MDH.

À fin 2024, la participation des filiales au RNPG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part des OPCI pour un total de 83 MDH.

À fin 2025, la participation des filiales au RNPG du Groupe CAM fait ressortir la prépondérance de la part des OPCI pour un total de 133 MDH.

g. Indicateurs de rentabilité

Tableau 112 : Évolution des indicateurs de rentabilité du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Résultat Net consolidé	45 088	242 649	>100%	274 150	12,98%
Fonds Propres	9 996 030	10 441 790	4,46%	11 152 685	6,81%
Total Bilan	140 140 004	157 913 895	12,68%	175 718 563	11,27%
Return On Equity (ROE)⁵⁶	0,45%	2,38%	+1,93 pts	2,52%	+0,14 pts
Return On Assets (ROA)⁵⁷	0,03%	0,15%	+0,12 pts	0,16%	+0,01 pts

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2024, le ROE s'affiche à 2,38% (+193 points de base) et le ROA ressort à 0,15% (+12 points de base) suite à la progression du résultat net consolidé.

Au terme de l'exercice 2025, le ROE s'affiche à 2,52% et le ROA ressort à 0,16%.
La hausse constatée est essentiellement due à la progression du résultat net consolidé.

⁵⁶ ROE= Résultat Net/Capitaux Propres Hors RN

⁵⁷ ROA= Résultat Net/ Total Actif

VIII.3. Analyse des principaux postes du Bilan consolidé IFRS

Tableau 113 : Évolution du Bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole du Maroc

Actif (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP	4 661 123	5 668 061	21,60%	4 799 804	-15,32%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 610 404	12 506 115	>100%	10 096 348	-19,27%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	4 363 032	12 186 012	>100%	5 608 677	-53,97%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	247 373	320 102	29,40%	4 487 671	>100%
Instruments dérivés de couverture					
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	5 091 025	6 394 040	25,59%	5 350 201	-16,33%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 031 729	4 299 998	41,83%	3 305 438	-23,13%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2 059 297	2 094 041	1,69%	2 044 763	-2,35%
Titres au coût amorti	5 707 579	6 770 690	18,63%	8 229 005	21,54%
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	828 731	4 795 188	>100%	2 712 238	-43,44%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	105 709 390	108 905 507	3,02%	127 413 543	16,99%
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux					
Placements des activités d'assurance					
Actifs d'impôt exigible	38 552	29 185	-24,30%	33 569	15,02%
Actifs d'impôt différé	291 336	353 031	21,18%	406 725	15,21%
Comptes de régularisation et actifs divers	2 665 897	2 155 459	-19,15%	2 731 703	26,73%
Actifs non courants destinés à être cédés					
Participation dans les entreprises mises en équivalence	18 711	18 267	-2,37%	4 164 817	>100%
Immeubles de placement	4 817 359	4 767 852	-1,03%	4 612 914	-3,25%
Immobilisations corporelles	5 220 228	5 068 256	-2,91%	4 694 382	-7,38%
Immobilisations incorporelles	172 760	175 336	1,49%	166 438	-5,07%
Écart d'acquisition	306 908	306 908	0,00%	306 877	-0,01%
TOTAL ACTIF IFRS	140 140 004	157 913 895	12,68%	175 718 563	11,27%

Passif (En KDH)	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des CP					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8 879	57 986	>100%	34 456	-40,58%
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	8 879	57 986	>100%	34 456	-40,58%
Passifs financiers à la JV par résultat sur option					
Instruments dérivés de couverture					
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	14 534 897	19 355 709	33,17%	28 437 435	46,92%
Dettes envers la clientèle	100 069 892	109 244 955	9,17%	116 957 382	7,06%
Titres de créance émis	5 556 835	6 787 569	22,15%	6 751 571	-0,53%
Passifs d'impôt courant	47 240	46 182	-2,24%	213 267	>100%
Passifs d'impôt différé	1 090 613	1 176 086	7,84%	988 979	-15,91%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 692 522	3 427 267	27,29%	3 195 734	-6,76%
Provisions pour risques et charges	301 894	536 572	77,74%	399 920	-25,47%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 959	7 862	-1,22%	7 156	-8,98%
Dettes subordonnées	5 833 243	6 831 917	17,12%	7 579 978	10,95%
Capital et réserves liées	7 000 937	7 000 937	0,00%	7 500 937	7,14%
Réserves consolidées	3 112 526	3 276 421	5,27%	3 503 585	6,93%
- Part du groupe	2 767 495	2 790 040	0,81%	3 012 711	7,98%
- Part des minoritaires	345 030	486 380	40,97%	490 874	0,92%
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	-162 521	-78 217	51,87%	-125 987	-61,07%
Résultat net de l'exercice	45 088	242 649	>100%	274 150	12,98%
- Part du groupe	41 591	210 960	>100%	215 213	2,02%
- Part des minoritaires	3 497	31 689	>100%	58 937	85,98%
TOTAL PASSIF IFRS	140 140 004	157 913 895	12,68%	175 718 563	11,27%

Source : CAM

a. Évolution et composition du portefeuille titres du GCAM:

Tableau 114 : Évolution de la composition du portefeuille titres du GCAM

En KDH_	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 610 405	12 506 114	>100%	10 096 348	-19,27%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	4 363 032	12 186 012	>100%	5 608 677	-53,97%
- Bons du trésor et valeurs assimilées	2 541 160	6 039 680	>100%	5 478 636	-9,29%
- Actions et autres titres à revenu variable	1 821 872	6 146 332	>100%	130 041	-97,88%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	247 373	320 102	29,40%	4 487 671	>100%
- Actions et autres titres à revenu variable	247 373	320 102	29,40%	4 487 671	>100%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 091 026	6 394 039	25,59%	5 350 201	-16,33%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 031 729	4 299 998	41,83%	3 305 438	-23,13%
- Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la BC	2 850 472	3 681 760	29,16%	3 075 378	-16,47%
- Autres titres de créance négociables	514	199 983	>100%	199 358	-0,31%
- Obligations	180 743	418 255	>100%	30 702	-92,66%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2 059 297	2 094 041	1,69%	2 044 763	-2,35%
- Actions et autres titres à revenu variable					
- Titres de participation non consolidés	2 059 297	2 094 041	1,69%	2 044 763	-2,35%
Titres au coût amorti	5 707 579	6 770 690	18,63%	8 229 005	21,54%

Source : CAM

À fin 2024, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont en hausse de plus de 100% comparativement à décembre 2023, notamment suite à la progression de l'encours du portefeuille de transaction :

- Bons du trésor et valeurs assimilées (+3,5 Mrds Dhs) ;
- Actions et autres titres à revenu variable (+4,3 Mrds Dhs).

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en hausse de 25,59% principalement suite à l'évolution de l'encours du portefeuille de Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale de 831 MDH (+29,16%).

Au 31 décembre 2025, les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont en recul de 19,27% comparativement à 2024, notamment suite à une baisse des Actifs Financiers détenus à des fins de transaction (-6 Mrds Dhs), partiellement compensée par une hausse des Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat (+4 Mrds Dhs).

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont en baisse de 16,33% principalement suite à un recul de 606 MDH des Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale.

b. Les Crédits:

Tableau 115 : Évolution des crédits accordés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
PC ET CRÉANCES SUR LES EC NET DE DEPRÉCIATION (1)	828 731	4 795 188	>100%	2 712 238	-43,44%
Comptes à vue	715 654	1 831 876	>100%	1 355 384	-26,01%
Prêts	12 327	2 963 315	>100%	1 356 857	-54,21%
Opérations de pension	100 753		-100%		
Dépréciation des prêts et créances émis sur les ECA	-3	-3	-	-3	-
PC ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DEPRÉCIATION (2)	105 709 390	108 905 507	3,02%	127 413 543	16,99%
Comptes ordinaires débiteurs	18 476 249	18 257 065	-1,19%	16 621 148	-8,96%
Prêts consentis à la clientèle	94 594 040	99 364 256	5,04%	121 905 742	22,69%
Opérations de pension					
Opérations de location-financement					
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-7 360 899	-8 715 814	-18,41%	-11 113 347	-27,51%
TOTAL (1) + (2)	106 538 121	113 700 695	6,72%	130 125 781	14,45%

Source : CAM

À fin 2024, l'encours des créances s'est établi à 114 Mrds Dhs, en hausse de 6,72% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par l'augmentation :

- De plus de 100% des prêts consentis aux ECA à 4,8 Mrds Dhs, dont notamment les prêts (+2,9 Mrds Dhs) ;
- De 3,02% des créances sur la clientèle à 109 Mrds Dhs, dont notamment les prêts (+4,8 Mrds Dhs).

À fin décembre 2025, l'encours des créances s'est établi à 130 Mrds Dhs, soit une hausse de 14,45% par rapport à fin 2024. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation des créances sur la clientèle de 16,99%, s'affichant ainsi à 127 Mrds Dhs (prêts consentis à la clientèle +23 Mrds Dhs).

Tableau 116 : Ventilation du portefeuille créances sur les ECA

Portefeuille Créances sur les Établissements de Crédit (En KDH)	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Encours Bilan au 31-12-2025	2 712 238		
Provisions sous IFRS 9 au 31-12-2025			

Source : CAM

À fin 2025, l'encours global des créances sur les établissements de crédit est considéré comme sain et est classé dans le bucket 1.

Tableau 117 : Ventilation du portefeuille créances sur la clientèle

Portefeuille Créances sur la Clientèle (En KDH)	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Life time	Bucket 3 ECL Life time
Encours Bilan au 31-12-2025	111 769 701	9 263 701	17 493 488
Encours Hors Bilan au 31-12-2025	28 121 948		
Provisions sous IFRS 9 au 31-12-2025	696 099	1 065 152	9 352 097

Source : CAM

À fin 2025, l'encours sain représente près de 81% des créances brutes sur la clientèle (provisionné à hauteur de 1%). La clientèle sensible (Bucket 2) représente quant à elle près de 7% de l'encours brut et est provisionnée à hauteur de 11%. Enfin, les clients en défaut (bucket 3) représentent 13% et sont provisionnés à hauteur de 53%.

c. Comptes de régularisation et actifs divers

Tableau 118 : Évolution des comptes de régularisation et actifs divers du GCAM

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Comptes de régularisation et actifs divers	2 665 897	2 155 459	-19,15%	2 731 703	26,73%

Source : CAM

À fin 2024, l'encours des comptes de régularisation et actifs divers s'est établi à 2,2 Mrds Dhs, en baisse de 19,15% par rapport à l'exercice précédent notamment suite à la variation des comptes de négociation et de règlement de MSIN (-628 MDH).

À fin décembre 2025, l'encours des comptes de régularisation et actifs divers s'est établi à 2,7 Mrds Dhs, soit une hausse de 26,73%. Cette évolution s'explique essentiellement par :

- MSIN : comptes de négociation et de règlement (453 MDH) ;
- CAM Leasing: sommes dues à l'État (130 MDH).

d. Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau 119 : Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles du GCAM

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Immobilisations corporelles	5 220 228	5 068 256	-2,91%	4 694 382	-7,38%
Immobilisations incorporelles	172 760	175 336	1,49%	166 438	-5,07%
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	5 392 988	5 243 592	-2,77%	4 860 820	-7,30%

Source : CAM

Durant la période analysée, la valeur globale des immobilisations du Groupe Crédit Agricole du Maroc marque un TCAM de -5,06% et ressort à 4,9 Mrds Dhs à fin décembre 2025, notamment suite au recul des immobilisations corporelles de 10% entre 2023 et 2025.

e. Les Dépôts:

Tableau 120 : Évolution des dépôts collectés par le Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (1)	14 534 897	19 355 709	33,17%	28 437 435	46,92%
Dettes envers les établissements de crédit	1 603 507	61 246	-96,18%	1 011 041	>100%
Emprunts	7 284 277	7 895 877	8,40%	14 986 624	89,80%
Opérations de pension	5 647 113	11 398 586	>100%	12 439 770	9,13%
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (2)	100 069 892	109 244 955	9,17%	116 957 382	7,06%
Comptes ordinaires créditeurs	54 797 293	65 036 523	18,69%	69 956 019	7,56%
Comptes à terme	26 463 038	23 409 343	-11,54%	25 589 607	9,31%
Comptes d'épargne	14 867 162	15 608 321	4,99%	16 254 841	4,14%
Autres dettes envers la clientèle	3 488 003	4 785 480	37,20%	4 749 213	-0,76%
Intérêts courus à payer	454 396	405 288	-10,81%	407 702	0,60%
TOTAL (1) + (2)	114 604 789	128 600 664	12,21%	145 394 817	13,06%

Source : CAM

À fin 2024, l'encours total des dépôts consolidés a atteint 129 Mrds Dhs, affichant ainsi une hausse de 12,21% par rapport à fin décembre 2023. Cette évolution résulte principalement de :

- La progression de l'encours des dettes envers la clientèle de 9,17% à 109 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à :
 - La hausse des comptes ordinaires créditeurs de 18,69% (+10 Mrds Dhs) ;
 - Les autres dettes envers la clientèle de 37,20% (+1,3 Mrds Dhs).
- La progression de l'encours des dettes envers les établissements de crédit de 33,17% à 19 Mrds Dhs. Cette évolution est essentiellement liée à une hausse de plus de 100% des opérations de pension (+5,8 Mrds Dhs).

Au terme de l'exercice 2025, l'encours total des dépôts consolidés en normes IFRS a atteint 145 Mrds Dhs, affichant ainsi une hausse de 13,06%. Cette évolution résulte de la progression de l'encours :

- Des dettes envers les ECA (+46,92%) à 28 Mrds Dhs, notamment suite à la hausse des emprunts de 89,80% (+7 Mrds Dhs) ;
- Des dettes envers la clientèle (+7,06%) à 117 Mrds Dhs, notamment suite à l'augmentation des comptes ordinaires créditeurs qui passent à 70 Mrds Dhs (+7,56%).

f. Titres de créance émis

Tableau 121 : Évolution des titres de créances émis par le GCAM

EN KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
TCN	5 556 835	6 787 569	22,15%	6 751 571	-0,53%
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	5 556 835	6 787 569	22,15%	6 751 571	-0,53%

Source : CAM

Durant la période analysée, les variations du poste s'expliquent par les évolutions au niveau des comptes sociaux du CAM. En effet, les titres de créance émis par le GCAM correspondent exclusivement aux certificats de dépôt émis par le CAM (Cf marché des titres de l'émetteur).

Au terme de l'exercice 2024, l'encours des certificats de dépôt émis par le CAM ressort à 6,8 Mrds Dhs (+22,15%) pour un plafond autorisé de 10 Mrds Dhs.

À fin 2025, l'encours des certificats ressort à 6,8 Mrds Dhs (- 0,53%).

g. Comptes de régularisation et autres passifs

Tableau 122 : Évolution des comptes de régularisation du GCAM

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Comptes de régularisation et autres passifs	2 692 522	3 427 267	27,29%	3 195 734	-6,76%

Source : CAM

À fin 2024, l'encours des comptes de régularisation et autres passifs s'est établi à 3,4 Mrds Dhs, en hausse de 27,29% par rapport à l'exercice précédent, notamment suite à la variation du poste « autres passifs au niveau des comptes sociaux du CAM (hausse de +437 MDH des sommes dues à l'État et de +531 MDH des comptes transitoires créditeurs).

À fin décembre 2025, l'encours des comptes de régularisation et autres passifs s'est établi à 3,2 Mrds Dhs, soit une baisse de 6,76%, notamment suite à la baisse de l'encours des autres passifs du CAM de 23,38%, dont :

- Comptes de régularisation (-277 MDH) ;
- Crédoeurs divers (-21,13%), dont essentiellement les sommes dues à l'État (- 167 MDH).

h. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie

Tableau 123 : Évolution des Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie du GCAM

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 959	7 862	-1,22%	7 156	-8,98%

Source : CAM

Ce poste est essentiellement constitué des subventions reçues de la part d'organismes internationaux (Union Européenne et KFW Bankengruppe) et visant l'appui aux structures des caisses locales et régionales finançant principalement l'agriculture. Ces subventions ont été reçues sur la période 2003-2008. Le CAM procède chaque année à la constatation en produit d'une fraction de chacun des montants reçus.

Au terme de l'exercice 2024, le poste ressort à 7,9 Mrds Dhs soit un recul de 1,22% .

À fin décembre 2025, le poste s'affiche à 7,2 Mrds Dhs, contre 7,9 Mrds Dhs en 2024, soit un recul de 8,98% .

i. Dettes subordonnées

Tableau 124 : Évolution des dettes subordonnées du GCAM

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Dettes subordonnées	5 833 243	6 831 917	17,12%	7 579 978	10,95%

Source : CAM

Durant la période analysée, les variations du poste s'expliquent par les évolutions au niveau des comptes sociaux du CAM. En effet, les dettes subordonnées émises par le GCAM correspondent exclusivement aux dettes subordonnées émises par le CAM (Cf marché des titres de l'émetteur).

Au terme de l'exercice 2024, l'encours des dettes subordonnées du GCAM s'affiche à 6,8 Mrds Dhs suite au lancement d'une émission d'obligations subordonnées pour 1 000 MDH durant le mois décembre.

À fin décembre 2025, l'encours des dettes subordonnées du GCAM s'affiche à 7 580 MDH suite au lancement de deux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles en juin et en décembre 2025 pour un total de 1 500 MDH.

j. Les Ressources du GCAM:

Tableau 125 : Évolution des ressources du Groupe Crédit Agricole du Maroc

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Fonds propres et assimilés dont:	15 837 233	17 281 569	9,12%	18 739 820	8,44%
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 959	7 862	-1,22%	7 156	-8,98%
Dettes subordonnées	5 833 243	6 831 917	17,12%	7 579 978	10,95%
Capital et réserves liées	7 000 937	7 000 937	-	7 500 937	7,14%
Réserves consolidées	3 112 526	3 276 421	5,27%	3 503 585	6,93%
Gains ou pertes latents ou différés, PDG	- 162 521	-78 217	51,87%	-125 987	-61,07%
Résultat net de l'exercice	45 088	242 649	>100%	274 150	12,98%
Ressources	120 161 624	135 388 233	12,67%	152 146 388	12,38%
Établissements de crédit	14 534 897	19 355 709	33,17%	28 437 435	46,92%
Clientèle	100 069 892	109 244 955	9,17%	116 957 382	7,06%
Titres de créance émis	5 556 835	6 787 569	22,15%	6 751 571	-0,53%

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2024, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 17,3 Mrds Dhs en progression de 9,12% par rapport à décembre 2023. Cette variation s'explique principalement par :

- La hausse de 17,12% des dettes subordonnées suite à l'émission d'Obligations Subordonnées pour un montant de 1 000 MDH par le CAM en décembre 2024 ;
- La progression du résultat net de plus de 100% (+198 MDH).

À fin 2025, les fonds propres et assimilés du GCAM ressortent à 18,7 Mrds Dhs en hausse de 8,44%, notamment suite à l'augmentation de capital du CAM pour un montant de 665 MDH.

Par ailleurs, les ressources consolidées sont en progression tout au long de la période analysée et passe de 120 Mrds Dhs en 2023 à 152 Mrds Dhs en 2025, soit une progression globale de 27%.

VIII.4. Tableau de variation des capitaux propres

Tableau 126 : Tableau de passage des capitaux propres

En KDH	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en CPR	Gains et pertes comptabilisés directement en CPNR	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2024	4 645 081	2 355 857		3 000 999	-13 316	-64 901	9 923 720	518 070	10 441 790
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)									
Autres									
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2025	4 645 081	2 355 857		3 000 999	-13 316	-64 901	9 923 720	518 070	10 441 790
Changement de méthodes - 2025									
Autres				11 054			11 054	-2 138	8 916
Capitaux propres clôture corrigés	4 645 081	2 355 857		3 012 053	-13 316	-64 901	9 934 774	515 932	10 450 706
Variation de capital	161 812	338 187					499 999		499 999
Paievements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes								-25 057	-25 057
Autres									
Résultat de l'exercice				215 213			215 213	58 937	274 150
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-50 229	1 383	-48 846		-48 846
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies					1 076		1 076		1 076
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)									
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					-49 153	1 383	-47 770		-47 770
Variation de périmètre				658			658		658
Autres mouvements -2025									
Capitaux propres à la clôture	4 806 893	2 694 044		3 227 924	-62 469	-63 518	10 602 873	549 812	11 152 685

Source : CAM

À fin décembre 2025, le tableau de variation des capitaux propres du GCAM fait essentiellement ressortir l'augmentation de capital du CAM.

VIII.5. Tableau des flux de trésorerie

Tableau 127 : Évolution des flux de trésorerie du GCAM

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Résultat avant impôt	21 343	237 863	>100%	257 260	8%
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	320 360	315 901	-1%	332 496	5%
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition					
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	481 556	1 012 501	>100%	2 334 080	>100%
+/- dotations nettes aux provisions	142 686	305 546	>100%	-18 016	<-100%
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-74	-64		-47 108	
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-6 547	-16 908	<-100%	-114 400	<-100%
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement					
+/- autres mouvements	-20 535	38 658	>100%	15 829	-59%
Total des éléments non monétaires inclus dans le RNAI et des autres ajustements	917 446	1 655 634	80%	2 502 881	51%
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-3 989 578	845 906	>100%	11 066 537	>100%
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	-4 092 839	4 699 672	>100%	-12 548 460	<-100%
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 116 708	-7 565 198	<-100%	-1 083 402	86%
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-561 768	1 151 018	>100%	-288 084	<-100%
Impôts	-28 908	-29 127	-1%	-197 496	<-100%
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-7 556 385	-897 729	88%	-3 050 905	<-100%
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-6 617 596	995 768	>100%	-290 764	<-100%
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-102 922	123 246	>100%	82 053	-33%
+/- flux liés aux immeubles de placement	-1 405	2 717	>100%	-123 769	<-100%
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-128 617	-53 442	58%	226 483	>100%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-232 944	72 521	>100%	184 767	>100%
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-10 164	-22 368	<-100%	-25 054	-12%
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 356 194	-38 984	<-100%	-737 207	<-100%
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 346 030	-61 352	<-100%	-762 261	<-100%
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie					
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-5 504 510	1 006 937	>100%	-868 258	<-100%
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10 165 628	4 661 119	-54%	5 668 056	22%
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	10 165 628	4 661 119	-54%	5 668 056	22%
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit					
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4 661 119	5 668 056	22%	4 799 799	-15%
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	4 661 119	5 668 056	22%	4 799 799	-15%
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit					
Variation de la trésorerie nette	-5 504 509	1 006 937	>100%	-868 257	<-100%

Source : CAM

À fin 2024, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à 5 668 MDH, notamment suite à :

- La hausse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de plus de 100% avec un solde qui passe à 996 MDH. Cette évolution est principalement due aux variations suivantes :
 - Flux liés aux opérations avec les ECA : +4,8 Mrds Dhs ;
 - Flux liés aux opérations avec la clientèle : +8,8 Mrds Dhs ;
 - Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers : -8,7 Mrds Dhs ;
- La hausse du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement à 73 MDH. Cette variation est principalement due à la hausse des flux liés aux actifs financiers et aux participations qui passent de -103 MDH en 2023 à +123 MDH à fin 2024 ;
- La baisse de plus de 100% du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement à -61 MDH, l'exercice 2023 ayant été marqué par l'augmentation de capital du CAM (1,3 Mrds Dhs).

À fin 2025, la trésorerie de clôture du GCAM s'affiche à 4 800 MDH, notamment suite à :

- La baisse des flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle de plus de 100% avec un solde qui passe à -291 MDH, principalement due à une diminution de plus de 100% des flux liés aux opérations avec la clientèle qui s'affichent à -13 Mrds Dhs ;
- L'évolution du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité d'investissement de plus de 100%, suite à la variation des flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (+280 MDH) ;
- La baisse du solde des flux nets de trésorerie générés par l'activité de financement de plus de 100%, notamment suite au recul des autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (-698 MDH).

VIII.6. Engagements hors bilan consolidés

Tableau 128: Évolution des engagements hors bilan du GCAM

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Engagements de financements donnés	12 592 703	16 718 346	32,76%	23 251 730	39,08%
Aux établissements de crédit	4 521	43 361	>100%	148 933	>100%
À la clientèle	12 588 182	16 674 985	32,47%	23 102 797	38,55%
Ouverture de crédit					
Autre engagements en faveur de la clientèle					
Engagements de garantie donnés	3 760 007	4 657 662	23,87%	5 573 293	19,66%
D'ordre des établissements de crédit	24 010	55 541	>100%	118 255	>100%
D'ordre de la clientèle	3 735 997	4 602 122	23,18%	5 455 038	18,53%
. Dont cautions administratives et fiscales et autres cautions	2 286 622	3 059 934	33,82%	3 743 942	22,35%
. Dont autres garanties d'ordre à la clientèle	1 449 375	1 542 187	6,40%	1 711 096	10,95%
Engagements de financement reçus		936 330		1 004 071	
Des établissements de crédit		936 330	NA	1 004 071	7,23%
De la clientèle					
Engagements de garantie reçus	7 083 231	7 701 823	8,733%	7 146 229	-7,21%
Des établissements de crédit	7 051 132	7 205 890	2,195%	6 650 296	-7,71%
De l'état et d'autres organismes de garantie	32 099	495 933	>100%	495 933	-

Source : CAM

Engagements de financement :

Au terme de l'exercice 2024, les engagements de financement donnés par le GCAM sont en hausse de 32,76% à 17 Mrds Dhs s'expliquant principalement par la hausse de 32,47% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Au terme de l'exercice 2025, les engagements de financement donnés par le GCAM sont en progression de 39,08% avec un encours de 23 Mrds Dhs, dont notamment les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle qui progressent de 6,4 Mrds Dhs.

Engagements de Garantie :

À fin 2024, les engagements de garantie donnés par le GCAM sont en hausse de 23,87% à 4,7 Mrds Dhs s'expliquant principalement par une progression des engagements de garantie d'ordre de la clientèle (+866 MDH), dont notamment les cautions administratives et fiscales (+773 MDH).

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus par le Groupe s'élèvent à 7,7 Mrds Dhs en hausse de 8,73% comparativement à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, les engagements de garantie donnés par le GCAM s'établissent à 5,6 Mrds Dhs, en progression de 19,66%, notamment suite à la hausse des engagement de garantie d'ordre de la clientèle (+853 MDH), dont cautions administratives et fiscales et autres cautions (+684 MDH).

Par ailleurs, les engagements de garantie reçus par le Groupe s'élèvent à 7 Mrds Dhs en baisse de 7,21% comparativement à l'exercice précédent, suite au recul des engagements de garantie reçus des établissements de crédit (-556 MDH).

VIII.7. Indicateurs financiers

a. Ratio de transformation

Tableau 129 : Évolution du taux de transformation des dépôts en crédits du GCAM

En KDH	2 023	2 024	Δ%	2 025	Δ%
Créances nettes sur la clientèle	105 709 390	108 905 507	3,02%	127 413 543	16,99%
Dépôts de la clientèle	100 069 892	109 244 955	9,17%	116 957 382	7,06%
Ratio de transformation	105,64%	99,69%	-5,95pts	108,94%	+9,25pts

Source : CAM

Au terme de l'exercice 2023, le taux de transformation ressort à 105,64%.

Au 31 décembre 2024, le taux de transformation du GCAM ressort à 99,69% en baisse de 5,95 pts par rapport l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, le taux de transformation du GCAM ressort à 108,94% en hausse de 9,25 pts par rapport l'exercice précédent.

b. Ratio de solvabilité

Tableau 130 : Évolution du ratio de solvabilité consolidé du GCAM

En MDH	Ratio exigé par BAM	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
FONDS PROPRES		13 521 839	14 198 658	5,01%	16 199 469	14,09%
Fonds propres de catégorie 1		10 255 550	10 534 933	2,72%	12 996 856	23,37%
Fonds propres CET1		8 961 548	9 240 933	3,12%	10 202 856	10,41%
Total risques pondérés		106 798 072	115 219 905	7,89%	127 033 629	10,25%
Ratio Tier one	9%	9,60%	9,14%	-0,46pts	10,23%	+1,09pts
Ratio CET1	8%	8,39%	8,02%	-0,37pts	8,03%	+0,01pts
Ratio de solvabilité	12%	12,66%	12,32%	-0,34pts	12,75%	+0,43pts

Source : CAM (Calcul Communiqué à BAM)

Au 31 décembre 2024, le GCAM affiche un ratio de solvabilité atteignant 12,32%, un ratio de fonds propres de base de 9,14% et un ratio CET1 de 8,02%.

Au 31 décembre 2025, le GCAM affiche un ratio de solvabilité atteignant 12,75%, un ratio de fonds propres de base de 10,23% et un ratio CET1 de 8,03%.

c. Ratio de levier

Tableau 131 : Évolution du ratio de levier du GCAM

En %	Ratio exigé par BAM	2023	2024	Δ%	2025	Δ%
Ratio de levier	3%	7,08%	6,60%	-0,48 pts	7,04%	+0,44 pts

Source : CAM

Au 31 décembre 2025, le GCAM affiche un ratio de levier de 7,04%, contre 6,60% à fin 2024 et 7,08% à fin 2023.

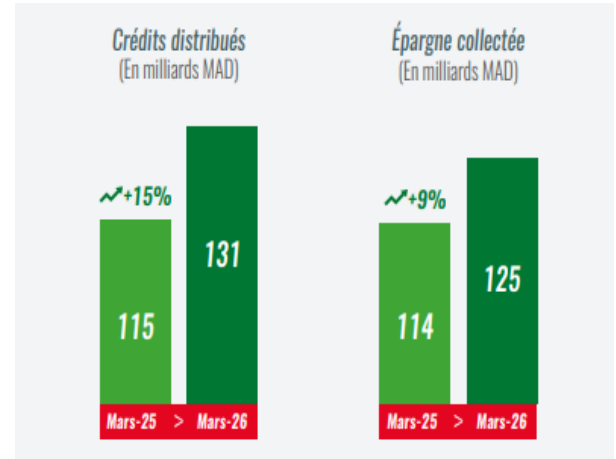
PARTIE V. SITUATION FINANCIÈRE (COMPTES TRIMESTRIELS)

I. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES (T1-2026)

DYNAMISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE & RENFORCEMENT DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉPARGNE MOBILISÉE

Le total des crédits distribués s'affiche à 131 mrds dhs au 31 mars 2026, en progression annuelle de +15%. Cette évolution témoigne de l'engagement de la banque pour le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie, tout en accordant un intérêt particulier à l'agriculture et au développement socio-économique.

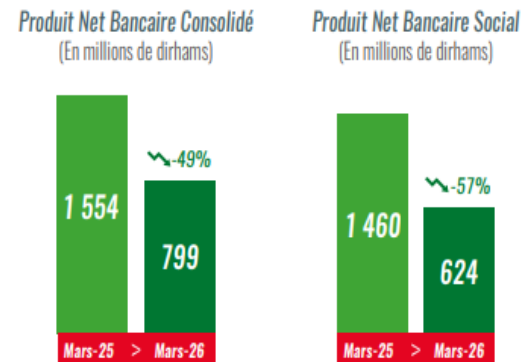
Par ailleurs, l'encours global des ressources clientèle du GCAM ressort à 125 mrds dhs au 31 mars 2026, contre 114 mrds dhs au 31 mars 2025, soit une croissance annuelle de +9%. Cette progression s'appuie sur une dynamique positive de la collecte des comptes à vue (+13%), contribuant ainsi à l'optimisation du coût des ressources et à l'amélioration de la structure des dépôts de la banque.



CROISSANCE SOUTENUE DE LA MARGE COMMERCIALE ET DES COMMISSIONS LIMITANT PARTIELLEMENT L'IMPACT DU CONTEXTE DÉFAVORABLE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ SUR LE PNB

Au terme du premier trimestre 2026, et sous l'effet d'un environnement international et de taux défavorables impactant les revenus des activités de marché, le PNB consolidé du GCAM s'affiche à 799 MDH tandis que le PNB socail ressort à 624 MDH.

Il est à noter que l'impact du contexte sur les revenus des activités de marché a été partiellement compensé par le développement de la marge commerciale et de la marge sur commissions qui ont enregistré des croissances respectives de +11% et +15% durant la période analysée.

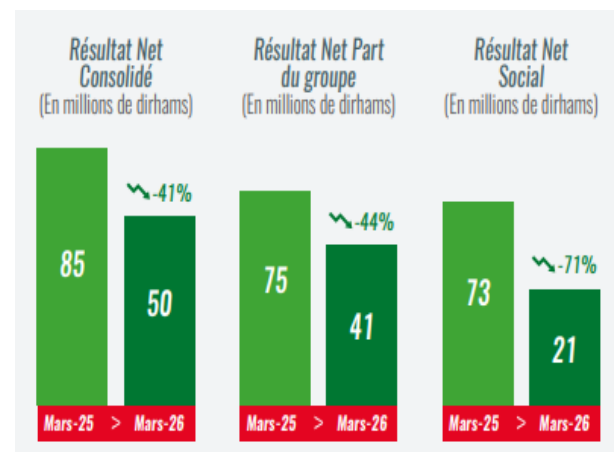


ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

Au titre du premier trimestre de l'exercice 2026, le Résultat Net Consolidé et le Résultat Net Part du Groupe ressortent respectivement à 50 MDH et 41 MDH contre 85 MDH et 75 MDH au 31 mars 2025.

Pour sa part, le Résultat Net Social ressort à 21 MDH au titre du premier trimestre 2026.

Les performances réalisées aussi bien au niveau des comptes sociaux que des comptes consolidés sont essentiellement liées à l'évolution du PNB.



II. ATTESTATIONS D'EXAMEN LIMITÉ DES CAC (T1-2025/2026)

Attestation d'examen limité des auditeurs indépendants sur la situation intermédiaire des comptes consolidés **Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc et de ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés au terme de la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 11 167 463, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 49 775.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc établis au 31 mars 2026, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Casablanca, le 25 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A
Moutai CHAOUKI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

Attestation d'examen limité des auditeurs indépendants sur la situation intermédiaire des comptes consolidés
Période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A. et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan et le compte de résultat consolidés relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 10 530 881 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 84 642.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) établis au 31 mars 2025, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Casablanca, le 28 mai 2025

Les Auditeurs Indépendants**FIDAROC GRANT THORNTON****Rachid BOUMEHRAZ**
Associé**COOPERS AUDIT MAROC S.A****Abdellah LAGHCHAOU**
Associé

Attestation d'examen limité des auditeurs indépendants sur la situation intermédiaire des comptes sociaux période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A. comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2026. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 18 252 868, dont un bénéfice net de KMAD 21 266, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A. établis au 31 mars 2026, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Casablanca, le 25 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A
Moutai CHAOUKI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
Abdellah LAGHCHAOUI
Associé

Attestation d'examen limité des auditeurs indépendants sur la situation intermédiaire des comptes sociaux période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 16 786 625 dont un bénéfice net de KMAD 72 857, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) établis au 31 mars 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Casablanca, le 28 mai 2025

Les Auditeurs Indépendants**FIDAROC GRANT THORNTON****Rachid BOUMEHRAZ**
Associé**COOPERS AUDIT MAROC S.A****Abdellah LAGHCHAOU**
Associé

III. COMPTES SOCIAUX (T1-2026)

Tableau 132 : Compte de produits et charges

En KDH	mars-25	mars-26	Δ%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 180 331	1 952 978	-10,43%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	32 504	48 394	48,89%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 218 642	1 350 172	10,79%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	105 876	78 326	-26,02%
Produits sur titres de propriété			
Commissions sur prestations de service	165 303	184 300	11,49%
Autres produits bancaires	658 007	291 786	-55,66%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	720 025	1 329 047	84,58%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	187 406	226 638	20,93%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	340 070	331 938	-2,39%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	53 459	46 853	-12,36%
Autres charges bancaires	139 089	723 617	>100%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 460 306	623 931	-57,27%
Produits d'exploitation non bancaire	13 757	4 477	-67,46%
Charges d'exploitation non bancaire	41 669	43 598	4,63%
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	508 938	520 846	2,34%
Charges de personnel	263 090	273 486	3,95%
Impôts et taxes	11 218	11 678	4,10%
Charges externes	169 634	174 152	2,66%
Autres charges générales d'exploitation	15 399	14 334	-6,92%
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	49 597	47 196	-4,84%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 397 827	148 296	-89,39%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	939 610	87 907	-90,64%
Pertes sur créances irrécouvrables	36 198	35 768	-1,19%
Autres dotations aux provisions	422 018	24 621	-94,17%
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	941 737	127 607	-86,45%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	22 190	29 607	33,42%
Récupérations sur créances amorties	1 394	7 439	>100%
Autres reprises de provisions	918 154	90 562	-90,14%
RÉSULTAT COURANT	467 366	43 275	-90,74%
Produits non courants	36	201	>100%
Charges non courantes	287 965	6 202	-97,85%
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	179 436	37 273	-79,23%
Impôts sur les résultats	106 579	16 007	-84,98%
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	72 857	21 266	-70,81%

Source : CAM

Tableau 133 : Bilan

ACTIF (En KDH)	2025	mars-26	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des CP	4 387 642	3 633 541	-17,19%
Poids en % du total	2,57%	2,10%	
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	6 799 795	6 910 485	1,63%
Poids en % du total	3,98%	3,99%	
. À vue	2 287 375	3 254 896	42,30%
. À terme	4 512 420	3 655 589	-18,99%
Créances sur la clientèle	118 158 523	111 784 162	-5,39%
Poids en % du total	69,21%	64,59%	
. Crédits de trésorerie et à la conso	49 537 635	49 246 287	-0,59%
. Crédits à l'équipement	33 155 344	35 221 779	6,23%
. Crédits immobiliers	15 538 303	16 439 279	5,80%
. Autres crédits	19 927 242	10 876 818	-45,42%
Créances acquises par affacturage	483 369	479 996	-0,70%
Poids en % du total	0,28%	0,28%	
Titres de transaction et de placement	17 220 518	24 786 997	43,94%
Poids en % du total	10,09%	14,32%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 549 565	12 807 854	49,81%
. Autres titres de créance	230 477	647 257	>100%
. Titres de propriété	8 440 476	11 331 886	34,26%
Autres actifs	4 378 901	4 264 740	-2,61%
Poids en % du total	2,56%	2,46%	
Titres d'investissement	8 219 584	9 618 641	17,02%
Poids en % du total	4,81%	5,56%	
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 219 584	9 618 641	17,02%
. Autres titres de créance			
Titres de participation et emplois assimilés	3 162 047	3 182 274	0,64%
Poids en % du total	1,85%	1,84%	
Créances subordonnées			
Poids en % du total			
Dépôts d'investissement & Wakala Bil Istithmar placés	1 150 000	1 680 000	46%
Poids en % du total	0,67%	0,97%	
Immobilisations données en crédit-bail et en location			
Poids en % du total			
Immobilisations incorporelles	451 536	447 835	-0,82%
Poids en % du total	0,26%	0,26%	
Immobilisations corporelles	6 324 105	6 287 993	-0,57%
Poids en % du total	3,70%	3,63%	
TOTAL DE L'ACTIF	170 736 018	173 076 664	1,37%

Source : CAM

PASSIF (En KDH)	2025	mars-26	Δ%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Poids en % du total			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	28 377 482	30 635 256	7,96%
Poids en % du total	16,62%	17,70%	
. À vue	1 124 731	1 111 517	-1,17%
. À terme	27 252 752	29 523 739	8,33%
Dépôts de la clientèle	114 281 827	112 240 381	-1,79%
Poids en % du total	66,93%	64,85%	
. Comptes à vue créditeurs	68 365 924	68 834 596	0,69%
. Comptes d'épargne	16 321 528	16 551 622	1,41%
. Dépôts à terme	25 865 134	22 280 285	-13,86%
. Autres comptes créditeurs	3 729 241	4 573 877	22,65%
Titres de créance émis	6 751 571	6 314 802	-6,47%
Poids en % du total	3,95%	3,65%	
. Titres de créance négociables	6 751 571	6 314 802	-6,47%
. Emprunts obligataires			
. Autres titres de créance émis			
Autres passifs	1 460 440	3 991 878	>100%
Poids en % du total	0,86%	2,31%	
Provisions pour risques et charges	1 711 198	1 641 480	-4,07%
Poids en % du total	1,00%	0,95%	
Provisions réglementées			
Poids en % du total			
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	7 157	7 157	-
Poids en % du total	0,001%	0,001%	
Dettes subordonnées	7 591 241	7 669 342	1,03%
Poids en % du total	4,45%	4,43%	
Écarts de réévaluation			
Poids en % du total			
Réserves et primes liées au capital	5 589 701	5 589 701	-
Poids en % du total	3,27%	3,23%	
Capital	4 860 334	4 860 334	-
Poids en % du total	2,85%	2,81%	
Actionnaires. Capital non versé (-)	-165 131	-165 131	-
Poids en % du total	-0,10%	-0,10%	
Report à nouveau (+/-)			
Poids en % du total			
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		270 199	
Poids en % du total		0,16%	
Résultat net de l'exercice (+/-)	270 199	21 266	-92,13%
Poids en % du total	0,16%	0,01%	
TOTAL PASSIF	170 736 018	173 076 664	1,37%

Source : CAM

Tableau 134 : Hors-Bilan

Hors Bilan (En KDH)	2025	mars-26	Δ%
ENGAGEMENTS DONNÉS	28 121 948	30 243 273	7,54%
Engagements de financement donnés en faveur des EC et assimilés	470 443	550 578	17,03%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	22 014 767	23 261 067	5,66%
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	246 800	890 185	>100%
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	5 389 938	5 541 442	2,81%
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer			
ENGAGEMENTS REÇUS	7 187 487	7 150 183	-0,52%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	535 605	537 910	0,43%
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6 651 882	6 612 273	-0,60%

Source : CAM

IV. COMPTES CONSOLIDÉS IAS-IFRS TRIMESTRIELS (T1-2026)

Tableau 135 : Compte de produits et charges consolidé

En KDH	mars-25	mars-26	Δ%
Intérêts et produits assimilés	1 440 816	1 571 530	9,07%
Intérêts et charges assimilés	-587 814	-613 573	-4,38%
MARGE D'INTÉRÊTS	853 002	957 957	12,30%
Commissions perçues	184 725	235 226	27,34%
Commissions servies	-13 466	-14 874	-10,46%
MARGE SUR COMMISSIONS	171 259	220 352	28,67%
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	600 373	-301 749	<-100%
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	586 038	-301 248	<-100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	14 335	-501	<-100%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	-7 232	803	<-100%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-7 370	-	NS
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CP non recyclables (dividendes)	139	803	>100%
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	8 960	13 382	49,35%
Charges des autres activités	-72 505	-91 852	-26,68%
PRODUIT NET BANCAIRE	1 553 858	798 894	-48,59%
Charges générales d'exploitation	-537 703	-569 295	-5,88%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-74 894	-78 188	-4,40%
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	941 261	151 411	-83,91%
Coût du risque	-525 428	-167 137	68,19%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	415 833	-15 726	<-100%
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	16	57 259	>100%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-277 615	-13 840	95,01%
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	138 233	27 692	-79,97%
Impôts sur les bénéfices	-53 591	22 083	>100%
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	84 642	49 775	-41,19%
Résultat hors groupe	10 019	8 348	-16,68%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	74 624	41 427	-44,49%

Source : CAM

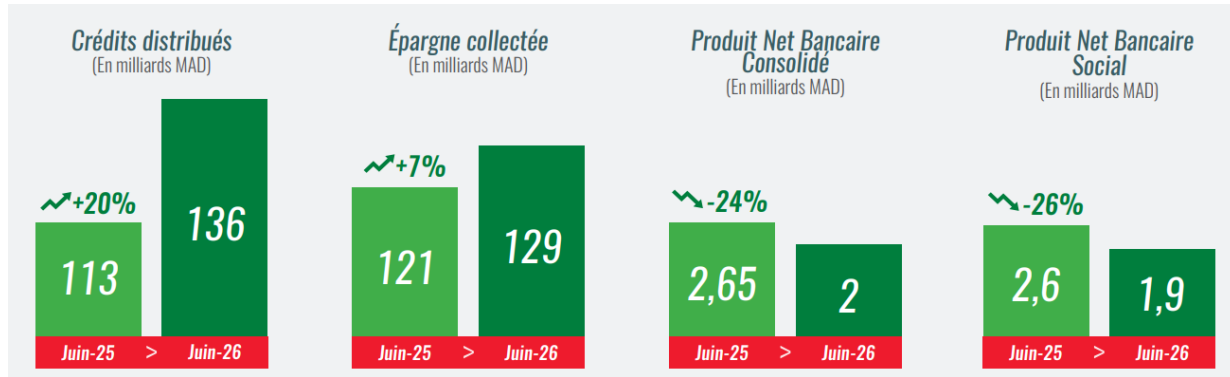
Tableau 136 : Bilan consolidé

Actif (En KDH)	2 025	mars-26	Δ%
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP	4 799 804	3 883 529	-19,09%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 096 348	17 323 587	71,58%
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5 608 677	12 802 490	>100%
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 487 671	4 521 097	0,74%
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	5 350 201	5 763 297	7,72%
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	3 305 438	3 700 015	11,94%
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2 044 763	2 063 282	0,91%
Titres au coût amorti	8 229 005	9 628 062	17,00%
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	2 712 238	2 612 302	-3,68%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	127 413 543	121 092 561	-4,96%
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	33 569	54 881	63,49%
Actifs d'impôt différé	406 725	436 656	7,36%
Comptes de régularisation et actifs divers	2 731 703	2 280 548	-16,52%
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	4 164 817	4 214 218	1,19%
Immeubles de placement	4 612 914	4 578 170	-0,75%
Immobilisations corporelles	4 694 382	4 657 806	-0,78%
Immobilisations incorporelles	166 438	184 802	11,03%
Écart d'acquisition	306 877	306 877	-
TOTAL	175 718 563	177 017 297	0,74%

Passif (En KDH)	2 025	mars-26	Δ%
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	-	-	
Passifs financiers à la JV par résultat	34 456	66 992	94,43%
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	34 456	66 992	94,43%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	28 437 435	29 909 865	5,18%
Dettes envers la clientèle	116 957 382	114 763 846	-1,88%
Titres de créance émis	6 751 571	6 314 802	-6,47%
Passifs d'impôt exigible	213 267	48 294	-77,36%
Passifs d'impôts différés	988 979	960 192	-2,91%
Compte de régularisation et autres passifs	3 195 734	5 716 589	78,88%
Provisions pour risques et charges	399 920	403 504	0,90%
Subventions et Fonds assimilés	7 156	7 156	-
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	7 579 978	7 658 594	1,04%
Capital et réserves liées	7 500 937	7 500 937	-
Réserves consolidées	3 503 585	3 764 981	7,46%
Réserves consolidées - Part du groupe	3 012 711	3 215 630	6,74%
Réserves consolidées - Part des minoritaires	490 874	549 351	11,91%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-125 987	-148 230	-17,65%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe	-125 987	-148 230	-17,65%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires			
Résultat net de l'exercice	274 150	49 775	-81,84%
Résultat net de l'exercice - Part du groupe	215 213	41 427	-80,75%
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires	58 937	8 348	-85,84%
TOTAL	175 718 563	177 017 297	0,74%

Source : CAM

V. INDICATEURS D'ACTIVITÉ (T2-2026)



Source : CAM

À fin juin 2026, le Groupe Crédit Agricole du Maroc porte l'encours des crédits distribués à 136 milliards de dirhams, contre 113 milliards de dirhams un an auparavant, soit une progression de plus de 20%. Cette dynamique traduit la volonté de la banque de renforcer son soutien au financement de l'ensemble des secteurs de l'économie, tout en réaffirmant son engagement particulier à l'agriculture et, plus largement, au monde rural.

Au terme du second trimestre 2026, l'encours de l'épargne collectée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc atteint 129 milliards de dirhams, contre 121 milliards de dirhams au 30 juin 2025, enregistrant ainsi une progression de plus de 7%. Cette croissance s'appuie sur une dynamique positive de la collecte des comptes à vue contribuant ainsi à l'amélioration de la structure des dépôts de la banque.

Par ailleurs, et sous l'effet d'un environnement international et de taux défavorables, le PNB du CAM, au terme du mois de juin 2026, s'affiche à 2 milliards de dirhams en consolidé et à 1,9 milliards de dirhams en social.

PARTIE VI. STRATÉGIE & PERSPECTIVES

I. AMBITIONS GCAM 2024-2028

Les leviers du plan d'actions du CAM 2024-2028 s'intègrent parfaitement dans les chantiers prioritaires de la banque, à savoir :



01 Intensifier le recouvrement

Automatisation des classifications des créances, digitalisation des process, outils prédictifs et proactivité, gestion de créances irrégulières



03 Accélérer la liquidation des datations

Fluidifier le process, maximiser la valeur des actifs cédés, identifier des partenaires selon la nature des datations, améliorer la liquidité des actifs



05 Simplifier le Modèle Opérationnel

Organisation, process, technologies / IA, qualité des services



02 Se développer davantage sur les segments à valeur: Banque de détail | AGRI-AGRO et Entreprises | BFI

Changer la perception de la marque, nouvelle stratégie de la banque de détail, optimisation du réseau de distribution, diversification du segment entreprise, accélération des activités BFI, qualité du portefeuille



04 Préserver les équilibres bilanciaux | Renforcer la Gestion des Risques | Réaligner les filiales et l'allocation de fonds propres

Pilotage par la valeur, maîtrise des charges et rationalisation des dépenses, revue stratégique des modèles économiques des lignes métiers et filiales, initiatives de croissance externe, contrôle et maîtrise des risques et conformité



06 Revoir la politique RH et transformer la culture d'entreprise

Refonte de la politique RH, transformation culturelle orientée performance et efficacité opérationnelle



Accroître la capacité de financement du développement socio-économique du monde rural

II.ACCOMPAGNEMENT DE LA STRATÉGIE « GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 »

Tout au long du déploiement du Plan Maroc Vert, le Groupe Crédit Agricole du Maroc est fortement intervenu en mobilisant des ressources importantes pour contribuer à l'opérationnalisation de ses deux piliers à travers la création de mécanismes de financement dédiés, la mise en place d'une gamme complète de produits et services répondant aux besoins de l'ensemble des filières agricoles ainsi que de l'industrie agroalimentaire (plus de 150 produits), la mise en œuvre d'un accompagnement et un financement personnalisés en faveur des petits agriculteurs, l'inclusion financière du monde rural, etc.

Dans ce cadre, les engagements de la banque sur la période 2008-2020 ont dépassé les 70 milliards de dirhams, dépassant ainsi largement son engagement initial qui était de 45 milliards de dirhams.

Aujourd'hui, la banque se mobilise de nouveau pour accompagner la nouvelle stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 ».

STRATÉGIE AGRICOLE « GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 » (source MAPMDREF)

La nouvelle stratégie de développement du secteur agricole « Génération Green 2020 -2030 » a été inspirée, conçue et élaborée conformément aux Hautes Orientations de SM le Roi Mohammed VI pour la mise en œuvre de plans stratégiques sectoriels de nouvelle génération.

Cette nouvelle vision stratégique pour le secteur agricole s'inscrit en convergence avec les autres chantiers structurants lancés par le souverain, notamment le plan national de l'eau, le programme d'appui et de financement des entreprises ou encore la feuille de route pour le développement de la formation professionnelle.

La stratégie « Génération Green 2020 - 2030 » fixe les grandes orientations et axes de développement du secteur agricole tout en consolidant les acquis du Plan Maroc Vert, en se focalisant sur les axes d'amélioration qui ont été ressortis de l'évaluation du PMV et en concertation avec les interprofessions et les régions.

Cette stratégie se base sur deux principaux fondements :

- **Fondement 1- La priorité à l'élément humain** : la stratégie Génération Green vise à faire émerger d'une part une nouvelle classe moyenne agricole pour près de 350.000 à 400.000 nouveaux ménages et de stabiliser près de 690.000 ménages dans cette classe, et d'autre part faire émerger une nouvelle génération de jeunes exploitants (180 000) à travers la mobilisation et la valorisation d'un million d'Ha de terres collectives et la création de 170 000 emplois dans les services agricoles et la transformation.
Dans le cadre de ce fondement, la nouvelle stratégie ambitionne également de développer une nouvelle génération d'organisations agricoles et une nouvelle génération de mécanismes d'accompagnement.
- **Fondement 2 - La pérennisation du développement** : La Stratégie Génération Green vise, à travers son 2^{ème} fondement, à poursuivre la dynamique du développement agricole à travers : (i) le développement et la consolidation des filières agricoles, (ii) la structuration et la modernisation des chaînes de distribution, (iii) la promotion de la qualité, l'innovation et la GreenTech, (iv) le développement d'une agriculture durable et résiliente aux changements climatiques.

La déclinaison de la stratégie agricole, par le Département de l'Agriculture, est réalisée selon trois dimensions :

- **La dimension régionale** : à travers l'élaboration de Plans Agricoles Régionaux (PARs) de nouvelle génération qui prennent en compte les potentialités et les spécificités de chaque région, ce qui permettra de développer une offre régionale durable, en concertation avec les services régionaux concernés et les Chambres d'Agriculture ;
- **La dimension filière** : à travers la poursuite des programmes contractuels entre l'État et les professionnels par l'adoption de contrats programmes de nouvelle génération au niveau de l'approche, du contenu, du cadre de gouvernance et des mécanismes de suivi. Une série d'ateliers et de réunions de concertation sont organisés avec les professionnels des principales filières de production ;
- **La dimension relative aux chantiers transverses** : qui concerne en particulier la refonte du système des aides et incitations, la transformation digitale, le financement, etc. Sur le plan juridique, le Département de l'Agriculture compte poursuivre les chantiers de révision et de modernisation du système juridique, législatif et structurel du secteur agricole et de son environnement institutionnel.

ACCOMPAGNEMENT PAR LE GCAM DE « GÉNÉRATION GREEN 2020-2030 »

Depuis son lancement, le GCAM s'est mobilisé afin d'accompagner le déploiement de la nouvelle stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 ».

À cet effet, les axes d'accompagnement de la banque ont été définis selon les deux fondements de la stratégie :

• **Accompagnement du Fondement 1 (La priorité à l'élément humain) :**

Ce fondement sera accompagné par :

- ✓ L'appui aux TPE et porteurs de projets à travers la mise à disposition d'offres produits packagées combinant aussi bien le volet financier que l'aspect non financier lié à l'expertise et à la formation. En vue d'accompagner cet axe, deux premières offres de financement ont été conjointement développées avec le MAPMDREF. Il s'agit des packs :
 - « CAM - Génération Green Jeunes » destiné aux jeunes agriculteurs ainsi qu'à la jeune entreprise rurale de services à l'agriculture. Il permettra d'accompagner tout jeune porteur de projet viable dans le cadre d'une première installation ou d'une reconversion.
 - « CAM - Génération Green Melkisation » destiné aux ayants droit des terres collectives à titre individuel (personnes physiques) ou en groupement agricole (personne morale). Cette offre de financement permet aux ayants droit de réaliser leurs projets d'investissement modernisateurs des activités et pratiques agricoles sur les parcelles.
- ✓ La réalisation d'une carte de rentabilité des activités agricoles en vue d'accompagner les agriculteurs vers des cultures à plus forte valeur ajoutée s'adaptant à leur région et améliorer ainsi leurs revenus ;
- ✓ Le déploiement de la digitalisation permettant de faciliter la bancarisation et de mieux servir les populations rurales ;
- ✓ L'accompagnement non financier à travers l'éducation financière afin de sensibiliser les bénéficiaires à l'importance des chiffres dans une exploitation agricole et/ou un ménage rural.

• **Accompagnement du Fondement 2 : (La pérennité du développement agricole) :**

Ce volet sera accompagné par :

- ✓ La valorisation des produits agricoles à travers un financement adapté à chaque filière et à chaque maillon de la chaîne de valeur agricole et agro-industrielle permettant d'accroître les investissements dans ce secteur et atteindre ainsi un niveau de transformation des produits agricoles de 70% en 2030 ;
- ✓ L'accompagnement de l'agriculture résiliente et éco efficiente à travers une offre de financement spécifique permettant l'accompagnement de ce type de projet.

PARTIE VII. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

I- FAITS EXCEPTIONNELS

Contrôle fiscal

Le CAM a reçu, courant 2024, une notification fiscale relative au contrôle fiscal couvrant les exercices non prescrits fiscalement (2020 à 2023), portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôts sur le revenu et dont les impacts ont été pris en considération dans l'arrêté des comptes 2024.

L'impact dudit contrôle fiscal s'élève à 275 millions de dirhams, totalement réglé au cours du premier semestre 2025 (charges non courantes).

II- LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

À la date d'enregistrement du présent document de référence, le Crédit Agricole du Maroc n'enregistre pas de litiges ou d'affaires contentieuses majeures susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE VIII. FACTEURS DE RISQUES

I- RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la banque dans son intégralité et dans les délais impartis.

1.1. La fonction Gestion du Risque de Crédit

La Banque attache une grande importance à l'instauration d'une gouvernance et à une organisation efficace et efficiente afin de bien maîtriser le risque de crédit.

La gestion du risque, dont le risque crédit, est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR). Cette entité regroupe toutes les fonctions chargées de la gestion des risques ainsi que celles liées aux activités engagements à savoir le Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, le Pôle Engagements PME & Professionnels, le Pôle Réalisation des Engagements ainsi que le Pôle Pilotage des Risques.

Le positionnement de la Gestion Globale des Risques lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée principalement entre les instances de gouvernance de la Banque, le Directoire, la Banque Commerciale, la Gestion Globale des Risques et la Banque du Corporate.

La gouvernance et l'organisation risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :

- Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la banque et à ses activités ;
- La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
- Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;
- La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
- La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
- Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
- La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
- La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités qui sont régis par des chartes qui en précisent les domaines de compétence, la composition et les règles de fonctionnement ;
- La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
- L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique.

1.2. La Politique Générale du Risque Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques.

Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Risques.

La politique Générale du Risque Crédit est dynamique, prospective et évolutive afin de s'adapter rapidement aux changements. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout événement interne et externe, de nature à impacter les risques de la Banque.

La Politique Générale du Risque Crédit de la Banque s'articule autour des principes suivants :

- Déontologie et conformité ;
- Collégialité des décisions ;
- Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
- Déploiement d'une organisation adéquate ;
- Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
- Définition d'un cadre de fonctionnement qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
- Respect des règles légales, prudentielles et éthiques ;
- Equilibre entre les opportunités commerciales et la qualité de crédit ;
- Indépendance du jugement et l'intégrité professionnelle de chaque membre qui participe au processus d'approbation d'un crédit ;
- Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
- Sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- Rentabilité des opérations ;
- Suivi du respect de la politique générale du risque crédit.

La politique générale du Risque Crédit est déclinée par secteur d'activité, segment de marché, zone géographique.

1.3. Dispositif de gestion du risque de crédit

Le CAM a mis en place un dispositif structurant de gestion et de maîtrise des risques de crédit, conforme aux exigences réglementaires et aligné sur les meilleures pratiques du secteur. Ce dispositif repose sur un socle robuste de politiques, de procédures et d'outils internes, garantissant une évaluation rigoureuse et proactive de la qualité du portefeuille.

a. Dispositif d'octroi de crédit

Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Le respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- La sécurisation en amont des activités de crédit via une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets ;
- L'évaluation de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation ;
- La justification par le demandeur d'une capacité financière acceptable, d'un minimum de bonne gouvernance, et la présentation de projets viables économiquement avec une capacité de remboursement ;
- La conformité des activités financées avec les valeurs et principes éthiques de la banque ;
- L'adaptation du processus d'octroi aux spécificités des entreprises (taille, secteur, gouvernance, objet du financement), à travers une approche sélective et individualisée ;
- L'intégration d'une vision consolidée de l'ensemble des engagements du client pour une évaluation globale ;

- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- La collégialité des décisions via la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
- L'exigence de garanties de qualité et acceptables pour sécuriser les financements, en respectant les règles prudentielles ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement.
- L'utilisation d'un système informatique de workflow de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les déblocages de crédit ;
- Le déploiement de contrôles à priori avant le déblocage du crédit.

Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures mises en place et doit avoir :

- Objet : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- Structure : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- Maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
- Transparence : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
- Sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- Garanties ou sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
- Notification : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié.

Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi approché des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.

Délégation de pouvoir

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit.

Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne délégataire.

b. Dispositif d'évaluation du risque de crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

Notation interne

Le système de notation interne constitue un pilier central de la gestion du risque et s'articule autour de principes directeurs suivants :

- La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
- L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
- L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
- L'évaluation de la qualité des expositions de la Banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- L'appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
- La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le système de notation est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles, et le segment de clientèle des personnes physiques. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets.

La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 10 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 9 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique et qui fait l'objet d'une revue périodique de sa performance.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c. Dispositif de pilotage du risque crédit

Le dispositif de pilotage et de surveillance de la qualité des engagements de crédit permet de passer d'une approche réactive, centrée sur la constatation des défauts, à une approche proactive de gestion du risque. Il repose sur un suivi rigoureux des engagements et sur des actions préventives visant à anticiper les dégradations de qualité de crédit, afin de maintenir les risques à des niveaux maîtrisés et acceptables.

Il est fondé sur les principes fondamentaux suivants :

- Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- L'examen de la qualité du portefeuille, à travers notamment des analyses et études internes, permettant de disposer d'une vision claire sur le niveau de risque du portefeuille ;
- La revue et la requalification régulière du PTF en vue de le structurer une couverture appropriée ;
- La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration avec un suivi adapté des risques majeurs ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- Le pilotage fin de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la Banque ;
- La complémentarité entre le Siège et le Réseau dans l'appréciation et le traitement des créances fragiles ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

Le pilotage du risque crédit repose sur des outils dédiés, notamment des reportings réguliers et structurés, offrant une vision claire de la qualité et de l'évolution du portefeuille. Ces reportings, diffusés aux instances de gouvernance et aux autorités de supervision, permettent d'éclairer les décisions stratégiques et d'adapter la politique de crédit en fonction de la conjoncture. Ils couvrent l'ensemble des dimensions essentielles : suivi de la qualité de la production et du portefeuille, maîtrise des concentrations, détection précoce des signaux de fragilité et réalisation de stress-tests afin d'évaluer la résilience du portefeuille.

La banque s'appuie également sur des solutions informatiques qui renforcent sa capacité d'analyse et offrent une lecture dynamique et interactive des données, favorisant une gestion proactive et efficace du risque crédit.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi et de recouvrement commercial des créances (hors CES) repose sur :

- Le respect des exigences réglementaires et de la procédure en matière de suivi des créances et le déroulement des actions de recouvrement définies ;
- La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- La prévention et la réactivité des solutions de régularisation pour éviter la dégradation des créances ;
- La veille à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement ;
- Le suivi systématique du portefeuille des créances des grands risques ;
- La mise en place de moyens adéquats (normes, reportings, objectifs mesurables, SI, etc.) ;
- La responsabilité première du PDV sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- L'équilibre entre l'action commerciale et le suivi des dossiers ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi ;
- La dynamique de suivi continue et uniforme sur tout le réseau ;
- La tenue régulière de comités spécifiques aux suivis des créances.

Ce dispositif s'appuie sur une gouvernance des risques robuste assurée par le Comité de Pilotage du Recouvrement, tenu en présence de la Banque Commerciale, la Banque du Corporate et la GGR. Ce comité, tenu à fréquence régulière, veille à mesurer l'efficacité du dispositif et à aligner ses actions sur les objectifs stratégiques de la Banque, tout en assurant une remontée régulière d'informations permettant de définir des actions correctives ciblées pour préserver durablement les intérêts de la banque.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenus sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la Banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles inscrites en Watch-List donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux d'au moins égale à 10% de l'encours global.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles en charge de statuer sur l'insertion ou le retrait des clients de la Watch-List avec le montant de provision économique à enregistrer se tient trimestriellement.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement, de Provisionnement et de Radiation se tient trimestriellement.

Le dispositif de recouvrement des créances en souffrance, assuré par le Domaine Remedial Management, a pour mission de mener des actions d'assainissement et de recouvrement, amiables ou judiciaires, ainsi qu'un suivi rigoureux destiné à préserver la qualité du portefeuille et à renforcer la solidité financière de la banque.

Ce dispositif s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.

II- RISQUE DE CONCENTRATION

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la banque qui décrit une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Il peut découler de l'exposition envers des contreparties individuelles/groupes d'intérêt ou des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ou un même segment de marché.

La gestion du risque de concentration repose sur plusieurs axes clés :

- **Politique de diversification** : La diversification est réalisée sous divers axes : par secteur d'activité, filière, segment de clientèle et région géographique. Elle permet d'assurer une répartition équilibrée des engagements, réduisant ainsi les vulnérabilités tout en optimisant la rentabilité.
- **Suivi renforcé des concentrations** : analyse régulière de l'état des concours des 20 premiers clients les plus engagés par secteur, de la répartition sectorielle et par filière du portefeuille, de sa ventilation géographique ainsi que de sa répartition par segment de marché.
- **Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR)** : Les exigences réglementaires, en termes de CMDR, imposent que les risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 20% des fonds propres. Cet indicateur est fortement suivi par la banque et les instances de gouvernance.
- **Attention particulière accordée aux engagements dépassant 1,5% des fonds propres** pour un même bénéficiaire. Ces contreparties font l'objet d'un suivi par la GGR et sont présentés régulièrement au Comité des Risques, instance émanant du Conseil de Surveillance.
- **Simulations de crise** : évaluation régulière des résultats des simulations de crise menées sur les principales concentrations de risque (individuelle, par secteur ou segment, etc.), afin d'anticiper les vulnérabilités potentielles et d'adapter, le cas échéant, les dispositifs de gestion.
- **Dispositif de limites de concentration** : déployé pour s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont, in fine, destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées. Ces limites de concentration prennent plusieurs formes : limites sectorielles, par filière, par segment et individuelles (par groupe d'affaire et contrepartie).

Ce dispositif fait l'objet d'un suivi régulier afin de :

- Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
- Informer de l'évolution de l'exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties et secteurs d'activité ;
- Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

En cas de dépassement des seuils, des mécanismes de gestion sont immédiatement déclenchés afin de corriger la situation et de préserver la solidité financière de la banque. Le dispositif, évolutif par nature, fait l'objet de revues régulières permettant d'ajuster les limites en fonction de la conjoncture, des perspectives sectorielles et des orientations stratégiques, tout en renforçant la résilience du portefeuille.

Le dispositif de limites est par ailleurs suivi de près par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Risques.

III- RISQUE DE MARCHÉ

La gestion du risque de marché constitue un pilier fondamental de la stratégie de gestion des risques du Crédit Agricole du Maroc. Dans un environnement financier caractérisé par une volatilité accrue, une complexité croissante des instruments financiers et des exigences réglementaires renforcées, il est essentiel de disposer d'un dispositif robuste, structuré et conforme aux meilleures pratiques internationales. Ce dispositif est aligné sur les recommandations de Bank Al-Maghrib et les normes de Bâle, et s'inscrit dans la vision stratégique du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

3.1. Typologie des Risques

Le risque de marché regroupe l'ensemble des pertes potentielles liées aux fluctuations des paramètres financiers. Les principales catégories de risques identifiées au sein du CAM sont les suivantes :

- Le risque de taux d'intérêt correspond aux pertes potentielles liées aux variations des taux. Une hausse des taux entraîne mécaniquement une baisse de la valeur des obligations détenues dans le portefeuille obligataire. Ce risque est particulièrement significatif pour les positions de long terme.
- Le risque de change provient des fluctuations des devises étrangères par rapport au dirham. Il affecte les transactions internationales et les positions libellées en monnaies étrangères, qu'il s'agisse d'opérations clientèles ou de positions de trésorerie.
- Le risque actions résulte de la variation des cours boursiers et des indices. Il peut impacter la valeur des portefeuilles actions et OPCVM, entraînant une perte en capital entre le moment d'acquisition et celui de la cession.
- Le risque de liquidité apparaît lorsque certains actifs ne peuvent pas être transformés rapidement en liquidités, empêchant ainsi la banque de répondre à ses obligations financières.
- Le risque de concentration découle d'une exposition excessive à une contrepartie, à un secteur, à une région géographique ou à une classe d'actifs donnée. Il accroît la vulnérabilité du portefeuille à un choc spécifique.
- Le risque de contrepartie correspond au défaut potentiel d'une entité avec laquelle la banque a contracté une opération, aggravé par des conditions de marché défavorables.

3.2. Indicateurs et Méthodes de Mesure

Afin d'encadrer les expositions de marché, la banque recourt à plusieurs indicateurs et méthodes de mesure. La sensibilité mesure la variation relative du prix d'un titre ou d'un portefeuille face à une variation des taux d'intérêt. Elle permet d'anticiper la réaction des actifs aux fluctuations des taux.

La duration est la durée moyenne pondérée au bout de laquelle une obligation rembourse son prix d'achat. Elle évolue en fonction de la maturité, du taux facial et du rendement de l'obligation. Plus la maturité est longue, plus la duration est élevée.

La Value at Risk (VaR) quantifie la perte potentielle maximale d'un portefeuille sur un horizon donné et à un niveau de confiance déterminé. La banque utilise l'approche historique pour toutes les activités de marché. La VaR est calculée sur plusieurs niveaux de confiance (90 %, 95 %, 99 %) et horizons (1 jour, 10 jours).

Le backtesting consiste à comparer la VaR calculée avec les pertes effectivement constatées afin de vérifier la pertinence du modèle. Deux approches sont utilisées : le backtesting réel (comparaison avec les variations réelles) et le backtesting hypothétique (positions constantes).

Le PV01 mesure l'impact d'une variation de 1 point de base (0,01 %) du taux d'intérêt sur la valeur d'une obligation ou d'un portefeuille obligataire. Le bêta est un indicateur utilisé pour l'activité boursière et les OPCVM actions. Il mesure la sensibilité du portefeuille par rapport à l'indice de marché. Un bêta supérieur à 1 traduit une volatilité plus forte que le marché.

Les stress tests complètent ces outils en évaluant l'impact de scénarios extrêmes sur les portefeuilles (chocs de taux, variations de change, crise boursière). Ils permettent d'apprécier la résilience de la banque et d'anticiper les besoins en fonds propres.

De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires et internes couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative OPCVM.

Enfin, des mécanismes de stop loss et stop alert sont utilisés pour limiter les pertes en cas de conditions de marché défavorables. Ces seuils déclenchent des alertes ou des désengagements automatiques afin de préserver la solidité financière.

3.3. Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché

Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.

Les actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (trading book).

Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à court terme, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrage.

Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation. Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard.

Les limites de consommation en fonds propres nous permettent d'ajuster le niveau de risque en cohérence avec la capacité et l'aversion au risque de la banque.

3.4. Organisation et gouvernance

L'organisation repose sur une stricte séparation des fonctions. Le Front Office exécute les opérations de marché pour le compte de la clientèle et de la banque. Le Middle Office mesure, analyse et suit les opérations quotidiennement. Le Back Office assure le traitement administratif, la validation et la comptabilisation des opérations.

L'entité risque marché, indépendante et rattachée à la Gestion Globale des Risques, a pour mission d'évaluer, de contrôler et de surveiller en permanence les expositions de marché. Elle assure une analyse des positions, vérifie leur conformité aux limites établies. Cette indépendance hiérarchique et fonctionnelle garantit l'impartialité du dispositif de contrôle et renforce la solidité du système global de gestion des risques.

La gouvernance est assurée par plusieurs instances : le Comité ALM, le Comité BFI et le Comité des Grands Risques. Ces comités valident la stratégie, fixent les limites, approuvent les nouveaux produits et assurent le suivi régulier du dispositif.

Le Conseil de Surveillance valide les limites globales et veille à leur alignement avec l'appétit au risque défini par la banque.

3.5. Politique et limites

Le Crédit Agricole du Maroc a instauré un ensemble de limites destinées à encadrer et contrôler les activités de marché. Ces limites permettent de s'assurer que les positions prises restent cohérentes avec l'appétit au risque et que les pertes potentielles sont contenues dans des seuils acceptables.

Les principales limites appliquées concernent :

- Les limites de position, qui fixent le volume maximal d'exposition par type d'instrument ou de portefeuille ;
- Les limites de sensibilité, qui encadrent l'impact des variations de taux d'intérêt sur la valeur des portefeuilles obligataires ;
- Les limites de duration, qui restreignent la durée moyenne des portefeuilles afin de maîtriser leur réaction aux fluctuations des taux ;
- Les limites de Value at Risk (VaR), qui définissent la perte maximale potentielle attendue sur un horizon et à un niveau de confiance donnés ;
- Les limites de stop loss, qui plafonnent les pertes autorisées sur une période donnée pour contenir les impacts défavorables ;
- Les limites issues des stress tests, qui permettent de vérifier la robustesse des portefeuilles face à des scénarios de marché extrêmes.

Les limites de consommation en fonds propres permettent d'ajuster le niveau de risque en cohérence avec la capacité et l'aversion au risque de la banque.

Les dépassements de limites font l'objet d'un suivi et d'un traitement global afin de préserver la solidité financière de la banque. Ils sont analysés de manière régulière et intégrés dans le processus global de gestion des risques.

3.6. Organisation du pôle pilotage des risques financiers :

Le suivi des risques est effectué quotidiennement par la Direction Risque Marché. Les résultats sont consolidés et communiqués sous forme de reportings réguliers. Le reporting quotidien couvre les positions, valorisations, VaR, sensibilités et dépassements de limites. Le reporting mensuel inclut les analyses de portefeuilles, les résultats de backtesting et les stress tests. Enfin, le reporting réglementaire est destiné à Bank Al-Maghrib et comprend les tableaux de bord, des stress tests et des indicateurs de risque.

3.7. Dispositif de gestion du risque

Le dispositif de gestion du risque de marché couvre l'ensemble des activités menées au sein de la salle des marchés. Il repose sur une identification précise des risques (taux, change, actions, OPCVM, concentration), une mesure rigoureuse à travers des indicateurs tels que la sensibilité, la duration, le PV01, la VaR et les stress tests, ainsi qu'un ensemble de limites globales et opérationnelles définies par classe d'actifs. Ce dispositif est renforcé par une gouvernance active, à travers les comités ALM, Grand Risque et BFI, et par un reporting régulier permettant d'assurer un pilotage prudent et conforme aux exigences réglementaires.

3.8. Système de gestion

Les opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées via un système de gestion intégré, offrant un haut niveau de sécurité et de contrôle (gestion des habilitations, accès par profil, identifiant et mot de passe). Ce système assure la traçabilité complète de toutes les actions, renforce la fiabilité des données et garantit le respect des exigences réglementaires.

Au-delà de ses fonctionnalités de validation et de reporting, l'outil intègre également les principaux indicateurs de risque (sensibilités, duration, etc.), permettant un suivi en temps réel et une analyse proactive des expositions.

IV- RISQUES ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.

Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives d'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, à moyen et à long terme. Aussi, ledit suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux, etc.) et ce, par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

4.1. Politique de gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers de la banque.

En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité. Ce faisant, la fonction ALM s'assure que l'allocation des capitaux propres se fait de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.

La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques subdivisées par type de risque :

a. Gestion de risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour respecter ses engagements financiers.

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent une série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste à comparer entre eux, période par période, les flux projetés de l'actif et du passif et de l'hors bilan. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan ajouté à la position nette de l'hors bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au comité ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique.

En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, celle-ci élargit le périmètre d'analyse en y intégrant l'évolution future des encours du stock et celle des hypothèses de productions nouvelles.

Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par la Banque Centrale dans le cadre du contrôle externe des banques et ce, à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle: reportings réglementaires, dont le ratio de liquidité à court terme « LCR », qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.

Par ailleurs, afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif global de gestion des risques. Ceux-ci permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres.

À cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le Résultat Net, le Produit Net Bancaire, la Marge Nette, les Fonds Propres Réglementaires, les gaps de liquidité, etc.

L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, à moyen et à long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché, Direction Risque de Marché, Banque Commerciale, etc.).

Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques, ratios de concentration, etc.) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir -en cas de besoin de trésorerie- les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité ALM.

Par ailleurs, depuis l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour (i) du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et (ii) l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité.

Ainsi, au 31 décembre 2025, le LCR du CAM s'est établi à un niveau confortable, au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme).

De façon générale, il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée à fin décembre 2025.

Stratégie de financement et de refinancement mise en place

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction.

En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation, sur une base dynamique, des soldes de trésorerie futurs en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciales et financières.

Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leur niveau de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b. Gestion du risque de taux :

La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.

L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.

Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable.

En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :

- Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables;
- Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
- Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
- Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
- Réalisation des stress test : Avec l'introduction de l'IRRBB, les gestionnaires ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarios tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la pentification ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
- Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux :

Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :

- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
- Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de l'EVE ;
- L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
- L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gaps de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du bilan et de l'hors bilan utilisés dans la mesure des Gaps de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT, etc.) et d'autre part, les actifs et passifs à taux variable écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.

Limites fixées en matière de risque de taux et de leurs modalités révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : Max +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle;
- Sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 15% des Fonds propres de catégorie 1.

Principales limites en termes d'impasses en taux :

- Gap de taux à 1 mois : Min 1 Mrds dhs ;
- Gap de taux à 3 mois : Max -3 Mrs dhs.

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du Comité ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite.

La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- L'analyse sectorielle ;
- L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
- L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité, etc.).

Ainsi, en application de la norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRBB) au 31 décembre 2025, l'analyse statique de chocs parallèles de taux, appliqués à la marge nette d'intérêt prévisionnelle, fait ressortir des impacts qui demeurent globalement maîtrisés et conformes aux seuils internes fixés par la banque.

Par ailleurs, l'évaluation de l'impact des différents scénarios réglementaires sur la valeur économique des fonds propres met en évidence une exposition modérée, la perte maximale estimée restant en deçà des limites réglementaires en vigueur. Ces résultats confirment ainsi le respect du dispositif d'encadrement du risque de taux et l'adéquation du profil de risque de la banque avec les exigences prudentielles applicables.

c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.

La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites au bilan et à l'hors bilan de la banque.

La gestion du risque de change consiste à mesurer, en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise par rapport à la devise de référence.

La pratique consiste à produire des Gaps de liquidité globale dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans ces Gaps pour une couverture optimale.

4.2. Présentation du Comité Directeur ALM

Le Comité ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaires pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de la banque (taux, liquidité, change, prix et contrepartie financière).

La fréquence de tenue du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions des gestionnaires ALM.

Le Comité ALM suit les orientations, à moyen et à long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixe les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau de risque tolérable par activité et procède à l'analyse du bilan et des différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité ALM doit également veiller aux équilibres bilanciaux de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources, ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

4.3. Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et du risque de liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la Direction ALM.

Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan.

En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.

Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.

V- RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En conformité avec les exigences réglementaires, le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du « Pôle Pilotage des Risques » en charge de l'évaluation, du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels, directement rattachée à la Gestion Globale des Risques.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et à suivre les risques opérationnels avérés et potentiels, ainsi qu'à mettre en œuvre les actions correctives destinées à en limiter l'impact. Au titre de l'exercice 2025, le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM concerne les principales lignes de métier de la banque ainsi que ses principales filiales.

5.1. Politique du GCAM en matière de risques opérationnels

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du Groupe.

Ladite politique a pour enjeux de :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- Optimiser, à terme, le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
- Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

5.2. Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau du GCAM s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le Groupe ;
- Des managers risques opérationnels rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel. Ils sont responsables d'un ou de plusieurs périmètres métiers et sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et au niveau des filiales. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, les incidents et les pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des correspondants risques opérationnels (structures de contrôle interne ou autres) au niveau du siège, du réseau et des filiales. Ces correspondants sont chargés de remonter les événements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, aux procédures et au système des entités contrôlées ;
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevées par les structures de contrôle interne.

Le pilotage et le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels sont assurés à travers un dispositif global de gouvernance décliné via les instances suivantes :

- **Le Comité Risque Opérationnel CAM** : organe spécialisé chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et des méthodes du dispositif risque opérationnel. Il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'action.
- **Le Comité Risques Opérationnels Métiers** : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et des incidents, de la validation des mises à jour de la cartographie, de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

5.3. Principaux outils méthodologiques

Cartographie des risques opérationnels

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise les risques par priorité, avant de mettre en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection, au plus tôt, des défaillances avérées (événements et incidents), elle s'articule autour de deux axes :

- Une approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place, ...) ;
- Une approche basée sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau, Siège et filiales, Relais Risques Opérationnels, Audit et inspection, Réclamations...).

Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.

Au 31 décembre 2025, il a été procédé à la mise à jour de la cartographie des risques, notamment :

- Traiter et analyser les événements, incidents et pertes de la période émanant de différentes sources (rapport du contrôle permanent, audit général groupe et métiers) ;
- Détecter et identifier les nouveaux risques potentiels ;
- Formaliser les nouveaux risques identifiés au niveau des fiches risques ;
- Traiter les fiches risques avec les métiers concernés pour la validation des risques et l'élaboration des plans d'action pour leur atténuation ;
- Analyser les autres événements déclencheurs, internes ou externes, pouvant impacter les risques existants au niveau de la cartographie (changements organisationnels, informatisation d'un processus, nouvelle réglementation, etc.).
- Clôturer les risques dont les plans d'action ont permis de verrouiller les sources de risques.

La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors des comités risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des événements et incidents sur la période ;
- Analyse des remontées sur la période et identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation y afférentes ;
- Analyse des indicateurs de risque opérationnel et suivi des seuils ;
- Suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques ;
- Présentation et validation de la mise à jour de la cartographie (nouveaux risques, évolution de la criticité, classification, etc.).

Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques

Le dispositif global de gestion des risques opérationnels du GCAM prévoit l'identification et le pilotage des plans d'action afin de parer ou d'atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction PMO au sein du « Pôle Développement », en étroite collaboration avec la Direction Centrale du Risque Opérationnel.

Processus de collecte des événements, des incidents et des pertes

En plus des exigences réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leur périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée, à fréquence régulière, émanant des acteurs du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent, audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

Dispositif de reporting

Afin de disposer d'une vision transverse du suivi et du pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reportings permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte de remontée des événements et des incidents. Il existe 3 types de reportings :

- Des reportings « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels et ce, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO ;
- Des reportings consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- Des reportings consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.

VI- RISQUE DE SOLVABILITÉ

Le risque de solvabilité correspond au risque qu'une banque ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements à l'égard de ses prêteurs.

Les prévisions en termes de ratios de solvabilité se présentent comme suit :

Tableau 137 : Ratios prudentiels prévisionnels

		juin-26	déc-26 P	juin-27 P	déc-27 P
Base sociale	CET1	8.1%	8.4%	8.6%	8.5%
	Ratio de Fonds Propres de base	10,3%	10,8%	11,0%	10.9%
	Coefficient minimum de solvabilité	12,9%	13,5%	14,2%	13.8%
Base consolidée	CET1	8%	8.2%	8.4%	8.3%
	Ratio de Fonds Propres de base	10.1%	10.6%	10.8%	10.6%
	Coefficient minimum de solvabilité	12.5%	13.0%	13.7%	13.3%

Source CAM

VII- RISQUE DE CONCURRENCE

Le Crédit Agricole du Maroc de par son réseau dédié et son expertise dans le secteur s'affirme comme le leader du financement de l'agro-industrie, et ce malgré l'arrivée de nouveaux concurrents ainsi que l'intérêt grandissant de certains acteurs pour son environnement de prédilection. La stratégie de financement de ce secteur se décline à travers son engagement dans les divers plans de développement du secteur agricole (Plan Maroc Vert et le Plan Génération Green).

Fidèle à ses engagements envers sa clientèle de prédilection, le Crédit Agricole construit les plans de renforcement de ses Fonds Propres afin d'être en mesure de répondre à son engagement dans ce secteur et d'y confirmer sa position de leader.

VIII- RISQUE DE CONCENTRATION SECTORIELLE LIÉ À LA MSP

La Mission de Service Public dont le Groupe CAM est investi lui confère la responsabilité de dynamiser le monde rural dans toute sa diversité. Dès lors, le risque de concentration sectorielle est cantonné du fait que le groupe finance plusieurs secteurs d'activité dans le monde rural.

IX- RISQUE DE DÉPENDANCE STRUCTURELLE DES MARGES D'INTERMÉDIATION

Historiquement, la marge d'intérêt du CAM représente la part la plus importante dans la composition de son PNB, soit 66% à fin 2025.

Par ailleurs, le CAM a mis en place plusieurs mesures visant à renforcer la part de la marge sur commissions dans son Produit Net Bancaire et notamment des produits générés par les opérations de monétique liées à la gestion des moyens de paiement.

De ce fait, on note que la part de la marge sur commissions dans la structure du PNB s'établit à 14% au terme de l'exercice 2025.

X- RISQUES RÉGLEMENTAIRES

Le risque réglementaire est lié au non-respect de la réglementation en vigueur ce qui pourrait encourir des sanctions financières et réglementaires et par conséquent dégrader l'image de l'institution financière.

Le Crédit Agricole du Maroc s'engage pour le respect rigoureux de la réglementation.

Il existe ainsi une entité dédiée qui s'assure que toutes les opérations entreprises sont en conformité avec la réglementation et chaque fois qu'il y a une nouveauté, toutes les parties prenantes s'impliquent pour que le respect des nouvelles circulaires soit à bon escient.

XI- RISQUE PAYS

Le risque de pays est lié à une crise économique ou politique qu'un pays peut subir et dans lequel une entreprise détient des biens et par conséquent subit une perte sur son investissement. Nous pouvons déduire deux types de risque qui sont étroitement liés. Le risque souverain concerne la décision du gouvernement de ne pas rembourser ses créanciers soit par refus soit par incapacité.

Deux mesures nous permettent de mieux appréhender ce risque :

- Le gouvernement possède les devises nécessaires.
- Le gouvernement a la volonté de rembourser ses obligations.

Le deuxième risque est celui du risque de transfert, soit le cas où les entreprises sont incapables de payer leurs obligations. Dans ce cas la volonté de rembourser n'est pas mise en cause.

Le Crédit Agricole du Maroc dans la majorité des cas ne détient pas d'actifs étrangers et ainsi il n'est pas actuellement exposé au risque de pays.

XII- RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE & À L'ENVIRONNEMENT

Impacts du changement climatique sur le secteur agricole

Les premières manifestations du changement climatique sur le Maroc sont visibles et se matérialisent par une perturbation du régime des précipitations moyennes et par l'augmentation de la température moyenne. Ce changement pourrait impacter les ressources naturelles, les différents écosystèmes et le secteur agricole.

Classé au 22^{ème} rang dans le classement 2019 du World Resources Institute, le Maroc figure parmi les pays les plus exposés aux risques d'insécurité hydrique. En effet, la plus grande partie du territoire marocain (93%) est déjà en zone aride et désertique. Ses faibles ressources en eau subissent les pressions engendrées par le changement climatique qui se traduisent par des sécheresses récurrentes et une irrégularité des précipitations.

Par conséquent, les disponibilités en eau par habitant sont passées de plus de 2 500 m³ par habitant par an en 1960 à moins de 700 m³ par habitant par an en 2019, soit une baisse de 75% (DEPF, 2020), plaçant le Maroc en situation de stress hydrique structurel.

Le Maroc est également confronté à une forte dégradation de ses sols, en particulier à cause de l'érosion hydrique. La plupart des prévisions montrent qu'au cours des prochaines décennies, le pays affichera progressivement des signes d'aridité croissante en raison de la hausse des températures et de la diminution des précipitations. Ainsi, la température moyenne pourrait augmenter de 1,1° à 1,6° C d'ici à 2030, de 2,3° à 2,9° C en 2050, et de 3,2 à 4,1° C en 2080. Les précipitations pourraient quant à elles diminuer de 14% en 2030, de 13% à 30% en 2050, et de 21% à 36% en 2080.

Le secteur agricole, du fait de sa place prépondérante dans l'utilisation des ressources hydriques (86%), sera le secteur le plus impacté par la baisse prévue des précipitations, par la hausse prévue des températures et par les effets en termes d'érosion. Des experts marocains, Riad Balaghi et Mohamed Badraoui, ont souligné, dans le cadre de travaux menés avec la Fondation Konrad-Adenauer, que « les résultats des études d'impact du changement climatique sur l'agriculture marocaine réalisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et la Direction de la Météorologie Nationale (DMN), prévoient une diminution de la productivité des principales cultures pluviales dans les zones semi-arides ».

Ces études d'impacts montrent que les rendements pour la majorité des cultures stagneraient ou diminueraient légèrement jusqu'en 2030, puis chuteraient ensuite très sévèrement pour les cultures pluviales. Par contre ils pourraient continuer à augmenter pour les cultures irriguées, notamment les fruits et légumes. Cependant, l'exacerbation de la pénurie d'eau devrait limiter les possibilités d'expansion des zones irriguées.

On assisterait aussi à :

- Un déplacement de l'aire de culture de certaines espèces comme celles qui sont exigeantes en eau (maïs, tournesol, fève, olivier) ou qui seront affectées par la hausse des températures (espèces arboricoles fruitières ayant besoin de froid) ;
- Une perte de fertilité des sols en raison de la baisse de la matière organique des sols et de l'érosion hydrique et éolienne.

Le CAM, en tant que leader du financement de l'agriculture au Maroc, est également impacté par les conditions adverses auxquelles peuvent être confrontés ses clients du secteur agricole.

C'est dans cette optique qu'il a développé (1) un ensemble de dispositifs lui permettant de mieux gérer les risques environnementaux et climatiques et (2) des offres de crédit pour accompagner ses clients à faire face à ces aléas.

Actions menées dans le cadre des Directives BAM relatives à l'environnement et aux risques climatiques

Dans l'objectif de la prise en compte des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement dans la gestion des risques prudentiels, le CAM dispose d'un ensemble de mécanismes permettant la gestion desdits risques et poursuit la mise en place de nouveaux dispositifs pour une meilleure intégration conformément aux directives 5/W/21, 1/W/2025 et 2/W/2025 de Bank Al-Maghrib.

Le Scoring agricole

Le CAM s'est doté d'un système de scoring afin de mieux apprécier le risque des crédits à l'agriculture. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision qui prend en compte différents critères. La pondération de ces derniers dans le calcul du risque est en fonction des zones agro-climatiques : irrigué, bour favorable et bour défavorable. C'est une approche basée sur l'évaluation de l'adaptation de l'activité agricole, tant végétale qu'animale, aux conditions pédoclimatiques de la région d'implantation des projets.

De plus, le système de scoring effectue le calcul du surplus de l'exploitation ainsi que sa rentabilité moyennant des normes indicatives de financement. Ces dernières représentent une estimation des prix de revient des productions agricoles, animales et végétales, calculés en fonction de l'itinéraire technique, qui lui-même dépend de la zone agro-climatique. Ces normes permettent de répondre aux besoins réels du projet et d'éviter le sous-financement ou le financement excessif.

Le score final obtenu par chaque client à travers ce scoring, permettant de configurer le montant estimé du crédit par rapport à la qualité du risque, intègre donc le risque climatique, en particulier celui du stress hydrique.

Le système de scoring agricole est incorporé dans l'applicatif Agence et disponible dans les caisses locales et régionales du CAM.

Prise en compte des risques financiers liés à l'environnement

Conscient des risques environnementaux et sociaux (E&S) associés aux projets qu'il finance, le CAM s'est engagé à adopter un système de gestion environnementale et sociale (SGES) en alignement avec le cadre réglementaire marocain ainsi que les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI). Le SGES est un dispositif couvrant tout le cycle de vie du crédit tout en assurant l'identification, l'évaluation et le suivi des impacts E&S des projets financés par la banque.

La procédure SGES du CAM a été adoptée en avril 2020. Elle a pour objet de définir les modalités de gestion environnementale et sociale des projets d'investissement. Elle couvre tout le processus de financement allant de l'instruction du dossier du crédit jusqu'au déblocage et suivi. La procédure traite trois volets, notamment : l'évaluation des risques environnementaux et sociaux des activités objet de financement, le suivi des projets et l'établissement des reportings y afférents et la gestion des réclamations E&S relatives à ces projets.

Dans le cadre du déploiement de ce dispositif et afin de sensibiliser les collaborateurs du CAM aux enjeux E&S, un premier programme de formation a été mené, touchant plus de 320 collaborateurs de la banque. D'autres sessions ont ensuite suivi, contribuant ainsi à la montée en compétences des équipes du Siège et du Réseau en matière de développement durable.

Dans une logique d'amélioration continue, et sur la base d'une analyse d'écart réalisée à partir de la mise en application du SGES, un ensemble d'outils a été développé afin d'optimiser son efficacité et de standardiser l'analyse environnementale et sociale des demandes de crédit. Dans ce cadre, le CAM a entamé un processus de mise à niveau du SGES visant à renforcer son alignement avec les meilleures pratiques internationales et les évolutions réglementaires en matière de gestion des risques E&S.

Ce projet porte sur l'amélioration des outils d'analyse E&S, la catégorisation des projets, et le renforcement du dispositif du suivi E&S des projets financés. Ces évolutions visent à consolider la maîtrise des risques environnementaux et sociaux et le renforcement de la résilience du portefeuille face aux enjeux E&S.

Cartographie et analyse de l'exposition

Dans le cadre du renforcement de son dispositif de gestion des risques climatiques et en alignement avec les orientations de Bank Al-Maghrib, le CAM a mis en place une cartographie des risques climatiques visant à intégrer ces enjeux au sein de son dispositif global d'analyse des risques. Cette initiative constitue une étape structurante permettant d'identifier et de mieux appréhender les vulnérabilités liées au changement climatique, en tenant compte à la fois de la diversité des secteurs financés et de la répartition géographique des expositions.

Cette cartographie repose sur une analyse croisée des dimensions sectorielle et géographique, afin d'identifier les secteurs d'activité et les zones les plus exposés aux aléas climatiques. Elle constitue ainsi un outil d'aide à la décision destiné à orienter les choix stratégiques et à renforcer progressivement l'intégration des risques climatiques dans le pilotage global des risques.

En complément de cette approche, le CAM a engagé une analyse de l'exposition de son portefeuille aux risques climatiques, visant à affiner l'examen des vulnérabilités liées à ses activités de financement. Cette démarche a pour objectif d'offrir une vision consolidée de la sensibilité du portefeuille aux risques physiques et de transition, en intégrant l'ensemble des secteurs financés.

Les travaux menés ont permis d'identifier les principales concentrations de risques et de faire ressortir les secteurs les plus exposés, en particulier ceux caractérisés par une forte dépendance aux conditions climatiques ou une sensibilité accrue aux évolutions induites par la transition vers une économie bas carbone. Cette analyse constitue ainsi un levier clé pour approfondir la compréhension du profil de risque de la banque et orienter les actions à venir en matière de gestion et d'atténuation des risques climatiques.

Prise en compte des risques financiers liés au changement climatique

Dans le cadre de son alignement avec les directives climat de Bank Al-Maghrib, le Crédit Agricole du Maroc (CAM) ambitionne d'intégrer le risque climatique à l'ensemble des niveaux de gestion des risques au sein de la banque. Compte tenu du rôle central du risque de crédit dans la stabilité financière, une approche progressive a été adoptée afin de prioriser l'intégration des enjeux climatiques dans la gestion de ce risque prudentiel.

C'est dans cette dynamique que s'inscrit le projet lancé en septembre 2022, dans le cadre de l'accord de coopération signé en juillet de la même année entre le CAM et la banque européenne d'investissement. Dédié à l'évaluation des risques et des opportunités climatiques pour le CAM, ce projet a été initié lors d'une réunion présidée par le Président du Directoire, en présence de la représentante de la BEI au Maroc.

D'une durée de 18 mois, le projet a été finalisé le 22 février 2024. Il a également permis de renforcer les compétences des équipes du CAM sur les enjeux climatiques et leurs implications pour l'activité bancaire, à travers des sessions de formation dédiées.

Dans la continuité du projet « Climat CAM-BEI » susmentionné, le CAM a travaillé sur l'adoption et l'intégration des risques climatiques dans le processus d'octroi de crédit. Une feuille de route a également été élaborée pour structurer la poursuite de l'intégration du risque climatique à différents niveaux de la banque.

Dans ce cadre, des réunions ont été organisées pour enclencher la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques climatiques dans le système de notation interne et le workflow du CAM.

L'une des actions prioritaires en matière d'intégration du risque climatique concerne la mise en place d'une méthodologie d'évaluation des risques climatiques intégrée au processus d'octroi de crédit. Cette approche repose sur un dispositif de scoring climatique structuré autour de trois volets complémentaires : le client, le projet et les garanties associées.

Le scoring climatique appliqué aux projets a été mis en opération en 2025. Les volets relatifs au client et aux garanties sont actuellement en cours de développement. La méthodologie d'appréciation retenue s'inscrit dans la continuité de celle déployée pour le scoring des projets, assurant ainsi une cohérence d'ensemble du dispositif.

Gouvernance des risques environnementaux

- Pôle Expertise Agricole et Développement Durable :

Rattaché à la Présidence, le Pôle Expertise Agricole & Développement Durable a pour mission d'accompagner la banque dans sa stratégie de financement de ses activités agricoles et rurales, et de définir et d'assurer la mise en œuvre de la stratégie verte et inclusive de la banque.

La Direction Gestion des Risques Environnement et Climat (DGREC) pilote l'intégration des risques environnementaux dans le processus d'octroi de crédit. Elle est en charge du développement des outils et procédures associés, et assure la coordination avec les parties prenantes concernées au sein de la banque.

- Domaine Gestion Globale des Risques

Pour intégrer les risques environnementaux et sociaux dans la maîtrise des risques de crédit, l'évaluation E&S a été centralisée au niveau du Domaine Gestion Globale des Risques (GGR), plus particulièrement le Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE et le Pôle Engagements PME et Professionnels qui sont en charge de l'analyse des demandes de financement du ressort des Comités du Siège mais pour le compte de cibles différentes.

L'application de la procédure est assurée par un analyste dédié à l'analyse des risques environnementaux et sociaux (ARES) rattachés à la GGR. L'ARES est en charge de l'évaluation E&S des projets ainsi que de l'identification et le suivi des mesures d'atténuation, d'évitement ou de compensation des risques E&S, et ce, en collaboration avec les autres entités de la banque. Ils s'occupent également de l'enregistrement, du traitement et de la transmission des réponses des plaintes dans le cadre des réclamations E&S.

Gouvernance des risques climatiques

Un groupe de travail multidisciplinaire a été formé afin de mener à bien le projet d'évaluation des risques et opportunités liées au Climat. Le Pôle Expertise Agricole et Développement Durable est chargé d'animer ce groupe de travail et de mobiliser les différents experts métiers qui relèvent de :

- ✓ Domaine GGR :
 - Le Pôle Engagements PME et Professionnels est chargé de l'analyse des demandes de financement de la clientèle PME et Professionnels ;
 - Le Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE est chargé de l'analyse des demandes de financement des grandes entreprises et groupes d'affaires ;
 - Le Pôle management du risque crédit ;
- ✓ Le Pôle Pilotage des Risques Financiers ;
- ✓ Le Pôle Suivi et Pilotage du Réseau ;
- ✓ La Direction Centrale Business Intelligence.

Il s'agit bien d'une gouvernance de projet puisqu'aucune attribution opérationnelle relative à la gestion du risque climatique n'a été formalisée à ce jour, à l'exception de celle concernant le Pôle Expertise Agricole et Développement Durable. Relevant de ce pôle, la DGREC se charge de l'appropriation et du déploiement des outils d'intégration du risque climatique à commencer par les scorings climatiques des projets, des garanties et des contreparties.

Formations

- Fresque du climat

La Fresque du Climat a été déployée comme dispositif de sensibilisation, avec l'animation de 15 ateliers entre septembre et novembre 2025, ces ateliers ont permis de sensibiliser plus de 200 collaborateurs de différents niveaux hiérarchiques.

En parallèle, un réseau de 15 formateurs internes a été structuré afin d'assurer la diffusion progressive du dispositif au sein du CAM, avec une première session de duplication animée en interne le 13 novembre 2025, marquant une étape clé dans l'ancrage durable de la démarche.

- Evaluation des risques climatiques de la procédure d'octroi du crédit

Préalablement au lancement de la phase pilote, une formation dédiée à l'outil d'évaluation des risques climatiques a été dispensée aux points de vente pilotes. Cette formation a été structurée en deux volets : le premier portait sur la sensibilisation aux risques climatiques et sur leur lien avec l'activité bancaire ; le second était consacré aux modalités de saisie des données et à la méthodologie d'évaluation des risques, complété par un cas pratique visant à garantir la bonne compréhension et l'appropriation de l'outil. Montée en compétence des ARES. Une formation destinée aux principaux acteurs du SGES notamment les ARES du CAM, de TEF et de CAM Leasing a été organisée au profit de sept (07) participants en début 2025. Elle a porté sur les différentes composantes du SGES ainsi que sur son cadre réglementaire et normatif.

- Utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation

Dans le cadre du renforcement de la résilience climatique du secteur agricole, le CAM a mis en œuvre un programme de formation dédié à l'utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation à l'échelle parcellaire. Ce programme, structuré en sessions théoriques et pratiques, a permis de sensibiliser plus de 80 agriculteurs dans trois régions (Souss Massa, Béni Mellal Khenifra et Oriental) aux enjeux de la gestion durable de la ressource hydrique et de promouvoir l'adoption de techniques d'irrigation plus efficaces.

Cette initiative contribue à la réduction de la vulnérabilité des exploitations face aux risques physiques liés au changement climatique, tout en renforçant la viabilité économique des projets financés, ce qui s'inscrit pleinement dans l'approche intégrée de gestion des risques environnementaux et climatiques portée par la banque. Financements Verts.

Déploiement du programme ISTIDAMA pour financer une agriculture durable

Dans un contexte d'accélération des impacts du changement climatique, de raréfaction des ressources naturelles et d'adoption de nouvelles réglementations de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, le CAM avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD) a mis en place en 2020 le programme ISTIDAMA (« durabilité » en arabe) qui propose quatre offres de financement innovantes.

Ce programme a été reconduit suite à une convention signée avec l'AFD en avril 2024 intitulée TFSC "Transforming Financial Systems for Climate".

Destinées aux unités agricoles, agroindustrielles et de recyclage des déchets, ces offres sont dédiées aux projets visant une gestion durable des ressources naturelles.

Le programme ISTIDAMA vise à promouvoir auprès des coopératives, petites et moyennes exploitations agricoles et industries agro-alimentaires, les projets liés à la durabilité à travers des investissements dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, l'agriculture biologique et la valorisation des déchets agricoles et agro-industriels.

Ce programme propose une offre produits incitative alliant un financement à crédit, une prime de 10 % du montant du crédit d'investissement débloqué et un accompagnement technique gratuit. L'offre est composée de 4 produits à savoir :

- ECOTAQA Agriculture :

Une offre conçue pour accompagner les agriculteurs souhaitant améliorer la performance énergétique de leur exploitation et/ou produire de l'énergie renouvelable (hors pompage solaire). De tels projets peuvent contribuer à la réduction des émissions de CO₂, à l'amélioration de la rentabilité des exploitations et à la création d'emplois.

Les projets de semis direct sont également éligibles à un financement à travers EcoTaqa Agriculture. Cette technique consiste en l'installation des cultures sans aucune perturbation de l'activité biologique du sol et de l'écosystème. Assurée par un semoir direct en un seul passage, cette solution permet de :

- Réduire les émissions de GES des sols ;
- Economiser l'usage de l'énergie ;
- Réduire les érosions éolienne et hydrique du sol ;
- Conserver la qualité des sols, des eaux de surfaces et souterraines et de l'air.

Ainsi, dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) dans le cadre du programme national pour la promotion du semis direct, le CAM a participé aux efforts de sensibilisation sur les opportunités et les avantages du semis direct lors d'ateliers et forums organisés par l'INRA et le Centre International de Recherche Agricole dans les Zones Arides (ICARDA) en faveur des agriculteurs.

- ECOTAQA Agro-industrie :

Selon les données de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE) de 2019, le secteur industriel représentait environ 31% de la consommation d'énergie finale du pays. Cela s'explique par les grandes quantités d'énergie requises pour alimenter les machines et les processus de fabrication.

ECOTAQA Agro-industrie est une offre conçue pour accompagner les entreprises agro-industrielles désirant améliorer leur performance énergétique et/ou produire des énergies renouvelables. Dans le contexte de mise en place d'une taxe carbone à l'entrée des frontières de l'Union Européenne, les mesures d'efficacité énergétique représentent également un gain de compétitivité certain.

- AGRONIFAYA :

S'ils ne sont pas gérés correctement, les déchets agricoles peuvent contaminer les sols, les cours d'eau et l'air. En outre, les déchets organiques agricoles et agro-industriels peuvent contenir des nutriments qui peuvent être utilisés pour fertiliser les sols, ou même représenter une source de production énergétique pour l'unité.

Quant aux déchets plastiques, lorsqu'ils sont collectés et traités, ils constituent une nouvelle ressource pour la production de tuyaux d'irrigation, de goutteurs, de paillettes plastiques, etc.

C'est pour évaluer le potentiel de valorisation des déchets issus du secteur agricole et agro industriel que le CAM a mené une étude permettant d'identifier les gisements régionaux des différents déchets agricoles et agro-industriels potentiellement valorisables.

De là, une offre de financement a été dédiée aux opérateurs souhaitant réaliser des projets de traitement et de transformation des déchets organiques (végétaux/animaux) et inorganiques (plastiques principalement) résultant des activités agricoles et/ou agro-industrielles.

- BIOFILAHA :

Une offre de financement des investissements et du besoin en fonds de roulement des projets d'agriculture biologique. En effet, l'agriculture biologique est un mode de production de denrées végétales et animales basé sur la gestion rationnelle du sol, dans le respect des cycles biologiques et de l'environnement pour une production de qualité et non polluante.

Elle se fonde sur un certain nombre de principes et de pratiques qui incluent : la rotation des cultures, l'utilisation d'engrais vert, le compostage, la lutte biologique intégrée, le choix d'espèces végétales et animales adaptées aux conditions locales, l'élevage en plein air et en libre parcours et l'alimentation des animaux d'élevage avec des aliments d'origine biologique. Ainsi, pour renforcer l'intérêt des agriculteurs pour ce secteur, le CAM innove en proposant une prime à l'investissement et un accompagnement technique gratuit des agriculteurs désirant investir dans un projet de création, d'extension ou de conversion vers le mode de production biologique.

Le produit BIOFILAHA a été pensé pour favoriser l'implantation d'une agriculture résiliente en prenant en compte aussi bien la période de transition de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique que l'entrée en production des spéculations retenues.

Durant l'année 2022, des tournées régionales ont été organisées pour sensibiliser les opérateurs aux opportunités liées aux investissements verts et leur présenter l'offre incitative proposée dans le cadre du programme ISTIDAMA. Ces rencontres organisées dans 9 régions, ont permis aux équipes du CAM d'identifier de nombreux projets qui bénéficieront d'un accompagnement par un expert dans la formalisation de leur programme d'investissement. Ces réunions ont eu un impact certain au niveau de l'ensemble des régions visitées et ont permis d'initier une dynamique positive dans la transition verte du secteur agricole et agro-alimentaire.

Produits verts pour une utilisation raisonnée de la ressource hydrique

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc est impliqué depuis plusieurs années en faveur d'une croissance verte et accompagne ses clients dans cette démarche transitionnelle pour une agriculture plus respectueuse des ressources énergétiques et hydriques.

- SAQUII Solaire :

Afin de promouvoir l'utilisation de l'énergie verte dans le secteur agricole, et de répondre aux besoins de sa clientèle en matière d'investissement dans des systèmes d'irrigation modernes, le CAM a développé le crédit SAQUII SOLAIRE. Celui-ci permet de financer les projets d'acquisition d'un système de pompage solaire pour l'irrigation localisée. Cette solution présente plusieurs avantages dont notamment :

- Fonctionnement grâce à l'énergie solaire, une énergie renouvelable, propre et gratuite ;
- Des frais d'entretien faibles ;
- Très peu de maintenance en raison de la quasi absence de pièces d'usure ;
- Une durée de vie des panneaux solaires d'au moins vingt ans.

- SAQUII Optimisé :

L'équipement en stations agro-météorologiques peut offrir de nombreux avantages pour un agriculteur afin d'améliorer la productivité et la rentabilité de son exploitation agricole. L'utilisation de ces stations permet de :

- Améliorer la gestion de l'eau en ajustant les taux d'irrigation en fonction des besoins des cultures ;
- Fournir des prévisions précises sur les risques liés aux conditions météorologiques influençant la planification des travaux de plantation et de récolte ;
- Optimiser la gestion de la fertilisation en fonction des besoins spécifiques des cultures.

C'est pourquoi, une offre de financement a été conçue au CAM pour favoriser l'installation de ces stations agro-météorologiques contribuant à une agriculture plus efficace, durable et rentable au Maroc.

Offre de Crédit Achamil pour pallier les aléas climatiques

Le crédit « Achamil » a pour objectif de pallier aux aléas climatiques et d'accompagner les clients en cas d'année difficile tout en offrant une formule souple, adaptée aux cycles agricoles irréguliers. Il s'agit d'un crédit global qui regroupe tous les crédits de campagne dont peut bénéficier le client et qui peut être reconduit sur une période de 5 ans. Il a pour objectif de compenser les flux déficitaires des années marquées par les mauvaises conditions climatiques, notamment la sécheresse, par les flux excédentaires des années ayant connu des conditions meilleures.

« Achamil » est une formule adaptée aux cycles agricoles irréguliers que connaît le Maroc et apporte une solution à de nombreux agriculteurs, principalement dans les zones non irriguées.

Offres de crédit face à l'occurrence de déficit ou retard de précipitation

Afin d'apporter une réponse conjoncturelle aux aléas climatiques et permettre aux agriculteurs de faire face au retard ou au déficit pluviométrique qui impacte négativement la campagne céréalière, le CAM a élaboré une offre de produits pour accompagner les activités saisonnières. Cette offre comprend trois crédits de court terme caractérisés par une célérité et une souplesse dans le traitement des demandes de crédit. Ces produits sont :

- ✓ **Filaha Rabiya** : destiné au financement des cultures de printemps telles que les légumineuses, le tournesol, la pomme de terre, le melon et la pastèque pour tous les agriculteurs prospects ou clients du CAM. Il leur permet de lancer une activité de culture de printemps qui peut générer un revenu intéressant après une campagne céréalière décevante.
- ✓ **Ghars** : destiné au financement des frais d'entretien de plantation dont notamment les travaux de taille, la fertilisation, l'irrigation, etc. Il a pour objectif d'atténuer l'impact négatif du déficit pluviométrique sur la productivité arboricole.
- ✓ **Lakssiba** : destiné au financement de l'élevage d'embouche ou laitier et couvre les besoins en aliments de bétail, en fourrages, en soins vétérinaires, etc. Ce produit a été développé pour la sauvegarde du cheptel et afin d'éviter sa vente précipitée par les éleveurs en manque de fourrage du fait de la sécheresse.

Mobilisation de financements internationaux

Afin d'appuyer son action climatique, le CAM a déployé des efforts considérables afin de mobiliser les financements internationaux dont le Fonds Vert pour le Climat.

- Partenariat avec l'AFD

Le Crédit Agricole du Maroc (CAM) a signé, en décembre 2019, une convention de crédit avec l'Agence Française de Développement (AFD) portant sur la mobilisation d'une ligne de financement de 50 millions d'euros dédiée au soutien de projets agricoles durables, au profit des exploitations agricoles et des unités agro-industrielles en milieu rural.

Cette ligne cible quatre principaux axes d'intervention :

- L'eau, à travers le financement de projets d'irrigation raisonnée ;
- Les investissements ruraux verts, incluant le développement de nouvelles plantations arboricoles, la valorisation des zones oasiennes ainsi que des produits du terroir et des plantes aromatiques et médicinales;
- L'énergie, via la promotion de projets d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et de pompage solaire ;
- L'agriculture biologique et la valorisation des déchets agricoles.

Ce dispositif a été complété par une subvention d'assistance technique de 1,5 million d'euros, formalisée par une convention signée le 7 avril 2020. Celle-ci vise à accompagner le développement de filières encore peu matures au Maroc, en apportant un appui à la fois technique et financier aux porteurs de projets, notamment dans les domaines de l'agriculture biologique, de la valorisation des déchets agricoles et des énergies renouvelables.

Au-delà de l'impact économique des projets financés, cette initiative poursuit également des objectifs environnementaux, en contribuant à l'adaptation de l'agriculture marocaine au changement climatique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans la continuité de ce partenariat, le CAM et l'AFD ont signé, le 22 avril, deux nouvelles conventions de financement visant à soutenir des investissements renforçant la résilience et la durabilité de l'économie marocaine. Dans un contexte marqué par une forte exposition du Maroc aux effets du changement climatique, ces financements répondent au double enjeu d'adaptation du secteur agricole et de préservation de la sécurité alimentaire.

Ce nouveau programme, d'un montant de 70 millions d'euros en prêt et de 2,1 millions d'euros en assistance technique, vise principalement le financement d'investissements au niveau des exploitations agricoles, notamment pour une utilisation plus efficiente de l'eau, le développement de pratiques agroécologiques et la diffusion d'espèces et variétés résilientes au changement climatique.

Il permettra également de poursuivre le déploiement du programme Istidama, en soutenant l'innovation en milieu rural, notamment en matière d'efficacité énergétique, de production d'énergies renouvelables, de développement de l'agriculture biologique et de valorisation des déchets. Une partie de l'assistance technique sera dédiée à l'accompagnement des investissements innovants, ainsi qu'à des actions de formation et de sensibilisation au bénéfice des agriculteurs et des équipes du CAM. Un partenariat CAM-BEI pour la gestion des risques climatiques.

Pour assurer une meilleure prise en compte des opportunités et des risques liés au climat, le CAM a conclu un accord de coopération avec la BEI portant sur une assistance technique de la BEI pour une durée de 18 mois.

Lancée le 12 septembre 2022, la mission d'appui a aidé le CAM à améliorer sa méthodologie d'évaluation des risques climatiques physiques et de transition. Le projet a permis de poser les bases théoriques et pratiques à même d'outiller la banque dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques en matière de la finance climat et dans la mise en conformité à la Directive 5/W/2021 de Bank Al-Maghrib.

- L'Initiative AAA

Le CAM a confirmé sa position d'institution engagée pour le développement durable en devenant partenaire financier stratégique de l'Initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA) lancée en amont de la COP22.

L'initiative constitue une réponse innovante pour l'adaptation de l'agriculture africaine aux défis du changement climatique. Elle promeut et favorise la mise en place de projets concrets pour améliorer la gestion des sols, la maîtrise de l'eau d'irrigation, la gestion des risques climatiques ainsi que les capacités et solutions de financement en Afrique.

ANNEXES

Divers liens vers le site web du CAM

STATUTS

<https://www.creditagricole.ma/sites/default/files/publication/2026-09/STATUTS%20M%C3%A0J%2009-2026.pdf>

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE DES 3 DERNIERS EXERCICES

<https://www.creditagricole.ma/sites/default/files/publication/2026-04/LISTE%20DES%20COMMUNIQUE%20DE%20PRESSE%202023-2024-2025.pdf>

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

<https://www.creditagricole.ma/sites/default/files/publication/2024-05/Rapport%20Financier%20Annuel%202023-pdf.pdf>

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024

<https://www.creditagricole.ma/sites/default/files/publication/2025-04/RFA%202024%20%28VF%2030%2004%202025%29.pdf>

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025

<https://www.creditagricole.ma/sites/default/files/publication/2026-04/Rapport%20Financier%20Annuel%202025%20-%20Web.pdf>